

Digitized by Google

8
3-D
62





Digitized by Google

8-3.D.62

# HISTOIRE
## DE
# SUGER,
## ABBÉ DE S. DENIS,
## MINISTRE D'ETAT,
## ET
## REGENT DU ROYAUME
## SOUS LE REGNE
## DE LOUIS LE JEUNE.

*TOME TROISIE'ME.*



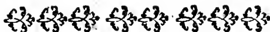
A PARIS,
Chez JEAN MUSIER, ruë du Hurepoix, à l'Olivier.

M. DCC. XXI.
*Avec Approbation & Privilege du Roy.*






Digitized by Google



# SOMMAIRE

## DU VI. LIVRE.

I. A*Mbassadeurs d'Aquitaine, qui viennent offrir au Roy leur heritiere pour son fils.* II. *Testament du Duc d'Aquitaine.* III. *Il est accepté par la France. Départ du jeune Roy. Il épouse la Duchesse d'Aquitaine.* IV. *Mort du Roy son pere.* V. *Embarras du jeune Roy dans ces conjonctures. Suger l'oblige de revenir incessamment à Paris. Revolte d'Orleans appaisée par la presence du Roy.* VI. *Entrée magnifique du Roy dans Paris. On declare la guerre au Comte de Toulouse, contre l'avis de Suger.* VII. *Suger execute le dessein, qu'il avoit de bâtir une magnifique Eglise à S. Denis. Dedicace de la Nef.* VIII. *Le Roy se broüille avec le Pape, au sujet de l'élection d'un Archevêque de Bourges.* IX. *Saint Bernard appaise ces troubles par la mediation de Suger.* X. *Le Comte de Vermandois rejet-*




BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

*te le Royaume dans de plus grands troubles.* XI. *Cruautez inoüies exercées dans Vitri. Saint Bernard en écrit fortement au Roy. Ce Prince reconnoît sa faute, & s'abandonne au desespoir. Saint Bernard le fait rentrer dans des sentimens plus moderez.* XII. *Dedicace du Chevet de l'Eglise de saint Denis, & translation des Corps saints.* XIII. *Le Roy par un esprit de penitence forme le dessein d'une Croisade. Suger s'y oppose.* XIV. *La Croisade est resoluë dans une assemblée generale des Etats. La Reine & les Dames de la Cour prennent aussi la Croix.* XV. *Suger est élû Regent du Royaume.* XVI. *Le Pape oblige Suger d'accepter la Regence du Royaume.* XVII. *Il forme le dessein de mettre la reforme dans l'Abbaye de sainte Geneviéve.* XVIII. *Départ du Roy.* XIX. *Le Regent, après de grandes difficultez, met enfin la reforme dans cette Abbaye.* XX. *Le Roy ecrit d'Hongrie au Regent. Suger perd son neveu, & le Pape lui écrit pour le consoler. Son adresse à maintenir les droits du Roy dans la collation des Benefices. Le*

*Crucifix de la Cathedrale d'Orleans verse abondance de larmes.* XXI. *Concile de Paris sous Eugene III. pour la condamnation des erreurs de Gilbert de la Porée.* XXII. *Seconde lettre du Roy au Regent, datée de Constantinople. Troubles dans les Provinces éloignées appaisez par la prudence de Suger.* XXIII. *Concile de Reims. L'heretique Eon condamné. L'Evêque de Menêve soumis par le Concile à l'Archevêque de Cantorberi.* XXIV. *Histoire déplorable de Guillaume Archevêque d'Yorc, déposé injustement dans ce Concile par les intrigues des Moines de Cîteaux. Suger s'oppose à cette condamnation, mais inutilement.* XXV. *On reprend l'affaire de Gilbert de la Porée. Saint Bernard le pousse vivement.* XXVI. *Les Prelats de France indignez contre la Cour du Pape, lui presentent leur profession de foi. La Cour de Rome en est scandalisée. Décision de cette affaire.* X X V I I. *Examen des opinions de Gilbert. Retraite du Pape en Italie.* XXVIII. *Nouveaux troubles dans le Royaume. Suger reprime les factieux.*

*Son habileté dans le maniment des finances.* XXIX. *Il sçait se faire obéir de tout le monde. On vient des Royaumes étrangers admirer la sagesse de son gouvernement. Il oblige un Prince du Sang à rentrer dans son devoir.* XXX. *Affligeantes nouvelles de la Croisade.* XXXI. *Abregé historique du voyage de notre armée depuis Constantinople jusques à Antioche. Passage du Meandre. Défaite de notre armée sur les montagnes de Pamphilie.* XXXII. *Tout le monde se souleve contre saint Bernard.* XXXIII. *Perplexité où le Regent se trouve.* XXXIV. *Mauvaise conduite de la Reine. Vains efforts que fait le Prince d'Antioche pour arrêter le Roy en Syrie. Entrée de Louis à Jerusalem. Il consulte Suger pour sçavoir ce qu'il fera de la Reine.* XXXV. *Assemblée generale des Princes Chrétiens à Ptolemaïde. Le siege de Damas y est resolu. Trahison des Princes Syriens, qui fait lever le siege.* XXXVI. *Troubles que le retour des Princes François cause dans le Royaume. Le Regent*

*les appaise avec des peines incroyables.* XXXVII. *Il fait assembler les Etats du Royaume. Le Comte de Dreux frere du Roy, y est humilié.* XXXVIII. *On tâche de perdre le Regent dans l'esprit du Roy, & dans celui de saint Bernard.* XXXIX. *Le Regent arrête la fureur de deux Princes du Sang, qui s'étoient appellez en duel.* XL. *Retour du Roy en France. Il forme avec le Pape & le Roy de Sicile le dessein d'une seconde Croisade. Satisfaction qu'eut le Roy de la conduite du Regent.* XLI. *Suger met la reforme dans l'Abbaye de saint Corneille de Compiegne.* XLII. *Il empêche le Roy de faire la guerre au Comte d'Anjou.* XLIII. *Il entreprend lui seul une seconde Croisade.* XLIV. *Avant de partir, il presse le Roy de remedier au desordre de son mariage.* XLV. *Il va en pelerinage à saint Martin de Tours, pour attirer le secours du Ciel sur sa Croisade. Il tombe malade, & donne ses ordres pour continuer son entreprise. Il se démet de son Abbaye entre les mains de ses Re-*

*ligieux.* XLVI. *Il appelle saint Bernard pour l'assister à la mort, A son défaut trois Evêques lui rendent ce dernier office. Sa mort. Deüil de toute la France.* XLVII. *Abregé de toutes ses vertus.*





# HISTOIRE DE SUGER, ABBE' DE S. DENIS, MINISTRE D'ETAT, ET REGENT DU ROYAUME.

## LIVRE SIXIE'ME.



TANDIS que l'Abbé Suger regloit ainsi les affaires de sa maison, & se disposoit à se rendre son Juge favorable, lorsqu'il paroîtroit en sa présence, pour lui rendre compte de son administration, la Cour, qui étoit toûjours au Château de Betizy, se trouvoit occupée à déliberer sur une affaire de la derniere consequence; & Suger fut appellé au Conseil pour

I. *Ambassadeurs d'Aquitaine qui offrent leur heritiere en mariage au jeune Roy.*

dire son avis. Il s'agissoit de sçavoir quelle réponse on feroit aux Ambassadeurs du Duc d'Aquitaine, qui offroit sa fille en mariage au jeune Roy, âgé pour lors de dix-sept ou dix-huit ans.

Pour mieux comprendre cette affaire, il faut sçavoir, qu'après que S. Bernard eut engagé la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, & la plus grande partie de l'Italie à reconnoître Innocent II. pour vrai & legitime Pape, il n'y avoit presque plus dans l'Occident que Roger Roy de Sicile, & Guillaume (a) Duc de Guyenne, & Comte de Poitou, qui tinssent ferme pour l'Antipape Anaclet. Ce Prince s'étoit trouvé d'abord assez porté à reconnoître Innocent, mais par les intrigues de Gerard Evêque d'Angoulême, & du Cardinal Gilles Evêque de Frescati, qui se disoient Legats du saint Siege, il s'attacha si opiniâtrement à Anaclet, qu'il fallut plus d'un miracle pour le retirer du schisme. Innocent lui envoya d'abord saint Bernard, qu'il regardoit comme la force & la gloire du

*(a) Guillaume IX. du nom, qualifié ordinairement par les Auteurs, Duc d'Aquitaine.*

Trône Apostolique, le protecteur invincible de l'unité de l'Eglise, & le plus redoutable adversaire des schismatiques. Il lui donna pour Collegue l'Evêque de Soissons, nommé Josselin. Ces deux Prélats, quoiqu'animez d'un grand zele, ne firent rien par toutes les conferences qu'ils eurent à Poitiers, soit avec le Duc, soit avec l'Evêque d'Angoulême : (*a*) mais comme saint Bernard s'apperçut que l'esprit du Duc étoit plus traitable que celui du Prélat, il se retira dans son Abbaye des Châteliers, qu'il avoit fondée depuis peu en Poitou ; & après y avoir passé quelque temps, il fit un coup extrêmement hardi, se confiant sans doute en la force de la grace de Jesus-Christ, à qui rien n'est impossible ; car il écrivit au Duc une lettre peu respectueuse en apparence, dans laquelle il lui ordonnoit de le venir trouver aux Châteliers. *Vit. S. Ber. l. 2. c. 6.*

Guillaume étoit un Prince naturellement fier, violent, abandonné à

(*a*) *Cet Evêque anima tellement le Clergé de Poitiers contre le parti d'Innocent, que le Doyen du Chapitre, après le départ de saint Bernard, brisa l'Autel où il avoit celebré.* Fleuri to. 14. p. 47[illegible]

toutes sortes de débauches, où la vie scandaleuse de son pere (*a*) n'avoit pas peu contribué à l'entretenir; mais sur-tout il étoit d'une hauteur si extraordinaire, qu'il regardoit les plus grands Seigneurs avec le dernier mépris. Ainsi, selon toutes les apparences, la lettre de saint Bernard devoit produire un mauvais effet, & irriter davantage cet esprit altier. Cependant il arriva tout le contraire; le Duc ne l'eut pas plutôt reçûë, qu'oubliant tout d'un coup sa fierté ordinaire, il se rendit aux Châteliers.

Le Saint à la verité l'y reçut avec l'honneur qui étoit dû à son rang & à sa dignité; mais d'un autre côté il ne l'épargna pas; il lui parla avec tant de force, de la mort, du jugement dernier, & des peines de l'enfer, durant sept jours qu'il le retint auprès de lui, que Guillaume parut touché jusques au vif, & s'en retourna dans les meilleures dispositions du monde; mais l'absence du saint Abbé,

*Bail. vie de S. Bern. n. 22.*

(a) *Guillaume VIII qui avoit été excommunié pour la seconde fois en 1114. pour avoir enlevé la femme de son frere. Ce fut lui qui fit tant de bruit au Concile de Poitiers, dont nous avons parlé dans l'excommunication du Roy Philippe.*

& la fréquentation de l'Evêque d'Angoulême, qui avoit un ascendant extraordinaire sur l'esprit de ce Prince, effacerent bien-tôt ces impressions favorables, que les paroles du Saint avoient faites ; le Duc devint plus obstiné dans le schisme : non seulement il se déclara publiquement pour Anaclet, mais il commença à traiter de schismatiques & d'Ascefales tous ceux qui ne suivoient pas son parti ; il fit une cruelle guerre aux Evêques qui avoient embrassé celui d'Innocent ; il les chassoit de leurs Sieges, en mettoit d'autres à leur place, & troubloit ainsi toutes les Provinces de ses Etats.

Saint Bernard, sans se rebuter, écrivit aux Evêques de Guyenne, de Gascogne, & de Poitou, sujets du Duc, pour les maintenir dans l'obéissance du saint Siege, & leur faire voir de quel côté étoit le schisme. Sa charité, qui étoit aussi ingenieuse qu'elle étoit ardente, lui fit même emprunter le nom du Duc de Bourgogne, ami & parent de celui de Guyenne, pour faire rentrer celui-ci dans son devoir. Tout cela fut sans effet, & le Saint retiré dans sa solitude, ne *Ep.* 126. & 127.

voyant point alors de jour à la conversion de ce Prince, fut réduit à se contenter de pleurer l'état de son ame, & de parler beaucoup pour lui à Dieu, jusques à ce qu'il pût lui parler de Dieu à lui-même, & l'entretenir plus à fond sur toute sa conduite.

Si celle du Duc ne peut s'excuser, il est certain que celle de l'Evêque d'Angoulême étoit infiniment plus criminelle : non seulement parce que l'interêt le faisoit agir, & qu'à la faveur du schisme, où il entretenoit le Duc, il s'emparoit des meilleurs Benefices de ses Etats, (*a*) mais encore parce qu'il avoit eu l'adresse de le prendre du côté de la conscience, & par les vûës de Dieu, ausquelles ce Prince, nonobstant tous ses dereglemens, ne laissoit pas d'être sensible. Ainsi profitant de ce foible, il l'avoit obligé depuis peu à faire une penitence publique pieds nuds, la torche au poing, & les verges à la main pour quelques violences commises dans l'Eglise de saint Jean d'Angely. Il se trouvoit donc ce malheureux Prince entre deux Directeurs, qui domi-

*Ball. ad 10. Febr. Bol. ibid. p. 438.*

(a) *Il s'étoit déja saisi de l'Archevêché de Bordeaux.*

noient également sur sa conscience, & qui l'intimidoient par la vûë des jugemens de Dieu, l'un en faveur d'Innocent, c'étoit saint Bernard; l'autre pour Anaclet, c'étoit l'Evêque d'Angoulême, qui se disoit Legat du saint Siege : mais enfin saint Bernard fut le plus fort, & remporta la victoire. Voici comment.

Après le Concile de Pise, tenu par Innocent II. auquel saint Bernard avoit assisté, & durant lequel il avoit soumis tout le Milanez au saint Siege, le Pape crut qu'il falloit travailler tout de nouveau à la conversion du Duc de Guyenne; & y renvoya saint Bernard avec Geofroi Evêque de Chartres, qu'il avoit fait Legat du saint Siege expressément pour cette affaire. Les premieres conferences entre le Duc & ces Députez, se tinrent à Parthenai en Poitou; & le Ciel qui favorisoit visiblement saint Bernard dans tout ce qu'il entreprenoit pour la gloire de Dieu, pour l'utilité de l'Eglise, & pour le salut des particuliers, donna tant de force & tant d'onction à ses paroles, qu'enfin le cœur de Guillaume fut touché, fut changé, & son esprit convaincu qu'il

devoit rendre ses obéïssances au Pape Innocent. Mais il ne vouloit point entendre parler du rétablissement des Evêques qu'il avoit chassez de leurs Sieges, parce que s'en croyant mortellement offensé, il avoit juré de ne se jamais reconcilier avec eux. On employa beaucoup de temps pour le fléchir sur ce point, mais inutilement. Enfin saint Bernard voyant que toutes les raisons ne servoient de rien, eut recours à quelque chose de plus efficace ; il s'adressa à Dieu même dans le sacrifice qu'il offrit en présence de ceux qui n'étoient point dans le schisme. Le Duc, qui pour cette raison ne pouvoit y participer, se tenoit dehors proche de la porte, en attendant que la Messe fût finie, pour dire au saint Abbé les nouvelles raisons qu'il avoit de ne point rétablir les Evêques ; mais il ne s'attendoit pas à ce qui alloit arriver. La consecration faite, & la paix donnée au peuple, saint Bernard, extraordinairement inspiré, mit le Corps de Notre-Seigneur sur la patene, le porta hors de l'Eglise, & s'arrêtant devant le Duc avec un visage enflammé, & des yeux étincelans, il l'apostropha d'un

(*a*) qui l'effraya de telle sorte, l en eût un tremblement par tout orps; en même temps, soit défail-ce, soit autre chose, il tomba par-e, où il se rouloit comme un phré-ique qui écume de fureur.

ies gardes accoururent aussi-tôt ir le relever; mais ils ne l'eurent plutôt mis sur ses pieds, qu'il nba derechef, sans prononcer une ile parole. Il avoit la vûë égarée, salive lui tomboit sur la barbe, & tant de profonds soupirs, on l'au-t pris pour un homme atteint d'é-epsie. Alors saint Bernard s'appro-ant plus près de lui, le frappa du ed, lui commanda de se lever, de se nir de bout, & d'entendre pronon-r sa sentence de la part de Dieu. 'étoit un ordre de rétablir l'Evêque : Poitiers, & les autres Prélats qu'il voit chassez, & de se soumettre au gitime Pape.

Le Duc, qui avoit obéï à la voix

(a) *Voici, lui dit-il, le Fils de la Vierge qui ient à vous, le Chef & le Seigneur de l'Eglise ue vous persecutez: voici votre juge, au nom uquel tout genou flechit au Ciel, sur la terre, & ux enfers. Votre juge, entre les mains duquel otre ame viendra, le mépriserez-vous aussi, omme vous avez méprisé ses serviteurs?*

du serviteur de Dieu, en se relevant, se trouva comme frappé d'un coup de foudre par cette derniere parole, & sans oser, ni pouvoir répondre un seul mot devant le saint Sacrement, dont on le menaçoit comme de son Juge, il alla au-devant de l'Evêque de Poitiers, qu'on fit avancer, l'embrassa; & de la même main dont il l'avoit chassé de son Siege, il l'y rétablit. Ce qui étant fait, saint Bernard retourna à l'Autel, & acheva le sacrifice, laissant tous les assistans dans la surprise qu'on peut s'imaginer d'une action si peu attenduë, & si extraordinaire dans toutes ses circonstances.

La medecine étoit un peu forte pour le malade, & il ne se pouvoit qu'elle ne lui causât d'étranges convulsions. C'étoit de ces remedes violens qu'on ne donne que dans des maladies desesperées: ou si vous voulez, c'étoit de ces terribles incisions qu'on fait sur de profonds abcès, & qui demandent un appareil bien doux, pour ne pas irriter l'humeur, & rendre le remede pire que le mal. Saint Bernard s'en douta, c'est pourquoi après la Messe il fut trouver le Duc; & parmi les ex-

:ations paternelles qu'il lui fit, r le confirmer dans ſes bonnes ılutions. Il le traita avec autant de ceur, qu'il avoit fait paroître ˇeverité, lorſqu'il tenoit la place Jeſus-Chriſt.

.ependant, choſe étrange ! à peine Saint étoit-il de retour à ſon Motere, qu'il apprit avec douleur, : le Duc de Guyenne étoit retourné on vomiſſement, & que ſuivant premieres idées de ſon genie, il ɔit commis de nouvelles violences ıtre les Chanoines de ſaint Hilaire Poitiers, & d'autres Eccleſiaſtiques ı ne vouloient pas reconnoître Antipape, tant eſt grande la tyrane qu'une forte paſſion, & une habide inveterée exerce ſur le cœur de ıomme. Alors ſaint Bernard, qui :n it d'acquerir ſur lui l'autorité un pere ſpirituel, l'en reprit avec ıe ſeverité ſalutaire, & lui écrivit ıe lettre foudroyante, qui jointe à *Ep.* 128. ı mort ſoudaine de l'Evêque d'Anoulême, qui arriva en ce temps-là, a) remit ce Prince dans les voyes de

(a) *On le trouva mort dans ſon lit, le corps xtremement enflé : il ne s'étoit ni confeſſé, ni muni d'aucun Sacrement.*

la justice, & acheva sa conversion, qui ne se démentit plus. Toutes ces choses se passerent durant les années 1134. & 1135.

L'année d'après il se trouva engagé dans la guerre que son allié Joffrei Comte d'Anjou fit en Normandie, sur laquelle il avoit des prétentions contre Etienne Roy d'Angleterre. Les troupes commirent de si grands excès dans cette expedition, que notre nouveau converti en eut horreur. Il rappella alors tous les avis salutaires que le saint Abbé de Clairvaux lui avoit donnez : & tout cela ensemble fit une telle impression sur son cœur, qu'il resolut de renoncer entierement au monde, & d'employer le reste de ses jours dans les exercices d'une serieuse penitence. Elle auroit été salutaire & d'une grande édification pour son peuple, s'il l'eût faite dans ses Etats. Il semble même qu'il y étoit obligé, puisqu'on doit reparer le scandale dans le lieu même où il a été donné : mais je ne sçai qui lui mit dans l'esprit qu'il devoit aller pleurer ses pechez à saint Jacques en Galice, dont le pelerinage étoit déja en grande vogue en Occident, & le Duc de

*Bail. vie de Guilau. IX. Duc de Guyenne le 10. de Fev.*

ayenne suivit ce conseil, qui étoit
genie de ce temps-là, où les cour-
, & les pelerinages faisoient la plus
ande partie de la devotion. Ainsi
andonnant toute sa grandeur, ses
ats, ses biens, son païs, & toutes
s prétentions, il ne se reserva qu'un
llet & un cheval; & s'étant couvert
un cilice, avec l'appareil méprisable
un pelerin, il prit le chemin de saint
acques.

Avant de partir il fit son testament II.
itre les mains de l'Evêque de Poi- *Testament*
ers, comme s'il eût été sur le point *du Duc de*
e mourir. Il donna de bons tuteurs à *Guyenne.*
s deux filles, car il n'avoit point
'autres enfans : & par sa derniere
isposition, il destinoit l'aînée Eleo-
ore, heritiere de tous ses Etats. Elle
'avoit encore que treize ans : il mar-
uoit positivement que sa volonté é-
oit qu'elle épousât le jeune Roi Louis
'II. afin que par ce moyen tous ses
tats fussent réunis à la Monarchie
rançoise, dont ils relevoient déja,
e croyant pas pouvoir rien faire de
nieux pour le repos & pour l'avanta-
ge de ses peuples. Voici la teneur de
e testament.


BIBLIOTECA ... VITT. ... EMAN.

*Testament du Duc de Guyenne.*

» Au nom de la sainte & indivisible
» Trinité, qui est un seul Dieu. Voici
» quel est le testament que je fais.
» Moi Guillaume, avec la grace de
» Dieu, en la présence de Guillaume
» Evêque de Poitiers, en l'honneur du
» Sauveur du monde, des SS. Martyrs,
» de tous les Confesseurs, des Vierges,
» & sur-tout de la sainte Vierge Ma-
» rie. Etant touché de la douleur que
» me causent les pechez sans nombre
» que j'ai commis par la suggestion
» du démon, avec une temerité & une
» audace incroyable, & pénetré de la
» crainte des jugemens de Dieu; con-
» siderant d'ailleurs que tous les biens
» qu'il semble que nous possedions,
» s'évanoüissent entre nos mains com-
» me de la fumée, qui se dissipe en
» l'air; que nous ne pouvons passer
» seulement une heure sans peché;
» que le temps de nos vies est fort
» court, & que toutes les choses dont
» nous nous imaginons être les maî-
» tres, sont caduques & perissables, &
» qu'elles ne laissent à ceux qui en
» joüissent que des peines & des in-
» quiétudes; je m'abandonne entre

nains de Dieu, que je veux sui- «
, en renonçant à tout pour son «
ur. Je mets mes filles sous la «
:ection du Roy mon Seigneur : «
quant à Eleonore, je souhaite «
:lle lui soit donnée en mariage, «
es Barons l'ont pour agreable, & «
.ui donne l'Aquitaine & le Poi- «
. «
our ce qui est de ma fille Petro- «
e, je lui légue les biens & les «
teaux que je possede en Bourgo- «
: en qualité de fils de Gerard Duç «
Bourgogne. «
Mais afin que je ne paroisse pas «
;enerer de la pieté de mes ancê- «
s, & que je puisse au contraire «
vre leurs bons exemples, & me «
ttre entre les mains de Dieu & «
ses Saints, afin de me rendre di- «
es de la societé & de la benedi- «
on de Jesus-Christ, en leur fai- «
it du bien, je donne à tous les «
onasteres qui sont dans mes Etats «
lle livres de rente, pour leur être «
tribuées, selon qu'il plaira à mes «
rons. Or quiconque s'opposera à «
xecution de ce testament, que je «
is, qu'il soit excommunié de Dieu «
des hommes ; mais que celui qui «

» s'employera à le faire executer, soit » comblé de toutes sortes de biens.

Il est surprenant que l'Evêque de Poitiers, & les autres Prélats de son Etat, qui étoient les dépositaires de sa conscience, & les executeurs de son testament, ayent souffert que ce Prince se soit laissé aller à une devotion aussi bizarre que celle-là. Quel bien n'auroit-il pas été capable de faire dans toutes ces vastes Provinces qu'il possedoit, s'il y fût resté dans les saintes dispositions où il se trouvoit alors, & qu'il eût continué de gouverner ses peuples dans la pieté & dans la justice, donnant à tous de grands exemples de penitence ? La vertu sur le Trône est quelque chose de si brillant, elle est si puissante & si efficace pour porter les peuples à la pieté, qu'on ne peut, sans injustice, les priver d'un si rare exemple, & d'un si pressant motif de sanctification. Aussi voyons-nous que les suites de ce projet ne furent point heureuses, & qu'il jetta & la France, & les Etats du Duc dans un abîme de malheurs, dont ils eurent toutes les peines imaginables de se retirer.

Pour notre penitent, on ne sçait

; ce qu'il devint après être sorti
es Etats. Quelques-uns ont pré-
iu que la mort l'avoit prévenu en
min, & qu'il n'arriva pas même
u'à Compostel; c'est le sentiment *Vit. Lud.*
uger. Il est certain qu'après avoir *Gr. p.* 320.
erse la Biscaye, & le Nord de
tille, il vint jusqu'à la Ville de
n : mais tout le reste n'est que
jectures. L'opinion neanmoins la
probable est que Dieu abregea
jours de sa penitence, & qu'il le
ra à lui sur la fin du premier Carê-
de son pelerinage. On ajoûte que *Bail. ad* 10.
Duc s'étoit préparé pendant ce *Febr.*
t temps par les jeûnes, les disci- *Bol. ibid.*
ies, les veilles, les larmes & la *Fleuri* l. 14.
re à recevoir la sainte commu- *p.* 506.
n, & qu'il la reçut effectivement
Viatique le jour du Vendredi Saint
étoit le 19. d'Avril de l'an 1137.
là ce qui est de plus vraisembla-
. (a)

Quoi qu'il en soit, ce fut en cette
ne année 1137. que les Etats de
yenne, de Gascogne & de Poitou,

(a) *Ceux qui le font auteur de l'Institut des lemites le confondent avec le bienheureux laume de Maleval, mort en* 1156. *Voyez au* 10. *de Fev.* Fleuri loc. cit.

envoyerent une solemnelle Ambassade à Louis le Gros, lorsqu'il étoit encore au Château de Betizy, pour l'informer des dernieres volontez de leur Prince, & de lui demander s'il avoit pour agreable de prendre leur Duchesse pour la donner en mariage à son fils Louis*, conformément au testament du Duc.

III. *Il est accepté par la France.*

L'affaire mise en déliberation, on conclud que rien ne pouvoit être plus avantageux pour la France. La Princesse âgée alors de 14. ans, paroissoit avoir toutes les qualitez qui rendent ordinairement une personne fort aimable. Elle apportoit pour sa dot, outre les tresors de son pere, trois belles Provinces, qu'on réunissoit à la Couronne, & qui seules étoient capables de faire un petit Royaume. L'appas étoit séduisant; qui n'y seroit pas trompé? Suger fut des premiers à conclure pour le mariage; tous les Ministres donnerent dans son sentiment; & le jeune Roy sur-tout fit paroître une ardeur incroyable pour l'execution de ce projet. Ainsi l'affaire fut resoluë dans le Conseil, avec l'applaudissement de toute la Cour; & les Ambassadeurs, qui avoient été

reçûs

çûs de la plus belle maniere du
onde, furent renvoyez avec de ma-
iifiques présens, & avec promesse
ıe le jeune Roy les suivroit inces-
mment.
En effet, on donna ordre aussi-
ıt à son départ; & pour ce sujet
ı lui fit un train & un équipage di-
ıe de la grandeur de son nom, &
: la majesté Royale, qu'on vouloit
ire briller aux yeux de ses nouveaux
jets. Cinq cens Chevaliers les plus
stres du Royaume furent comman-
'z pour l'accompagner en ce voya-
. Le Roy en donna la conduite, &
lle de toute l'affaire à Raoul Comte
Vermandois, son cousin germain,
quel il avoit une confiance toute
rticuliere: c'étoit en effet un Prin-
d'un rare merite, vaillant, sage,
udent & affectionné à son Prince.
avoit avec lui, en qualité de Lieu-
ıant General, Thibaud Comte de
ois & de Chartres, (a) qui étoit a-
rs reconcilié avec le Roy. Voilà
ur l'escorte. Et parce que dans un
ong voyage il pouvoit survenir des

*Sug. & Dupleix vie de Louis le Gr. Aut. vie de Sug.*

'a) *Il avoit épousé sa niece, ce qui dans la
'e les broüilla ensemble, comme nous le di-
ıs.*

affaires qui demandoient des gens de tête & experimentez, il lui donna pour son conseil l'Abbé Suger, avec deux des plus habiles Ministres de son Royaume.

*Départ du jeune Roy.* Le jour du départ étant arrivé, le jeune Prince alla prendre congé du Roy. Jamais aucun de ces anciens Patriarches n'a parlé à ses enfans avant de mourir avec plus de cordialité & de religion, que ce bon pere parla à son fils en l'embrassant. » Je prie

*Sug. loc. cit.* » Dieu, mon cher fils, lui dit-il, ce » Dieu tout-puissant, qui donne aux » Rois de la terre toute l'autorité » qu'ils ont, & qui les fait regner » heureusement en ce monde, qu'il » étende sur vous & sur tous ceux que » je vous donne pour vous accompa- » gner, sa main favorable, & qu'il » vous tienne sous sa protection; car » s'il vous arrivoit quelque fâcheux » accident dans le voyage, je ne pour- » rois pas survivre à ce malheur. J'ai » fait mettre dans votre équipage les » présens qu'il faut que vous fassiez » à votre nouvelle épouse : vous y » trouverez aussi les sommes neces- » saires pour vous défrayer sur la » route avec vos troupes. Ne souffrez

point qu'elles fassent aucun dégât « dans les lieux où elles passeront ; ne « prenez rien sans le payer, sur-tout « lorsque vous serez arrivé en Aqui- « taine ; vivez à vos dépens, & payez « bien vos troupes, ainsi qu'il con- « vient à un grand Roy, afin que vos « nouveaux sujets, de vos amis qu'ils « sont, ne deviennent pas vos enne- « mis. « Ce qu'ayant dit, il l'embrassa la larme à l'œil, comme s'il n'eût dû jamais le revoir. Funeste présage de ce qui devoit arriver. La Reine fondoit aussi en larmes. Cependant le voyage fut assez heureux. Le Prince, après avoir traversé le Limosin, arriva enfin à la vûë de Bordeaux, où il campa, ayant la Garonne entre la Ville & lui. Tous les principaux Seigneurs & Officiers de Gascogne, de Saintonge & de Poitou s'y étoient rendus, & l'attendoient avec impatience. Ils ne sçurent pas plutôt son arrivée, qu'ils lui envoyerent des bateaux pour passer la riviere, & vinrent tous au-devant de lui. Le Roy fit son entrée dans Bordeaux avec beaucoup d'éclat & de majesté, alla saluer la jeune Duchesse dans son Palais, lui fit ses présens, dont elle parut fort

*Sug. vita Lud. Gr. p. 321.*

*Il épouse la Duchesse de Guyenne.*

satisfaite ; & quelques jours après il l'épousa par l'entremise de l'Archevêque de cette Ville, qui fit la ceremonie, & couronna en même temps la Duchesse Reine de France. Tout se passa de part & d'autre avec une magnificence incroyable. Eleonore donna à son nouvel époux, pour présent de nôces, un bijoux de grand prix, qui se conserve encore dans le Tresor de saint Denis. C'est un vase de beril ou cristal de roche, fait en piramide, tout garni d'or & de pierres précieuses, sur le pied duquel est écrit :

*Hoc vas sponsa dedit Anor Regi Ludovico.*

IV. *Mort du Roi son pere.* On étoit encore dans les réjoüissances de cette fête, lorsque tout fut troublé par la triste nouvelle qui arriva de la mort du Roy. Les chaleurs de la canicule furent excessives cette année. Suger écrit lui-même que les personnes les plus robustes avoient de la peine à les supporter, & que durant leur voyage les corps fondoient au soleil comme de la cire. Ce fut ce grand chaud qui acheva de détruire la santé & les forces du Roy ; sa dissenterie le reprit, & il ne put resister aux atteintes mor-

*Id. ibid.*

elles que lui causerent ces deux incommoditez jointes à la pesanteur de on corps. Se voyant donc réduit à extrêmité, il fit venir Etienne Evêue de Paris, & Gilduin Abbé de S. Victor, auquel il se confessoit plus volontiers, parce qu'il avoit bâti ce Monastere de fond en comble. Il réïtera sa confession, & reçût encore le Viatique. Il vouloit se faire porter à aint Denis, pour accomplir son vœu e prendre l'habit monastique; mais a maladie ne lui en donna pas le tems. Pour y suppléer en quelque façon, l fit étendre un tapis à terre, & par essus des cendres en croix, sur lesquelles on le coucha. Ce fut sur ce lit l'humilité & de penitence, qu'après voir produit une infinité d'actes de eligion, il expira en faisant le signe le la croix, & causa par sa mort un eüil universel dans tout le Royaume, qui n'avoit eu de long-temps un si on & si aimable Prince. Il l'avoit gouverné plutôt en pere qu'en Roy, i toutefois la qualité de pere peut tre separée de celle de Roy. Sa mort rriva le premier jour d'Août de 'an 1137. après avoir regné vingtneuf ans, & vécu près de soixan-

te. (a) Il fut porté à saint Denis avec une pompe funebre, digne de la Majesté Royale, & enterré dans le lieu qu'il avoit lui-même désigné entre l'Autel de la sainte Trinité, & celui des saints Martyrs titulaires de l'Eglise. (b) Le Prieur Hervé en l'absence de l'Abbé Suger, fit les obseques.

Quelques jours avant son décès, Dieu le consola par deux nouvelles, qui ne pouvoient que lui être fort agreables, & qui sembloient être l'heureux présage d'une longue paix, & d'une profonde tranquillité pour toute la France. La premiere est que Henri Roy d'Angleterre, qui lui avoit causé tant d'ennuis durant sa vie, & qui l'avoit traversé en toutes choses, étoit enfin décedé, & que tous ses États, tant en Angleterre, qu'en Nor-

*Dupl. hist. de Fr. t. 2. p. 100.*

(a) *M. Fleuri ne lui en donne que 56. mais Suger, qui devoit bien le sçavoir, dit positivement*, ætatis suæ ferè sexaginta.

(b) *Son tombeau se voit à present dans le Chœur au côté gauche, joignant celui d'Henri I. son ayeul; car pour son pere, comme nous l'avons dit, ne voulut pas être enterré à saint Denis, non plus que son fils Louis le Jeune, qui repose à Barbeau, Abbaye de Cîteaux, dont il est le fondateur.*

mandie, étoient en combustion; ce qui sembloit lui promettre que de long-temps ils ne seroient en état de nuire à la France. En effet, cette mort causa une cruelle guerre civile en Angleterre au sujet de la succession, & les Anglois, assez occupez chez eux, nous laisserent quelque temps en repos.

La seconde, fut que son fils, non seulement étoit arrivé heureusement à Bordeaux, mais que son mariage avec l'heritiere de Guyenne s'étoit accompli avec la joye & la satisfaction de tous les Ordres du païs; que ceux d'Aquitaine lui avoient fait une reception magnifique, & qu'il ne tarderoit pas à revenir en France avec la nouvelle Reine. Comme ce bon Prince, après de si heureuses nouvelles, sembloit n'avoir plus rien à souhaiter en ce monde, aussi n'y resta-t'il pas long-temps, & il expira de la maniere que nous l'avons dit.

Mais il seroit difficile d'exprimer quelle fut la consternation dans Bordeaux, & sur-tout parmi les François, lorsqu'on y apprit ce funeste accident, & la perte irréparable que la

ecevoir ſes ordres de ſa propre bouche, & apprendre de lui ſes dernieres volontez. Enfin après que ces premiers tranſports, qui ſont & ſi juſtes & ſi naturels, furent un peu calmez, il fallut penſer ſerieuſement à ce qu'il y avoit à faire dans ces triſtes conjonctures, & l'on tint conſeil pour ce ſujet.

V. *Embarras où ſe trouve le jeune Roi.*

Les ſentimens furent partagez: quelques-uns vouloient qu'on s'en retournât inceſſamment à Paris, pour prévenir toutes les factions qui pourroient s'élever à la Cour & dans le Royaume, par quelques Seigneurs mécontens qui avoient toûjours favoriſé les armes d'Angleterre contre nous; ils diſoient que le peuple, lorſqu'il ne voit point ſon Roy, eſt naturellement remuant, ſur-tout en France, & que c'eſt prudence de ne lui en point donner d'occaſion. D'autres repréſentoient que la domination de Louis n'étant point encore bien affermie dans les nouvelles Provinces qu'il venoit d'acquerir par ſon mariage, ni les peuples accoutumez au joug de la France, c'étoit tout riſquer, que de les abandonner ſi-tôt; qu'il en étoit des nouvelles acquiſitions comme des

nouvelles conquêtes, où il y avoit toûjours mille choses de consequence à regler, & qui ne se pouvoient terminer paisiblement que par la présence du Souverain; que le Roy étant couronné, & ayant gouverné l'Etat depuis prés de dix ans, conjointement avec son pere, il ne falloit point craindre de révolution dans le cœur du Royaume; que la Reine mere qui étoit sur les lieux, étoit sage & prudente, & avoit avec elle un bon conseil; qu'en tout cas il seroit assez temps de partir aux premieres nouvelles qu'on recevroit de quelque mouvement; mais qu'il étoit de la derniere consequence, tandis qu'on étoit en Gascogne, d'y établir un bon gouvernement, & de mettre les choses sur un pied qu'on ne fût pas obligé d'y revenir; que le Roy enfin ne pouvoit se dispenser de visiter au moins ses nouvelles Provinces, & de se montrer à ses peuples, quand ce ne seroit qu'en passant.

*Suger oblige le Roi de revenir en France.*

Chacun attendoit avec impatience quel seroit le sentiment de Suger sur une affaire si délicate, & qui ne demandoit point de remise. Il parla en effet, & d'une maniere si forte &

si précise pour le retour, qu'il l'emporta, & le départ fut fixé à la huitaine. Ses raisons étoient que ce tems suffisoit pour établir de bons Gouverneurs dans les Villes, & mettre ordre aux principales affaires; qu'on pouvoit s'en retourner par la Saintonge, & par le Poitou, & que cela tiendroit lieu de visite, & consoleroit les peuples; que la Reine qu'ils emmeneroient avec eux, leur serviroit d'ôtage, & que sa personne leur répondoit de la fidelité des peuples qui n'oseroient jamais remuer, tant que leur Souveraine seroit en notre disposition; mais qu'il étoit de la derniere consequence que le Roy revînt incessamment à Paris pour prendre possession de ses Etats, & contenir dans le devoir par sa présence certains esprits broüillons qu'on sçavoit s'être opposez à son Couronnement, & ne s'être pas encore défaits de leurs anciennes idées, toutes chimeriques qu'elles étoient. Le Roy donna dans l'avis de Suger, & le suivit dans toutes ses circonstances. Ainsi on s'apperçut dès lors de l'ascendant que cet Abbé avoit déja sur son esprit, & on prévit avec beaucoup de fonde-

*Dupl. vie de Louis VII. au commencement.*

ment, qu'il seroit encore plus puissant sous le regne de Louis le Jeune, qu'il ne l'avoit été sous celui de son pere.

*Sedition d'Orleans appaisée.*

La suite fit connoître qu'il avoit raisonné juste. A peine étoit-on arrivé à Poitiers, qu'on apprit que la Ville d'Orleans s'étoit révoltée, & qu'il y avoit sujet de craindre que son exemple n'en entraînât beaucoup d'autres. Cela fit hâter la marche ; & quoique le Roy n'eût que cinq ou six cens hommes avec lui, il fut résolu qu'il iroit droit à Orleans, avant que la sédition, qui n'avoit pas encore gagné tous les quartiers de la Ville, fût generale. Si bien que ce Prince se présenta aux portes d'Orleans, lorsqu'on le croyoit encore en Guyenne. Les mutins surpris, n'oserent lui refuser l'entrée de la Ville. Alors, par l'avis de son Conseil, il fit prendre les chefs de la révolte, pour épargner la multitude, & les fit executer à mort, avant de sortir d'Orleans, se voyant ainsi obligé, malgré lui, de commencer son regne par répandre le sang de ses sujets ; mais cet exemple de severité étoit necessaire pour contenir les autres dans le devoir. En effet, ce châtiment fait à propos, ef-

*Dupl. loc. cit.*

fraya tellement les autres, que personne n'osa plus remuer. On murmura, on fit des plaintes, on dit qu'on alloit entrer dans un regne sanguinaire ; qu'après avoir eu un pere pour Roy, on avoit en la personne de son fils un tyran : les Ministres & les gens de son Conseil, parmi lesquels Suger occupoit la premiere place, ne furent pas épargnez : mais enfin cela n'alla pas plus loin ; tout aboutit à des paroles qui se perdirent en l'air, & les mécontens furent obligez de ronger leur frein, & de dissimuler le dépit qu'ils avoient de n'avoir pas mieux pris leurs mesures.

VI. *Entrée magnifique du Roy dans Paris.* *Sug. vie de Louis le Gr.* *Dupl. loc. cit.*

D'Orleans, le Roy alla faire son entrée à Paris, où tout étoit encore dans la consternation de la perte de son pere, qui étoit si récente. Cependant la présence du jeune Roy déjà couronné & marié, & qui d'ailleurs étoit un des beaux Princes & des mieux faits qu'on eût vû de longtemps sur le Trône. L'aimable Reine qu'il amenoit (*a*) avec lui, & qui pos-

(a) *Elle suivoit à petites journées, selon la Chron. de Morigni, p. 302. sous la garde de l'Evêque de Chartres, à qui le Roy l'avoit confiée au sortir de Bordeaux : & par ce témoigna-*

ſedoit, dans une tendre jeuneſſe, toutes les graces les plus capables d'attirer les cœurs ; les belles Provinces qu'elle réuniſſoit à la Couronne, & qui, ſelon toutes les apparences, devoient la rendre ſi floriſſante : tout cela commença non ſeulement à eſſuyer les larmes des François, & à diſſiper la douleur qu'on voyoit encore peinte ſur leur viſage : mais, choſe étrange ! les fit paſſer à une autre extrêmité, & les porta à de ſi grands excès de joie, que depuis la fondation de la Monarchie, l'on n'avoit pas encore vû en France tant de bals, tant de jeux, tant de tournois, tant de réjouiſſances, tant de feſtins, qu'il s'en fit dans tout le Royaume, & ſur-tout à Paris, pour l'entrée ſolemnelle, & les nôces de Louis VII. qui y furent renouvellées, quoiqu'elles euſſent déja été faites à Bordeaux.

*Mez. vie de Louis VII. p. 1.*

Pour en conſerver la memoire à la poſterité, on frappa une médaille, où le jeune Roy eſt repréſenté ſur un grand cheval de bataille, le Sceptre

*ge, qui ne peut être ſuſpect, on accorde les differens Auteurs, dont les uns diſent que le Roy l'amenoit avec lui, & d'autres qu'il ne l'amenoit pas.*

à la main, la Couronne Imperiale sur la tête, avec ses habits de ceremonie, & deux Anges qui descendent du Ciel, & qui lui apportent une couronne de branche d'olivier, symbole de la paix. Pour legende on lit ces paroles :

*Omnis longo solvit se Gallia luctu.*
Et au bas ces deux mots, *Adventus Regis.*

Si malheureux sont les hommes, dit à ce propos un judicieux Historien, que le destin qui se cache dans l'avenir, ne leur montre le plus souvent de belles apparences de joye, que pour leur faire sentir dans la suite leurs malheurs avec plus d'amertume. Ils commencerent effectivement à nous accabler peu de temps après toutes ces réjoüissances. *Id. ibid.*

Le Conseil secret étoit alors composé de quatre bonnes têtes, deux Princes du Sang, & deux Prélats. Les deux Princes étoient Raoul Duc de Vermandois, & Thibaud Comte de Blois & de Chartres. Les deux Prélats étoient Josselin Evêque de Soissons, & Suger Abbé de saint Denis. La jeune Reine, qui avoit l'esprit extrêmement avancé, & plus qu'une

fille de quinze ans ne l'a ordinairement, avoit déja sollicité fortement son époux de retirer le Comté de Toulouse des mains d'Alfonse, qui le lui retenoit, disoit-elle injustement, & qui faisoit partie de la succession de ses peres. Cette ouverture plut extrêmement à Louis : il vit que ce Comté étoit à sa bienseance, & qu'uni au Duché de Guyenne, que sa femme lui avoit apporté en mariage, il feroit la plus belle Province du Royaume, & l'emporteroit même sur la Normandie, qui lui étoit si souvent disputée par les Rois d'Angleterre. Il fit examiner le droit de sa femme dans son Conseil; & on trouva effectivement qu'il n'étoit point chimerique, parce que Guillaume Comte de Toulouse, fils de Ponce & d'Ameldis Comtesse de Carcassonne, avoit engagé cette Principauté à Raimond de saint Gilles son cadet, pour une somme d'argent fort considerable, dont il s'étoit servi pour marier sa fille unique nommée Philippe à Guillaume VIII. ayeul d'Eleonore. Ainsi en rendant l'argent, il semble que le Comté de Toulouse devoit appartenir aux Ducs de Guyenne qui en

*Id. ibid.*

voient épousé l'heritiere. Alphonse
ut donc sommé de la part du Roy de
endre ce Comté, comme apparte-
ant à sa femme : & comme il répon-
it qu'il lui avoit été vendu par son
rere aîné ; & non pas engagé, on lui
léclara la guerre.

*On declare la guerre au Comte de Toulouse, contre l'avis de Suger.*

Suger n'étoit point de cet avis ; non
eulement il voyoit que le droit étoit
louteux, parce que le Toulousain
aisoit paroître un contrat de vente
n bonne forme : & quoique, se-
on toutes les apparences, il y eût
le la collusion entre les deux freres,
& que l'aîné se voyant sans enfans
nâles, eût mieux aimé avantager son
adet, qu'il aimoit fort, que de laisser
a Principauté passer à des étrangers
par le moyen de ses filles, cependant
lans le for de la justice cela ne pa-
oissoit pas, & la vente étoit bien
prouvée : mais ce qui arrêtoit davan-
age Suger, c'est qu'il ne pouvoit goû-
er qu'on allât porter la guerre si loin
lu cœur de la France, avec des dé-
enses incroyables, & qu'au com-
nencement d'un regne on donnât de
oi des idées si desavantageuses, ca-
pables de faire croire à toute l'Euro-
pe que le Roy ne pensoit qu'à enva-

hir les Etats de ses voisins : ce qui pouvoit produire de très-mauvais effets, & donner occasion à une ligue generale contre la France. Il en auroit bien dit davantage, s'il eût été Prophete ; & il auroit pû assurer le Roy qu'il alloit remuer une pierre, qui dans la suite lui tomberoit sur la tête.

Mais les pressantes sollicitations d'une jeune épouse, qui sçait emploïer adroitement & les larmes & les caresses, pour obtenir ce qu'elle souhaite, sont un puissant charme. Louis ne put y résister. Suger pour cette fois ne fut point écouté. La conquête du Comté de Toulouse fut résoluë dans le Conseil par ceux qui cherchoient plus à flater les inclinations du Prince, qu'à procurer le bien de l'Etat, & ce mépris apparent qu'on fit alors des avis de l'Abbé de saint Denis, fut la source de cette haute élevation où nous le verrons bientôt.

VII. *Suger execute le dessein qu'il avoit de bâtir une Egli-*

Tandis que tout le Royaume étoit en mouvement pour la guerre de Gascogne, & que la Noblesse Françoise accouroit de toutes parts pour accompagner son Roy dans cette ex-

sedition, Suger se retira à son Abbaye de saint Denis, & profita de ces momens de loisir pour executer un grand dessein, qu'il avoit déja conçû depuis quelques années. La derniere Eglise de saint Denis, construite par le Roy Pepin, & par Charlemagne, sur les anciens fondemens de celle du Roy Dagobert, lui parut trop petite. Elle avoit peine effectivement à contenir l'affluence du peuple qui s'y trouvoit aux jours des grandes solemnitez.

*Se magnifique à S. D.*

*Administ. Sug. c. 25.*

D'où il arrivoit que les séculiers ne trouvant pas de place dans la Nef, se jettoient dans le Chœur des Religieux avec confusion, hommes & femmes indistinctement, & y causoient tant de bruit, qu'il n'étoit pas possible d'y celebrer les divins Offices, avec la décence & le respect qui sont dûs à la Majesté de Dieu. C'est ce qui porta Suger à entreprendre d'en faire une & plus belle & plus spatieuse, ne reservant de celle qui étoit sur pied, que ce qui pourroit convenir à son dessein, c'est-à-dire, presque rien.

Dans cette vûë, il fit venir de tous les endroits du Royaume les plus habiles ouvriers qu'on put trouver,

ſoit pour l'architecture, ſoit pour la charpente, Peintres, Sculpteurs, Graveurs; Fondeurs, Menuiſiers, Orfévres, tous accoururent à ſaint Denis, auſſi-tôt qu'on ſçut la réſolution de l'Abbé, qui étoit connu pour un homme qui n'épargnoit rien, quand il s'agiſſoit d'executer ſes hautes entrepriſes. Il réſolut même d'envoyer juſqu'à Rome chercher des colonnes de marbre, dont la beauté correſpondît à la grandeur du deſſein qu'il avoit conçû; mais il ne fut pas en cette peine, ayant trouvé dans le Roïaume tout ce qui lui étoit neceſſaire, & même de ſi belles pierres, qu'il ne s'en étoit point encore vû de pareilles: ce fut dans une carriere proche de Pontoiſe, qu'il découvrit ce tréſor, qui lui coûta peu de choſe, le zele des peuples des environs en aïant fait preſque toute la dépenſe: c'étoit à qui contribuëroit le plus au nouveau bâtiment qu'on regardoit comme l'ouvrage d'une pieté ſinguliere, capable d'attirer ſur les familles qui y auroient part, toutes les benedictions du Ciel.

Avec ces ſecours Suger commença par l'entrée de l'Egliſe. Il y avoit

beaucoup à travailler. Charlemagne y avoit fait faire en dehors un gros portique fort maſſif & fort obſcur, qui cachoit le portail, & rendoit l'entrée de l'Egliſe auſſi deſagreable, qu'elle étoit peu commode. L'intention de ce Prince avoit été bonne; Pepin ſon pere s'étoit fait enterrer en cet endroit, non pas couché ſur le dos comme ſont tous les morts, mais proſterné la face contre terre, afin, diſoit-il, que par cette poſture humiliante, il pût faire à Dieu à la porte de ſon Egliſe une amende honorable continuelle pour les excès commis par Charles-Martel ſon pere; & Charlemagne ne pouvant ſouffrir que ſon pere fût enterré hors de l'Egliſe, avoit fait faire ce gros portique ſur ſon tombeau, qui par ce moyen ſe trouvoit comme dans l'Egliſe. Suger qui étoit tout-puiſſant en Cour, fit abbatre, avec la permiſſion du Roy, ce portique, fit transporter le tombeau du Roy Pepin en un autre endroit, & s'appliqua à élever un portail digne de la magnificence de l'Egliſe qu'il méditoit. Il conſiſtoit alors en deux groſſes tours fort baſſes, & preſque ruinées, & une ſeule porte

pour entrer dans l'Eglise. Il donna une plus grande face à ce bâtiment, y fit trois grandes portes magnifiques, éleva les tours à une juste hauteur, les accompagnant de parapets, pour servir également & de défense en temps de guerre, & d'ornement durant la paix. Pour les battans des portes, il les fit faire d'un bronze doré très-riche & très-précieux ; & dessus en différens cartouches de demi-relief l'histoire de la Passion, de la Resurrection, & de l'Ascension de Jesus-Christ, avec plusieurs belles inscriptions. L'or y brilloit de tous côtez. Suger avouë que cet ouvrage lui coûta beaucoup. Il ne s'oublia pas non plus dans cette occasion. On le voit au-dessus de la grande porte dans une posture de suppliant aux pieds de Jesus-Christ, avec ces deux vers écrits en gros caracteres d'or :

*Suscipe vota tui judex districte Sugeri,*
*Inter oves proprias fac me clementer haberi.*

*Dedicace de cette Eglise. Ib. ch. 26.* Pour donner plus d'espace à l'Eglise, il y ajoûta deux aîles, l'une à droite, l'autre à gauche, vis-à-vis des deux portes collaterales, & les enri-

chit de plusieurs Chapelles. Alors il nvita tous ses amis à venir faire la Dedicace de cette nouvelle Eglise. Hugues Archevêque de Roüen, fut e principal Ministre de la ceremonie. Manassez Evêque de Meaux, Pierre de Senlis, & Eudes de Beauvais, l'aiderent dans ces augustes fonctions. Tout s'y passa avec une granleur & une magnificence qui tenoit quelque chose de cette celebre Dedicace si vantée dans les saintes Ecritures du temps de Salomon ; si ce n'est que ce grand Roy employa sept années à la construction de son Temple, & que l'Abbé Suger eut achevé le sien en moins de trois ans. Ce n'étoit pourtant encore là qu'une partie de ce qu'il avoit projetté. Louis étoit de retour de son expedition de Gascogne, fort mortifié d'avoir si mal réussi. Il avoit trouvé dans le Comte de Toulouse une si vigoureuse résistance par la protection que ses amis lui avoient donnée, qu'il ne crut pas, après avoir perdu inutilement une partie de son armée, devoir s'oppiniâtrer davantage à forcer des gens qui étoient résolus de perir, ou de conserver l'héritage de leurs peres. Ainsi pour sau-

ver son honneur, il aima mieux faire la paix, & recevoir le Comte à hommage, en lui laissant comme à son vassal, la possession d'un bien qu'il ne pouvoit lui ravir, que de perdre même ce droit, en continuant de le traiter comme ennemi. Mais d'un autre côté, cette disgrace fut avantageuse au Roy: elle lui apprit à moderer les saillies impetueuses de sa jeunesse, & à ne pas entreprendre tout ce qu'il croyoit pouvoir faire impunément. Il connut encore par-là qu'il n'avoit point de meilleure tête, d'esprit plus pénétrant, & de plus fidele Ministre dans son Conseil que l'Abbé de saint Denis: ce qui fit que non seulement il lui donna dès lors toute sa confiance, mais qu'il l'éleva si fort au dessus des autres, qu'il ne se conduisoit plus que par ses avis. Suger devint ainsi le premier, pour ne pas dire l'unique Ministre d'Etat, les autres n'en ayant quasi plus que le nom.

On ne fut pas long-temps dans le Royaume sans s'appercevoir que l'Abbé de saint Denis étoit devenu le favori du Roy. Ce Prince dans toutes les rencontres lui en donnoit des preuves

preuves si éclatantes, qu'il falloit avoir autant de sagesse & de modestie que Suger en avoit pour ne se faire ni ennemis, ni envieux, dans des conjonctures si délicates. Cette prédilection parut dès la même année 1140. à l'occasion que je vais dire.

Les Evêques, & toutes les personnes de qualité qui s'étoient trouvées à la ceremonie de la Dedicace de la Nef de son Eglise, avoient paru si contens de ce premier travail, & en avoient donné tant de loüanges à l'Abbé, qu'ils lui avoient fait naître le dessein de poursuivre son ouvrage, & d'achever ce qu'il avoit si bien commencé. Toute la partie superieure de l'Eglise, qu'on nomme ordinairement le Chevet, restoit encore à faire, parce que ce qui subsistoit alors, & qui tenoit lieu de Chevet, n'avoit aucun rapport avec la belle Nef qu'on venoit d'élever. Suger fit donc abbatre tout ce vieux bâtiment; & lorsque la place fut disposée pour les fondations, il pria quelques Prélats de ses amis de les venir benir, se réservant à lui-même le plaisir d'y mettre la premiere pierre. Le Roy, qui en fut averti, poussa la complaisance

jusques à lui disputer cet honneur. En effet Sa Majesté s'y trouva avec toute sa Cour, qui étoit fort nombreuse ; & sa présence fit qu'une infinité de Prélats, d'Abbez, & d'autres personnes qualifiées, qui n'y auroient peut-être pas pensé, si le Roy n'y fût venu, voulurent avoir part à la ceremonie. Elle fut très-auguste & très-magnifique. Les Evêques descendirent jusques dans les tranchées, tenant en leurs mains les saintes Reliques qu'on devoit mettre dans les fondemens. Ils benirent le lieu, & le Roy posa la premiere pierre (a), au son des trompettes, & de tous les instrumens de musique, tandis que les Religieux chantoient le Pseaume 86. qui commence par ces paroles : *Fundamenta ejus in montibus sanctis.* L'Abbé Suger mit aussi sa pierre, après que tous les Evêques eurent posé chacun la leur, & il fut suivi de plusieurs autres Abbez.

Le Chœur cependant continuoit le chant des Pseaumes & des Cantiques qui se disent dans de pareilles ceremonies ; & comme l'on en étoit à ces mots : *Lapides pretiosi omnes muri tui*,

(a) *Ce fut un Dimanche 14. de Juillet* 1140.

Tous tes murs, ô Jerusalem, ne sont que de pierres precieuses. Le Roy, qui sçavoit faire les choses de bonne grace, & d'une maniere vrayement Royale, détacha un anneau de grand prix qu'il avoit au doigt, & le jetta dans les fondemens; & tous les Courtisans à son exemple firent la même chose : si-bien qu'on auroit eu de quoi bâtir une magnifique Eglise du prix de toutes les pierreries qui furent jettées dans les fondations de cet édifice; & les paroles du Cantique, qui n'ont été dites que pour la Cité de Dieu, s'accomplirent neanmoins en un sens fort litteral, au sujet des premiers murs de l'Eglise de saint Denis : *Lapides pretiosi omnes muri tui.*

Il n'est pas croyable combien cette journée fut glorieuse à l'Abbé Suger, & combien il reçut de loüanges & de complimens de toute la Cour. Plus le Roy lui témoignoit d'amitié, plus les Courtisans s'empressoient à lui donner des marques de leur respect & de leur attachement, tant il est vrai que la vie du monde est une espece de comedie, où chacun jouë un personnage fort différent de ce qu'il est en effet; car combien y en avoit-il parmi tous

ces adorateurs qui eussent voulu voir l'Abbé de saint Denis effacé du nombre des vivans, & qui dans le fond de leur cœur maudissoient leur sort en se voyant obligez de rendre à un petit Moine de basse naissance, des honneurs & des déferences qu'ils croyoient mériter plus que lui? Que sera-ce, quand ils le verront tantôt sur leurs têtes, revêtu de toute l'autorité Royale, & leur tenir lieu d'arbitre & de Souverain?

Il paroît neanmoins que Suger ne se laissoit point éblouïr de tous ces vains honneurs, & qu'au milieu de tant d'applaudissemens, il étoit sérieusement occupé de la pensée de la mort, quoiqu'il n'eût encore que 58.
1140. *V. la nou hist. de S. D. p. 171.* ans; car dès cette année, il fit un acte par lequel il destine deux cens livres de rente, pour être employées à la continuation de ce saint édifice, en cas qu'il vînt à mourir avant que de l'avoir achevé. Cette somme à présent paroîtroit peu de chose pour une telle entreprise; mais alors elle étoit considerable: & je ne sçai si avec 20000. livres tous les ans on avanceroit maintenant un bâtiment autant qu'on pouvoit faire en ce temps-là

avec 200. Mais d'un autre côté, comme Suger étoit d'une pénétration infinie, & qu'il n'ignoroit pas qu'il est rare de trouver deux Abbez de suite qui entrent dans les mêmes vûës, parce que l'esprit de l'homme est si orgüeilleux, qu'il n'y a quasi personne qui ne se fasse un honneur de préferer ses propres lumieres à celles d'un autre, sur-tout quand il n'est plus au monde; c'est ce qui fit que notre Abbé se hâta de consommer l'œuvre qu'il avoit entreprise avec une approbation si universelle, & n'épargna pour cela ni soins, ni argent, ni industrie. Lui-même, nonobstant le grand nombre d'affaires, dont il étoit chargé à l'égard du public, mettoit la main à l'œuvre, conduisoit son bâtiment, & en étoit le principal Architecte, semblable à ces grands Prêtres de l'ancienne Loi, qui se faisoient un honneur de s'emploïer à bâtir & à reparer le Temple de Jerusalem. Il est certain au moins que c'est à sa pénétration & à son genie, qu'on est redevable de la facilité avec laquelle on eut la charpente de ce saint édifice; car après que les personnes les plus intelligentes en ces

ſortes de choſes, l'eurent aſſuré qu'il n'y avoit point à plus de 60. lieuës à la ronde, de bois propres pour cette entrepriſe ; il alla lui-même viſiter toute la forêt de Chevreuſe, & quoiqu'on eût voulu lui perſuader qu'il perdroit ſon temps, il chercha ſi bien qu'il y trouva enfin tout ce qui lui étoit neceſſaire, & le fit abbatre en ſa préſence. Ce fut lui encore qui trouva le ſecret de ne point interrompre durant les hyvers, quelques rudes qu'ils fuſſent, le travail de ce grand nombre d'ouvriers qu'il occupoit à ſon bâtiment. Enfin il n'oublia rien de tout ce qui étoit capable de lui épargner à lui, ou à ſa memoire le reproche qu'on fait ordinairement à ceux qui ont commencé de grandes entrepriſes, & qui n'ont pû les achever. Suger commença la ſienne, & il en vint à bout en moins de trois ou quatre ans.

*Fel hiſt. de S. D. loc. cit.*

VIII.

*Le Roy ſe broüille avec le Pape au ſujet de l'élection d'un Archevêque de Bourges.*

Tandis qu'on travailloit avec une ardeur incroyable à élever cette auguſte Baſilique, il ſe paſſa bien des choſes de conſequence à la Cour, où notre Abbé eut part : elles lui cauſerent beaucoup de chagrin, parce qu'elles en donnerent au Roy, dont

les interêts lui étoient plus chers que les siens propres ; & les suites en furent si funestes, que les siecles les plus reculez n'en perdront jamais la memoire.

L'Eglise de Bourges ayant perdu son Pasteur *(a)*, Quercinas fut élû par la plus grande partie du Clergé & du peuple, pour lui succeder. C'étoit un homme agreable au Roy ; & je ne trouve aucun Historien qui en dise du mal : cependant, comme il y avoit presque toûjours de la brigue dans ces sortes d'élections, ceux qui n'avoient point été pour l'élû, s'adresserent au Pape, selon la mauvaise coûtume *(b)* de ces temps-là, & prétendoient faire casser l'élection, sous prétexte qu'il y manquoit quelques formalitez. Le Pape, c'étoit Innocent II. suivant le genie de ses prédecesseurs, qui travailloient depuis long-temps à étendre leur autorité sur tous les Etats des Princes Chrétiens, profita de l'occasion ; & sans se mettre en peine s'il alloit choquer le

(a) *Alberic mort en 1140.*

(b) *Saint Bernard convient lui-même que rien n'étoit plus pernicieux pour l'Eglise que les appels au Pape en premiere instance.*

Roy, & si cette affaire causeroit du trouble dans le Royaume, il cassa l'élection de Quercinas, & de son autorité nomma Pierre de la Châtre, frere de son Chancelier Haimery, & le sacra lui-même Archevêque de Bourges.

*Mez. hist. de Louis le Jeune.*

*Dupl. ibid.*

*Fleuri hist. eccl. l. 68. p. 579.*

*Gal. Christ. to. 1.*

Une entreprise si hardie offensa le Roy jusqu'au vif. C'étoit un jeune Prince extrêmement jaloux des droits de sa Couronne ; & personne ne peut le trouver mauvais. C'est une obligation indispensable à tous les Souverains de conserver ces droits, dont ils ne sont pas les maîtres, mais seulement les dépositaires : & si Loüis le Jeune n'avoit jamais commis d'autre faute, bien loin de mériter les invectives peu respectueuses, pour ne rien dire de plus, où un Auteur moderne (*a*) s'est emporté contre lui à ce sujet, il se seroit attiré les loüanges, non seulement de tous les bons François, mais de toutes les personnes justes & équitables. Le Roy donc ayant appris ce qui s'étoit passé à Rome, jura dans sa colere, que tant qu'il vivroit, jamais Evêque consacré sans son agrément ne monteroit sur le Trône Epis-

*Mez ibid.*

*S. Bern. ep 219. n. 3.*

(a) *Villefore, vie de saint Bernard p. 350.*

copal ; & en même temps donna ordre qu'on s'opposât à la reception de Pierre. Celui-ci voyant qu'il ne lui seroit jamais possible de résister à la puissance d'un si grand Roy, vouloit renoncer à l'Evêché ; mais le Pape croyant que ce seroit un affront pour lui de plier devant un jeune Roy, après avoir réduit depuis peu un Empereur à ses volontez, tint ferme, & ordonna à Pierre de se maintenir par toutes les voyes possibles, & qu'il auroit soin de le seconder. Ainsi la Cour de France se broüilla furieusement avec celle de Rome ; & ce qui est de plus fâcheux, c'est que tout le Royaume se trouva aussi divisé à ce sujet. Les devots prirent le parti du Pape, & les politiques celui du Roy. Suger, & tous les Ministres d'Etat appuïoient la conduite du Roy, & le confirmoient dans ses sentimens : ils disoient qu'il ne devoit pas souffrir qu'on portât de si cruelles atteintes à son autorité ; qu'il étoit inoüi qu'un Pape, qui avoit de si grandes obligations à la France, & qui n'étoit sur le Trône de saint Pierre que par la protection qu'elle lui avoit accordée, voulût faire ainsi le maître dans le

Royaume, & disposer des Evêchez les plus considerables, contre la volonté du Roy. Saint Bernard, tout l'Ordre de Cîteaux, & le Comte de Champagne leur ami intime, soutenoient les interêts du Pape, avec un grand nombre de personnes de pieté, qui par scrupule, & peut-être faute de lumieres, auroient cru résister à la volonté de Dieu, que de s'opposer à celle de Sa Sainteté, tant les Papes étoient absolus en ce temps-là. Le Comte de Champagne poussa même son zele jusques à donner retraite dans ses Etats à Pierre de la Châtre, nouvellement sacré Archevêque de Bourges par le Pape; ce qui commença à indisposer le Roi contre ce Comte, sur lequel tout l'orage tomba dans la suite. Il faut avoüer cependant qu'il ne le fit qu'à la priere du Pape. *(a)*

Il s'écrivit plusieurs choses de part & d'autre, pour soutenir les droits des deux partis. Suger se donna de grands mouvemens pour les interêts de son Prince, & saint Bernard ne

(a) *Archiepiscopum Bituricensem suscepit ad imperium vestrum: & hoc est maximum & primum ejus peccatum.* S. Bern. ep. 216. ad Innoc.

s'en donna pas moins pour la cause du Pape. Enfin la France ne voulant point ceder, Rome en vint à ces extrêmitez fâcheuses, que d'excommunier le Roy, & de mettre ses Etats en interdit. (*a*) Alors ce jeune Prince âgé de 24. ans, se voyant traité si indignement, court à la vengeance : & comme il ne doutoit point que le Comte de Champagne ne fût la cause par ses sollicitations, & celles de ses amis, de l'affront que le Pape venoit de faire à Sa Majesté ; il entre à main armée sur les terres du Comte, & y met tout à feu & à sang.

On étoit à la veille de voir dans le Royaume la plus cruelle guerre civile, qui y eût été de long-temps. Outre que le Comte étoit brave de sa personne, les hautes alliances qu'il avoit contractées avec les Comtes de Flandres, & d'autres Princes ses voisins, qui l'honoroient & le cherissoient extrêmement, le rendoient puissant ; & la cause qu'il défendoit, & pour laquelle il étoit persecuté, lui auroit encore attiré un puissant parti dans le Royaume : le Roy mê-

(a) *Voyez les notes du P. Mabillon sur l'épist. 216. de S. Bern.*

me n'auroit pû compter en ce cas sur la fidelité de tous ses sujets ; car quelle division n'est pas capable de causer entre les esprits, le motif de la Religion ? Elle arme le pere contre le fils, & les enfans contre leurs peres : on ne connoît plus les liaisons les plus étroites de la nature & du sang, les droits du Souverain sont confondus, & le sujet croit être bien autorisé dans sa revolte, quand il prend les armes pour la défense de la Religion. On l'a dit il y a long-temps ; & la suite des siecles ne fera que verifier cette belle parole, *Tantum Religio potuit suadere malorum.*

Sans sortir de nôtre sujet, qui l'auroit jamais cru, que Suger & S. Bernard, si amis auparavant ; que Louis le Jeune & Thibaud, non seulement si intimes, mais parens & alliez par plusieurs mariages qui s'étoient faits entre les Princes de la Maison Royale, & les enfans de ce Comte ; que saint Bernard & les Religieux de son Ordre, si dévoüez à nos Rois, si attachez à leur Trône, si zelez pour leur gloire ; que toutes ces personnes, dis-je, se fussent si fort broüillées ? Tout autre interêt que celui de la Religion

n'auroit jamais pû produire cette discorde.

Quelques discours railleurs & méprisans que le Pape avoit tenus du Roy, & qui furent malicieusement rapportez à ce Prince, peut-être même envenimez, acheverent d'aigrir son esprit, & le porterent aux dernieres extrêmitez; car il étoit échappé au Pape de dire: » Le Roi de France est un jeune homme qu'il faut in- « struire, & empêcher par de bonnes « corrections, qu'il ne s'accoûtume à « de telles entreprises: il faut lui ap- « prendre de bonne heure que les é- « lections ne sont plus libres, quand « le Prince donne l'exclusion à quel- « qu'un, à moins qu'il ne prouve de- « vant un Juge Ecclesiastique, que ce- « lui qu'il exclud, ne doit pas être « élû; car alors le Prince doit être é- « couté comme un autre. « De telles instructions ne seroient guéres écoutées présentement: aussi ne le furent-elles pas dès ce temps-là; & Louis de son côté dit, qu'il apprendroit au Pape ce qu'il devoit à un Roy de France, & qu'il lui montreroit que les Rois ont les mains plus longues qu'il ne pensoit. En même temps il envoya

*Nangius in Chron. ad an.* 1142.

S. Bern. ep. 224. v. not. fus. Mab. son frere Robert avec des troupes à Reims, à Châlon, & dans tous les Evêchez des Etats du Comte de Champagne, dont les Prélats avoient embrassé les interêts. On les chassa de leurs Sieges, on s'empara de leurs biens & de leurs revenus; l'Evêque de Paris fut du nombre, & tous furent traitez comme des rebelles à leur Souverain.

Alors saint Bernard ouvrit les yeux, & connut que son zele avoit été un peu trop loin: car pour dire ici les choses comme elles sont, ce fut lui qui par les lettres vehementes qu'il écrivit au Pape sur cette affaire, l'anima sans y penser contre la France, & sans faire réflexion qu'il est plus facile de mettre le feu à une maison que de l'éteindre, voici comme il parle à
S. Bern. ep. 216. Sa Sainteté: » Après tout, de quoi le » Comte Thibaud est-il coupable? Si » c'est d'aimer la justice, & de haïr » l'iniquité, il l'est en effet; de rendre » au Roy ce qui est au Roy, & à Dieu » ce qui est à Dieu, il l'est aussi d'a» voir reçû dans ses Etats l'Archevê» que de Bourges, comme vous le lui » aviez ordonné? Voilà sans doute le » plus grand de ses crimes; c'est le

sujet veritable des mauvais traite- «
mens qu'on lui fait. Il n'est en bute «
aux méchans, que pour avoir été trop «
homme de bien. C'est pourquoi Vo- «
tre Sainteté est fortement sollicitée «
par tout ce qu'il y a de gens d'hon- «
neur & de probité, de venger l'in- «
jure de son fils, de délivrer l'Egli- «
se de l'oppression où elle est ; de re- «
primer avec une fermeté Apostoli- «
que les auteurs du mal, & de faire «
sentir à leur chef la peine que me- « *Au Roy de France.*
rite la licence qu'il s'est donnée de «
faire, au mépris des loix, tout ce «
qu'il a voulu. «

Si un sujet présentement écrivoit en ces termes contre son Roy en Cour de Rome, qu'en diroit-on ? C'est trop assurément que d'animer ainsi un Pape à la vengeance. Il y a des voyes plus douces & plus moderées, pour faire revenir les Souverains de leurs égaremens. Il pouvoit prier le Pape d'écrire au Roy une lettre paternelle, telle que nous avons vû de nos jours Innocent XI. en écrire au Roy dans l'affaire de Charonne, & dans les démêlez de la Regale ; mais ces termes: *de faire sentir à leur chef la peine que merite la licence qu'il s'est donnée de faire,*

*au mépris des loix, tout ce qu'il a voulu,* ne conviennent point à un ſujet contre ſon Roy; cela ſent l'eſprit de ſédition; c'eſt allumer le feu de la révolte, & attirer ſur ſa patrie des calamitez auſquelles ſouvent il n'eſt ſouvent plus poſſible de remedier dans la ſuite. C'eſt ce qui arriva. Je ne doute point que ſi le Saint l'eût prévû, il n'eût agi autrement; car pour ſes intentions, il eſt certain qu'elles étoient droites : mais il faut convenir que ſon zele pour la juſtice & pour l'honneur de l'Egliſe, l'emportoit quelquefois trop loin. En effet, l'eſprit du Pape ainſi aigri ſe porta contre la France à des extrêmitez auſquelles il ne devoit jamais penſer; & le Roy de ſon côté, pour ſe venger du Pape, fit à ceux de ſes ſujets qui ſoutenoient ſon parti, tout le mal qu'il put; ſi-bien que le Royaume, ſelon le témoignage des Ecrivains (a)

(a) *Francia Rege ſuo amiſſo, ſub illius filio Ludovico, qui adhuc ſuperſtes eſt, ob ipſius ac Theobaldi Comitis guerram tot prædiis ac incendiis perpeſſa eſt diſcrimina, quod niſi Religioſorum, qui ibidem commorabantur, meritis & orationibus, nuper pacata fuiſſet uſque ad internecionem delata putaretur.* Otto Friſing. l. 7. Chron. c. 21.

de ce temps-là, fut à deux doigts de sa perte; & il ne s'en seroit jamais relevé, disent-ils, si une infinité de saintes ames, qui étoient jour & nuit aux pieds des Autels, pour implorer la misericorde de Dieu, n'eussent fait violence au Ciel par leurs gemissemens & par leurs larmes, & n'en eussent attiré les remedes que tous les secours humains ne pouvoient plus leur procurer.

IX. *S. Bernard appaise ces troubles par la mediation de Suger.*

Saint Bernard voyant donc en quel état déplorable l'Eglise de France étoit réduite, en partie par sa faute, & que les maux présens dont elle étoit accablée alloient être suivis de beaucoup d'autres infiniment plus redoutables, commença sérieusement à employer tout ce qu'il avoit de crédit, d'autorité, d'esprit, d'éloquence & d'industrie pour arrêter ce torrent qui entraînoit tout. Il ne s'adressa plus ni au Pape, ni au Roy. Il vit bien qu'ils étoient trop animez; & leurs esprits trop aigris, pour pouvoir esperer de les fléchir: mais il s'attacha uniquement à gagner ceux qui composoient le Conseil de l'un & de l'autre, afin que chacun de son côté portât son Maître à la paix, & à se relâcher de

quelque chose, pour en venir à un accommodement. Ses premieres sollicitations furent du côté de Suger, qu'il sçavoit avoir beaucoup de pouvoir sur l'esprit du Roy, & être l'ame de son Conseil. Il s'adressa ensuite à l'Evêque de Soissons, qui étoit aussi Ministre d'Etat, & tâchoit de persuader aux uns & aux autres qu'il falloit que le Roy consentît à l'installation de l'Archevêque de Bourges, afin d'avoir la paix avec Rome, laquelle étant faite, tout le reste s'accommoderoit facilement. A l'égard de Rome, il fit agir le Venerable Abbé de Cluni, son ami, qui écrivit au Pape Innocent, dont il étoit cheri, une lettre extrêmement touchante, pour le porter à lever l'interdit qu'il avoit jetté sur le Royaume, & à ne pas traiter le Roy avec tant de rigueur. Cet Abbé n'étant point sujet du Roy, ses remontrances au Pape paroissoient plus desinteressées, & devoient, selon les apparences, produire un bon effet. Lui, de son côté, écrivit aux Cardinaux de ses amis, qui étoient les mieux venus auprès du Pape, & se servit de tous les moyens possibles pour les réduire au point

*Fleuri hist. eccl. l. 68. p. 586.*

qu'il souhaitoit, je veux dire, à un accommodement. Il blâme le Pape, il blâme le Roy; il avouë qu'ils ont tous deux tort; que l'un est trop severe, que l'autre n'est pas assez humble; & qu'ainsi il faut qu'ils se relâchent de quelque chose pour avoir la paix. Il semble même avoüer qu'il est cause de ce malheur, par la lettre précedente qu'il avoit écrite au Pape; & dont nous avons parlé; & il en fait une espece de rétractation. » Les affaires, leur dit-il, sont dans une situation si fâcheuse, que les coupables refusent de s'humilier, & les « juges d'être plus traitables. On crie « à ceux-là, cessez de faire le mal, « reconnoissez humblement votre « faute; ils ne nous écoutent pas, tant « ils sont obstinez dans leur desordre. « Nous conjurons ceux-ci qui sont « chargez de corriger le peché, en « ménageant le pecheur, de ne briser « point le roseau cassé, de n'éteindre « pas la méche qui fume encore, & ils « n'en font que plus inexorables. Si « j'annonce aux enfans qu'ils sont « obligez de se soumettre à leurs pe- « res, je frappe l'air. Si j'avertis les « peres de n'aigrir point leurs enfans, «

S. Bern. ep. 219.

» je m'attire leur indignation. Ceux
» qui ont manqué à leur devoir, ne
» peuvent être forcez à reconnoître
» leur faute ; ni ceux qui devroient
» les redresser, à user envers eux de
» quelque condescendance : chacun
» est entraîné par sa passion, & parta-
» gé en diverses factions. Puis quel-
» ques lignes après il ajoûte : On ne
» peut excuser le Roy, premierement
» d'avoir fait un serment illicite, se-
» condement, d'y persister : mais il y
» persiste moins par l'inclination que
» par honte. Vous n'ignorez pas que
» c'est un deshonneur chez les Fran-
» çois de violer un serment, même
» inconsideré, quoique tout homme
» de bon sens soit obligé de convenir
» qu'il ne faut point tenir ce qu'on a
» juré contre la Religion. Aussi ne
» prétends-je point justifier le Roy
» en cela. Je cherche moins à l'excu-
» ser, qu'à vous fléchir. Mais, quoi !
» la passion, la jeunesse du Roy, sa
» Dignité, ne mériteront aucune in-
» dulgence ? Certainement pour peu
» que la misericorde l'emporte sur la
» justice, vous aurez quelque égard
» pour un jeune Roy ; vous lui ferez
» grace du moins cette fois, à con-

dition qu'il ne s'ingerera plus à l'a- «
venir dans une pareille entreprise. «
Cependant je ne demande cette gra- «
ce, qu'au cas qu'elle ne blesse ni la «
liberté de l'Eglise, ni le respect que «
l'on doit à l'Archevêque que le Pa- «
pe a consacré. Le Roy même, tou- «
te l'Eglise de France, assez affligée «
d'ailleurs, la demandent. Helas! je «
languis, je seche de frayeur à la vûë «
des maux dont le Royaume est me- «
nacé. Il y a un an que j'écrivis sur le «
même sujet, mes pechez furent cau- «
se que j'aigris votre colere, au lieu «
de l'adoucir, & cette colere a deso- «
lé presque tout le monde Chrétien. «
S'il m'échapa, par un excès de zele, «
quelque chose que j'aurois dû sup- «
primer, ou dire en d'autres termes, «
je le desavoue, & vous supplie de «
l'oublier. «

Quelque patétique que fût cette lettre de S. Bernard, elle ne produisit aucun effet, Rome demeura infléxible, & s'opiniâtra à ne vouloir point lever l'excommunication du Roi, & l'interdit de son Roïaume, à moins qu'on ne reçût pour Archevêque de Bourges celui que le Pape avoit sacré. Il falut que l'Evêque de Soissons & l'Ab-

bé Suger, dans la vûë des maux que souffroit l'Eglise de France, se servissent de tout le crédit qu'ils avoient auprès du Roy, pour porter ce Prince à en passer par-là, nonobstant le serment qu'il avoit fait de ne jamais souffrir cet Archevêque dans son Royaume: & le Cardinal Yves Legat de Sa Sainteté en France, leva les censures à cette condition; tandis que l'Evêque de Soissons & Suger pour le Roy, avec l'Evêque d'Auxerre & S. Bernard pour le Comte de Champagne, conferoient ensemble pour reconcilier ces deux Princes.

*Dupl. vie de Louis le Jeune.*

L'accord fut bien-tôt fait; on convint de tout, & pour ne plus retomber dans les mêmes inconveniens on stipula qu'au cas qu'il survînt quelque difficulté à l'avenir entre les deux Princes, ils ne feroient aucun acte d'hostilité jusques à ce que les quatre médiateurs de cette paix eussent examiné à fonds leurs démêlez, afin de les terminer à l'amiable. Le Traité fut signé de part & d'autre.

Mais helas! je ne sçai quelle furie d'enfer en vouloit à la France, ou si les puissances des tenebres avoient conjuré sa perte. A peine cet accord

étoit-il fait, qu'on retomba dans de plus grands maux que ceux qu'on venoit d'éprouver ; & le Royaume se vit déchiré par de plus cruelles divisions, les Eglises ravagées par de plus sanglantes guerres que celles dont à peine voyoit on la fin. Voici à quelle occasion ces malheurs arriverent.

X. *Le Comte de Vermandois rejette le Royaume dans de plus grands troubles.*

Raoul Comte de Vermandois, cousin germain de Louis le Gros, & premier Prince du Sang, avoit reçû commission de ce bon Roy, de conduire son fils à Bordeaux, lorsqu'il y fut pour épouser l'heritiere de Guyenne. Cette Princesse avoit encore une sœur plus jeune qu'elle d'un an, mais beaucoup plus belle, & dès lors Raoul en devint si amoureux, qu'il ne put jamais éteindre cette passion, qui s'étoit emparée de son cœur. Petronille, (a) c'étoit le nom de la jeune Duchesse, vint en France avec sa sœur Eleonore, & ses charmes augmenterent avec les années ; si bien qu'à l'âge de dix-huit ans elle étoit sans con-

(a) *Suger la nomme Alix, mais tous les autres Historiens disent Petronille ou Peronelle, qui est la même chose. Il y a apparence qu'elle avoit deux noms ; car il n'est pas croyable que Suger se fut mépris si grossierement.*

tredit la plus belle personne de la Cour de France ; & c'est ce qui avoit beaucoup irrité la passion du Comte. Cependant il ne sçavoit comment la satisfaire. L'épouser ? Cela étoit impossible ; car il étoit déja marié à la niece (*a*) du fameux Thibaud Comte de Champagne, & il en avoit même des enfans. Il n'étoit pas sûr pour lui de tenter d'autres voyes sous les yeux de la Reine, qui n'auroit jamais souffert que sa sœur servît de concubine à un de ses sujets, & l'affront qui en auroit réjailli jusques sur le Roy son beau-frere, auroit été capable de perdre le Comte sans ressource.

*Herriman. in Spicil. to. 12. p. 480.* Dans cette situation, il s'alla mettre en tête de faire rompre son mariage avec la niece du Comte de Champagne, sous prétexte qu'ils étoient parens ; afin d'avoir ensuite la liberté d'épouser Petronille. Il proposa son dessein au Roy, qui au lieu de l'en détourner, comme son devoir l'y engageoit, l'agréa fort, aussi-bien que la

(a) *Quelques-uns, comme M. de Villefore, disent sa sœur, d'autres sa cousine germaine ; & lui donnent le nom de Gerbette. Nous avons suivi les Historiens de ce temps-là, qui disent sa niece.*

Reine,

Reine; soit qu'il cherchât encore à chagriner le Comte de Champagne, avec lequel il ne s'étoit reconcilié, pour ainsi dire, que malgré lui, & par necessité; soit qu'il voulût favoriser les inclinations de Raoul, qu'il aimoit, & qu'il ne fût pas fâché, en le retirant de l'alliance de ce Comte, de se l'unir par un lien aussi étroit que le mariage de sa belle-sœur.

Il ne s'agissoit plus que de faire déclarer son premier mariage nul par l'autorité de l'Eglise. Pour ce sujet on fait une assemblée d'Evêques : il s'en trouve toûjours assez à la Cour dévoüez aux volontez du Prince, quelqu'injustes qu'elles soient. Simon de Noyon *(a)*, Barthelemi de Laon, & Pierre de Senlis, furent du nombre de ces Evêques. Ils affirmerent avec serment devant le Roy la parenté de Raoul avec la niece du Comte de Champagne, & même dans un degré prohibé. Ensuite ils prononcerent sentence sur la nullité de leur maria-

(a) *Le P. Mabillon dans ses notes sur la 116. epist. de S. Bernard, le fait Evêque de Tournai: mais ce sçavant Religieux se trompe asurément: car Tournai n'étoit point alors un Evêché, & il ne fut érigé que sous Eugene III. en 1146.*

ge, mais en ſecret, comme ſi leur conſcience leur eût reproché l'horreur qu'il y avoit à mettre au jour une déciſion ſi déteſtable ; & dès le lendemain ils marierent le Comte de Vermandois avec Petronille.

S. Bern. ep. 216.

Cette ſentence étoit injuſte en toutes manieres. Premierement, cette parenté ne ſe put prouver : les trois Evêques auſſi n'eurent pas recours aux preuves, mais ils l'aſſurerent ſeulement par ſerment, & leur ſerment étoit faux. C'eſt pourquoi, lorſque l'affaire fut diſcutée dans les formes, (a) on ſe mocqua de leur ſerment, & jamais l'Egliſe ne voulut approuver ce divorce. Secondement, quand il y auroit eu quelque parenté ; il étoit bien plus juſte de leur accorder diſpenſe, que de cauſer un tel ſcandale, en ſéparant deux perſonnes qui habitoient enſemble depuis ſi longtemps, & qui avoient des enfans. Enfin, s'ils vouloient ſe ſéparer, il falloit donc les obliger l'un & l'autre à une perpetuelle continence, & non

(a) *Le Pape envoya en France le Cardinal Yves pour éclaircir la verité du fait, & ce fut lui qui declara abuſive la Sentence des trois Evêques.*

pas leur permettre un autre mariage, qu'on voyoit bien être l'unique cause de ce divorce, auquel Raoul n'auroit jamais pensé s'il n'eût pas eu d'autres amours en tête. Le Roy même qui poursuivoit ce divorce, parloit contre lui & contre ses propres interêts, ainsi que S. Bernard le lui reproche, puisqu'Eleonore qu'il avoit épousée, lui étoit parente au troisiéme degré. En dernier lieu, ces Juges étoient incompetens, ou du moins fort suspects, puisque l'Evêque de Noyon étoit le propre frere de Raoul, & les deux autres si dévoüez à sa personne, qu'on pouvoit être sûr qu'ils ne feroient jamais que ce que ce Comte voudroit. *S. Bern. ep. 24.*

Ce mystere d'iniquité ne fut pas plûtôt sçû dans le monde, qu'il y causa un horrible scandale; tous les gens de bien en eurent horreur, (*a*) & ne traiterent pas autrement ce second

(a) *Je ne sçai avec quelle conscience Dupleix & Mezerai peuvent approuver ce divorce, & traiter le Comte de Champagne de felon, rebelle & seditieux, pour avoir, disent ils, pris la cause de la repudiée contre son Roi. Ils dissimulent par tout que cette repudiée étoit sa propre sœur, ou du moins sa niéce. Les Historiens de ce temps là n'ont pas parlé comme ces moderaes.*

mariage que d'adultere public. Ce fut en ces termes que saint Bernard en écrivit à Rome à tous ses amis, & au Pape même. Il ne le dissimula pas non plus au Roi, & dans la lettre qu'il lui écrivit il ne lui parle de son Comte de Vermandois que sous le nom d'adultere ; mais comme dans toute cette affaire personne n'étoit plus interessé que le Comte de Champagne, à cause de l'affront qu'on faisoit à sa famille en répudiant sa niéce, ce fut aussi lui qui parla plus haut, & en écrivit si fortement au Pape, que le S. Pere excommunia le Comte Raoul, mit ses terres en interdit, & suspendit les Evêques qui avoient prononcé une sentence si injuste.

*Ep. 216. 217 224.*

*Ep. 221.*

*Heriman. loc cit. Mab. in not. ad ep. S. Bern.*

Ce coup de foudre parti du Vatican alluma derechef la colere du Roy, & ne pouvant s'en venger sur le Pape, il alla décharger toute son indignation sur les terres du Comte, qu'il regardoit comme l'auteur de l'anathême porté contre Raoul. Les meurtres, les incendies, le pillage des Eglises, le ravage de ses plus belles terres, & toutes les autres violences que saint Bernard avoit eu tant de peine d'arrêter, recommencerent tout

de nouveau. Il en écrivit au Roi, & tout le fruit de sa lettre fut d'encourir la disgrace de ce Prince. Enfin le saint Abbé ne put plus dissimuler ce qu'il pensoit, qui est que l'Evêque de Soissons & l'Abbé Suger étoient plus coupables que le Roy même, puisqu'ils étoient & ses Conseillers & les principaux Ministres de son Etat: là-dessus il leur écrivit une lettre foudroyante, où l'on voit tout ce que le zele le plus ardent armé de la Justice peut mettre en usage dans un particulier pour reprimer des desordres crians.

*S. Bernard en écrit fortement à Suger.*

J'ai exposé à Sa Majesté, leur dit-« il, les desordres qui se commettent « dans son Royaume, & qu'on dit « même qu'elle autorise. Comme « vous êtes son conseil, j'ai jugé à « propos de vous communiquer sa « réponse. Est-il possible qu'elle soit « persuadée de ce qu'elle m'écrit? « Et si elle ne l'est point, prétend-« elle me le persuader, moi qui suis « comme vous sçavez, pleinement « instruit de tout ce qui s'est fait pour « le rétablissement de la paix? afin « de me convaincre qu'il y a de la « part du Comte une contravention «

*Ep. 222.*

» au Traité, voici ses propres termes.
» Mes Evêques (*a*) sont suspens, mon
» Royaume (*b*) est en interdit. Com-
» me si le Comte Thibaut étoit maî-
» tre de faire lever un interdit apo-
» stolique, &c. Est-ce donc là une
» raison suffisante pour rompre un
» Traité solemnel ? un motif capable
» d'enflamer la colere du Roi contre
» Dieu & l'Eglise, au préjudice de ses
» interêts & de ceux de son Etat ? Fal-
» loit-il que le Roi s'oubliât pour un
» sujet si leger, jusqu'à envoyer son
» frere à la tête d'une armée perdre
» & ravager les terres d'un Prince son
» vassal, sans lui avoir declaré la
» guerre, ni signifié même les rai-
» sons de cette rupture. Falloit-il de
» plus qu'il commençât cette expe-
» dition par la prise de Châlon, au
» préjudice du Traité particulier qu'il
» avoit fait avec ce Prince au sujet de
» cette ville ? « Il répond ensuite à
toutes les autres plaintes du Roy, &
en fait voir l'injustice, aussi bien que
des reproches qu'il faisoit à S. Ber-

(a) *Il veut parler des trois Evêques auteurs du divorce*

(b) *Il entend par son Royaume les terres du Comte de Vermandois.*

nard ; puis le Saint ajoute : » Mais supposons que le Comte a tort, & « qu'il machine les plus noirs desseins « contre le Roi, pourquoi n'avoir pas « recours à l'expedient dont on étoit « convenu ? Ils avoient arrêté entre « eux, qu'au cas qu'il survint quelque « differend en consequence du Traité « de Paix, ils ne se feroient aucun « acte d'hostilité, jusqu'à ce que vous « deux & moi, qui avions été les mé- « diateurs de la Paix, eussions exami- « né à fond leurs démêlez, avec l'E- « vêque d'Auxerre, afin de terminer « à l'amiable les difficultez qui naî- « troient. Ce Prince le souhaite avec « passion, & le Roi n'y consent pas. « Après tout, pourquoi s'en prendre « à l'Eglise ? Quel mécontentement a « donné au Roi, non-seulement l'E- « glise de Bourges, mais celle de Châ- « lon, de Reims, de Paris ? Qu'il se « fasse justice à l'égard du Comte : « mais de quel droit, je vous prie, « pille-t-il les terres & les biens des « Eglises ? empêche-t-il que les bre- « bis de J. C. n'ayent des Pasteurs, « tantôt en s'opposant au sacre des « Evêques élus ; tantôt, ce qui est sans « exemple, en ordonnant qu'on dif- «

» fere l'élection jusqu'à ce qu'il ait
» consumé le bien des Eglises, dissipé
» le patrimoine des pauvres, ravagé
» tout le Diocese. Sont-ce-là les con-
» seils que vous lui donnez ? D'un cô-
» té il est peu croyable qu'il agisse
» contre votre avis ; de l'autre, il est
» encore moins croyable que vous
» ayez l'ame assez noire pour lui ins-
» pirer de si mauvais desseins. Ce se-
» roit évidemment vouloir faire un
» schisme, se revolter contre Dieu,
» réduire l'Eglise en servitude, anean-
» tir la liberté ecclesiastique. Tout
» Chrétien zelé, tout digne fils de
» l'Eglise s'opposera comme un mur
» pour la défense de la maison de Dieu.
» Et vous, si vous êtes des enfans de
» paix, si vous aimez celle de l'Eglise,
» comment pouvez-vous, je ne dis
» pas traiter de telles affaires, mais
» assister à un Conseil d'Etat si injuste ?
» On a droit d'imputer tout le mal
» qu'un jeune Roi peut commettre, à
» des Ministres que l'âge & l'expe-
» rience rendent inexcusables.

Cette lettre fut envoyée à l'Abbé Suger, qui s'excusa le mieux qu'il put auprès de saint Bernard, protestant qu'il étoit fort éloigné d'entretenir

l'animosité du Roi contre le Comte, qu'il honoroit & estimoit infiniment. Mais l'Evêque avec qui elle lui étoit commune en fut outré, & fit une réponse au Saint des plus injurieuses qu'on puisse voir. Il ne pouvoit surtout digerer que saint Bernard eût envoyé une lettre toute ouverte dans laquelle il étoit si maltraité ; & il semble que la peine qu'il ressentoit de ce que l'Abbé de saint Denis sçavoit de quelle maniere saint Bernard le traitoit, étoit plus grande que celle que luy pouvoient causer les duretez qui étoient dans cette lettre. Cela les broüilla quelque temps, jusqu'à ce que par l'entremise de Suger qui étoit un esprit doux & pacifique, ces deux grands hommes reprirent les sentimens d'union & d'amitié qu'ils avoient auparavant l'un pour l'autre: car l'Evêque de Soissons étoit regardé, & avec justice, comme l'un des principaux bienfaicteurs (*a*) de l'Ordre de Cîteaux. Alors ils travaillerent de concert pour mettre la paix dans le Royaume. L'Evêque reconcilia saint Bernard avec le Roi ; & saint Bernard

*Vit. Sug. l. 1. n. 9.*

*V. l'ep. 223. de S. Bern.*

(a) *C'est lui qui a fondé la celebre Abbaye de Longpont dans son Diocese.*

V. l'ep. 117 de S. Bern. dispoſa l'eſprit du Comte de Champagne à ſe reconciler avec le Roi & avec le Comte de Vermandois. Les principales conditions de l'accord furent que ſaint Bernard & le Comte de Champagne s'engagerent à faire lever par le Pape l'excommunication portée contre Raoul ; & l'interdit de Mez. ut ſup. p. 449. ſes Etats ; & Raoul promit de reprendre ſa premiere femme.

Le ſaint Abbé de Clairvaux & ſon fidele ami le Comte de Champagne s'acquiterent ponctuellement de leurs promeſſes. Ils obtinrent du Pape, quoi qu'avec bien de la peine, l'abſolution des cenſures ; parce que Sa Sainteté vouloit que Raoul avant toutes choſes reprit ſa premiere femme. Cependant preſſé par les ſollicitations des deux Médiateurs, elle ſe rendit à leurs deſirs : mais ce qu'elle avoit prévû ne manqua pas d'arriver ; car le Comte de Vermandois voyant qu'il avoit tout ce qu'il ſouhaitoit, ſe moqua des autres, & ne voulut jamais Dupl. loc. cit. quitter Petronille, malgré les promeſſes qu'il en avoit faites, ſoit que dès lors il eût ce mauvais deſſein, & qu'il ne promît que pour ſe joüer enſuite de la ſimplicité de ſaint Ber-

nard, soit que sa passion l'emportât sur toutes les autres consideratons d'honneur & de conscience, lorsqu'il fallut s'acquiter de sa parole, qui peut-être avoit été sincere dans le temps qu'il l'avoit donnée.

Le Pape regarda ce manquement de bonne foi comme un outrage fait à lui-même ; & alors sans plus garder de mesures, non-seulement il excommunia tout de nouveau cet adultere, mais il aggrava encore les premieres censures, ordonnant que le service divin cessât dans tous les lieux où il seroit ; si bien que le méchant tomba dans la fosse qu'il s'étoit creusé à lui-même, & se trouva envelopé dans sa malice ; ce sont les termes de saint Bernard. Ce Prince adultere se *Ep. 212.*
voyant trompé dans ses esperances eut recours au Roi pour se tirer d'un si mauvais pas. Il n'eut aucune peine à le faire entrer dans les sentimens de fureur qui le transportoient. Loüis étoit engagé presque aussi avant dans cette affaire que Raoul, puisque si celui-ci étoit obligé de reprendre sa premiere femme, la honte qu'il avoit jettée sur la niéce du Comte Thibaut, alloit retomber sur la sœur de la Rei-

ne, qui devenoit convaincuë d'adultere. De plus, ce jeune Roi qui avoit vû sa colere impuissante contre le Pape dans l'affaire de l'Archevêque de Bourges, en avoit réüni toute la violence contre le Comte de Champagne, & rien n'étoit plus aisé que de l'enflammer contre lui. Enfin Raoul lui representoit qu'on s'étoit joüé de sa majesté, & qu'on l'avoit trompé, puisque ce Comte s'étant engagé par serment de faire lever les censures de Rome, c'étoit se moquer du Roi & l'insulter, que de les faire fulminer tout de nouveau, aussi-tôt après les avoir fait lever.

On crut à la Cour que l'Abbé de Clairvaux trempoit dans cette affaire, car quel autre que lui, disoit-on, auroit assez de crédit à Rome pour faire excommunier de nouveau le premier Prince du Sang? Le Roi lui fit l'honneur de lui en écrire; & dans sa lettre il se plaint doucement à lui de ce qu'il avoit éludé par artifice la force d'un serment, pour que le pays du Comte Raoul demeurât toujours interdit; il le prie de faire lever cet interdit, afin qu'il n'en soit plus parlé, sinon qu'on en verra des suites

funestes : mais le Saint lui répondit nettement qu'il ne pouvoit, & que quand il le pourroit, il ne devoit pas le faire. Il le menace ensuite des jugemens de Dieu, & lui fait apprehender à son tour des suites plus funestes que celles dont il lui parle. *Ep. 210.*

XI. *Cruautez inoüies exercées dans Vitry.*

Que la colere des Rois est terrible, & qu'il est dangereux de les irriter ! Les siecles les plus reculez n'oublieront jamais ce que produisit celle du grand Theodose ; & le carnage de Thessalonique, que les larmes & la penitence de ce religieux Prince n'ont pû encore effacer de la memoire des hommes, sera un exemple éternel, mais bien lamentable, des excès effroyables où se portent les Souverains qui ne sçavent pas arrêter leurs passions, ni mettre des bornes à l'impetuosité de leurs premiers mouvemens. Il arriva quelque chose de semblable à Loüis. Ce jeune Roy voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire pour le rétablissement du Comte de Vermandois, ni pour sauver l'honneur de sa belle-sœur, entra dans une si étrange colere, que sans consulter autre chose que sa passion & son ressentiment, il se met à la tête de ses

troupes, entre à main armée dans la Champagne, met tout à feu & à sang: & voyant que tout fuyoit devant lui, & que rien ne luy resistoit, pousse jusqu'aux extrêmitez de la Province, & se trouve enfin arrêté devant Vitri en Pertois, où il y avoit une assez bonne garnison. Cette resistance l'irrite, & augmente sa fureur; il assiege la ville, presse les travaux, anime ses gens, leur inspire tout le feu de la passion qui le transporte, monte le premier à l'assaut, force la place, fait passer au fil de l'épée tout ce qui se rencontre, hommes, femmes, enfans, vieillards, rien n'est épargné, & afin que la desolation fut universelle, il fait mettre le feu aux quatre coins de la ville pour ensevelir sous les mêmes ruines & le sacré & le profane.

*Mez. loc. cit. p. 447.* Trois mille cinq cens personnes de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, qui avoient pû échaper le tranchant de l'épée, & la fureur des flammes, s'étoient sauvées dans la grande Eglise, croyans trouver aux pieds des Autels un asile assuré contre la colere d'un Prince Chrétien. Mais la sainteté du lieu ne servit qu'à ren-

dre leur sacrifice plus éclatant. Le Roi fit mettre le feu à l'Eglise ; & toutes ces malheureuses victimes y furent consumées, & leurs cendres mêlées avec celles du Temple.

*Æmil. in Lud. VII. apud Mab. in not. fus. ad ep. 224. S. Bern.*

Une action si barbare fit horreur à toute la terre. Le Roi étoit le seul qui s'applaudissoit, & qui goûtoit à longs traits les douceurs empoisonnées d'une vengeance si horrible. Cependant lorsqu'il fut de retour à Paris, & que le feu de sa passion commençant un peu à se rallentir, il vint à considerer de sang froid ce qu'il venoit de faire ; lorsqu'il vit que ses favoris, & surtout Suger, au lieu de le congratuler comme ils avoient coutume de faire quand il revenoit de quelque expedition, gardoient devant lui un morne silence, & faisoient paroître sur leur visage tout l'accablement qu'on voit ordinairement dans des personnes qui sont penetrées de douleur, il fut étonné, mais non pas converti. Ainsi comme Theodose ne reconnut la grandeur de son crime qu'après que saint Ambroise le lui eût representé par cette excellente lettre que nous avons encore parmi ses ouvrages, il fallut aussi que saint Bernard prit la

*Dupleix vie de Loüis le Jeune p.112*

*S. Ambr. ep. 51. nov. edit. to. 2.*

S. Bernard en écrit au Roi. plume pour faire rentrer ce Prince en lui-même, & tirer de ce cœur endurci les larmes qui étoient necessaires pour laver tant de crimes. » Dieu

Ep. 221. » m'est témoin, lui dit-il, du zele que » j'ai senti pour votre personne & » pour vos interêts, du moment que » je vous ai connu. Vous avez vû aussi » l'année derniere mon application » infatigable à concerter avec vos Mi- » nistres les moyens de rétablir la paix » dans votre Royaume : mais je crains » fort que vous ne rendiez tous mes » travaux inutiles, en quittant si le- » gerement le bon parti que vous a- » viez pris, & en renouvellant com- » me vous faites, poussé sans doute » par un conseil inspiré du démon, les » maux & les ravages que vous vous » repentiez d'avoir commis. Car quel » autre que le démon peut vous avoir » inspiré de mettre encore tout à feu » & à sang, d'irriter le Pere des orfe- » lins, & le Juge des veuves, & de le » contraindre à prêter l'oreille aux » cris des pauvres, aux gemissemens » des captifs, & au sang de tant de » personnes innocentes qui ont été » égorgées ? De telles victimes sont » agreables à cet ennemi du genre

humain qui fut le premier homicide. « En vain tâchez-vous de rejetter vo- « tre peché sur le Comte de Champa- « gne, helas ! ce Prince ne demande « que la paix, & a toujours offert d'en « passer par le jugement de ceux que « vous avez choisis vous-même pour « en être les médiateurs. Mais au lieu « d'écouter des propositions si raison- « nables, de garder la foi que vous « avez donnée, & de suivre des con- « seils salutaires, vous vous formez « par un secret jugement de Dieu de « fausses idées de toutes choses, vous « regardez comme un affront ce qui « vous est honorable, & comme un « honneur ce qui vous couvre d'infa- « mie. Vous craignez lorsqu'il n'y a « aucun sujet de craindre, & vous ne « craignez pas au milieu du danger. « On peut vous faire le reproche que « Joab faisoit au saint Roy David, « d'aimer ses ennemis & de haïr ses « amis. En effet, ceux qui vous ex- « citent à recommencer la guerre « contre un Prince qui n'a rien fait « pour se l'attirer, n'envisagent point « votre gloire, mais leur passion ; ou « plutôt ils entrent dans les desseins « du démon, & se sentant trop foibles «

» pour assouvir leur vengeance, ces
» ennemis de la gloire de votre regne,
» ces perturbateurs du repos de votre
» Royaume, y font servir votre puis-
» sance royale. Disposez donc à pre-
» sent comme il vous plaira de vos
» Etats, de la gloire de votre nom,
» de votre ame, de votre salut ; pour
» moi, comme enfant de l'Eglise je
» ne puis plus dissimuler l'injure que
» souffre ma Mere desolée, outragée,
» méprisée, foulée aux pieds. Je dé-
» plore ses maux passez, je suis sen-
» sible à ses maux presens, je crains
» ceux dont elle est menacée. Mais je
» suis resolu d'être ferme à l'avenir,
» & de combattre pour elle jusqu'à la
» mort s'il est besoin. Au lieu de bou-
» cliers & d'épées, j'emploierai les
» armes qui me conviennent, je veux
» dire les prieres & les larmes. Helas!
» jusqu'à present, j'en atteste le Ciel,
» j'avois fait des vœux continuels pour
» la paix du Royaume & la prosperité
» de votre personne. J'ai soutenu vos
» interêts auprès du Pape, & par mes
» lettres & par mes agens, jusqu'à
» blesser presque ma propre conscien-
» ce, & mériter, je le confesse, l'in-
» dignation de Sa Sainteté. Mais ir-

rité des violences inouïes que vous « continuez d'exercer, je commence « à me repentir de l'indiscretion avec « laquelle j'ai excusé votre jeunesse. « Je défendrai desormais la verité se- « lon mon pouvoir. Je ne dissimulerai « plus que vous cherchez à renouvel- « ler une alliance avec des excommu- « niez ; que vous conspirez avec des « scelerats & des brigands pour verser « le sang innocent, brûler les mai- « sons & les Eglises, détruire les Mo- « nasteres, & ruiner les pauvres : *que* « *vous courez au pillage avec le voleur,* « Psal 49.18. *& que vous faites société avec l'adul-* « *tere.* Comme si vous n'étiez pas as- « sez puissant par vous-même pour « faire le mal, sans vous associer aux « autres. Je ne dissimulerai plus que « non content d'avoir fait un serment « illicite contre l'Eglise de Bourges, « par une imprudence qui a été la « source funeste de tant de malheurs « vous expiez votre peché en ôtant à « l'Eglise de Châlon la liberté de s'é- « lire un Pasteur, en permettant con- « tre les loix de la justice que votre « frere mette des troupes en garnison « dans les maisons épiscopales, que « les biens de l'Eglise soient pillez, & «

» employez à des usages profanes & » criminels. Si vous continuez dans » ces desordres, je vous prédis que » votre peché ne sera pas long-temps » impuni. Je vous exhorte avec tout » le zele d'un fidele & affectionné ser» viteur de faire cesser votre malice, » à l'exemple du Roi de Ninive, afin » de prévenir la main de Dieu, déja » levée pour vous frapper. Je crains » pour vous quelque revolution fâ» cheuse. C'est dans cette vûë que je » vous parle durement : mais souve» nez-vous de ces paroles du Sage :
*Prov. 27. 6.* » *Les blessures d'un ami valent mieux* » *que les baisers d'un ennemi.*

*Le Roi reconnoît sa faute, & s'abandonne au desespoir.*

Si ceux qui avoient vû le Roy quelque temps auparavant dans les sentimens fiers où il étoit après l'expedition de Vitri, eussent eu connoissance de cette lettre, il n'y en a aucun qui n'eût dit, qu'elle alloit encore irriter davantage ce Prince, déja assez violent de son naturel, & le porter à des extrêmitez plus fâcheuses que celles dont on se plaignoit. On disoit la même chose de la lettre de S. Ambroise à Theodose : mais le langage des Saints étant fort différent de celui des autres hommes, il ne faut pas

s'étonner s'il produit aussi des effets différens ; comme c'est la charité qui les fait agir, cette vertu porte avec elle une onction qui se répand sur tout ce qu'ils disent & ce qu'ils font ; leurs paroles vont jusques au cœur, & la verité qui parle par leur bouche, dissipe les nuages de l'erreur & du mensonge, dont le pecheur étoit environné. L'on peut dire même que la lettre de saint Bernard fit plus sur l'esprit du Roy, que celle de saint Ambroise sur l'esprit de Theodose : celle du saint Archevêque toucha l'Empereur, l'ébranla, & pour ainsi dire, l'étourdit, mais elle ne le convertit pas : il fallut bien d'autres bateries, & user d'une plus grande severité pour obliger ce Prince à reconnoître sa faute, à gemir, & en faire penitence. Celle du saint Abbé fut plus heureuse : le Roy la lut, & il connut aussi-tôt la grandeur de son crime. Il vit sa faute, & il la pleura, mais avec des larmes si améres, qu'elles ne peuvent être comparées qu'à celles que versoit ce saint Roy, lorsqu'il disoit : *Mes larmes m'ont servi de pain le jour & la nuit : mon lit en est tout baigné.* Psal.

*Æmil. loc. cit. Mez. loc. cit p. 448. Dupl. to. 1. p. 122.*

En effet, la vûë des jugemens de Dieu, dont saint Bernard l'avoit menacé, lui causa une telle appréhension, & fit sur toute sa personne de si vives impressions, qu'il tomba dans une langueur mortelle. Il ne voyoit rien qui ne lui déplût; il ne prenoit aucun goût à tout ce qu'on lui présentoit. Non seulement il quitta tous les divertissemens ordinaires de la Cour; mais il abandonna même le timon des affaires, pour ne s'occuper que de sa douleur, & verser des larmes. Suger & ses autres amis les plus intimes, qui ne l'abandonnoient point, furent touchez d'un état si pitoyable. Ils firent tout ce qu'ils purent pour l'en tirer, & pour le consoler; mais leurs efforts furent inutiles. Il fallut, à la priere du Roy, faire venir saint Bernard: celui qui avoit fait la playe, étoit seul capable d'y mettre l'appareil.

*S. Bernard le fait rentrer dans des sentimens plus moderez.*

*Æmil. ut sup.*

On dit que lorsque le Saint apprit le changement du Roy, & qu'on le pressoit de venir essuyer ses larmes, il répondit qu'il en falloit beaucoup pour éteindre l'incendie de Vitri, & effacer tout le sang qui y avoit été répandu si injustement. Il se rendit

neanmoins à la Cour ; & ce fut pour représenter encore au Roy toute l'énormité de son peché, qu'il augmentoit en s'abandonnant ainsi au desespoir ; que le Chrétien penitent devoit à la verité être triste, mais non pas désolé ; humble, mais sans lâcheté ; craintif, mais sans desespoir ; contrit, mais sans foiblesse ; honteux de sa chûte, mais non pas sans esperance de se relever ; pénetré des jugemens de Dieu, mais non pas sans aucune vûë de ses misericordes. Il lui fit voir qu'à la honte de sa Majesté Royale, il se laissoit tyranniquement maîtriser par toutes ses passions, qui l'emportoient toûjours par la rapidité de leurs mouvemens, d'une extrêmité à l'autre ; que comme la crainte de Dieu, & le respect qui lui est dû, n'avoient pû arrêter sa fureur, ni l'empêcher d'aller profaner ses Temples, ces augustes monumens de la pieté de ses ancêtres, par les meurtres & les incendies, & par l'effusion du sang de ses sujets les plus innocens, pour le salut desquels il auroit été obligé de répandre le sien : de même après avoir reconnu sa faute, il se laissoit aller à d'autres extrêmitez

*Dupleix ut sup.*

presque aussi criminelles, abandonnant le soin des affaires de son Royaume, & demeurant plongé dans l'accablement de la tristesse, de la langueur & de l'inaction, au lieu de recourir promptement à la penitence, & de penser sérieusement à satisfaire à Dieu & aux hommes par une conduite plus Chrétienne & plus reguliere, digne du fils aîné de l'Eglise. Enfin il lui dit des choses si touchantes sur la bonté de Dieu, & sur la grandeur de ses misericordes, qu'il releva ce courage abbatu, lui inspira des sentimens plus moderez, s'étant chargé lui-même d'appaiser le Pape & le Comte de Champagne, dont les ressentimens étoient à craindre après de si grands excès.

XII. *Dedicace du chevet de l'Eglise de S. Denis, & translation des Corps saints.*

Cependant Suger, qui depuis quatre ans avoit fait travailler sans relâche à la partie superieure de son Eglise, qui comprend le chevet & les croisées, voyant son ouvrage en état & dans toute la perfection qu'il souhaitoit lui donner, crut que pour recréer saintement son cher Maître, & retirer son esprit de l'accablement où il le voyoit, par quelque diversion, il étoit à propos de faire une Dedicace,

Dedicace ſolemnelle de cet édifice, & inviter le Roy à la ceremonie, qui devoit être des plus auguſtes. Elle fut indiquée pour l'onziéme du mois de Juin de l'an 1144. c'étoit un Dimanche, Fête de l'Apôtre ſaint Barnabé.

Dès la veille le Roy ſe rendit à S. Denis, avec la Reine ſon épouſe, la Reine ſa mere, grand nombre de Prelats & de Seigneurs François & étrangers, ſuivis d'une prodigieuſe affluence de peuple. Suger avoit fait dreſſer au haut de la Nef, proche la porte du Chœur, un repoſoir magnifique, où par ſon ordre on avoit apporté tous les Corps des Saints qui étoient auparavant diſperſez en différentes Chapelles de l'Egliſe : les Reliques les plus précieuſes du Treſor y furent auſſi dépoſées ſous un dais fort riche, & les ornemens les plus ſomptueux furent employez à la décoration de cette Chapelle paſſagere. Ce fut là que dès le ſoir du Samedi on commença à chanter ſolemnellement les Matines, qui furent continuées fort avant dans la nuit. Dès le grand matin du jour ſuivant, les Prélats, revêtus de leurs habits Pontificaux, vinrent faire l'Eau be-

*Administ. Sug. c. 26.*

nîte qui devoit servir à la Dedicace de la nouvelle Eglise. Ensuite on fit la Procession tant au dehors qu'au dedans de ce nouveau bâtiment pour commencer à le purifier par cette Eau lustrale. Le Roy, dans une posture modeste & édifiante, suivoit la Procession : on ne l'auroit pas pris alors pour ce foudre de guerre, qui venoit de causer tant de ravages dans les Etats du Comte de Champagne, désoler tant de Villes, brûler tant d'Eglises, répandre tant de sang ; l'esprit de penitence paroissoit sur son visage & dans toute sa contenance.

Le principal ouvrage de Suger, & le plus digne de sa pieté & de sa generosité, étoit une grande Chapelle, qu'il avoit fait bâtir sur l'ancien caveau où étoit le tombeau de saint Denis & de ses Compagnons. Elle devoit servir à mettre à l'avenir ces précieuses Reliques : c'est pourquoi il y avoit fait faire un tombeau des plus riches & des plus somptueux, & un Autel tout proche, dédié à ces saints Martyrs. Lors donc qu'on eut achevé la ceremonie de la purification du nouveau bâtiment, on descendit dans l'ancienne sepulture des Martyrs,

qu'on avoit ouverte pardevant pour en tirer les Corps,& en faire la translation. Là les Evêques, le Roy, & tous ceux qui l'accompagnoient, se prosternerent, saisis d'une sainte frayeur à la vûë de ces précieuses dépoüilles, qui avoient fait tant de miracles & de prodiges depuis huit ou neuf cens ans. Elles étoient encore dans de petites Châsses d'argent en forme de cercüeil, que le Roy Dagobert avoit fait faire exprès lorsqu'il bâtit l'Eglise, & fit la premiere translation de ces Corps saints. Un Archevêque les tiroit du tombeau, & les donnoit aux Prélats qui étoient les plus proches. Le Roy, au milieu d'eux, reçut la Châsse de saint Denis avec beaucoup de respect; & marchant le premier, on commença la Procession autour des Cloîtres au son des voix & des instrumens, qui faisoiént retentir de toutes parts des hymnes à l'honneur des saints Martyrs. En même temps d'autres Evêques, & les principaux Seigneurs de la Cour chargerent sur leurs épaules toutes les autres Reliques qui étoient exposées dans l'Eglise, & vinrent à la rencontre du Roy, comme pour

faire honneur à saint Denis : tous ensemble continuerent la Procession, qui étant rentrée dans l'Eglise, on déposa toutes les Reliques sur l'ancien Autel de saint Denis, & on monta au nouveau que Suger avoit préparé devant le tombeau qu'il venoit de faire construire, pour y mettre les Corps des saints Patrons de son Eglise. Rien n'étoit plus magnifique que cette Chapelle. Le marbre, le porphyre, l'or & l'azur y brilloient de tous côtez : mais le tombeau qui étoit dans la Chapelle l'emportoit encore en magnificence, quoiqu'il fût entouré de tableaux de cuivre & de bronze doré, où le martyre & les principales actions du Saint étoient représentées en bosse ; il y avoit pourtant une ouverture à un des bouts, par laquelle on pouvoit voir le dedans du sepulcre. C'est au-devant de cette ouverture que Suger avoit fait mettre un retable d'or, pesant quarante-deux marcs, tout couvert de saphirs, de rubis, d'hyacintes, d'émeraudes, de topazes, & d'autres pierres précieuses, qui étoient autant de présens des Rois, des Princes, des Evêques & d'autres personnes de

qualité ; dans la ſuite il en augmenta la richeſſe par une plus grande quantité de pierreries qu'il acheta ; car on lui en apportoit de tous côtez, & les Moines de Cîteaux lui en vendirent une ſeule fois pour quatre à cinq cens livres, ce qui faiſoit alors une ſomme très-conſiderable. *Ib. ch. 32.*

Comme cet Autel & ce tombeau n'avoient pas encore été conſacrez, Samſon Archevêque de Reims en fit la ceremonie, à la priere de l'Abbé Suger. En même temps les autres Evêques dédierent tous les autres Autels de nouvelle ſtructure au nombre de vingt. Thibaud Archevêque de Cantorberi, conſacra celui du milieu en l'honneur de Jeſus-Chriſt, des ſaints Anges, & de la ſainte Croix. Celui de la ſainte Vierge fût dédié par Hugues Archevêque de Roüen ; celui de ſaint Peregrin par Hugues Evêque d'Auxerre:celui de ſaint Euſtache par Verdon Evêque de Châlon ſur Marne ; celui de ſaint Oſmanne par Pierre Evêque de Senlis, un des trois Evêques auteurs du divorce, & rétabli depuis peu dans ſes droits par la levée de l'interdit, auſſi bien que Simon Evêque de Noyon,

qui consacra l'Autel de saint Innocent : celui de saint Cucufas fut dédié par Alvise Evêque d'Arras ; celui de saint Eugene par Algare Evêque de Constance ; celui de saint Hilaire, par Rotrou Evêque d'Evreux ; celui de saint Jean-Baptiste, par Nicolas Evêque de Cambrai.

Dans la voûte basse, Geofroi Archevêque de Bordeaux, consacra le principal Autel, sous le nom de la sainte Vierge; Elie Evêque d'Orleans, un autre, sous le nom de saint Christophe; Geofroi Evêque de Chartres, un troisiéme sous le nom de saint Estienne ; Verdon Evêque de Sens, un quatriéme, sous celui de S. Edmond Roy ; & Josselin un cinquiéme, sous l'invocation de saint Benoist. Enfin ceux des saints Sixte, Felicissime & Agapite, de saint Barnabé, de saint Georges, de sainte Gauburge, & de saint Luc, furent consacrez par Milon Evêque de Tarbe, par Manassez Evêque de Meaux, & par Odon Evêque de Beauvais. Manassez fut le seul qui en consacra trois. Mais ce qui fut plus remarquable dans cette auguste ceremonie, c'est le bel ordre & l'arrangement ; car c'est une chose

assez extraordinaire que la consecration de tant d'Autels différens, où tant de Prélats, pour agir en même temps, avoient besoin de tant d'Officiers & de Ministres auprès d'eux, ne causa pas la moindre confusion ; & chacun y remplit ses devoirs, & s'acquitta de ses fonctions avec une si belle harmonie, que tout le monde avoüoit qu'il ne s'étoit jamais vû de solemnité ni plus pompeuse, ni plus édifiante.

Le Roy en fut si satisfait, & en sçut si bon gré à l'Abbé Suger, qu'étant de retour à Paris, il fit expedier une Charte, où après avoir fait le détail de tout ce qui s'étoit passé à saint Denis dans cette occasion, il fait don à l'Abbaye de tous les droits & revenus qu'il avoit à Cergy, à Cormeilles, à Trape & autres lieux, & remet à l'Abbé, qu'il traite d'ami & de familier, la somme de 18. livres de rente, dont il étoit redevable au tresor Royal pour quelques terres que tenoit l'Abbaye. L'acte (a) est daté de l'an 1144. & le huitiéme du regne de Loüis.

(a) *Il se trouve dans la nouv. hist. de l'Ab. de S. D. p.* 106. *num.* 132.

XIII. *Le Roi par un esprit de penitence formele dessein d'une Croisade.*

Il y avoit déja quelque temps que les Ambassadeurs des Princes Chrétiens de la Palestine étoient à Rome, & demandoient instamment du secours pour l'Eglise d'Orient, consternée par la perte d'Edesse, & de toute la Principauté, dont Zengui (a) Soudan d'Alep, & le plus puissant des Princes Turcs, s'étoit emparé après un siege de deux ans. L'Evêque de Gabale en Syrie, Chef de cette Ambassade, sollicitoit fortement ce secours: & comme c'étoit un homme éloquent & patétique, il n'oublioit rien de tout ce qu'il croyoit plus capable de toucher les cœurs, & de leur inspirer de la compassion pour l'état déplorable où les Chrétiens de son païs étoient réduits. Il racontoit avec tant de larmes en présence du Pape, & de toute sa Cour, la maniere dont Edesse avoit été prise, l'horrible boucherie qui s'y étoit faite des habitans, qui étoient tous Chrétiens, la profanation des Eglises & des Reliques, le massacre des Prêtres, & toutes les autres abominations que les infideles avoient com-

*Otto. 7. Chron c. 30. Tyr. 16. c. 5.*

(a) *Le P. Maimb. l'appelle Sanguin, mais mal à propos.*

mises dans les lieux saints, qu'il tiroit aussi des larmes de tous les assistans ; mais le nouveau Pape, c'étoit Eugene III. étoit encore si mal affermi sur le Trône de saint Pierre, qu'il ne se trouvoit guéres en état de secourir ses enfans de la Palestine : tout ce qu'il put faire, fut d'envoyer ce Prélat en Allemagne & en France, avec des lettres pour l'Empereur & pour le Roy, par lesquelles il les conjure de ne pas abandonner leurs freres d'outremer, dans le pressant besoin où ils étoient. Celle qui s'adressoit à Louis est datée du premier Decembre 1145. à Vetralle près de Viterbe. Il y exhorte tous les François, & sur-tout les Puissans & les Nobles, & même leur enjoint, pour la remission de leurs pechez, de prendre les armes pour la défense de l'Eglise Orientale, que leurs peres ont délivrée aux dépens de leur sang. Il accorde à ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise, la même indulgence que donna le Pape Urbain II. aux premiers Croisez. Il met leurs femmes, leurs enfans & leurs biens sous la protection du saint Siege, & défend d'intenter aucune action contre eux durant

*Ep. 1. Eug. to X Conc. p. 1046.*

leur voyage : mais en même temps, comme s'il eût prévû qu'il n'y auroit que leurs excès & leurs débauches qui pourroient mettre obstacle aux benedictions que le Ciel vouloit répandre sur leurs armes, il les exhorte puissamment à mener une vie frugale & penitente, à ne point porter d'habits précieux, à ne point mener de chiens ni d'oiseaux de chasse, à se priver enfin generalement de tout ce qui ne sert qu'au plaisir ; & c'est ce que ne firent pas les Croisez.

*k Maimb. histoire des Croif. l. 3. Fleuri hist. eccl. l. 69. p. 612. Villefore vie de S. Ber. l. 5. p. 368.*

Louis qui, pénetré de l'esprit de penitence, avoit déja pensé à faire le voyage de la Terre sainte, n'eut pas plutôt appris l'extrême danger où les affaires des Chrétiens étoient réduites en ce païs-là, qu'afin d'expier par cette œuvre de charité, l'énormité de son crime, qu'il avoit toûjours devant les yeux, il reçut parfaitement bien l'Evêque de Gabale, & lui fit tout le bon accüeil qu'il put. Il fut ravi de voir que les intentions du Pape s'accordoient avec le dessein qu'il avoit formé, mais qu'il avoit tenu secret jusques alors, & pensa aussitôt à assembler les Etats de son Roïaume à Bourges, pour leur faire part de

la resolution où il étoit d'aller en personne au secours des Chrétiens pressez par les infideles en Orient: c'est ainsi que la plûpart des Historiens racontent le fait; mais il est aisé de faire voir qu'ils se trompent dans la principale circonstance, & que les lettres du Pape ne produisirent ni l'assemblée de Bourges, ni la déclaration que le Roy y fit de son voyage de la Terre sainte. En effet, cette assemblée s'étant tenuë aux Fêtes de Noël de l'an 1145. comme la plûpart en conviennent, comment veut-on qu'elle soit la suite des lettres du Pape, datées du premier de Decembre de la même année? Quand l'Evêque de Gabale, qu'on suppose en avoir été le porteur, seroit parti de Viterbe le jour même que les lettres ont été écrites, pouvoit-il arriver en France assez tôt pour que le Roy eût le temps de convoquer l'assemblée de ses Etats à Noël? La chose est encore moins possible dans le sentiment du Pere Maimbourg, qui met cette assemblée en 1144. puisqu'il est certain qu'Eugene III. ne fut élû Pape que le 14. de Février de l'an 1145.

*Fleuri loc. cit. Odo. de Dio de profect. Lud. VII. to. X. Concil. p. 1099.*

*Maimb loc. cit. p. 417.*

D'autres, pour éviter ce mauvais

pas, ont dit que saint Bernard, entre les mains duquel le Roy avoit remis toutes les affaires de sa conscience depuis sa conversion, lui avoit ordonné pour penitence de prendre la Croix, & que ce fut pour lui obéïr que le Roy convoqua l'assemblée de Bourges, afin d'y déclarer sa résolution, & pourvoir en même temps à l'administration de ses Etats durant son absence : mais outre que cela ne prouve point que ce fût en vertu des lettres d'Eugene que le Roy se détermina à assembler ses Etats pour y proposer son voyage, il est certain, & nous le ferons voir, que saint Bernard n'est point l'auteur de cette Croisade, & que ce n'est point lui qui en inspira le dessein au Roy Louis VII. beaucoup moins lui enjoignit-il cette expedition pour penitence de ses pechez. Voici donc la verité du fait.

*Maimb. l. 3. des Crois. p. 409.* La Ville d'Edesse fut prise sur les Chrétiens par Zengui en 1143. & la nouvelle en vint en France l'année *OttoFrising. l. 1. de gest. Trid. c. 34. Fleuri hist. eccl. l. 69. p. 612.* suivante. Alors le Roy se souvint du vœu qu'avoit fait Philippe son frere aîné, de secourir les Chrétiens d'Orient : mais que sa mort imprévûë l'avoit empêché d'accomplir. Il se

crut obligé d'entrer dans les vûës du défunt, avec d'autant plus de raison que les Princes de la Palestine, qui étoient tous François originairement s'étoient adressez à lui, comme à leur Seigneur naturel, pour en obtenir un prompt secours. Le souvenir de ses pechez ne contribua pas peu à entretenir cette pensée dans son esprit; il voyoit qu'il ne pouvoit reparer une faute aussi énorme qu'étoit le massacre de Vitri, qu'en rendant à l'Eglise quelque service important; & il s'en ouvrit à quelques-uns de ses amis les plus intimes, entr'autres à Suger, qui ne put approuver une telle résolution: mais comme il vit que le Roy persistoit dans son dessein, il le conjura au moins de ne rien entreprendre sans avoir consulté saint Bernard, qui étoit regardé en ce temps-là comme l'oracle de toute la Chrétienté.

*Maimb. ut sup. p. 413.*

Soit que le Saint eût été prévenu par Suger, qui étoit son ami, soit que sa prudence lui fist entrevoir toutes les difficultez qui se trouvoient à laisser sortir le Roy de ses Etats, il répondit modestement, qu'il seroit fort inutile que par son seul avis on décidât quelque chose sur une entre-

*Otto ut sup. & Villefore ex eo p. 391.*

prise de cette importance; mais qu'on ne pouvoit mieux faire que d'en informer le Pape, & de la soumettre à son examen. Le conseil du Saint fut suivi; le Roy députa vers le Pontife. Alors le dessein de Louis commença à devenir public, & l'on en parloit ouvertement en France.

Nos Rois avoient coutume en ce temps-là de tenir leurs Parlemens à toutes les grandes Fêtes de l'année, tantôt dans une Ville, & tantôt dans une autre. Ces Parlemens étoient composez non seulement des principaux Seigneurs du Royaume; mais encore de la plus grande partie des Prélats, & de tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens en France dans la Robe, dans l'Epée & dans le Clergé. Là on traitoit des affaires publiques; on rendoit justice aux particuliers, & on y renouvelloit ordinairement la solemnité du Couronnement du Roy. Quoique ces assemblées tinssent plus de celles que nous appellons les Etats, que de celles qu'on nomme à présent Parlement, cependant pour nous conformer au stile de ce temps-là, nous ne lui donnerons point d'autre nom. Il arriva donc que le Parlement de

Noël d'onze cens quarante-cinq, ayant été indiqué à Bourges (*a*), le Roi en attendant la réponse de Rome, ne laissa pas de découvrir son cœur en présence de cette auguste assemblée, & de témoigner l'ardent desir qu'il avoit de faire le voyage de Jerusalem, & de secourir ses freres de la Terre sainte, soit que ses Ambassadeurs de Rome lui eussent déja mandé que le Pape paroissoit assez porté à favoriser ses inclinations, soit que ce jeune Prince, dans l'impatience où il étoit d'accomplir ses desirs, voulût prévenir le jugement de Sa Sainteté par un consentement unanime de tous les Ordres de son Royaume; soit, ce qui paroît plus vraisemblable, qu'il crût que le Pape entreroit plus facilement dans sa pensée, lorsqu'il verroit que toute la France demandoit la Croisa-

(a) *Samson Archevêque de Reims entreprit dans cette assemblée de sacrer le Roi, au préjudice du droit de l'Archevêque de Bourges, dont le Pape lui fit une verte reprimande, lui interdit l'usage du Pallium, le cita à Rome avec les autres Evêques qui avoient assisté à la ceremonie, & l'obligea de restituer à l'Eglise de Bourges toutes les offrandes qu'il avoit reçûës dans cette occasion.* Voyez l'épitre 68. du Pape Eugene.

de. En même temps l'Evêque de Langres (*a*), que le Roy avoit averti, fit un discours si patétique sur la prise d'Edesse, & sur l'éta t pitoyable où les Chrétiens d'Orient étoient réduits, qu'il tira les larmes de toute l'assemblée : & comme il exhortoit vivement les assistans à se croiser avec le Roy qui les y excitoit déja assez par son exemple, tout alloit être entraîné, si saint Bernard n'avoit arrêté ce torrent de devotion, qu'il jugeoit trop précipitée, & à laquelle il vouloit donner de justes mesures. Se voyant donc obligé dans cette assemblée, qui avoit les yeux arrêtez sur lui, de dire son avis sur cette affaire, il remontra si fortement que dans une chose de cette nature, on ne devoit nullement passer outre, sans avoir reçû la réponse du Pape, auquel il appartenoit de déclarer la volonté de Dieu sur une guerre sainte, comme Urbain II. l'avoit fait sur la premiere Croisade, qui avoit eu des suites si heureuses, que ses paroles furent reçûës comme autant d'oracles, & on remit au Parlement de Pâques à déliberer sur cette affaire.

*Maimb. ut sup.*

(a) *Geofroi, ci-dévant Prieur de Clairvaux.*

Cependant Suger, qui vit par la résolution de cette assemblée, que tout dépendoit du Pape, & qui d'ailleurs ne vouloit point que le Roy fist ce voyage, écrivit secretement à Sa Sainteté, pour la prier de l'empêcher; & il lui fit si bien voir les inconveniens qu'il y avoit à laisser sortir le Roy de ses Etats dans un temps, où n'ayant point encore d'enfans (*a*), il alloit exposer son Royaume aux plus cruelles divisions qu'on eût jamais vûës, que je ne doute point qu'il n'eût arrêté ce coup, si l'affaire n'eût déja été terminée : la Bulle du premier Decembre, dont nous avons parlé, étoit partie, & on la reçut au commencement de l'année suivante avec un Bref du Pape, adressé à saint Bernard, par lequel il lui enjoignoit de prêcher la Croisade en France. Ainsi Sa Sainteté se contenta de répondre à Suger, » qu'à la verité le dessein du Roy l'étonnoit, & même l'inquié- « toit; mais que ce Prince lui avoit « témoigné tant de zele, & un si saint « empressement pour aller secourir « les Chrétiens de la Terre sainte, qui «

*Suger s'y oppose.*

*Ap. Quercet. to. 4. ep. 144. Sugerii.*

(*a*) *Le Roi n'avoit alors qu'une fille de 4. ou 5. ans.*

» étoient dans la derniere désolation ; » qu'il avoit crû que ce dessein lui a- » voit été inspiré de Dieu, & qu'ainsi » il lui avoit déja envoyé ses Bulles » pour ce sujet ; qu'au reste, c'étoit à » lui, qui étoit sur les lieux, & enco- » re plus en qualité de son Conseiller » & de son fidele ami, à voir si cette » résolution du Roy étoit ferme & » constante ; si ce n'étoit point un feu » de jeunesse; si ses Barons (*a*), qui de- » voient l'accompagner dans ce voïa- » ge, y étoient portez par une veri- » table devotion, & qu'alors il feroit » pour la sureté du Prince, & pour la » paix du Royaume en son absence, » tout ce qui seroit de son devoir, » comme il en avoit déja donné des » marques dans les Bulles qu'il lui a- » voit envoyées. Cette lettre est datée de Rome du mois d'Avril 1146.

XIV. *La Croisade est resoluë dans une assemblée generale des Etats.* *Gauf. vit. S. Ber. c. 4 Odo de Dio. in t. X Conc. p. 1102.*

Dans le Bref Apostolique que le Pape adressa à S. Bernard, il lui marque qu'il auroit bien souhaité se transporter lui-même en France pour avoir part à l'accomplissement d'une œuvre si avantageuse au bien de toute la Chrétienté : mais que ne pouvant encore

(a) *C'est ainsi qu'on nommoit alors les Princes & les grands Seigneurs du Royaume.*

s'éloigner d'Italie, à cause de la révolte des Romains qu'il avoit peine de réduire à son obéïssance, il l'établissoit son Vicaire dans cette importante affaire, & lui envoïoit la Croix que le Roi devoit recevoir de ses mains. On crut que l'assemblée du Parlement de Pâques, qui devoit se tenir en Bourgogne dans la petite Ville de Vezelai, seroit fort propre pour cette ceremonie. Il s'y trouva en effet une si grande multitude de Princes, de Prélats, de Seigneurs, de Gentilshommes & de peuple, qu'on fut contraint de tenir l'assemblée en pleine campagne, ne se trouvant dans la Ville, ni Eglise, ni Salle, ni Palais capable de contenir tant de monde accouru de toute la France au bruit de l'entreprise de la guerre sainte, où chacun vouloit avoir part. On éleva donc sur le penchant d'une colline qui aboutissoit à une grande plaine, une tribune de charpente, & ce fut là où saint Bernard, après avoir fait faire la lecture des lettres du Pape, harangua avec tant de zèle & d'éloquence, mais en même temps avec tant d'onction, qu'il fit de cette grande assemblée, dont il avoit touché les cœurs, tout ce qu'il

*Id. ibid.*

voulut. Je ne doute point que dès ce moment ils ne fussent tous partis pour Jerusalem s'il le leur avoit ordonné, tant ils se trouvoient pressez & par la force de ses raisons, & par l'instinct de l'esprit de Dieu qui parloit par sa bouche, & par la multitude des miracles (*a*) qu'il fit pour confirmer ce qu'il disoit, & les promesses d'un heureux succès dont il les assuroit.

*Odo ut sup. Fleuri Hist. Eccl. l. 69. p. 616.*

Le premier qui parut le plus touché des discours du Saint, ce fut le Roi lui-même, qui sans en attendre la fin, se leva de son trône, & s'alla jetter à ses pieds en lui demandant humblement la Croix que le Pape avoit envoyée à ce saint Abbé pour la lui donner. Après l'avoir reçûë avec beaucoup de respect, il se l'attacha lui-même sur l'épaule droite, & ne pouvant plus retenir le zele dont il se sentoit animé, il monta en cet état

(a) *Il est étonnant que le Pere Maimbourg ait eu la hardiesse de rejetter les miracles que saint Bernard fit en prêchant la Croisade, sous pretexte, dit-il, dans son troisiéme livre des Croisades, que les Auteurs qui en parlent n'en apportent aucune preuve. Nous avons encore le Journal de ces miracles avec toutes leurs preuves écrit par ordre de Samson Archevêque de Reims.* Voyez Fleuri Hist. Eccl. liv. 69. p. 1146.

sur la tribune où étoit saint Bernard, & se mit à prêcher (*a*) avec tant de ferveur pour animer tout le monde à aller venger les injures & les outrages que les Infideles avoient fait à J. C. dans la Terre Sainte, que cette action plus forte encore & plus persuasive que l'éloquence du Saint, soit à cause de sa nouveauté, soit à cause de la dignité de la personne qui parloit, fut suivie aussi-tôt d'une acclamation generale de tous les assistans qui s'écrierent tous d'une voix de toutes parts, & comme de concert, *la Croix, la Croix*. Le Saint en avoit preparé plusieurs paquets qui sembloient devoir suffire. Cependant il se trouva court, & il fut obligé de mettre sa robe en pieces, & d'en faire de nouvelles pour satisfaire la devotion de tant de monde de l'un & de l'autre sexe. On eût dit que tout le Royaume alloit deserter pour se transporter en Orient. La jeune Reine Eleonore donna l'exemple à toutes les Dames de sa Cour. S'étant presentée à saint Bernard pour recevoir

*Odo ut sup. Fleuri Ib.*

*La Reine & les Dames de sa Cour prennent aussi la croix*

(a) *Son discours est rapporté tout au long dans la Chron. de Maurig. chez Duchêne.* To. 4. Hist. & To. X. Concil.

la Croix, le Saint ne fit pas difficulté de la lui donner, & en même temps elle fut suivie d'une infinité de femmes qui ne se contenterent pas de prendre la Croix, mais prirent encore les armes pour la défendre, & composerent des escadrons de leur sexe, rendant ainsi croyable tout ce qu'on a écrit de la bravoure des Amazones. Elles ajouterent à cette generosité, un petit trait de raillerie qui augmenta beaucoup le nombre des Croisez; car ayant envoyé une quenoüille & un fuseau à tous les jeunes gens de leur connoissance qui n'avoient pas pris la Croix, ce reproche sanglant leur fut si sensible, que toute la jeunesse courut aux armes avec tant d'affluence, que pour me servir des termes d'un Historien de nos jours, à peine restoit-il dans chaque maison un homme pour six femmes.

*Mez. vie de Louis VII*

*Mez. Ibid.*

Parmi les Grands du Royaume, les principaux qui se croiserent furent Robert Comte de Dreux, frere du Roi, Alfonse Comte de saint Gilles & de Toulouse, Henri fils de Thibaud Comte de Champagne, Thierry Comte de Flandres, Guillaume de Nevers, & Renaud son frere Comte

*Anonim. in gest. Lud. VII. To. X. Conc.*

de Tonnerre ; Yves Comte de Soissons, Guillaume Comte de Pontieu, Guillaume Comte de Varennes, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Couci, Hugues de Lusignan, Guillaume de Courtenay, & une infinité d'autres qu'il seroit trop long de rapporter. Entre les Prélats on y vit Simon Evêque de Noyon, Godefroi Evêque de Langres ; Aluin Evêque d'Arras, Arnoul Evêque de Lisieux, & plusieurs Abbez.

Pour regler plus particulierement ce grand voyage, le Roi indiqua un autre Parlement à Chartres pour le troisiéme Dimanche d'après Pâque de la même année. Pierre le Venerable, Abbé de Cluni, y fut invité comme un de ceux dont le conseil étoit plus necessaire ; & saint Bernard avec l'Abbé Suger eurent ordre de lui en écrire : mais on voit par ses réponses, qu'un Chapitre general qu'il avoit indiqué à Cluni pour le même jour l'empêcha de s'y trouver, aussi-bien qu'Amedée Archevêque de Lyon, & Geofroy Archevêque de Bourdeaux, qui s'en excuserent aussi sur divers pretextes ; mais la veritable raison de l'Archevêque de Lyon, étoit que ce-

*Bern. ep. 364. Petri l. 6. ep. 17. & seq.*

*Fleury loc. cit. p. 617.* lui de Sens ne vouloit pas reconnoître sa primatie.

Les Princes Croisez après avoir approuvé de nouveau la resolution du Roi, penserent à choisir un General d'armée pour l'expédition de la Terre Sainte. Tout le monde étoit si persuadé que l'heureux succès de ce voïage & de la guerre dépendoit de saint Bernard, qu'il y fut resolu d'un commun consentement, que non-seulement il en seroit, mais aussi qu'il auroit le commandement general de l'armée, qui ne pourroit, disoit-on, manquer d'être toujours victorieuse sous un Chef qui disposoit de la toute-puissance de Dieu même par le grand nombre de miracles qu'on luy voyoit faire. Tant il est vrai, comme l'a fort bien remarqué un Ecrivain de ces derniers temps, que les esprits une fois préocupez de l'opinion de la sainteté d'un homme, se laissent aisément séduire, pour prendre une conduite irreguliere, en abandonnant le parti du bon sens & de la raison que Dieu nous a donnez pour regler nos déliberations sur les affaires qu'on veut entreprendre. Aussi saint Bernard qui sçavoit allier la sagesse avec

*Maimb. l. 3 des Croisf.*

la

la pieté, n'eut garde de consentir à ce choix: mais comme toute sa resistance auroit été inutile contre la resolution d'une assemblée où toute l'autorité spirituelle & temporelle du Royaume étoit réünie, il en écrivit fortement au Pape pour le prier de détourner ce coup, qui paroissoit également contraire au bon sens & à la pieté. Vous aurez sans doute appris, très-saint « Pere, lui dit-il, comment dans l'As- « semblée de Chartres, je ne sçai par « quelle vûë, on m'a choisi pour Chef « & pour General d'armée. Mais soïez « assuré que ce n'a été ni par mon « conseil, ni de mon consentement. « Il ne me seroit pas même possible, « autant que je puis mesurer mes for- « ces, d'arriver jusques là. Qui suis- « je pour ranger des armées en batail- « le, & marcher à la tête des trou- « pes? Qui a-t-il de plus éloigné de « ma profession, quand j'en aurois la « force & la capacité? Je vous conju- « re donc par la charité que vous me « devez, de ne me pas laisser ainsi « exposé aux fantaisies des hommes, « mais de consulter en tout la volonté « de Dieu, &c. «

*Ep. 256.*

Les remontrances du Saint paru-

rent si justes au Pape, que non-seulement il fut déchargé de cet emploi qui ne lui convenoit point, mais il fut même exemté à cause de la délicatesse de sa complexion, de faire le voyage de la Terre Sainte. Cependant pour ne point laisser ses talens oisifs, le Saint Pere l'appliqua à d'autres choses qui étoient de son ministere, & qui ne passoient point les bornes de sa profession ; ce fut d'aller en Allemagne prêcher la Croisade.

*Epist. Eugen apud Villefore p. 411.*

„ Quoi que les Princes de France „ souhaitent que vous vous mettiez à „ leur tête, lui dit le Pape, vous ne „ devez neanmoins vous armer que „ du glaive de la parole de Dieu, „ prendre la trompette évangelique „ pour annoncer la guerre, prêcher „ aux Chrétiens, les animer, & leur „ peindre le déplorable état où se „ trouvent les lieux saints ; les pe„ rils qui menacent les Fideles, & la „ desolation des Temples, abandon„ nez à une profanation sacrilege. C'est ce que le Saint fit avec tant de zele & de force, avec tant d'onction & de succès, sa parole étant toujours soutenuë d'un grand nombre de miracles, qu'il ne se vit jamais un plus

grand concours que celui qui s'y fit de gens qui accouroient de toutes parts pour avoir le bonheur de prendre la Croix de sa main. De sorte qu'on peut assurer avec verité, comme il le manda lui-même au Pape, quoi qu'il ne crut pas peut-être alors si bien dire, qu'il fit au moins en Allemagne autant de veuves & d'orfelins, qu'il en avoit fait en France. *Ep. 246. vet. edit l. 2. de consid. c. 1.*

XV. *Suger est élû Regent du Royaume.*

L'absence du saint Abbé suspendit tous les grands projets du Royaume, & cette multitude effroyable de Croisez, parmi lesquels il y avoit tant de braves Capitaines, tant de gens sçavans & experimentez, parut n'avoir plus ni bras ni têtes ; Bernard n'y étant plus tout étoit dans l'inaction, jusqu'à ce qu'enfin ayant mandé qu'il seroit de retour en France dans le mois de Février de l'année suivante 1147. le Roi indiqua un Parlement general à Etampes pour le jour de la Septuagesime, qui arrivoit cette année-là le 16. de Février.

Saint Bernard ne manqua pas de s'y trouver comme il l'avoit promis ; l'assemblée ne dura que trois jours : mais peut-être n'a-t-on jamais vû tant & de si grandes affaires terminées en *To. X. Conc. p. 1104.*

ſi peu de temps. Le premier jour après que le Saint eut rendu compte de ce qu'il avoit fait en Allemagne, & de la genereuſe reſolution que l'Empereur & les Princes de l'Empire avoient priſe de ſe joindre aux François dans la Guerre ſainte qu'on alloit porter en Orient, ce qui fut reçû avec une joie & un applaudiſſement incroyable, on détermina que le Roi ſeroit lui-même General de ſon armée, & la conduiroit en perſonne, & que le Comte de Dreux ſon frere, & le Comte de Flandres un des plus braves Princes de ce temps-là ſeroient ſes Lieutenans Generaux. Le lendemain on propoſa quel chemin on devoit tenir pour ſe rendre en Syrie, & contre le ſentiment de pluſieurs, & particulierement des Ambaſſadeurs de Roger Roi de Sicile, qui repreſentoit le danger qu'il y avoit de ſe fier aux Grecs, on reſolut cependant d'aller par la Grece, qui étoit le chemin que Godefroi de Boüillon & les premiers Croiſez avoient tenu. Faute irreparable, & qui fut la cauſe de tous les malheurs qui accompagnerent cette Croiſade. Enfin le troiſiéme jour on délibera à qui on devoit con-

fier la garde du Royaume pendant l'abſence du Roi. On commença par invoquer les lumieres du ſaint Eſprit, ſi neceſſaires pour un choix de cette conſequence : Et plût à Dieu, dit un Auteur contemporain, qu'on eût « fait la même choſe le jour prece- « dent, lorſqu'il s'agiſſoit de délibe- « rer ſur la route qu'on devoit tenir « en allant en Syrie, nous ne ſerions « pas tombez dans cet abîme de maux « qui ont couvert toute la France de « deüil & de larmes ; car ſans doute « le ſaint Eſprit leur auroit inſpiré un « conſeil plus ſalutaire que celui qu'ils « prirent. « Quoi qu'il en ſoit, le troiſiéme jour, après l'invocation du ſaint Eſprit, & une vive exhortation que ſaint Bernard fit à l'aſſemblée touchant les qualitez que devoit avoir celui qu'on deſtinoit pour gouverner le Royaume durant un voyage ſi long & ſi perilleux, le Roi qui pouvoit de ſon autorité faire ce choix, eut la bonté d'en laiſſer la déciſion aux Princes & aux Prélats de ſon Royaume : l'on ne peut douter que ce ne fut un trait d'une ſinguliere prudence dans ce jeune Prince, parce qu'il étoit naturellement comme impoſſible qu'-

*Odo de Diog. loc. cit.*

ils ne se soumissent de bon cœur à celui qu'ils auroient choisi pour un emploi si important, & qu'ils auroient mis eux-mêmes sur leurs têtes, au lieu que l'envie & les jalousies auroient sans doute traversé le gouvernement du Regent s'il avoit été choisi par le Roi, sans la participation des Princes & des Grands du Royaume. Ils se retirerent donc aussi-tôt dans une sale un peu écartée, où après avoir resté environ une demie heure avec saint Bernard, ils tomberent premierement d'accord qu'au lieu d'un Regent il en falloit mettre deux, l'un tiré du Corps de la Noblesse, & l'autre pris de l'Etat Ecclesiastique. Ensuite ils convinrent des deux personnes qu'ils crurent les plus propres à cette importante fonction, puis rentrerent aussi-tôt dans le Concile où le Roi les attendoit avec tout le reste de l'assemblée. Saint Bernard qui alloit le premier & qui portoit la parole, s'adressant au Roi : Sire, dit-il, en luy montrant l'Abbé Suger & le Comte de Nevers, voici deux glaives, & c'est assez. Tout le monde approuva ce choix, & le Roi en parut extrêmement satisfait. Mais il n'en fut

*Il s'appelloit Guillaume.*

pas ainsi des élus. Jamais l'on ne put persuader au Comte de Nevers, d'accepter l'honneur qu'on lui faisoit. Ce Prince qui étoit dans la haute pieté s'en excusa avec de grands sentimens d'humilité, & enfin pressé d'en dire la raison, il declara devant tout le monde qu'il avoit fait vœu d'entrer dans la Chartreuse, & qu'il étoit resolu de l'accomplir au plutôt, ce qu'il fit en effet peu de temps après, sans que ni les prieres du Roi, ni celles de toute l'assemblée pussent jamais l'en détourner. Grand exemple, capable de confondre l'orgueil & l'ambition des Courtisans, & de leur faire toucher au doigt la vanité du monde : mais qui ne fut suivi de personne ; on laissa ce sage Prince s'aller enfermer dans cette solitude, & chacun occupé des magnifiques idées d'une grandeur passagere, & des vains projets d'une éclatante fortune, continua la vie tumultueuse qu'on meine ordinairement à la Cour. *Id. Ibid.*

Par cette retraite l'Abbé Suger demeuroit seul chargé de la Regence ; mais soit que l'exemple du Comte de Nevers l'eût touché vivement, soit qu'il fut penetré interieurement de *Fleuri Hist. Eccl. l. 69. p. 631.*

son insuffisance, & qu'il ne se sentit pas assez de force pour porter un fardeau de cette pesanteur qui est toujours accompagné de mille chagrins, quand même l'on auroit tous les talens necessaires pour se bien acquiter de cet emploi, il refusa constamment celui-ci, dont tout le monde le jugeoit digne, & dont il étoit seul qui se crut incapable. Mais comme les Princes & les Prélats protestoient qu'ils n'en éliroient jamais d'autre, & que Suger de son côté persistoit dans son refus, il fallut avoir recours au Pape qui lui commanda expressément d'accepter la charge de Regent du Royaume de France dans laquelle nous allons le considerer plus à loisir.

XVI. *Le Pape oblige Suger d'accepter la Regence.*

Suger âgé pour lors d'environ soixante-cinq ans, (*a*) avoit toutes les qualitez requises pour s'acquitter dignement de l'emploi dont on venoit de l'honorer ; & rien ne l'empêchoit de répondre parfaitement à l'attente

(a) *Le P. Maimbourg, l. 3. des Crois. & Auteuil dans son Hist. de Min. ne lui en donne que 55. mais il est certain qu'ils se trompent, puisqu'on convient qu'en 1152. qui est l'année de sa mort, il avoit 70 ans, par consequent lorsqu'il fut fait Regent du Royaume en 1145. il faut qu'il en eût 65.*

de toute l'Europe, qui le reconnoiſſoit déja pour un des plus habiles Miniſtres qui eût jamais paru en France. Ce n'eſt pas que ſon exterieur annonçât ſa capacité; il n'avoit rien au dehors qui pût donner de lui une grande idée. C'étoit, comme nous l'avons déja remarqué, un petit homme de baſſe extraction, d'une complexion foible & délicate: il avoit le viſage naturellement maigre; & l'âge, les ſoins, les veilles, les travaux, & la penitence de la reforme qu'il avoit embraſſée depuis pluſieurs années, l'avoient encore attenué davantage: mais ſous un exterieur ſi mépriſable aux yeux du monde, il cachoit une grande ame, & un eſprit auſſi élevé qu'il en fut jamais; il l'avoit vif, ſubtil & pénétrant, d'une prodigieuſe étenduë, cultivé par toutes ſortes de belles connoiſſances, accompagné d'une memoire très-heureuſe & d'un jugement ſolide: étant au reſte politique, adroit, inſinuant, perſuaſif, civil, obligeant, liberal, & recevant tout le monde non-ſeulement avec une extrême bonté, mais encore avec des manieres ſi engageantes, qu'il étoit difficile de ne le pas aimer, lors

même qu'il refusoit ce qu'on lui demandoit. Il ne laissoit pas avec des qualitez si douces & si aimables, d'avoir de la fermeté quand il en falloit, & d'être même quelquefois inexorable quand le cas le demandoit. Du reste, grand justicier, magnanime, intrepide dans les dangers, & toujours armé contre ceux ou qui choquoient l'autorité du Roi, ou qui abusoient de la leur pour opprimer les foibles ou les pauvres. Enfin l'experience qu'il avoit acquise dans le maniement des plus grandes affaires de l'Etat dès le temps de Loüis le Gros, en faisoient un des hommes des plus capables de bien gouverner qu'il y eût dans le Royaume.

Cependant il étoit si éloigné de croire qu'il alloit être chargé du gouvernement de toute la France, qu'il ne pensoit alors qu'à se retirer de la Cour, & à se procurer un peu de repos, dont il croyoit avoir besoin sur

*Vit. Sug. l. 2. n. 10.* la fin de ses jours. Dans cette vûë il s'étoit fait bâtir depuis peu une petite cellule proche l'Eglise, pour y être plus retiré, & vaquer plus tranquillement à la contemplation des choses divines, & à la grande affaire

de l'Eternité, attendant une occasion favorable de rompre entierement avec le grand monde, & de se décharger de tous les emplois qui le retenoient à la Cour. Au reste, cet appartement, le seul qu'il ait fait construire à son usage particulier, étoit si modeste, & si conforme à la pauvreté religieuse, ayant à peine dix pieds de large sur quinze de long, que tous ceux qui le voyoient en étoient surpris, & ne pouvoient comprendre un si grand détachement dans un homme qui passoit pour très magnifique, & qui l'étoit en effet. Ainsi Pierre le Venerable Abbé de Cluni étant venu un jour accompagné de plusieurs autres Abbez de consequence, rendre visite à Suger; lors qu'après avoir admiré les magnificences qui éclatoient par tout dans l'Eglise de saint Denis, il eut consideré cette petite cellule, il en fut étonné, & jettant un profond soupir, dit à ceux qui l'accompagnoient: Voilà un homme qui nous condamne « tous tant que nous sommes. S'il « fait de la dépense en bâtimens, ce « n'est pas pour lui, comme nous au- « tres, mais seulement pour l'orne- « ment de la Maison de Dieu. «

*Felib. hist. de S. D. l. 4. p. 80.*

Ce furent sans doute ces vûës de retraite qui firent qu'il s'opposa tant qu'il put au dessein qu'avoit le Roy d'aller en Palestine, jugeant bien que l'absence de Sa Majesté n'étoit pas un temps propre à lui demander de quitter les affaires publiques dont il étoit chargé, & que jamais elle ne lui accorderoit cette grace. Peut-être aussi prévoyoit-il les suites funestes de cette entreprise, qu'il ne put approuver que lorsqu'il vit qu'il falloit necessairement ceder aux conjonctures des temps; & que ce seroit manquer de respect & de conduite, de s'opposer lui seul à l'execution d'un dessein qui venoit de la pieté du Roi; d'un dessein aprouvé solemnellement dans quatre assemblées differentes de tous les Ordres du Royaume; d'un dessein enfin autorisé du Pape, & secondé de toutes les Puissances de l'Europe.

*Vit. Suger loc. cit.*

Mais ce qu'il y a de singulier en ceci, est que Loüis qui avoit si fort à cœur l'expedition de la Terre Sainte, & qui faisoit assez connoître que c'étoit l'offenser que de le contredire sur ce point, loin de trouver mauvais que Suger, qu'il regardoit comme son ami, n'entrât pas dans sa pensée, &

fut presque le seul qui n'approuvât pas son entreprise, tout cela ne l'empêcha pas de lui faire dans cette rencontre le plus grand honneur qu'un Roi puisse déferer à un de ses sujets. En lui confiant pendant son absence la Regence du Royaume avec toute l'autorité Royale. Ce qui fait voir en quelle consideration Suger étoit dans l'esprit du Prince, & si j'ose m'exprimer ainsi, combien il le ménageoit ; ce qui parut encore davantage lorsque Suger ayant refusé d'accepter cette charge, au lieu de lui commander par autorité, comme il auroit pû, il voulut l'y engager d'une maniere infiniment plus douce & plus obligeante, en employant pour cela les bons offices & même les commandemens du Pape.

En effet, Eugene fatigué par les seditions des Romains, & obligé de se mettre à couver de la persecution des Arnaldistes (*a*) revoltez, s'étoit venu refugier en France, selon la coutume de ses predecesseurs dans pareil-

(a) *Arnaud de Bresse qui avoit soulevé presque toute l'Italie contre les Papes, en prêchant qu'on ne devoit point souffrir qu'ils exerçassent aucune jurisdiction temporelle dans Rome.*

les occasions ; le Roi peu de temps après la tenuë des Etats d'Etampes, étoit allé le recevoir à Paris avec beaucoup de solemnité. L'Evêque (a) & tout le Clergé suivi d'une multitude infinie de peuple fut au devant de Sa Sainteté jusqu'aux portes de la ville, & tous ensemble le conduisirent au milieu des acclamations jusques à l'Eglise Cathedrale. Suger se tenoit caché, croyant qu'en ne paroissant pas, on ne penseroit plus à lui : mais ce fut la premiere affaire dont le Roi parla au Pape, & dès le lendemain le Pontife l'envoya querir & lui ordonna de se soumettre à la volonté de Dieu qui lui étoit declarée par la bouche de son Prince, & par le choix de tous les Ordres du Royaume : ainsi on commença dès lors à lui rendre les honneurs qui sont dûs à ceux qui se trouvent revêtus d'une telle dignité : & toutes ces idées de retraite & de solitude se virent non pas bannies de l'esprit de Suger, mais au moins arrêtées & suspenduës jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de lui donner quelque repos.

(a) *Cet Evêque étoit Thibaud, auparavant Prieur de S. Martin des Champs.*

La premiere occasion où le Roi voulût que le nouveau Regent exerçât la souveraine autorité qu'il lui mettoit entre les mains, fut à l'égard des Chanoines de sainte Geneviéve de Paris, dont le Pape eût sujet de se plaindre peu de jours après son arrivée. Voici le fait. Le tombeau de sainte Geneviéve n'étoit pas moins frequenté en ce temps-là qu'il l'est à present ; & l'on peut dire que c'étoit alors la devotion de tout Paris. Le Pape qui étoit fort pieux voulut y aller celebrer les saints Mysteres ; & le Roi l'ayant sçû s'y rendit avec tous les Princes & les Seigneurs de sa Cour pour assister au sacrifice que le souverain Pontife y devoit offrir. Les Chanoines avoient étendu un riche tapis devant l'Autel, où le Pape étant arrivé, il se prosterna pour faire sa priere. S'étant relevé, il entra dans la Sacristie pour se revêtir des ornemens avec lesquels il devoit dire la Messe. Tandis qu'il s'habilloit, ses Officiers prirent le tapis sur lequel il avoit fait sa priere, & assuroient qu'il leur appartenoit selon la coûtume : mais les Chanoines & leurs domestiques qui ne connoissoient point ces sortes de coûtumes, voyant qu'on empor-

XVII. *Le Regent forme le dessein de mettre la reforme dans l'Abbaye de sainte Geneviéve.*

*Bol. to. 9. ad 6 Apr. p. 626. Fleuri Hist. Eccl. l. 69. p. 634.*

toit leur tapis, entrerent dans une telle colere qu'ils se jetterent sur les Officiers du Pape, & voulurent le leur arracher de vive force. Ceux-ci qui ne vouloient point lâcher une si bonne prise ( car le tapis étoit d'un grand prix ) tinrent ferme. Ainsi les uns tirant d'un côté, & les autres d'un autre, le tapis fut mis en pieces. Cet accident ne fit qu'irriter la colere des Chanoines & de leurs gens ; alors laissant là les lambeaux du tapis ils vinrent le faire payer fort cher aux Officiers du Pape, en déchargeant sur eux une grêle de coups de poings & de bâtonades qui les mit tout en sang. On se battit fort & ferme ; mais soit que les Italiens ne fussent pas en si grand nombre, soit qu'ils fussent un peu plus délicats que les François, ils crioient de toutes leurs forces, comme si on les eût égorgez. Au bruit de ce tumulte le Roi accourut, croyant que par sa presence il alloit tout appaiser : mais dans la chaleur de la colere l'on ne connoît personne ; & ce Prince dans cette affreuse confusion, non-seulement fut frappé, mais encore blessé, & obligé de se retirer. Ce vacarme ne cessa que lorsque les Cha-

noines & leurs doméstiques étant las de donner des coups, crurent s'être suffisamment vengez de la perte qu'ils venoient de faire. Alors les Officiers du Pape vinrent se plaindre à leur maître, lui montrant leurs habits déchirez & leurs visages tout ensanglantez. Sa Sainteté fut aussi-tôt trouver le Roi pour lui en demander justice: mais soit que le Roi par un principe d'équité ne voulut point être Juge dans une cause où il étoit lui-même interessé, soit qu'il fut bien aise avant de partir de voir de quelle maniere le Regent s'y prendroit dans le gouvernement du Royaume, il renvoya l'affaire à l'Abbé Suger, & pria le Pape d'en conferer avec lui, promettant d'avoir pour agreable tout ce qu'ils détermineroient ensemble.

Le Regent pour son essai fit un coup de maître. Sous ombre de faire au Pape & au Roi une ample satisfaction, il representa que ces Chanoines menoient une vie qui n'étoit pas des plus édifiantes, ainsi pour l'honneur de l'Eglise & pour son profit particulier il conclud à les chasser tous de sainte Geneviéve, & d'y introduire des Religieux de son Ordre. Pour

faire les choses plus sûrement il remit l'execution de la sentence jusqu'à ce que le Roy étant hors du Royaume il fut maître absolu, & que personne ne put traverser son dessein. On convint de garder le secret jusqu'à ce temps-là, afin que les Chanoines n'étant pas informez de ce qu'on méditoit, n'allassent point par leurs larmes, ou par le crédit de leurs amis, fléchir la colere du Roi, & obtenir une grace qu'on étoit resolu de ne leur pas accorder. Cependant comme ils sçurent que leur affaire étoit entre les mains de l'Abbé de saint Denis, ils venoient tous les jours le solliciter & demander justice contre les Officiers du Pape. Déja ils en avoient fait une affaire d'Etat, & prétendoient ne défendre que les immunitez du Royaume. Ils soutenoient que ce seroit avilir l'autorité souveraine si dans une Eglise de fondation royale, on souffroit que le Pape vint enlever ce qu'ils avoient de plus précieux, sous pretexte d'une coutume que la seule avarice avoit établie en Italie, & demandoient avec de grandes instances que ses Officiers fussent condamnez à leur payer leur tapis,

dont ils faisoient monter le prix à une grosse somme, sans parler des mauvais traitemens que ces Officiers avoient reçûs de leur part. Le Regent pour se défaire d'eux leur répondoit fort honnêtement qu'il leur feroit bonne & promte justice, qu'ils eussent un peu de patience. Nous verrons dans la suite comment l'affaire fut terminée.

XVIII. *Départ du Roy.* *Gesta Lud. VII. c. 4.*

Le Roy cependant dont le départ avoit été fixé après les fêtes de la Pentecôte, se preparoit à son voyage par toutes sortes de bonnes œuvres; il faisoit faire dans toutes les Eglises des prieres publiques pour l'heureux succès de cette Croisade, & l'on distribuoit par son ordre de grandes aumônes aux pauvres: mais sa principale devotion étoit d'aller visiter les Hôpitaux & les Monasteres, où il sçavoit que Dieu étoit bien servi, afin de se recommander aux prieres des Religieux. Dans cette vûë il vint passer les fêtes de Pâques à saint Denis: & le Pape qui n'avoit point encore vû cette fameuse Abbaye, & qui d'ailleurs étoit bien aise de se concilier la faveur & les bonnes graces du Regent, dont il prévoyoit qu'il au-

roit besoin pendant l'absence du Roi, l'honora aussi d'une visite, & prit le temps que le Roi y étoit. Pâques arrivoit cette année-là le 20. d'Avril ; & comme il est constant par le témoignage de tous les Historiens qu'Eugene celebra cette grande fête dans l'Abbaye de saint Denis, il est étonnant que l'Auteur de la nouvelle vie de saint Bernard (a) nous veuille faire croire que le Pape n'arriva en France qu'au mois d'Aoust de cette même année. Si le principal motif de ce voyage du Pape étoit, comme il le croit, pour faire hâter la Croisade & le départ du Roi, Sa Sainteté auroit bien perdu ses peines, puisque le Roi étoit parti dès le mois de Juin.

*Adminiſt. Sug. c. 32. Fleury Hiſt. Eccl. l. 69. Felib. Hiſt. de S. D. p. 181.*

Suger dans cette occasion reçut des honneurs incroyables. Il avoit chez lui ce qu'il y a de plus grand dans le monde, le Pape & le Roy de France ; & il sçavoit de plus qu'ils y venoient autant pour lui, & par l'estime qu'ils faisoient de sa personne, que par devotion. Je ne m'arrêterai point à décrire les ceremonies de cette fête. Tout s'y passa avec la pompe & les solemnitez que nous avons dêja vû

(a) *Villefore vie de saint Bernard p* 428

ſous Calixte II. & ſous Innocent II. predeceſſeurs d'Eugene, lorſqu'à pareil jour ils vinrent faire la Pâque à ſaint Denis avec l'Abbé Suger, qui ſeul attira plus de Papes chez lui, que tous les Abbez enſemble qui l'ont precedé, & qui l'ont ſuivi.

Il avoit fait faire un grand Crucifix d'or du poids de 80 marcs; cet ouvrage étoit ſans contredit un des plus beaux qui ſe puiſſent voir en ce genre, puiſqu'outre la richeſſe de la matiere qui n'étoit qu'or, émail, perles, & pierreries, à peine deux ans purent-ils ſuffire pour l'achever, quoi que ſept Orfévres des plus habiles, qu'il avoit fait venir exprès des païs étrangers, fuſſent occupez jour & nuit à ce travail. Il étoit ſi éclatant que les yeux ne pouvoient s'arrêter deſſus ſans être éblouïs; & tout le monde avoüoit que cette piece n'avoit point de prix. Pour lui donner encore plus de relief, Suger crut qu'il devoit ſe ſervir de la preſence d'Eugene pour en faire la conſecration, & qu'une Croix de cette magnificence meritoit bien d'être benite par les mains d'un ſi grand Pape. Sa Sainteté conſentit non-ſeulement à la priere que

l'Abbé lui en fit, mais elle voulut encore en augmenter la richesse en faisant tirer de sa Chapelle un morceau
*Administ. Süg. c. 32.* de l'écriteau de la vraye Croix, qu'elle fit enchâsser dans le nouveau Crucifix avant que de le benir. Les deux Cours, je veux dire celle du Pape & celle du Roy, sortirent de saint Denis extrêmement satisfaites & de la pieté des Religieux, & des belles manieres de l'Abbé qui avoit fait les choses avec une grandeur, une generosité, & une magnificence qui sembloient ne pouvoir convenir qu'à un Souverain. Aussi faut-il avoüer que jamais l'Abbaye de saint Denis ne s'est vûë ni si riche ni si opulènte qu'elle l'étoit du temps de Suger ; & je ne doute point que ce ne fut un effet de la benediction de Dieu, en consequence de la reforme si édifiante qu'il avoit établie dans son monastere, après en avoir banni la licence qui y regnoit auparavant.

Six semaines s'étoient à peine écoulées, que Suger se vit encore dans les mêmes honneurs ; le Roi enfin déterminé à partir après avoir pourvû à toutes choses, & mis le meilleur ordre qu'il lui fut possible aux affaires

de son Royaume, se rendit à saint Denis après l'Octave de la Pentecôte. Le Pape revêtu de ses habits pontificaux l'y attendoit dans l'Eglise, accompagné de l'Abbé & de tous ses Religieux au nombre de cinquante. Il y fut reçû avec les ceremonies ordinaires, & Sa Sainteté le prenant par la main le conduisit au tombeau des saints Martyrs. Là le Roi se prosterna & demeura quelque temps en prieres, tandis que le Pape aidé de l'Abbé Suger ouvroit une petite porte d'or qui fermoit le sepulchre pour en tirer la châsse & la lui donner à baiser. Il entendit ensuite la Messe, laquelle étant finie il prit, selon la coutume des Rois ses predecesseurs, l'Oriflamme de dessus l'Autel, & reçut des mains du Pape avec la benediction pontificale, les marques de son pelerinage de la Terre Sainte, c'est-à-dire la pannetiere & le bourdon : car pour la Croix il ne l'avoit point quittée depuis l'assemblée de Vezelai, & il la portoit toujours cousuë sur la manche droite de son vêtement. *Felib. Hist. de S. D. p. 182.*

Après cette ceremonie il se retira dans le Monastere, & voulut dîner ce jour-là au Refectoire avec les Reli-

gieux, sans aucun appareil. Au sortir de table il embrassa son cher Abbé Suger, lui mit en main les lettres patentes de sa qualité de Viceroi ou de Regent du Royaume, & declara devant toute sa Cour qu'il prétendoit qu'il eût la même autorité qu'il auroit lui-même s'il étoit dans ses Etats; que cependant pour le soulager dans les fonctions de sa charge, il lui laissoit Samson Archevêque de Reims pour l'aider de ses conseils, & Raoul Comte de Vermandois & premier Prince du Sang pour commander les troupes en cas de besoin: puis il embrassa tous les Religieux les uns après les autres, se recommanda à leurs prieres, & se disposa à partir pour se rendre à Metz où étoit le rendez-vous general de toutes ses troupes qui l'y attendoient.

*Odo de Diog l. 2.*

Cette separation ne se fit pas sans qu'il y eût beaucoup de larmes répandues de part & d'autre. Le Rôi effectivement étoit un Prince extrêmement aimable, il étoit alors dans la fleur de son âge, d'environ vingt-sept ou vingt-huit ans, parfaitement bien fait, & doüé d'une rare beauté, d'un esprit doux, civil, & caressant, pieux,

*Sug. in vit. Lud. Gros.*

pieux, chaste, tendre & sensible aux moindres maux de ses sujets, dont il étoit aussi passionément aimé : & si l'on excepte l'emportement qu'il fit paroître dans l'affaire de Vitry, l'on ne voit rien dans toute sa vie qu'on puisse lui reprocher ; encore reparat-il si bien cette faute, & le peu de justice qu'il avoit renduë au Comte de Champagne dans cette guerre, que non-seulement il devint le meilleur de ses amis, mais lui fit encore l'honneur d'épouser sa fille après la mort de sa seconde femme, avec laquelle il n'avoit été qu'un an ; & c'est de cette Princesse fille du Comte de Champagne qu'est venu Philippe Auguste qui succeda à son pere, & perpetua la race de nos Rois.

Au reste, il parut dans cette occasion combien Loüis étoit aimé de son peuple ; car ayant besoin de grandes sommes d'argent pour son voyage & pour payer ses troupes, lorsqu'on sçut qu'il en cherchoit de tous côtez, il n'y eût personne de ceux qui en avoient, qui ne lui vint offrir quelque chose, & les Eglises même vendirent jusqu'aux vases sacrez pour lui apporter leurs presens, qu'il ne reçut

*Maimb. l. 3. des Crois. p. 441.*

qu'à condition qu'il rendroit toutes ces sommes à son retour.

Suger, qui regardoit cet aimable Prince comme son enfant qu'il avoit élevé, & qui, comme nous l'avons remarqué, avoit fait tous ses efforts pour le détourner de ce voyage, ne put le voir partir pour une entreprise si longue & si perilleuse, sans donner des marques de sa sensibilité. Tous ses Religieux pénetrez des bontez que le Roy venoit de leur témoigner, en furent aussi attendris; & le Prince, quoiqu'animé ce jour-là d'une humeur martiale, en parut touché : puis se tournant vers le Pape, il le pria par honneur de prendre, durant son absence, son Royaume en sa protection. Eugene, pour correspondre à ce témoignage de pieté & d'affection envers le saint Siege, & peut-être aussi pour appaiser toutes les larmes par l'attention à un nouveau spectacle, excommunia solemnellement
*Chro. Maurin.* ceux qui durant le voyage, oseroient entreprendre quelque chose contre l'autorité Royale, & donna au Roy un Cardinal Legat (*a*) pour l'accom-

(a) *Gui de Florence, Prêtre, Cardinal du titre de S. Chrisogone.*

pagner en Orient. Après cela il fallut se separer. Le Roy monta à cheval, suivi de quantité de Prélats & de Seigneurs; la Reine avec toutes ses Dames avoit pris les devants: & comme Suger ne pouvoit suivre son cher Maître, arrêté comme il étoit par sa nouvelle Dignité, pour se dédommager de cette perte, il donna au Roy un autre lui-même: c'étoit un de ses Religieux, nommé Eudes de Deüil, homme de merite & de capacité, qui dans tout ce voyage servit à Sa Majesté, non seulement de Chapelain, mais de Secretaire & de Conseiller, & lui fut d'un grand secours en plusieurs occasions. C'est le même qui écrivit l'Histoire de cette Croisade, que nous avons souvent citée: il l'adressa à l'Abbé Suger, dont il fut enfin le successeur.

XIX. *Le Regent, après de grandes difficultez, met enfin la reforme dans l'Abbaye de sainte Genevieve.*

Après le départ du Roy, la premiere chose que fit le Regent, fut de s'appliquer sérieusement à la grande affaire de la reforme de l'Abbaye de sainte Geneviéve. On sçait les peines qui accompagnent d'ordinaire ces sortes d'entreprises, & combien il est difficile d'y réussir sans une grande patience, jointe à une autorité supe-

rieure. Suger pouvoit en parler par experience, puisque lui-même avoit reformé son Abbaye ; mais il prévoyoit qu'il n'auroit pas les mêmes facilitez à l'égard de celle de sainte Geneviéve, pour deux raisons. La premiere, c'est qu'il y a bien de la difference entre une reforme qu'on veut introduire par une main étrangere & de vive force, malgré les oppositions & les repugnances des personnes, & une que les Superieurs du même corps établissent d'eux-mêmes avec l'agrément de leurs inferieurs qui la souhaitent, parce qu'ils en connoissent la necessité, comme il étoit arrivé dans saint Denis. L'une ne demande qu'un peu de temps & de patience pour former les sujets, & les spiritualiser ; l'autre semble se détruire par la patience & par le temps, qui font naître tous les jours de nouvelles difficultez, que l'impénitence & l'endurcissement dans le desordre suscitent de la part de ceux qu'on veut reformer malgré eux. La seconde raison de Suger étoit, que les Superieurs de sainte Geneviéve étant les plus oppolez à la reforme, & par consequent incapables d'attirer les autres

par leur exemple & par leurs sollicitations, ils auroient bien-tôt détruit tout le bien qu'on y établiroit par les reglemens qu'on prétendoit y faire; & qu'enfin, lorsque le cœur n'est point changé & veritablement converti, l'on a beau mettre un frein, & apposer des barrieres aux dereglemens, on y retombe toûjours, selon cette parole de saint Augustin: *Point de changement dans les mœurs, quand le cœur n'est point changé.* Toutes ces raisons avoient fait conclure à Suger, qu'au lieu de penser à reformer les Chanoines seculiers de sainte Geneviéve, il falloit les chasser de ce lieu, & mettre à leur place de bons Religieux qui édifieroient l'Eglise autant que ceux-là l'avoient scandalisée: que neanmoins, pour ne pas confondre les bons avec les méchans, comme il y avoit encore quelques honnêtes gens parmi eux, on pourroit leur laisser leurs prébendes leur vie durant. Le Pape s'étoit rendu à des raisons si solides, & en consequence avoit fait expedier un Bref qui portoit, qu'en la place des Chanoines on mettroit huit *(a)* Religieux tirez de

*Ep. 17. Eug. ad Sug. to. 4. Quercet.*

(a) *Dom Felibien, dans son Histoire de saint*

ſaint Martin des Champs, avec le Prieur de ſaint Pierre d'Abbeville, qui en ſeroit le premier Abbé. Le Bref qui eſt adreſſé à l'Abbé Suger eſt daté de Langres le 29. d'Avril 1147. où le Pape étoit alors en paſſant pour aller à Cîteaux. Mais ce qui eſt bien remarquable, c'eſt que Sa Sainteté traite déja Suger de Viceroi, quoique le Roy ne fût pas encore parti. Il conſent qu'on conſerve aux anciens Chanoines les prébendes qu'ils poſſedent; mais qu'ils ne pourront les reſigner, ni permuter; & qu'à meſure qu'ils mourront, les Moines entreront en poſſeſſion de tous les revenus. Sa Sainteté neanmoins faiſant reflexion que tous ces Chanoines étoient gens de haut appétit, qui n'avoient pas envie de ſe laiſſer mourir ſi-tôt, & que par conſequent l'Abbé & ſes huit Religieux jeûneroient long-tems, s'ils attendoient leur neceſſaire de ces prébendes futures, il obtint de l'Evêque de Senlis, du Treſorier d'Auxerre, & de Gregoire Cardinal Diacre, que leurs Benefices ſeroient dès ce jour appliquez pour l'entretien des

*Denis, dit douze; mais le Bref porte expreſſément huit.*

Moines qu'on mettoit dans sainte Geneviéve. Le Pape ne dit point de quels Benefices il entend parler; mais il y a lieu de croire que ces trois personnes avoient chacun un Canonicat à sainte Geneviéve, & qu'à la priere du Pape ils le cederent en faveur de la reforme, préferant ainsi par une generosité fort Chrétienne, le bien public à leurs interêts particuliers. C'est tout ce que contenoit ce Bref.

L'Auteur de la nouvelle Vie de S. Bernard prétend que l'Abbé de saint Victor ayant sçû le dessein du Pape & du Roy, touchant le changement qu'ils vouloient faire dans sainte Geneviéve, vint leur faire d'instantes prieres, afin que les Chanoines de son Abbaye y fussent introduits au lieu des Moines; & que le Roy, qui connoissoit le merite de cet Abbé, fit consentir le Pape à ce qu'il souhaitoit; en sorte que dès le lendemain treize Chanoines de saint Victor vinrent prendre possession de l'Eglise de sainte Geneviéve. Si cet Historien avoit vû les pieces autentiques qui regardent cette affaire, il en auroit sans doute parlé autrement; car rien n'est moins conforme à la verité que ce

*M. de Villefore, p. 419.*

recit. 1°. Les Religieux de ſaint Victor n'ont été introduits dans ſainte Geneviéve que deux ou trois mois après le départ du Roy ; car Louis partit au commencement de Juin , & l'entrée des Chanoines de ſaint Victor à ſainte Geneviéve eſt de la fin du mois d'Août : ainſi voilà déja tous les fondemens de ſa ſuppoſition renverſez, le Roy n'étant plus alors en France. 2°. Il eſt ſi peu vrai que l'Abbé de ſaint Victor ait brigué la Maiſon de ſainte Geneviéve, qu'on eut toutes les peines imaginables à le faire conſentir d'y envoyer de ſes Religieux : il verſa des larmes, il gémit, il reſiſta à toute l'autorité du Pape & du Regent, & ce ne fut enfin qu'à l'extrêmité qu'il ſe rendit : mais l'effort qu'il fit ſur lui-même pour ſe ſoûmettre fut ſi grand , qu'il lui en coûta la vie, & il mourut de douleur peu de temps après. C'eſt ce que nous allons faire voir par des preuves invincibles. Voici donc comme l'affaire ſe paſſa.

En même temps que le Pape envoya à l'Abbé Suger le Bref dont nous venons de parler , il écrivit auſſi *Id. ibid.* au Prieur de ſaint Martin des Champs qu'il eût à tenir tout prêts huit Reli-

gieux de sa Maison, pour étre employez à ce que l'Abbé de saint Denis lui signifieroit de sa part. Jusques ici tout étoit fort secret; & je ne sçai si, à l'exception du Pape, du Roy de France, & de son Regent, il y avoit une seule ame dans le monde qui sçût ce qui se passoit, ni le dessein qu'on avoit formé : mais Sa Sainteté crut qu'il étoit à propos d'en donner avis aux Chanoines de sainte Geneviéve; c'est pourquoi elle leur adressa un Bref, où elle leur déclare la resolution qu'elle a prise, de faire déservir leur Eglise par des Moines de saint Martin des Champs, sous la conduite du Prieur de saint Pierre d'Abbeville, & leur ordonne, sous peine de desobéïssance, de les recevoir chez eux honorablement, de les mettre en possession de leur Eglise, & de tout ce qui en dépend; & que s'ils ne se soumettent à sa volonté, elle sçaura bien les ranger à leur devoir, en confirmant toutes les sentences que l'Abbé Suger, à qui il a, dit-il, donné commission d'executer ces ordres, portera contre eux. Du reste, elle leur fait beaucoup valoir la bonté qu'elle a de leur laisser leurs prébendes leur

*Ep. 18. inter Sug.*

vie durant, quoiqu'ils meritassent d'en être privez. Le Bref est daté du même jour & du même lieu que celui qui s'adressoit à Suger, le Pape ayant cru qu'il ne tarderoit pas à se transporter sur les lieux pour executer sa commission. Mais l'Abbé de S. Denis, qui avoit alors tant d'affaires sur les bras, le Roy étant sur son départ, ne se pressa pas, persuadé qu'il seroit encore assez temps d'y penser lorsque Sa Majesté seroit hors du Royaume ; & même que ce dessein s'executeroit plus facilement & plus honorablement pour lui, puisqu'il seroit alors le maître absolu. Il n'avoit d'ailleurs aucune connoissance du Bref que le Pape avoit écrit aux Chanoines de sainte Geneviéve : ainsi le secret de cette affaire, sur lequel il comptoit, lui donnoit lieu de prendre tout le temps dont il avoit besoin, sans crainte que le délai lui pût causer aucun préjudice.

Mais les Chanoines ayant reçû ce Bref fulminant de Sa Sainteté, qui fut lû dans leur Chapitre, après s'être un peu remis de la surprise qu'il leur causa, commencerent à agir fortement, pour en arrêter l'execution, &

resolurent sur-tout de plutôt mourir, que de souffrir que des Moines vinssent s'emparer de leur Eglise : cette condition leur paroissoit insupportable. Ils députerent le Chantre & deux autres Chanoines des plus habiles de leur Corps, qu'ils revêtirent de toute l'autorité necessaire pour agir en leur nom : ils interesserent tous leurs amis ; ils furent trouver le Pape ; ils remuerent, pour ainsi dire, le Ciel & la terre, afin d'empêcher le coup : mais comme ils virent que Sa Sainteté étoit infléxible, ces deux Députez, sans avoir consulté leurs Confreres, s'aviserent de dire, qu'ils ne demandoient pas mieux que la reforme, pourvû qu'on leur donnât des Chanoines Reguliers pour les reformer, & non pas des Moines, dont la vie étoit trop éloignée de la leur, & pour laquelle ils avoient un éloignement invincible ; qu'il étoit plus naturel de reformer des Chanoines par d'autres Chanoines, que par des Moines qui ne convenoient en rien avec eux ; qu'à cette condition ils feroient tout ce que le Pape voudroit, sinon qu'ils se porteroient plutôt aux dernieres extrêmitez, & que la vie ne leur étoit

rien pour éviter un tel affront. Enfin ils firent tant par prieres, par menaces, & par tous les moyens dont ils purent s'aviser, que le Pape, pour ne les pas reduire au desespoir, consentit qu'ils seroient reformez par des Chanoines Reguliers, sans specifier d'où on les prendroit, & leur délivra un autre Bref adressé à l'Abbé Suger, dans lequel il lui mandoit d'introduire des Chanoines Reguliers dans sainte Geneviéve, au lieu des Moines qu'ils avoient eu dessein d'y mettre; & aux mêmes conditions qu'eux; qu'il avoit fait ce changement pour le bien de la paix, qui est le plus grand de tous les biens, voyant qu'on ne l'auroit jamais sans cela avec ces Chanoines de sainte Geneviéve; qu'au reste, s'ils faisoient la moindre difficulté de recevoir des Chanoines Reguliers, qu'on leur donnât des Moines sans aucune remission. Le Bref est daté de Vercelles deux jours avant les Calendes de Juillet.

*Ep. 32. inter Sug.*

Le Chantre & ses Adjoints munis de cette piece, garderent un profond silence, jusques à ce qu'ayant sçû au commencement du mois d'Août, que l'Abbé de saint Denis se disposoit à

venir introduire chez eux son escoüade de Moines, ils furent lui signifier le nouveau Bref du Pape, dont Suger fut fort surpris : neanmoins comme il avoit plus en vûë la gloire de Dieu, & l'honneur de l'Eglise, que ses interêts particuliers, il se mit en devoir d'executer les ordres de Sa Sainteté : & nous ne pouvons mieux apprendre que de lui-même de quelle maniere il s'y prit. Voici sa lettre au Pape, dans laquelle il lui rend compte de tout ce qui s'est passé dans cette affaire.

Il n'y a rien que nous n'ayons « fait, lui dit-il, pour executer les or- « dres que Votre Sainteté m'avoit en- « voyez, d'introduire des Religieux « dans l'Eglise de sainte Geneviéve « de Paris ; & nous nous y sommes « portez avec d'autant plus d'ardeur, « que c'étoit manifestement l'œuvre « de Dieu, & que Votre Sainteté au « lieu de nous faire un commande- « ment absolu, comme elle auroit dû, « avoit eu la bonté d'employer à ce « sujet ses très-humbles prieres; quoi- « que la prudence nous ait obligez « de differer pour un peu de temps « l'execution de ces ordres, à cause «

*Ep. 40. inter. Sug.*

» que nous avions appris que les plus
» mutins d'entre ces Chanoines a-
» voient député vers Votre Sainteté
» pour l'engager à changer de volon-
» té, neanmoins nous étions bien re-
» solus, malgré toutes leurs opposi-
» tions, & cette foule de gens de tout
» état & de toute condition qu'ils
» nous avoient mis en tête, de ne rien
» relâcher de notre premier dessein, &
» de leur donner des Moines ou de gré,
» ou de force. Lors donc que nous nous
» disposions à mettre la derniere main
» à cette œuvre, & que j'avois déja
» fait venir l'Abbé & les Moines que
» vous sçavez pour les conduire à
» sainte Geneviéve, voici que le
» Chantre, accompagné de quelques
» Chanoines, qui revenoient de la
» Cour de Votre Excellence, nous a
» signifié un de ses Brefs, où elle nous
» marque que pour le bien de la paix
» elle avoit changé de sentiment, &
» souhaitoit qu'au lieu de Moines, on
» mît des Chanoines Reguliers à
» sainte Geneviéve. Ce second ordre
» nous a été aussi agreable que le pre-
» mier; & pour l'executer, je me suis
» fait accompagner de l'Abbé de saint
» Germain des Prez, de celui de saint

Pierre des Fossez, de celui de saint « Magloire, & de celui de saint Pierre « de Ferriere, gens d'une sagesse & « d'une vertu consommée, & tous en- « semble avec quelques autres per- « sonnes de consideration, & intelli- « gentes dans les affaires, que j'ai jugé « à propos de prendre avec moi, nous « nous sommes transportez à sainte « Geneviéve, & avons fait sonner le « Chapitre, où les Chanoines s'étant « rendus, je leur ai demandé ce qu'ils « vouloient faire, & s'ils vouloient « s'en tenir au premier ou au second « Bref. Jamais l'on n'a vû des gens « plus embarrassez : les uns étoient « d'un avis, les autres d'un autre ; la « plûpart ne vouloient ni du premier « ni du second. Enfin ils ne pouvoient « s'accorder. Alors j'ai pris un autre « ton avec eux, & leur ayant fait de « vifs reproches de ce qu'ils abusoient « ainsi de votre bonté, & de ce qu'ils « n'avoient point de honte de refuser « ce qu'ils avoient demandé eux-mê- « mes, & ce qui leur avoit été accor- « dé par une pure misericorde, les « plus sages d'entr'eux craignans les « suites de cette affaire, ont commen- « cé à dire qu'ils recevroient volon- «

» tiers des Chanoines Reguliers, &
» qu'ils consentoient qu'on leur don-
» nât un Abbé ; puis un peu après ils
» nous ont demandé des Chanoines
» de saint Victor. Cette resolution
» nous a causé à tous une veritable
» joie : & après avoir tenu conseil sur
» leur demande, nous avons trouvé
» effectivement que c'étoit le meil-
» leur parti qu'on pût prendre, soit à
» cause de la pieté & de la regularité
» de ces Chanoines, soit à cause du
» voisinage, qui leur donneroit beau-
» coup de facilité pour mettre le bon
» ordre dans sainte Geneviéve. Ainsi
» sans perdre de temps, nous nous
» sommes transportez à saint Victor;
» & nous n'avons rien oublié pour
» persuader au venerable Abbé de ce
» Monastere, que la volonté de Dieu
» étoit qu'il secourut l'Eglise de sain-
» te Geneviéve, & que sans doute la
» Providence l'avoit choisi pour y
» remettre le bon ordre. Nous l'en
» avons conjuré, tantôt en particu-
» lier, tantôt en presence de sa Com-
» munauté, avec toutes les instances
» imaginables, sans pouvoir rien ga-
» gner ; parce que comme il a beau-
» coup de prudence & de sagesse, il

craint de trop affoiblir sa propre « Maison, en voulant donner du se- « cours aux autres : mais quand il a vû « que nous demandions son Prieur, « qui est un homme d'un rare merite, « pour être Abbé de sainte Genevié- « ve, ç'a été bien pis ; car alors il « s'est mis à pleurer & à sangloter a- « vec tant de force, qu'il nous faisoit « compassion. Vous voulez donc « m'ôter la vie, disoit-il, à l'âge où « je suis, accablé de vieillesse & d'in- « firmitez ; je ne puis me passer de « mon Prieur : non il n'en sera rien ; « jamais je n'y consentirai. Il nous a « ainsi retenus pendant presque tout « le jour dans ce refus opiniâtre. En- « fin comme la nuit approchoit, vain- « cu plutôt que persuadé par nos im- « portunitez, car nous ne lui avions « point donné de relâche depuis le « matin, jusqu'à interposer l'autorité « de Votre Sainteté, & lui dire que « vous le vouliez absolument, il s'est « rendu ; & préferant le bien gene- « ral de l'Eglise à ses interêts particu- « liers, il nous a promis son Prieur « pour en faire un Abbé, avec douze « de ses Religieux, tous gens de bien « & de merite. Sur sa parole nous «

» sommes venus les prendre chez » eux avec beaucoup de pompe, le » jour de saint Barthelemi, & nous » les avons conduits en cet état jus- » ques à sainte Geneviéve, où l'Evê- » que de Meaux, que nous avions » fait venir exprès, a beni solemnel- » lement le nouvel Abbé devant le » grand Autel de l'Eglise. Il y avoit » une affluence de peuple infinie, & » une grande partie du Clergé de » la Ville s'y étoit trouvé. Après la » Messe & la ceremonie, nous lui a- » vons fait prendre possession du » Cloître, du Chapitre, du Refectoi- » re, & autres lieux reguliers : & dès » le lendemain nous lui avons donné » les Regales de la part du Roy, dont » nous tenons la place, & avons obli- » gé toutes les personnes qui dépen- » dent de cette Eglise, de faire ser- » ment de fidelité entre ses mains. » Voilà, Très Saint Pere, un petit » abregé de ce qui s'est passé dans cet- » te grande affaire, &c.

Ce recit est si bien circonstancié, & la lettre est d'ailleurs si autentique, que le Lecteur équitable n'aura pas de peine présentement à juger si l'Historien que nous refutons, a eu

raison d'attribuer aux intrigues de l'Abbé de saint Victor l'entrée de ses Religieux dans sainte Geneviéve. M. Dupin n'a guéres mieux rencontré, lorsqu'il a dit que Suger étant Regent du Royaume, avoit établi des Chanoines Reguliers dans l'Abbaye de sainte Geneviéve, après en avoir chassé les Moines relâchez qui y étoient. Comment un si habile homme a-t'il pû tomber dans une faute si grossiere? comme s'il n'étoit pas constant dans l'Histoire, que des Chanoines Seculiers occupoient cette Eglise depuis plusieurs siecles, avant que ceux de saint Victor y fussent introduits par Suger? Mais celui qui a bien pû dire que l'Abbaye de saint Denis avoit été fondée pour des Chanoines, & que ce fut l'Abbé Hilduin qui, dans le 9e siecle, par le grand credit qu'il avoit en Cour, en chassa ces bons Ecclesiastiques, pour y substituer ses Moines, a bien pû dire aussi que Suger durant sa Regence, chassa de sainte Geneviéve, des Moines, qui n'y avoient jamais été, pour mettre en leur place des Chanoines de saint Victor: l'un & l'autre vient du même principe, on y reconnoît le même esprit.

*12. siecl. in 2. p. 825.*

*Nov. bibl. 9. siecle p. 660.*

Au reste, cette affaire fut extrêmement glorieuse à Suger, & lui procura des honneurs infinis. Toutes les personnes les plus considerables du Royaume, ou par leur rang, ou par leur pieté, l'en congratulerent : le Pape même lui en écrivit, & pour le feliciter de cet heureux succès, & pour l'en remercier ; saint Bernard fit la même chose. Tous le regardoient comme le restaurateur de la pieté dans l'Eglise, & le plus puissant appui que les gens de bien eussent dans le Royaume.

Ep. 45. inter Sug.

Ep. 369.

Cependant, quoique le principal de cette affaire fût executé, que la reforme fût introduite dans sainte Geneviéve, qu'il y eût un Abbé installé & beni, avec une douzaine de saints Religieux, qui étoient tous fort resolus d'y établir une grande regularité, & d'y vivre d'une maniere édifiante, il s'en falloit beaucoup que l'affaire fût terminée, & que les Chanoines de saint Victor y fussent en paix ; ils n'en auroient jamais joüi, & auroient peut-être été obligez de tout abandonner, pour se mettre à couvert de la cruelle persecution que leur faisoient les anciens Chanoines,

si le Regent n'eût employé tout ce qu'il avoit & d'esprit & d'autorité pour les y maintenir, & faire cesser la vexation qu'ils souffroient de la part de ces faux freres, dont la conversion n'étoit qu'apparente. Loin de changer de vie, & de profiter des exemples de vertu qu'ils avoient devant eux pour reformer leurs mœurs, ils n'eurent pas plutôt refléchi sur la démarche qu'ils avoient faite en consentant qu'on introduisît chez eux une douzaine de Chanoines de saint Victor, qu'ils s'en repentirent, & formerent la resolution de chasser ces nouveaux venus, en les réduisant à un tel état, qu'ils ne pourroient plus rester à sainte Geneviéve. Ils crurent que par leur grand nombre ils en viendroient à bout: & voici comme ils s'y prirent. Ils avoient un Breviaire & un chant différent du Breviaire & du chant des Religieux de saint Victor, des ceremonies & des usages aussi fort différens. Ils commencerent par vouloir maintenir leurs pratiques, si bien que lorsqu'on s'assembloit à l'Eglise pour dire l'Office, si le Chantre de saint Victor imposoit un Pseaume, celui des an-

ciens Chanoines en impoſoit un autre, & par leur multitude ils l'emportoient ſur les autres, & les obligeoient de ſe taire ; ſi bien que ces bons Religieux étoient réduits à être comme des ſtatuës immobiles dans le Chœur, ſteriles ſpectateurs des ceremonies des Chanoines. Deplus ils étoient encore maîtres du Treſor & de la Sacriſtie : & ce fut un autre ſujet de perſecution. Si quelque Religieux venoit pour dire la Meſſe, ils lui refuſoient des ornemens, & lui diſoient d'en aller chercher à ſaint Victor. Si les Religieux vouloient parer l'Autel pour quelque Fête qui leur fût particuliere, le Treſorier, qui avoit les clefs de l'argenterie & des Reliques, ne s'y trouvoit jamais. Enfin comme la maiſon leur étoit encore commune aux uns & aux autres, les anciens Chanoines, ſous prétexte qu'ils n'avoient point fait vœu de retraite & de ſilence, comme ceux de ſaint Victor, faiſoient un vacarme effroyable dans les lieux reguliers, y introduiſoient toute ſorte de monde, il falloit laiſſer les portes ouvertes preſque toute la nuit ; on n'entendoit par tout que des gens qui étoient en feſ-

tin, qui bûvoient à la ſanté les uns des autres, qui chantoient des chanſons à boire ; c'étoit un deſordre continuel : ſi-bien que ces bons Religieux qui étoient accoutumez à une vie paiſible & tranquille, ſe trouvoient au milieu de ce tumulte comme dans une eſpece d'enfer, & la plûpart demandoient déja à s'en retourner à S. Victor.

Les premieres plaintes que le Pape en reçut, furent au ſujet de la Sacriſtie. Il écrivit à l'Abbé de ſaint Denis de faire mettre les Religieux en poſſeſſion du Treſor & de la Sacriſtie ; mais Suger manda à Sa Sainteté que ce n'étoit rien faire, & qu'il y avoit bien d'autres choſes auſquelles il falloit remedier, s'il vouloit que les Religieux de ſaint Victor reſtaſſent à ſainte Geneviéve. Là-deſſus il lui fit le recit de tout ce que nous venons de dire. Ainſi après avoir reçû les ordres du Pape, non ſeulement il fit rendre les clefs du Treſor & de la Sacriſtie, mais il obligea les anciens Chanoines à ſe conformer à ceux de ſaint Victor, tant dans le chant, que dans les ceremonies, & en tout ce qui regarde l'Office Divin, faiſant

*Ep. 45. ut ſup.*

*Ep. 47.*

pour cet effet saisir tous les revenus de leurs prébendes, jusques à ce qu'ils se fussent soumis à ce reglement. Ce ne fut pas sans beaucoup murmurer; mais il fallut obéïr, s'ils vouloient avoir dequoi vivre. Deplus, il leur fit donner un appartement entiérement separé de celui des Religieux, & par-là procura à ceux-ci le moyen de vivre dans le silence & dans la retraite, qui font toute la douceur de la vie religieuse. Pour le Refectoire, il fut ordonné, que s'ils y vouloient venir, ils garderoient le silence durant le repas, & se contenteroient de la portion Monacale.

Les Chanoines ainsi réduits par la force; car le Regent étoit un homme qui sçavoit parfaitement l'art de se faire obéïr, entrerent dans une espece de rage & de desespoir: & comme ces furieuses passions sont capables de tout, quand on s'y abandonne, ils entreprirent de faire perir la reforme par une autre voye, qui n'auroit jamais manqué de leur réussir, si l'habileté du Regent n'y eût remedié avant que le mal fût devenu incurable. Les Religieux, en vertu du Bref de Sa Sainteté, n'avoient encore

pour

pour subsister, que le Doyenné & trois Prébendes : c'est peu de chose pour treize personnes ; cependant, comme leur vie étoit frugale, ils s'en contentoient, dans l'esperance que dans la suite tout le reste leur viendroit, & qu'un jour ils se trouveroient en état d'augmenter leur nombre, & d'être un peu plus au large, à mesure que les anciens Chanoines, qui possedoient les plus belles terres & les plus beaux domaines de l'Eglise de sainte Geneviéve, viendroient à mourir : mais ces Chanoines y mirent bon ordre, & si on les avoit laissez faire, de tous ces grands biens, il ne seroit pas resté un sol après leur mort ; car il n'y a point de malice dont ils ne s'avisassent pour les anéantir ; chacun dans son Benefice détruisoit les bois, laissoit tomber les maisons & les fermes en ruine, vendoit tout jusques aux portes, aux fenêtres, & à la charpente, arrachoit les arbres, & engageoit le reste en contractant de si grosses dettes, qu'on n'auroit jamais trouvé dequoi les acquitter après leur mort. A quels excès les hommes ne se portent-ils pas, quand ils agissent par passion, & que

la haine, avec le desir de vengeance, s'est emparée de leur cœur ! Les bêtes feroces ne sont pas si redoutables.

Le Regent informé d'une conduite si indigne, se transporta encore à sainte Geneviéve, accompagné de l'Archevêque de Reims, de l'Evêque de Soissons, & de plusieurs autres personnes de qualité & de merite. Il avoit appris de plus que ces Messieurs, en remettant les clefs du Tresor & de la Sacristie entre les mains des Religieux, en avoient soustrait 14. marcs d'or de la Châsse de sainte Geneviéve, beaucoup d'argenterie, & autres meubles précieux ; & qu'enfin pour désoler ces pauvres Religieux, qui se levoient alors à minuit pour dire Matines, ils envoyoient toutes les nuits leurs valets, & autres gens attitrez, faire de si grands hurlemens dans l'Eglise, & y exciter des bruits si horribles, que les Religieux ne s'entendoient plus, & étoient obligez de cesser l'Office. Suger entra donc au Chapitre, où il fit venir ces Chanoines. Jamais ils ne s'étoient vûs traiter de la maniere qu'ils le furent. Après leur avoir dit avec son feu &

Ep. 46. ut sup.

n éloquence naturelle, tout ce que zele de la gloire de Dieu lui inspira alors, pour les couvrir de confusion, & les faire rentrer en eux-mêmes ; sçachant, ainsi que le dit le saint Esprit, que l'insensé ne se corige pas par de simples paroles, il en vint aux effets, & leur déclara que s'ils ne rapportoient dans 24. heures tout l'or & l'argent qu'ils avoient pillé dans le Tresor de l'Eglise, il les traiteroit selon toute la rigueur des loix, & les feroit pendre sans aucune remission comme des voleurs publics & des sacrileges : & il fit ces menaces d'un air & d'un ton capables de leur faire comprendre qu'il falloit obéïr : en effet, tout fut restitué dès le jour même. A l'égard des fonds, il déclara qu'il vouloit que les Religieux s'emparassent generalement de tous les biens qui appartenoient à l'Eglise de sainte Geneviéve, à condition qu'on leur feroit une pension qu'il regla lui-même ; bien entendu qu'ils en seroient privez, s'ils n'étoient sages. Enfin il les menaça que si leurs valets venoient davantage faire du bruit dans l'Eglise pendant l'Office de la nuit, il en feroit une

punition si exemplaire, qu'il en seroit parlé long-temps. Tout cela fut executé ponctuellement, si ce n'est que les valets continuerent encore quelques jours leur vacarme pendant Matines ; ce que le Regent ayant sçû, il y envoya secretement une compagnie de ses gardes, avec ordre de couper les oreilles à tous ceux qu'ils prendroient sur le fait, & de les attacher à la porte de l'Eglise, pour leur servir de memoire ; ce qu'ils ne manquerent pas d'executer, & en firent peut-être plus qu'on ne leur avoit dit. Ce châtiment contint les autres dans le devoir ; ainsi la paix & la tranquillité furent rétablis dans sainte Geneviéve par les soins & par la vigilance de ce genereux Abbé ; les Religieux de S. Victor y vécurent en repos : & voilà quelle fut l'origine des Chanoines Reguliers qui possedent aujourd'hui cette Abbaye, & qui sont l'édification de toute la Ville de Paris par leur modestie, par la pieté avec laquelle ils font l'Office, & par les services qu'ils rendent à l'Eglise : l'on est redevable à Suger d'une si bonne œuvre.

XX. Il reçut vers ce temps-là une lettre

du Roy, qui lui écrivoit de Hongrie. Ce Prince étoit parti de Metz avec la plus belle armée qu'on eût jamais vûë en France. Le Comte de Maurienne, & le Marquis de Montferrat, ses deux oncles maternels, étoient venus l'y joindre avec de bonnes troupes d'Italie, & il y avoit aussi reçû un renfort très-considerable tiré de Lorraine par les Evêques de Toul & de Metz, par Renaud Comte de Mons-çon, frere de l'Evêque de Metz, & par Hugues Comte de Vaudemont; si-bien que tout cela joint ensemble, faisoit un corps de soixante & dix mille gendarmes tous cuirassez, sans compter les chevaux-legers: pour l'infanterie, elle étoit si nombreuse, que les Historiens, où n'ont pû en sçavoir le détail; ou n'ont osé le laisser à la posterité, crainte qu'on n'ajoutât pas foi à ce qu'ils disoient, tant la chose paroissoit incroyable; ils conviennent au moins qu'une si prodigieuse multitude de vaillans hommes, étoit plus que suffisante pour triompher de tout l'Orient, si l'on eût eu soin de se précautionner contre la perfidie des Grecs, ainsi

*Le Roi écrit d'Hongrie au Regent.*

* *Gest. Lud. VII. c. 3. Otto Frising. c. 44.*

que les Ambassadeurs du Roy de Sicile en avoient averti.

Jusques alors tout avoit assez bien réussi à Louis, & c'est ce qu'il mande à son cher Suger; car c'est ainsi qu'il l'appelle dans sa lettre. En effet, après avoir fait la revûë de son armée aux environs de Metz, il avoit passé le Rhin à Wormes, où il fut magnifiquement reçû le 29. de Juin jour de saint Pierre. De-là il avoit été à Ratisbonne, où il avoit passé le Danube. Enfin il avoit traversé l'Autriche & la Hongrie non seulement sans aucun obstacle, mais avec des acclamations de tous les peuples qui venoient au-devant de lui, lui souhaiter toutes sortes de prosperitez. C'est ce qu'il manda à Suger un peu avant que d'entrer sur les terres des Grecs, & le prie sur-tout de ne le point laisser manquer d'argent.

Ep. 6. inter Sug.

Odo de Diog l. 2.

De si beaux commencemens causerent une joie incroyable dans tout le Royaume. Le Regent eût soin de rendre sa lettre publique, afin que les peuples fussent animez à contribuer volontiers aux frais d'une si grande entreprise, mais qui paroissoit si ho-

norable à la France. Cependant le Roy avoit envoyé des Ambassadeurs à Constantinople pour demander le passage à l'Empereur Grec, & les avoit fait accompagner d'une partie des principaux Seigneurs de sa Cour.

Tandis que le Regent étoit occupé à chercher de l'argent pour le Roy, il reçut une sensible affliction de la perte d'un de ses neveux, qu'il chérissoit particulierement. Il l'avoit envoyé vers le Pape pour des affaires de consequence, & ce jeune homme mourut en chemin. Eugene en écrivit à Suger une lettre de consolation, dans laquelle il n'oublie rien pour diminuer sa douleur : mais les afflictions des grands, quelques améres qu'elles soient, ne peuvent être de durée ; ils sont occupez de tant d'affaires, que l'attention qu'ils se voyent obligez d'y donner, leur fait perdre quasi le souvenir de leur douleur. En effet, les députez de l'Evêque d'Angers & de l'Abbaye de Bourgüeil, qui arriverent dans le même temps, l'obligerent de penser à autre chose. Les Moines de cette Abbaye avoient, sans consulter la Cour, fait élection d'un nouvel Abbé, & ils l'amenoient à

*Suger perd son neveu, & le Pape le console.*

*Ep. 2. inter Sug.*

Suger, pour recevoir les Regales de sa main, & la confirmation de leur choix. L'Evêque d'Angers, qui prenoit beaucoup de part aux affaires de cette Abbaye, comme étant dans son Diocese, en écrivoit aussi au Regent, qu'il traite de Majesté, & faisoit son possible pour l'engager à bien recevoir ces députez, & leur accorder tout ce qu'ils souhaitoient. La lettre est des plus obligeantes.

*Ep. 3. ibid.*

*Son adresse à maintenir les droits du Roi dans la collation des Benefices.*

Le Regent se trouva fort embarrassé. D'un côté il ne vouloit pas desobliger l'Evêque d'Angers, qui étoit de ses amis : d'autre part il avoit à soutenir les droits du Roy, qui lui paroissoient lezez dans cette occasion ; car enfin on ne souffroit alors aucune élection d'Abbé, sans la participation de la Cour. Suger sçavoit lui-même ce qu'il lui en avoit coûté, lorsqu'il fut fait Abbé de saint Denis ; & cependant ces Moines s'étoient donné un Abbé de leur autorité privée, sans demander permission à la Cour de s'assembler, sans sçavoir si elle auroit pour agreable la personne qu'ils choisissoient. Ce coup lui paroissoit hardi, sur-tout dans de nouveaux sujets, qui n'appartenoient que

depuis peu à la France, en vertu de la réunion du Duché d'Aquitaine, que la Reine avoit apporté en mariage. Il étoit de la derniere consequence de leur apprendre de bonne heure leur devoir, & de ne pas souffrir que dans ces commencemens ils prissent de pareilles libertez.

Pour accorder toutes ces difficultez, & ne pas desobliger un ami tel qu'étoit l'Evêque d'Angers, voici le tour qu'il prit, & le temperament qu'il y apporta. L'élection fut confirmée, & les Regales furent accordées au nom du Roy, mais avec cette condition, que lorsque Sa Majesté seroit de retour dans son Royaume, ils se présenteroient tout de nouveau devant Elle, & se soumettroient à ce que la Cour en ordonneroit, soit pour proceder à une nouvelle élection, soit pour ratifier celle-ci; ce que les députez accepterent: & le Regent s'étant ainsi tiré d'affaires, fit valoir à l'Evêque d'Angers ce qu'il avoit fait en sa consideration. *Ep. 5 ibid.*

Quoique Suger eût été fait Regent du Royaume avec un consentement unanime de tous les Ordres, il ne laissa pas dès le commencement de

son administration, de souffrir beaucoup de la part de quelques esprits factieux, qui par une secrette jalousie ne le voyoient pas volontiers dans la place qu'il occupoit, dont ils se croyoient plus dignes que lui. C'étoit sur-tout parmi les Evêques qu'on voyoit se former une espece de cabale, pour traverser la Regence, & se soustraire à son autorité; si-bien que lorsque Suger voulut les assembler pour déliberer avec eux des moyens de lever promptement les sommes que le Roy demandoit, plusieurs refuserent de s'y trouver, & de contribuer de leur part à donner cette satisfaction à Sa Majesté. Le Regent en fit ses plaintes au Pape, sans lui nommer aucun des coupables; & Sa Sainteté lui fit réponse au commencement d'Octobre de cette année 1147. qu'il n'étoit pas juste de confondre les innocens avec les rebelles; mais que aussi-tôt qu'il lui auroit fait connoître ceux-ci, il agiroit contre eux par les censures de l'Eglise, & n'oublieroit rien pour les ranger à leur devoir: le Bref est daté d'Auxerre. Nous verrons bien-tôt la suite de cette affaire. Cependant Suger ayant appris

Ep. 7. ibid.

que l'Evêque de Chartres étoit décedé, il envoya saisir tous les revenus de l'Evêché, jusques à ce que cette Eglise eût été pourvûë d'un autre Pasteur; ce qui obligea le Chapitre de la Cathedrale de lui demander permission de s'assembler pour proceder à une nouvelle élection : & le Regent voyant leur soumission, y donna les mains. Goslin Archidiacre de la même Eglise, fut élû Evêque de Chartres par un commun consentement du Clergé & du peuple. Suger confirma l'élection; & après que l'élû eut été sacré, il lui fit prêter serment de fidelité au Roy. Alors il le mit en possession de tous les biens qu'il avoit saisis. C'est ainsi que se faisoient les Evêques en ce temps-là : tel étoit l'ordre qu'on gardoit en France pour conserver & la liberté de l'Eglise, & les droits de la Souveraineté. Rome n'y avoit aucune part; il n'étoit point necessaire d'y envoyer de grosses sommes d'argent pour obtenir des Bulles.

*Ep. 14. ib.*

*Ep. 19. & 20. ibid.*

Il arriva alors une chose fort remarquable dans Orleans. Guillaume de Camera y fut assassiné, & les auteurs du meurtre craignans la recher-

*Le Crucifix de la Cathedrale d'Orleans verse une grande*

*abondance de larmes.*

che de la justice, se refugierent dans l'Eglise de Sainte Croix. Ils y furent poursuivis, & quoiqu'ils embrassassent un grand Crucifix qui étoit derriere l'Autel, on les arracha de cet asile, & on les conduisit dans les prisons de la Ville. L'Evêque autorisé de son Clergé, se trouva offensé de cette entreprise, si contraire aux immunitez des Eglises, & envoya redemander les prisonniers. Sur le refus qu'on en fit, il interdit toute la Ville. Le Regent informé de ce tumulte, fit transferer les criminels des prisons d'Orleans dans celles de Paris, pour en faire justice : & dans le moment qu'ils sortirent de la Ville, c'est-à-dire, sur les trois heures après midi, l'image du Crucifix qu'ils avoient embrassé versa, à ce qu'on dit, une si grande abondance de larmes, que depuis cette heure jusqu'à minuit, elles ne cesserent de couler de ses yeux en présence du Clergé & du peuple. L'on crut que l'Eglise par ce miracle vouloit témoigner la douleur qu'elle ressentoit de voir ainsi violer ses immunitez, & de ce qu'elle étoit si méprisée de ses enfans, qu'elle n'avoit pas eu l'autorité de

mettre à couvert deux pecheurs qui s'étoient refugiez dans ſon ſein : ce fut ainſi que l'Evêque d'Orleans en écrivit à Suger, proteſtant d'ailleurs qu'il ne leveroit point l'interdit, qu'on n'eût remis les priſonniers au pouvoir de l'Egliſe. Je ne ſçai comment cette affaire ſe termina, & ſi Suger, qui étoit grand juſticier, laiſſa impuni un tel crime : mais il paroît que le Concile general de Reims, qui ſe celebra le Carême ſuivant, donna gain de cauſe à l'Evêque, puiſqu'il fit un Canon, par lequel il eſt défendu, ſous de très-griéves peines, de violer les immunitez des Egliſes, & veût qu'elles ſoient un refuge aſſuré pour tous les pecheurs. Comme le Regent aſſiſta à ce Concile, & qu'il eut beaucoup de part à toutes les affaires qui s'y traiterent, il eſt juſte d'en dire ici quelque choſe. Nous ne nous arrêterons neanmoins qu'aux circonſtances les plus curieuſes & les plus inſtructives.

*Ep. 16. ib.*

*Conc. Rhem. an. 1148. can. 14.*

XXI.

*Concile de Paris contre Gilbert de la Porée.*

Le Pape * étoit ſur le point de paſſer en France, pour les raiſons que nous avons marquées en ſon lieu, lorſqu'Arnaud & Calon deux Archidiacres de l'Egliſe de Poitiers, furent

* *Eugene III.*

le trouver à Sienne, & se porterent pour accusateurs devant son Tribunal, contre leur Evêque (c'étoit le fameux Gilbert (*a*) de la Porrée.) qu'ils prétendoient avoir avancé plusieurs heresies dans un discours qu'il avoit fait à son Clergé. Eugene, qui avoit alors d'autres affaires dans la tête, leur témoigna qu'il ne pouvoit pas vacquer à l'examen de celle-ci; mais qu'on y travailleroit lorsqu'il seroit en France, & les renvoya chez eux. Informez que S. Bernard étoit tout puissant auprès du Pape, ils crurent que s'ils pouvoient le mettre dans leurs interêts, leur affaire étoit sûre, & que l'Evêque ne manqueroit jamais d'être condamné. Ils passerent donc par Clairvaux, & dépeignirent avec des couleurs si affreuses les sentimens de Gilbert, que le saint Abbé, qui étoit plein de zele pour l'honneur de l'Eglise, en eut horreur, & se déclara dès ce moment partie contre l'Evêque de Poitiers; il en fut aussi le plus redoutable adversaire.

*Fleuri t. 14 p. 636.*

En effet, à peine le Pape fut-il ar-

(a) *Il étoit natif de Poitiers même, où il avoit enseigné long-temps la Theologie, après avoir étudié sous Anselme de Laon.*

rivé en France au commencement de l'année 1147. que saint Bernard l'engagea à travailler serieusement à cette affaire, qu'on lui avoit fait comprendre être de la derniere consequence pour l'Eglise. Dans cette vûë le Pontife assembla à Auxerre, où il étoit alors, tout ce qu'il put trouver de Cardinaux, (*a*) d'Evêques, & de Prélats; saint Bernard s'y trouva avec les deux Archidiacres qui avoient intenté le procès : mais l'Evêque de Poitiers fit le sourd à toutes les sommations, & ne parut point; ce qui obligéa le Pape de transferer l'assemblée à Paris, où il devoit se trouver après les Fêtes de Pâques de la même année. Ils les celebra avec Suger dans son Abbaye de saint Denis, comme nous avons dit, & de-là se rendit à Paris pour présider à l'assemblée, où plusieurs Cardinaux, grand nombre de très-sçavans hommes du premier & du second Ordre du Clergé se trouverent. Gilbert de la Porrée étoit présent.

(a) *Cette circonstance nous fait voir que l'Auteur de la nouvelle Vie de saint Bernard s'est trompé, lorsqu'il a avancé, p. 429. que le Pape n'avoit à sa Cour que des personnes seculieres.*

Otto Frising. l. 1. de gest. Frid. c. 50.

Saint Bernard, avec les deux Archidiacres l'accuſerent de dire que l'eſſence divine n'eſt pas Dieu; que les proprietez des Perſonnes divines ne ſont pas les Perſonnes mêmes; que les Perſonnes divines ne ſont attribut en aucune propoſition; que la nature divine ne s'eſt point incarnée, mais ſeulement la Perſonne du Fils; qu'il n'y avoit proprement que Jeſus-Chriſt qui meritoit en nous: enfin que tous ceux qui étoient baptiſez ſeroient ſauvez, ou comme d'autres diſent, qu'il n'y a que les élûs de baptiſez veritablement, ce qui eſt la même choſe. Alors deux fameux Docteurs, Adam de Petit-Pont, pourvû depuis peu d'un Canonicat de Nôtre-Dame de Paris, & Hugues de Champfleuri, Chancelier du Roy, ſe leverent, & aſſurerent avec ſerment, qu'ils lui avoient oüi avancer quelques-unes de ces erreurs.

Otton de Friſingen, qui a toûjours eu beaucoup d'inclination pour Gilbert de la Porrée, & qui ne parle jamais de lui qu'avec admiration, ſe raille agreablement de ces deux Docteurs, & ne peut concevoir comment de ſi habiles gens ſe conten-

toient pour toute raiſon d'apporter un ſerment : il prétend auſſi que toute l'aſſemblée s'en railla beaucoup. L'Evêque de Poitiers parut n'avoir que du mépris pour ces deux Docteurs, & pour ſes Archidiacres ; & ſans leur faire l'honneur d'entrer en lice avec eux, il leur répondit froidement, qu'il ne ſçavoit ce qu'ils vouloient dire, & qu'il n'avoit jamais avancé de pareilles choſes. Il en prit à témoins quelques Evêques qui avoient été autrefois ſes diſciples ; entr'autres Raoul Evêque d'Evreux, & Yves de Chartres, que l'on croit être le Chanoine de ſaint Victor, qu'Innocent II. avoit fait Cardinal. Ils déclarerent tous qu'ils ne lui avoient jamais rien entendu avancer de ſemblable : ainſi il paya le ſerment de ſes adverſaires par un autre ſerment.

*Id. ibid.*

*Fleuri ut ſup.*

Saint Bernard, pour le convaincre, apporta quelques extraits de ſon Commentaire ſur le livre de la Trinité de Boëce, avec quelques propoſitions qu'on diſoit être tirées des cahiers qu'il avoit dictez à ſes écoliers. On y voyoit entr'autres celle-ci ; que comme l'homme eſt appellé ſageſſe,

à cause de la forme de la sagesse, ainsi Dieu est dit être sa sagesse, sa bonté, &c. parce qu'il y a en lui quelque forme qui n'est pas Dieu même ; & c'est ce que le Saint combattit fortement par de puissantes raisons : mais comme tous ces extraits n'avoient rien d'autentique, & ne pouvoient pas faire foi en jugement, pour convaincre l'Evêque, celui-ci demeura ferme sur la negative : il lui échappa neanmoins de dire (*a*) dans la chaleur de la dispute, que ce qui faisoit Dieu le Pere étoit différent de ce qui le faisoit Dieu, quoique ce ne fût pas deux choses. Josselin Evêque de Soissons, & ami intime de saint Bernard, nonobstant les différends qu'ils avoient eu ensemble au sujet de la guerre que le Roy avoit faite au Comte de Champagne, ne put souffrir cette expression ; & soit pour donner le temps à son ami de reprendre haleine, il entreprit l'Evêque de Poitiers sur cet article ; mais il avoit à faire à un homme qui en sçavoit plus que lui, Gilbert lui fit voir que

(a) *Audacter confiteor Patrem alio esse Patrem, alio Deum : nec tamen esse hoc & hoc.* To. X. Conc. p. 1106.

sa proposition étoit de saint Augustin même; qui dit : dans Dieu autre chose est d'être Dieu ; & autre chose d'être Pere ou Seigneur, parce qu'être Dieu est quelque chose d'absolu, au lieu que d'être Pere ou Seigneur, est quelque chose de relatif. *Aliud est Deo esse, aliud Patrem esse vel Dominum esse; quod enim est, ad se dicitur, Pater autem ad Filium, & Dominus ad servientem creaturam.* Josselin, qui ne comprenoit point cela, crut que Gilbert vouloit dire que l'être de Dieu n'étoit rien, & dans cette pensée il commençoit déja à l'insulter par ces paroles : *Quid est quod dicis : esse Deum nihil est ?* Mais toute l'assemblée se mit si fort à rire, qu'il fallut en demeurer là : il ne fut pas possible de disputer davantage. Ainsi finit la premiere seance de ce Concile, parce que le Pape se leva aussi-tôt, afin d'épargner une plus grande confusion à ce Prélat, qui d'ailleurs n'étoit pas ignorant.

*Aug. to. X. Conc loc. cit.*

*Ibid.*

Le lendemain l'Archevêque de Roüen attaqua tout de nouveau l'Evêque de Poitiers, & le prit par un autre endroit. Il lui demanda d'abord s'il reconnoissoit pour son ouvrage

*Hugues III.*

une certaine Prose, qu'on difoit être chantée dans fon Eglife le jour de la fainte Trinité, & dont il lui fit lecture. L'Evêque lui répondit qu'oui. Alors l'Archevêque entreprit de faire voir qu'il y avoit une herefie dans cette Profe, parce que Gilbert y appelloit les trois Perfonnes de la fainte Trinité, *trois finguliers*; au lieu que, felon l'Archevêque, il n'y avoit en Dieu qu'un fingulier. Gilbert répondit, qu'on prenoit mal fa penfée; que lorfqu'il avoit dit que les trois Perfonnes divines étoient *trois finguliers*, il n'avoit entendu autre chofe, finon qu'elles étoient feules de leur efpece, parce que dans tout l'univers on ne voyoit point de perfonnes fi parfaites, qu'elles ne fiffent toutes qu'une même nature individuelle, comme il fe trouvoit en Dieu; que c'étoit une figure de Rhetorique qui fe nomme Antonomafe, comme lorfque l'Eglife, parlant de la fainte Vierge, dit : *Virgo fingularis*, ce n'eft pas à dire qu'il n'y ait qu'elle de vierge au monde, mais qu'elle eft feule de fon efpece, qui avec la virginité joigne la maternité. De même, comme il n'y a que dans la fainte Trinité,

où il se trouve un Pere, qui est tellement Pere, qu'il soit en même temps Dieu, & un Fils qui est tellement Fils, qu'il soit aussi Dieu, il a pû appeller ce Pere *singulier*, & ce Fils aussi *singulier*. Il ajoûta, que quand il auroit entendu les choses dans le sens qu'y donnoit l'Archevêque, bien loin d'avoir fait une heresie, il auroit parlé comme les Peres les plus orthodoxes, & comme S. Hilaire, (*a*) le plus illustre de ses prédecesseurs, qui dit positivement, que ce n'est pas une moindre impieté d'assurer que Dieu est seul & singulier, que de dire qu'il y a plusieurs Dieux.

Le Pape fatigué de toutes ces chicannes qui duroient depuis deux jours, & qui d'ailleurs n'avoit point le livre de Gilbert, dont il s'agissoit principalement, remit la décision de cette affaire au Concile general qu'il avoit indiqué à Reims pour le Carême de l'année suivante; mais pour ne point perdre de temps, il ordonna à l'Evêque de Poitiers de lui envoyer incessamment son Commentaire sur

(a) *Sicut duos Deos dicere profanum est, ita singularem & solitarium dicere, sacrilegium est.* S. Hil. lib. de Synod.

le livre de la Trinité de Boëce, afin de l'examiner : le Prélat obéït, & l'on ne parla plus de lui jusqu'à la tenuë du Concile.

XXII. *Seconde lettre du Roy au Regent.* Cependant Suger étoit dans une cruelle inquiétude, ne recevant aucune nouvelle du Roy, ni de notre armée depuis la lettre que Sa Majesté lui avoit écrite de Hongrie au mois de Juillet, il n'en avoit rien pû apprendre de certain, & l'on etoit déja dans l'Avent : il ne sçavoit que penser de ce profond silence. Tout lui faisoit peur ; & son imagination étoit ingenieuse à le tourmenter. Il en seroit mort de chagrin, si cette peine eût duré encore long-temps, mais enfin elle cessa par la lettre qu'il reçut quelques jours après : elle étoit du Roy, qui lui écrivoit de sa propre main. Ce Prince disoit qu'il étoit arrivé assez heureusement à Constantinople le Samedi avant la Fête de saint Denis avec tout son monde, mais non pas sans peine & sans beaucoup de fatigue ; qu'il y avoit séjourné quelque temps pour se remettre de ses travaux, & qu'enfin il étoit sur son départ pour la Syrie, une grande partie de son armée ayant déja pris

les devants ; il lui recommande d'avoir toûjours grand soin des affaires du Royaume, & le presse encore pour avoir de l'argent, dont il dit avoir un extrême besoin. Il lui apprend la mort de l'Evêque d'Arras, dont Dieu avoit disposé durant la route ; enfin il se recommande instamment à ses prieres & à celles de ses Religieux.

Cette lettre consola le Regent & tout le Royaume, qui n'étoit pas moins en peine que lui de la santé du Roy. Dans la crainte qu'il eut que Sa Majesté ne souffrît de la perte de l'Evêque d'Arras, qui étoit un de ses principaux Aumôniers, il écrivit à celui d'Amiens, pour l'engager d'aller prendre sa place : mais le Prélat *Ep.* 14. *ib.* lui répondit fort simplement, que ce qu'il avoit fait jusques alors pour le service du Pape & du Roy, l'avoit réduit à une telle pauvreté ; qu'il n'étoit plus en état de faire le voyage, & s'en excusa par cette raison. Il ne paroît pas que Suger ait eu recours à d'autres. Il s'appliqua alors plus fortement que jamais à regler l'Etat, & à retrancher les abus qui s'y étoient glissez, sur-tout dans les Monasteres. Les Moines de saint Riquier

vivoient fort licencieusement ; & pour continuer impunément leurs desordres, ils vouloient élire un Abbé tel qu'il leur falloit pour cela. Suger en ayant été averti par l'Evêque Diocesain, sçut tellement les intimider par ses menaces, que pour faire leur paix avec lui, & éviter le châtiment qu'ils avoient mérité, ils élurent pour Abbé un Religieux de saint Denis, qui les remit dans l'ordre.

*Ep. 34. ib.*

*Troubles appaisez par la prudence du Regent.*

*Ep. 8. 9. 10. 11. 12. & 29. ibid.*

Après les Fêtes de Noël il fit une assemblée à Paris des Comtes de Vermandois & d'Angers, de l'Archevêque de Reims, & de quelques autres personnes des plus considerables du Royaume ; & prit avec eux de si bonnes mesures pour rétablir la paix de ces Provinces, qui étoient fort agitées, qu'on n'entendit plus parler de tous ces troubles. Il paroît que les Bourgeois de Reims qui s'étoient révoltez contre leur Archevêque, furent severement punis : le Regent, avec toute sa bonté, ne laissoit pas dans les occasions de donner des exemples de justice, pour retenir les autres dans le devoir.

Il se répandit alors une fausse nouvelle dans le Royaume, que le Roy s'étant

s'étant joint avec l'Empereur, avoit remporté une grande victoire sur les infideles, & que le Regent en avoit reçû un exprès de la part du Roy ; ce bruit courut jusqu'en Allemagne : ce qui obligea l'Archevêque de Tréves, qui de son côté étoit aussi fort en peine de l'Empereur, d'écrire au Regent pour sçavoir les particularitez de cette victoire prétenduë : mais loin d'en recevoir la confirmation, il apprit quelque temps après que l'armée de l'Empereur avoit été entierement défaite par les Turcs, après avoir été honteusement trahis par les Grecs, les plus perfides de tous les hommes. Voilà à peu près ce qui se passa de plus considerable dans le Royaume, durant la premiere année de la Regence de Suger, jusqu'à la tenuë du Concile de Reims, dont il nous faut maintenant reprendre l'histoire. *Ep. 30. ib.*

XXIII. *Concile de Reims.*

Dès que le Regent eut appris que le Pape vouloit tenir un grand Concile pour traiter des affaires les plus importantes de l'Eglise, il lui offrit fort civilement tout le Royaume, pour y choisir telle Ville qui paroîtroit la plus propre à ce dessein. Mais le Pape *Ep. 7. ibid.*

qui avoit d'autres vûës, le remercia de son honnêteté, qu'il qualifie d'une insigne pieté, & persista dans le dessein de le tenir en Allemagne, peut-être à cause du Duc de Lorraine qu'il avoit excommunié depuis peu. Cependant après y avoir fait réflexion, il se vit obligé d'accepter les offres de Suger, & choisit pour cet effet la Ville de Reims, où ses prédecesseurs avoient déja tenu de pareilles assemblées. Celle-ci fut indiquée pour le Dimanche après la mi-Carême de l'année 1148. Ce qui le détermina à ce choix, fut, selon Otton de Frisinghen, que l'Archevêque de Reims tenoit dans ses prisons un fameux Heretique, dont il s'étoit saisi avec beaucoup de peine, & dont il reservoit le jugement à Sa Sainteté. Il se disoit Gentil-homme Bas-Breton, homme des plus extravagans qu'on eût jamais vû. Il joignoit à une profonde ignorance, grand nombre d'autres mauvaises qualitez. Il étoit grossier, brutal, opiniâtre, & sans aucune Religion que celle qu'il se faisoit à sa mode. Comme il s'appelloit *Eon*, il s'étoit imaginé qu'il étoit Fils de Dieu, & le Juge des vivans &

*Ibid.*

*L. 1. in Frideric. c. 54.*

*L'heretique Eon y est condamné.*

*To. X. Conc. p. 1114.*

des morts, fondé sur l'allusion grossiere de son nom, avec le mot Latin *Eum*, qu'on trouve dans cette conclusion des exorcismes, *per eum qui judicaturus est*, *&c.* Cette imagination toute absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à séduire une grande multitude de peuple ignorant de son pays, susceptible comme on l'a vû dans tous les siecles de toutes les erreurs les plus éloignées du bon sens : & comme le démon s'empare facilement de ces sortes de génies, il faisoit avec ce secours infernal plusieurs choses extraordinaires que les Bretons prenoient pour autant de miracles. Après s'être attiré plusieurs disciples dans son pays, il lui prit envie de venir en France : mais il n'y trouva pas ce qu'il pensoit. D'abord quelques Seigneurs se mirent en devoir de l'arrêter : & comme il échapoit toûjours à leurs recherches par le moyen, à ce qu'on dit, de ses enchantemens, l'Archevêque de Reims trouva le secret de se saisir de lui, & de ses principaux disciples, qu'il tenoit enfermez jusques à ce que le Concile en eût fait justice : c'est ce qui détermina le Pape à tenir son

Concile à Reims plutôt qu'ailleurs ; pour n'être pas obligé de transferer les prisonniers, qu'on ne vouloit pas laisser échaper.

L'ouverture s'en fit dans la grande Eglise de Nôtre-Dame le 22. de Mars (a), qui étoit le Lundi après le quatriéme Dimanche de Carême. Le Pape y présidoit en personne, & dès la premiere seance, il s'y trouva onze cens Prélats, tant Cardinaux, qu'Archevêques, Evêques, & Abbez de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie, & autres lieux. Eon fut amené au Concile, & présenté au Pape par un Evêque de Bretagne. Le Pape demanda d'abord à l'imposteur qui il étoit, & il répondit hardiment qu'il étoit celui qui devoit venir juger les vivans & les morts. Il se servit, pour s'appuyer, d'un bâton fait comme une fourche. Le Pape lui demanda que vouloit dire ce bâton d'une figure si irreguliere ? C'est ici un grand mystere, répondit l'Heretique. Tant que ce bâton est dans la situation où vous le voyez, les deux

*Ansel. Gem. Blac. to X. Conc. ut sup.*

*Guil. Neubrid. ibid.*

(a) *L'Auteur de la nouvelle vie de saint Bernard s'est trompé, en disant, p.* 480. *que c'étoit le* 19. *de Mars.*

pointes tournées vers le Ciel, Dieu est en possession des deux tiers du monde, & me laisse maître de l'autre tiers : mais si je viens à le tourner autrement, en sorte que les deux pointes touchent la terre, alors j'entre en possession des deux tiers du monde, & je n'en laisse qu'un tiers à Dieu. Il n'en fallut pas davantage pour faire rire toute l'assemblée : on le traita comme un fou, & on le condamna à une prison perpetuelle, afin de le mettre hors d'état de séduire davantage les peuples ; encore fut-ce une grace qu'on accorda aux Evêques de Bretagne, qui demanderent avec instance au Concile, qu'on ne le fist pas mourir, à cause qu'il appartenoit à une des principales familles de Bretagne. Mais d'un autre côté, crainte qu'il n'échapât, on pria le Regent d'en avoir soin : & celui-ci s'acquitta si bien de sa commission, & le fit mettre dans un si bon lieu, qu'en peu de jours il y mourut.

Pour ses principaux disciples, qu'on avoit arrêtez avec lui, & à qui il avoit donné des noms magnifiques, comme la Sagesse, le Jugement, la Terreur, &c. ils ne furent pas trai-

tez si favorablement ; car après qu'on leur eut laissé le choix ou de l'abjuration, ou du feu, comme on vit qu'ils persistoient opiniâtrement dans leurs erreurs, on les livra au bras seculier, qui les condamna tous à être brûlez ; ce qui fut executé dans le grand marché de Reims. En les conduisant au supplice, celui qui s'appelloit le Jugement repetoit sans cesse ces paroles : *Terre, ouvre-toi pour engloutir mes ennemis comme Dathan & Abiron*, persuadé que son pouvoir étoit assez grand pour faire ce qu'il disoit ; mais la terre ne s'ouvrit point, si ce n'est peut-être pour l'ensevelir lui-même dans les enfers.

Après cette expedition, toute cette multitude innombrable de Bretons insensez qui suivoit ce faux Prophete, & dont il se servoit pour piller les Eglises & les Monasteres, se dissipa d'elle-même. Quelques-uns, qui demanderent à rentrer dans le sein de l'Eglise, furent mis en penitence, & exorcisez comme des Démoniaques. On apprit d'eux bien des choses fort particulieres de leur Prophete, entr'autres que lorsqu'ils étoient avec lui dans des lieux déserts,

*Neubrig ut sup.*

il faisoit paroître tout d'un coup une si prodigieuse quantité de pain, de vin, de viandes, poissons, & même des plus exquis, qu'on auroit dit qu'il y en avoit plus qu'il n'en falloit pour rassasier une armée de cent mille hommes. Cependant lorsqu'on s'étoit bien rempli de ces viandes, quelque grande quantité qu'on en eût mangé, pour peu qu'on se donnât de mouvement, on se trouvoit plus affamé qu'auparavant, & il falloit manger tout de nouveau: ce qui fait voir que ce n'étoit que des viandes fantastiques.

Ils ajoûtoient qu'un jour un Seigneur du païs & de ses parens l'étant venu trouver dans une forêt où il étoit environné de ses disciples, afin de tâcher à le faire rentrer en lui-même, le prétendu Prophete fit à l'égard de ce Gentilhomme ce que le démon fit autrefois à l'égard de Jesus-Christ, lorsque l'ayant transporté sur une montagne fort élevée, il lui montra tous les Royaumes du monde, & toute la gloire qui les accompagne, avec promesse de le mettre en possession de ces tresors, s'il vouloit l'adorer; mais le Gentilhomme eut assez *Id. ibid.*

de sagesse pour ne se pas laisser prendre à une si belle apparence, & se retira avec autant de douleur que d'indignation contre son parent. Son Ecuyer qui l'accompagnoit ne fut pas si avisé, ayant apperçû parmi toutes les raretez que l'enchanteur avoit étalées à leurs yeux, un épervier d'une beauté extraordinaire, il le demanda, & il lui fut accordé, comme son Maître étoit déja parti. Il courut donc après lui avec son épervier sur le poing, ravi du présent qu'on venoit de lui faire. Jette cela par terre, malheureux, lui dit son Maître; ne vois-tu pas que c'est le diable qui a pris la forme de cet oiseau? Mais l'Ecuyer, qui attribuoit à simplicité l'avis que son Maître lui donnoit, au lieu d'obéïr, soutenoit que dans la fauconnerie du Roy il n'y avoit pas un si bel épervier. Quelques momens après, il commença à se plaindre que l'oiseau lui serroit le poing trop fort, & qu'il lui enfonçoit ses ongles bien avant dans la chair; puis tout d'un coup il l'enleva en l'air par le bras, & le malheureux disparut aux yeux de son Maître, sans qu'il en ait jamais entendu parler.

Il ne se voit guéres de Concile, où l'on ait traité & terminé tant d'affaires que dans celui-ci. Après celle de l'Heretique Eon, on examina le différend qui étoit entre Thibaut Archevêque de Cantorberi, & Bernard Evêque de Meneve. (*a*) Celui-ci prétendoit que son Eglise ayant toûjours été Metropole dans la Principauté de Galles, il n'étoit pas juste de la priver de ses droits, pour la soumettre à celle de Cantorberi, sous prétexte qu'Henri premier Roy d'Angleterre avoit ajouté cette Principauté à ses Etats par la force des armes, parce que, disoit ce Prélat, la division des Provinces Ecclesiastiques ne doit point suivre le sort des armes, ni éprouver leur vicissitude, autrement, comme une Province appartient tantôt à un Prince, tantôt à un autre, l'on ne verroit que des changemens continuels dans la discipline & la jurisdiction de l'Eglise, ce qui est indigne de sa sainteté. Quoique cette raison fût très-pertinente ; neanmoins ce bon Evêque perdit son procès, & il fut obligé de se soumettre à l'Archevêque de Cantorberi ; ce qui subsiste encore.

*L'Evêque de Meneve soumis par le Concile à l'Archevêque de Cantorberi.*

*(a) Autrement S. David.*

*Fleur. hist. eccl. l. 69. p. 660.*

XIV. *Histoire déplorable de l'Archevêque d'Yorc, injustement déposé dans ce Concile.*

On vint ensuite à la grande affaire de Guillaume Archevêque d'Yorc, que saint Bernard poursuivoit vivement dès le temps du Pape Innocent II. Rien n'est plus déplorable que cette Histoire : elle doit faire trembler les plus grands Saints, & convaincre tous les hommes, qu'à quelque degré de perfection qu'on soit arrivé, l'on est encore sujet à commettre de très-grandes fautes, quand on se laisse facilement prévenir contre le prochain. Guillaume étoit des premieres & des plus illustres familles de la Grande Bretagne, neveu d'Estienne Roy d'Angleterre, & proche parent de Roger Roy de Sicile. Il avoit toûjours vécu dans une grande innocence & une grande pureté de vie. Sa douceur le rendoit aimable à tout le monde, & sa liberalité envers les pauvres étoit sans égale. Aussi l'Eglise le reconnoît-elle pour un Saint, & il tient rang parmi ceux qu'elle a canonisez. Le seul défaut qu'on pouvoit lui reprocher étoit d'être un peu mou, & d'appréhender le travail ; ce qui venoit de l'éducation tendre & délicate qu'il avoit reçûë à la Cour, dont il étoit neanmoins le

*Apud Boll. tom. 20. p. 138.*

plus ſaint Eccleſiaſtique. L'Archevêché d'Yorc étant venu à vaequer en 1140. on proceda à une nouvelle élection l'année ſuivante, & la plus grande partie s'accorda à choiſir Guillaume, qui étoit déja Treſorier de cette Egliſe. L'Archidiacre, nommé Gautier, qui s'attendoit d'être élû, s'oppoſa à l'élection de Guillaume, ſous prétexte qu'elle n'avoit pas été libre, & que le Comte d'Yorc avoit intimidé les électeurs par ſa préſence, ayant même inſinüé que le Roy le ſouhaitoit ainſi. En même temps il appella à Rome de cette élection ; & pour rendre ſon parti plus puiſſant, il eut ſoin de prévenir l'Abbé de Ridal & celui de Fontaines, deux Monaſteres de l'Ordre de Cîteaux dans le Dioceſe d'Yorc, & tous deux alors dans une grande réputation de ſainteté. Il leur fit entendre que l'élection étoit ſimoniaque ; que le Tréſorier avoit acheté les voix des électeurs, & que de plus elle étoit forcée par un ordre exprès du Roy, qui avoit demandé le Treſorier.

Les Saints qui ont le cœur droit, & qui par un effet de la charité qui y regne, s'imaginent que tout le mon-

de leur ressemblé, croyent ordinairement qu'un homme de ce caractere n'est pas capable de leur en imposer dans une chose de cette consequence: ainsi ces deux Abbez, sur le rapport de l'Archidiacre, qui étoit de leurs amis, en écrivirent fortement à saint Bernard, dont ils n'ignoroient pas le grand crédit en Cour de Rome, & le Saint, sur leur témoignage, prit cette affaire si fort à cœur, qu'il en fit, pour ainsi dire, la sienne propre, persuadé qu'il y alloit de la gloire de Dieu, de ne pas souffrir dans l'Eglise des élections violentes & simoniaques. Il écrit donc au Pape avec le zele qui lui étoit ordinaire, quand il croyoit soutenir les interêts de Dieu, & lui fait une affreuse peinture du nouvel Archevêque. Selon lui, c'étoit un homme si corrompu, que *depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, il étoit tout ulceré;* c'étoit un intrus qu'il falloit chasser honteusement du Siege qu'il avoit usurpé.

*Ep. 346. 347.*

*Fleuri hist. eccl. l. 69 p. 578.*

Les parties se rendirent à Rome pour y être jugées: d'un côté l'Archidiacre avec ses Abbez de Cîteaux; d'autre côté l'Archevêque élû, accompagné seulement de son inno-

cence. La cause fut examinée dans le Consistoire en 1142. & comme les adversaires de Guillaume ne purent rien prouver de ce qu'ils avançoient, le Pape ordonna qu'ils se présenteroient devant son Legat en Angleterre; & que si l'élû faisoit serment en sa présence qu'il n'avoit point donné d'argent pour être Archevêque, & que le Doyen d'Yorc, ou quelque autre personne approuvée affirmât pareillement que le Comte n'avoit porté au Chapitre aucun ordre du Roy sur cette élection, Guillaume seroit sacré Archevêque d'Yorc. *Innocent II.*

Le Legat Henri, Evêque de Vinchestre, tint sur ce sujet au mois de Septembre de la même année, une grande assemblée du Clergé & de la Noblesse d'Angleterre. Tout le monde fut pour Guillaume, & demanda avec empressement qu'il fût sacré. Il ne se présenta personne qui osât parler contre lui. Le Doyen fut cité à l'assemblée; mais il s'excusa par un député, sur ce qu'ayant été fait depuis peu Evêque de Durham, il ne pouvoit quitter sa nouvelle épouse. A son défaut, Raoul Evêque des Orcades, & deux Abbez, firent avec l'é-

lû le serment que le Pape avoit exigé. Ainsi dès le 27. du même mois Guillaume fut sacré par le Legat.

L'affaire paroissoit terminée, mais le zele de saint Bernard, animé toûjours par les mêmes personnes, ne s'en tint pas là. Après la mort du Pape, il écrivit de nouveau à son successeur Celestin II. une lettre très-vehemente contre le saint Archevêque. Plût-à-Dieu qu'elle fût ensevelie dans les tenebres pour l'honneur de ce Saint, qu'on avoit injustement prévenu contre un homme de bien. Il le traite d'infame (a) & de vilain, il l'appelle deux fois intrus, & par le Roy & par le Legat; il l'accable d'injures: il en écrit autant à tous les Cardinaux de l'Eglise Romaine. De-là vint que ce Prélat ayant envoyé des députez à Rome demander solemnellement le Pallium, le Pape le lui refusa, & lui ordonna même de venir en personne se justifier tout de nouveau: mais la mort de ce Pape, qui arriva peu de temps après, mit fin à cette persecution. Luce II. son successeur rendit plus de justice à l'Archevêque d'Yorc. Il ordonna au Car-

S. Bern. ep. 235.

Ep. 236.

(a) *Turpis infamisque persona.* Ibid.

dinal Imar, qu'il envoyoit Legat en Angleterre, de lui donner le Pallium. L'Archevêque, soit qu'il fût rebuté de la conduite de la Cour de Rome, soit qu'il se laissât aller à son humeur un peu indolente, negligea d'aller trouver le Legat, & manqua ainsi l'occasion de recevoir le Pallium; car Luce mourut bien-tôt après, & Eugene III. lui succeda. Alors saint Bernard voyant un de ses enfans sur le Trône de saint Pierre, renouvella ses poursuites contre l'Archevêque d'Yorc, & écrivit contre lui deux lettres au nouveau Pape, dans lesquelles il le traite à peu près comme il avoit fait dans ses précedentes. *Fleuri hist. eccl. l. 69. p. 664.* *Ep. 239. & 240.*

L'Archevêque, qui ne sçavoit rien de ce qu'on machinoit contre lui à Rome, s'y rendit enfin à la sollicitation de ses amis pour demander son Pallium. Tout le College des Cardinaux étoit pour lui; mais le Pape le reçut fort mal, & lui refusa absolument ce qu'il demandoit; ce qui obligea ce saint homme de se retirer, & de passer en Sicile chez le Roy Roger son parent pour se consoler avec lui de la mauvaise reception que le Pape lui avoit faite: mais lorsqu'on sçut en *Fleuri ut supra.*

Angleterre la maniere indigne dont l'Archevêque d'Yorc avoit été traité à Rome, on ne se contenta pas d'en murmurer. Quelques Seigneurs de ses parens touchez jusques au vif d'un affront qui réjaillissoit sur eux, & persuadez que les deux Abbez de l'Ordre de Cîteaux, dont nous avons parlé, en étoient la cause, allerent mettre le feu à une ferme de l'Abbaye de Fontaines; ce qui acheva de rendre le Pape implacable à l'égard de l'Archevêque, qui n'avoit aucune part à cet emportement.

Cependant lorsqu'il étoit encore en Sicile, le Pape, qui pour les raisons que nous avons déduites, étoit venu en France, tint son Concile de Reims; & les Clercs de l'Eglise d'Yorc, qui en étoient avertis, vinrent renouveller leurs plaintes contre leur Archevêque. Ils avoient à leur tête Henri de Murdac, (*a*) qui de

(a) *Il étoit Docteur en Theologie, & avoit été fort considerable dans l'Eglise d'Yorc & dans toute la Province, par sa Noblesse, & par les honneurs & les richesses dont il jouissoit; mais il avoit tout quitté ces avantages pour se faire Moine de Clairvaux, sous la conduite de saint Bernard, qui l'établit premier Abbé de Vauclair en* 1134.

l'Abbaye de Vauclair au Diocese de Laon, étoit passé depuis peu à celle de Fontaines en Angleterre, dont il étoit natif, & avoit épousé tous les interêts de l'Abbé son prédecesseur. La ferme brûlée par les parens de l'Archevêque, n'étoit pas un petit motif pour animer son ressentiment. Tous ces accusateurs étoient puissamment soutenus par S. Bernard. Ainsi, quoique l'Archevêque fût absent, & que personne ne plaidât sa cause; quoique la plûpart des Cardinaux s'opposassent à la sentence de déposition que le Pape vouloit prononcer contre lui, alleguant tous qu'il étoit inoüi qu'on condamnât un homme de ce rang & de ce merite, sans l'entendre; quoique Suger fist tous ses efforts pour détourner ce coup, après avoir remontré par un discours fort éloquent, que quand même ce que ses accusateurs alleguoient seroit veritable, & que le Roy, comme ils disoient, l'eût demandé pour Archevêque au Clergé d'Yorc, cela ne rendoit point son élection nulle, les Rois ayant droit de témoigner dans ces occasions les sujets qui leur sont agréa-

*Suger tâche de le défendre.*

bles, le crédit de saint Bernard, & l'autorité du Pape l'emporterent. Alberic Evêque d'Ostie ayant déclaré au nom de Sa Sainteté que l'Archevêque Guillaume n'avoit été ni canoniquement élû, ni légitimement consacré, prononça contre lui la sentence de déposition, avec ordre au Chapitre d'Yorc de proceder à une nouvelle élection dans l'espace de quarante jours pour tout délai, faute de quoi le Pape nommeroit un Archevêque de son autorité. Il fallut obéïr. Hilaire Evêque de Chichestre, eut presque toutes les voix du Chapitre; l'Abbé de Murdac eut le reste : cependant le Pape se déclara pour ce dernier, & le sacra de ses propres mains à Tréves le 5. de Decembre de la même année 1148.

Ce fut ici où la vertu de saint Guillaume parut dans tout son jour. Ayant appris à son retour de Sicile sa déposition, il la souffrit auec une patience admirable, sans murmurer, sans se plaindre de ses adversaires, sans vouloir même écouter ceux qui parloient contre eux, ni souffrir que le Roy son oncle interposât son autorité pour arrêter une injustice si criante, ou

empêcher que l'Abbé vînt prendre possession de son Eglise. Il se retira dans une maison de campagne de l'Evêque de Vincheſtre, frere du Roy, & par conſequent auſſi ſon oncle, & là il fit de la lecture, de la priere, & des exercices de la penitence Chrétienne, ſon occupation continuelle. Il devint dans cette ſolitude un autre homme, & il ne parut plus rien en lui de cette indolence & de cet éloignement de la peine & du travail, qui étoit l'unique défaut qu'on avoit remarqué en lui. Ce fut alors un modéle achevé des vertus les plus heroïques. Sa patience ainſi éprouvée comme l'or dans le creuſet, le Ciel prit ſoin de ſon innocence, & de la faire paroître aux hommes dès cette vie. Le Pape Eugene, ſaint Bernard, l'Abbé Murdac moururent preſque tous enſemble quatre ou cinq ans après. *En 1153.* Alors celui des Cardinaux, qui dans le Concile de Reims s'étoit oppoſé le plus vigoureuſement à la dépoſition du ſaint Archevêque, ayant été créé Pape ſous le nom d'Anaſtaſe (*a*), le *Boll. ad 8. Jun. p. 141.* rétablit avec honneur ſur le Siege

(a) *Anaſtaſe IV. du nom créé Pape le 10. Juil.* 1153.

d'Yorc, à la requête du Clergé & du peuple d'Angleterre, où il est mort en paix, & sa vertu honorée d'une infinité de miracles avant & après sa mort, qui l'ont fait mettre au nombre des Saints. Grand exemple qui nous fait voir que Dieu permet quelquefois que des Saints en cette vie persecutent d'autres Saints, sans le sçavoir, & avec de bonnes intentions, parce qu'ils se sont laissé surprendre par de faux rapports, & agissant ainsi selon leurs préventions, ont crû rendre service à Dieu & à son Eglise, tandis qu'effectivement ils persecutoient la vertu, en lui imposant de faux crimes.

XXV. *On reprend l'affaire de Gilbert de la Porrée.*

Après que cette grande affaire eut été ainsi terminée dans le Concile de Reims, & qu'on eut publié 18. Canons sur differens points de discipline par rapport aux plus pressans besoins de l'Eglise; le Pape crut qu'il étoit temps de finir aussi la cause de Gilbert de la Porrée, Evêque de Poitiers, commencée dès l'année précedente au Concile de Paris. Pour cet effet, il assembla premierement dans sa chambre, ceux des Prélats les plus habiles qui s'étoient trouvez au Con-

*Fleuri hist. eccl. l. 69. p. 661.*

cile : entr'autres Geofroi de Loroux, Archevêque de Bourdeaux (*a*), Métropolitain de Poitiers, Milon Evêque de Teroüane, & Josselin Evêque de Soissons, tous trois fort renommez pour leur doctrine. Entre les Abbez il n'en fit venir que deux des plus capables ; Suger & saint Bernard. L'Evêque de Poitiers eut ordre de paroître devant ces Juges si éclairez. Dès le premier jour il fit apporter quantité de gros volumes des Ouvrages des Peres, (*b*) dont il fit lire les passages pour autoriser ses sentimens, se plaignant que ses adversaires ne produisoient que des extraits où les passages étoient tronquez. Ce qui l'avoit obligé à prendre cette précaution, c'est que le Pape avoit donné son Commentaire sur le livre de la Tri-

(a) *M. Dupin le fait Archevêque de Bourges dans son 12. siecle, p. 410. ne faisant pas reflexion que l'Archevêque de Bourges n'est pas Metropolitain de Poitiers.*

(b) *M. Dupin s'est encore étrangement mépris, lorsqu'il dit au même endroit, que ces gros volumes que Gilbert fit apporter, étoient de ses propres ouvrages : c'étoit assurement des ouvrages des saints Peres, & non pas des siens, comme on peut voir dans les Auteurs originaux que cite M. Fleuri.*

nité de Boëce à examiner à Gotescalque, Abbé du Mont saint Martin (a), Ordre de Prémontré, qui fut ensuite Evêque d'Arras : & celui-ci l'ayant lû avec exactitude, en avoit tiré quelques propositions, qu'il croyoit erronées, y joignant quelques passages des Peres, contraires aux sentimens de Gilbert, & avoit envoyé son memoire au Pape. Or c'est ce memoire, qu'on examinoit dans cette assemblée ; & l'Evêque de Poitiers prétendoit que ces passages des Peres qu'on citoit contre lui, étoient mal entendus, & qu'ils avoient tout un autre sens, lorsqu'on les lisoit dans le texte. Voilà pourquoi il avoit apporté tant de gros volumes.

La premiere proposition qu'on tira de son livre, conformément au memoire de Gotescalque, fut celle-ci : *Quand on dit Dieu, cela s'entend d'une substance qui n'est pas Dieu même, mais*

(a) *M. Dupin fait Gotescalque Abbé du Mont saint Eloi, p 409 de son 12. siecle, 2. édition. Mais je ne croi pas qu'il trouve aucune Abbaye de ce nom dans l'Ordre de Premontré. Je le renvoye au livre qui a pour titre* B bio heca Premonstratensis, *il trouvera que Gotescalque dont il s'agit, étoit Abbé du Mont saint Martin au Diocese de Cambrai.*

*qui le constitue Dieu.* Gilbert tâcha de prouver cette proposition par plusieurs passages des Peres, & sur-tout de saint Hilaire, dont il lisoit des pages entieres. Saint Bernard ennuyé de toutes ces longues lectures, & des disputes qu'on faisoit sur chaque mot, dit à l'Evêque de Poitiers : » Qu'est-il necessaire de s'arrêter plus long- « temps à toutes ces disputes, qui ne « servent qu'à perdre le temps ? La « source du scandale vient seulement « de ce que plusieurs sont persuadez « que vous croyez, & que vous en- « seignez que la nature, ou l'essence « divine, sa sagesse, sa bonté, sa gran- « deur, ne sont pas Dieu même ; mais « la forme qui le constitue Dieu. Si « vous croyez cela, dites-le haute- « ment, ou desavoüez-le. « Gilbert eut la hardiesse de répondre, que *les qualitez formelles qui sont en Dieu, & la Divinité qui le constitue Dieu, ne sont pas Dieu même.* Maintenant, dit saint Bernard, nous tenons ce que nous cherchions. Je demande qu'on écrive cette déclaration. Le Pape l'ordonna, & Henri de Pise, Soudiacre de l'Eglise Romaine, & depuis Car-

*S. Bernard le pousse vivement.*

*Gaufrid. in ep. adCard. Alban.*

dinal, présenta du papier avec une plume & de l'encre.

Tandis qu'on écrivoit la proposition de l'Evêque, il se tourna du côté de saint Bernard, & lui dit, comme en le raillant : *Ecrivez donc aussi, que la Divinité est Dieu.* Alors le Saint, sans s'émouvoir, répondit : » Oui, » qu'on l'écrive avec une plume de » fer, & avec la pointe d'un diamant, » & qu'on grave sur la plus dure pier» re, que la forme, la nature, la di» vinité, la bonté, la sagesse, la for» ce, la puissance, la grandeur de » Dieu, & generalement tous ses at» tributs, sont vraiment Dieu.« On disputa ensuite fortement sur cette proposition ; & il se dit de part & d'autre de très-belles choses. Ce que je trouve de plus fort parmi les raisons dont saint Bernard se servit contre son adversaire, est celle-ci : *Si la forme de Dieu n'est pas Dieu, il faut necessairement qu'elle soit plus parfaite que Dieu.* En effet, ce qui constitue quelchose, & la fait ce qu'elle est, est necessairement plus parfait que la chose même, puisque c'est de lui qu'elle emprunte & qu'elle reçoit tout ce qu'elle

qu'elle a : elle en dépend si absolument, que sans lui elle ne seroit rien ; ce qui montre une perfection qu'elle n'a pas elle-même. Or quel monstre seroit-ce de voir quelque chose qui fût plus parfait que Dieu, & qui ne fût pas Dieu ? D'ailleurs si cette forme qui constituë Dieu, n'est pas Dieu, elle est donc créature ; car tout être est créé ou increé. Or quelle apparence que Dieu soit constitué Dieu par une créature ?

Le Saint ne se contenta pas de combattre son adversaire par des raisons si fortes ; il y joignit encore l'autorité des Peres ; & pour cet effet il envoya chercher saint Augustin dans la Bibliotheque de l'Eglise de Reims, & fit voir que ce saint Docteur assuroit positivement que la bonté, la grandeur, & les autres attributs de Dieu, ne sont pas différens de Dieu même. Le Secretaire de saint Bernard, nommé Geofroi, qui depuis fut Abbé de Clairvaux, se souvint alors que Gilbert, l'année précedente, avoit absolument nié dans le Concile de Paris, ce qu'il soutenoit dans celui de Reims, & qu'il avoit même produit des témoins pour cer-

*Aug. 5. de Trin. c. 10.*

tifier qu'il n'avoit jamais crû ni enseigné pareilles choses. Il lui en fit des reproches : mais Gilbert, sans s'étonner, répondit avec un air de confiance : *Quelque chose que j'aye dit alors, je dis cela maintenant.* Ainsi de cette question, qu'on crut suffisamment éclaircie, on passa à une autre proposition de l'Evêque, dans laquelle il disoit : qu'*un seul Dieu n'est pas les trois Personnes, ni les trois Personnes une seule chose, quoiqu'elles soient un seul Dieu par une même divinité.* (*a*) C'étoit ici un cahos où la plûpart de ceux qui composoient l'assemblée ne comprenoient rien, quoique j'y aye donné en notre Langue tout le jour qu'il m'a été possible ; car il est certain que dans le Latin (*b*) la proposition est infiniment plus embroüillée.

(a) *Cum Pater & Filius & Spiritus Sanctus unum esse dicuntur, non nisi unâ divinitate, intelliguntur, nec converti potest ut. unus Deus, vel una substantia, vel unum aliquid Pater & Filius, & Spiritus Sanctus esse dicatur.* Tom. X. Conc. p. 1107.

(b) *Tres Personæ, tribus unitatibus sunt tria, & distinctæ proprietatibus tribus, quæ non sunt ipsæ personæ, sed sunt tres æternæ, & ab invicem à divina substantia in numero differentes.* Ibid.

On entrevoyoit ſeulement qu'il vouloit dire, qu'un ſeul Dieu fait une certaine unité, & que les trois Perſonnes ſont comme trois unitez, par conſequent qu'un ſeul Dieu n'étoit pas trois Perſonnes, parce qu'une unité ne peut pas faire trois unitez. Cette obſcurité de l'Evêque de Poitiers venoit de ce qu'il étoit trop Métaphyſicien, faiſant ſur toutes choſes des préciſions à l'infini; & ſa maniere de raiſonner avoit beaucoup de rapport à celle de nos Scotiſtes. Je me trompe fort ſi leur diſtinction formelle, qu'ils mettent dans les divins attributs, n'eſt un précis de toute la Theologie de Gilbert de la Porrée. On écrivit donc encore cette ſeconde propoſition, & on diſputa fortement pour & contre. Pluſieurs Cardinaux ſembloient favoriſer l'Evêque de Poitiers, qui avoit été autrefois leur Maître. Ainſi finit cette premiere diſpute avec le jour. On fut obligé de ſe retirer ſans rien définir.

Le lendemain on examina deux autres propoſitions, qui furent écrites comme les deux premieres, ſçavoir, que les proprietez des Perſonnes divines, & leurs attributs éternels, n'ont

pas de commencement, sans neanmoins que pas une soit Dieu. Enfin la derniere étoit, que la nature divine n'a pas pris la nature humaine, mais que la seule Personne du Fils a pris notre nature : & ce fut à ces quatre popositions qu'on réduisit tout ce qu'on trouvoit à reprendre dans les sentimens de cet Evêque. Comme les autres dont on lui avoit fait un crime dans le Concile de Paris, ne se trouvoient point dans son livre, mais seulement dans quelques écrits de ses disciples, & que d'ailleurs il les nioit, on se contenta de déchirer ces écrits, & on s'arrêta à ces quatre chefs, que l'on auroit pû même réduire à deux, puisqu'il est certain que les trois premiers n'en font proprement qu'un, où il s'agit de la distinction qui est entre la nature divine & ses attributs, & les proprietez personnelles.

XXVI. *Les Prelats de France indignez contre ceux de Rome.*

Lorsqu'on eut disputé suffisamment pour éclaircir la verité, les Cardinaux qui étoient auprès du Pape, dirent qu'on pouvoit se retirer, & qu'après avoir entendu ce qui s'étoit dit de part & d'autre, ils jugeroient l'affaire, & décideroient ce qu'on en doit croire. Ce discours offensa les Pré-

lats de France. Ils comprirent que les Cardinaux vouloient s'attribuer un jugement, qu'ils prétendoient leur appartenir de droit. Ainsi dès le lendemain ils furent trouver saint Bernard, pour prendre avec lui des mesures qui rompissent le dessein de la Cour de Rome, & conservassent le dépôt de la verité contre l'erreur qu'ils s'imaginoient qu'on vouloit épargner. L'assemblée étoit considerable, il y avoit dix Archevêques, grand nombre d'Evêques, d'Abbez, & de Docteurs. On raisonna long-temps, & enfin il fut resolu qu'on dresseroit une profession de foi, directement opposée aux quatre propositions de Gilbert, & qu'après l'avoir tous signée, on députeroit quelque personne considerable pour l'aller présenter au Pape de la part du Clergé de France, avec ordre de lui dire que telle étoit la croyance de l'Eglise Gallicane, & que rien au monde ne feroit capable de faire changer de sentiment ceux qui l'avoient signée. On prétend que saint Bernard dicta lui-même cet écrit, dont voici la substance. 1. Nous croyons que la nature simple de la divinité, est Dieu, & que Dieu est la

*Ils presentent leur profession de foi au Pape. To. X Conc. p. 1108.*

divinité : qu'il eſt ſage par la ſageſſe qui eſt lui-même, grand par la grandeur qui eſt lui-même, & ainſi des autres attributs. 2. Quand nous parlons des trois Perſonnes divines, nous diſons qu'elles ſont un Dieu, & une ſubſtance divine ; & au contraire, quand nous parlons de la ſubſtance divine, nous diſons qu'elle eſt en trois Perſonnes. 3. Nous diſons que Dieu ſeul eſt éternel, & qu'il n'y a aucune autre choſe, ſoit qu'on la nomme relation, propriété, ou autrement, qui ſoit éternelle, ſans être Dieu. 4. Nous croyons que la divinité même, & la nature divine s'eſt incarnée dans le Fils.

Quand tout le monde eût ſigné ce ſymbole, on jugea à propos de le faire préſenter par l'Abbé Suger, non ſeulement parce qu'étant Regent du Royaume, il ſe trouvoit à la tête du Clergé de France, mais encore parce qu'on le crut le plus capable que qui que ce ſoit de tenir tête aux Cardinaux fauteurs de Gilbert, avec la même fermeté que Paul avoit reſiſté à Pierre. On lui donna par honneur Hugues Evêque d'Auxerre, & Milon Evêque de Teroüane, pour l'accom-

pagner ; c'étoient deux Prélats très-illustres par leur vertu & leur érudition, & fort capables de donner du poids & de l'autorité à cette ambassade.

Suger s'en acquitta parfaitement, & parla au Pape & aux Cardinaux, qui étoient auprès de lui, d'une maniere également ferme & respectueuse. Il lui dit, en présentant l'écrit des Evêques de France, que le respect qu'ils avoient pour Sa Sainteté, leur avoit fait dissimuler certains discours peu convenables qu'ils avoient entendus ; mais qu'enfin aïant appris qu'elle vouloit juger définitivement les questions qui avoient été agitées, ils avoient cru qu'il étoit à propos de lui donner leur profession de foi, à laquelle ils étoient resolus de ne rien changer.

*Gauff. ep. ad Cardin. Alban. t. X. Concil. p. 1124.*

Le Pape parut un peu émû en entendant ce compliment : il prit l'écrit, le lut, & répondit aussi-tôt aux députez, qu'ils n'avoient qu'à dire à ceux qui les avoient envoyez, que l'Eglise Romaine ne s'éloignoit point de leur confession ; & que si quelques-uns avoient paru soutenir la personne de l'Evêque de Poitiers, ils

*Id. ibid.*

ne foutenoient pas fes erreurs, & les congedia fans autre difcours.

*La Cour de Rome en eft fcandalifée.*

Cette démarche des Evêques irrita étrangement les Cardinaux, & ils ne furent pas moins choquez de la réponfe d'Eugene, qu'ils trouvoient trop moderée dans une telle conjoncture, qu'ils regardoient comme un attentat & une infulte faite au faint Siege : ainfi dans le feu de leur indignation, ils fe réunirent tous ; & s'étant rendus auprès du Pape, ils lui parlerent en ces termes : » Très Saint » Pere, vous devez fçavoir qu'ayant » été choifi pour le gouvernement » Ecclefiaftique par nous, qui fom- » mes les pôles fur qui tourne tout le » Corps de l'Eglife univerfelle, de » pere particulier que vous étiez, vous » êtes devenu pere commun. Vous » n'êtes plus à vous feul, mais à nous, » vous ne devez pas préferer à des » liaifons neceffaires & generales des » amitiez particulieres, & qu'il vous » eft libre de ne point avoir. Vous » êtes obligé de veiller à l'utilité » commune ; & placé comme vous » êtes, au premier rang de la Cour » Romaine, il eft de votre devoir d'ê- » tre attentif aux obligations de votre » charge.

*Otto Frifing. h. ft. part 2. l. 1. c. 57. Villefore vie de faint Ber. p. 488.*

Que vient de faire votre Abbé de « Clairvaux, & toute l'Eglise de Fran- « ce avec lui ? Avec quelle insolence « & quelle hardiesse ose-t-il s'élever « contre la suprême dignité du Siege « Apostolique ? N'est-ce pas son auto- « rité seule qui ferme sans que per- « sonne ouvre, & qui ouvre sans que « personne ferme ? A ce Siege seul est « commis l'examen de la foi Catholi- « que ; nul Tribunal, si loin qu'il soit, « ne peut usurper un honneur qui « n'est dû qu'à la Cour de Rome. Ce- « pendant ces François, au mépris de « notre présence, ont osé, sans nous « consulter, mettre leur confession « de foi par écrit, comme si par une « décision sans appel, ils vouloient « définitivement prononcer sur les « propositions agitées dans ces der- « niers jours devant nous. Quand mê- « me une semblable affaire se traite- « roit en Orient, dans Alexandrie ou « dans Antioche, devant tous les Pa- « triarches, rien n'y pourroit être ar- « rêté de fixe & de solide, sans notre « autorité ; & suivant les exemples des « anciens Peres, on en laisseroit la dé- « cision à l'examen de la Cour de Ro- « me. Comment donc ces gens-ci «

» osent-ils, en notre présence, s'ar-
» roger un droit que n'ont pas les
» Eglises les plus considérables & les
» plus éloignées de nous ? Ainsi nous
» souhaitons que vous vous éleviez
» contre une nouveauté si temeraire,
» & que vous ne tardiez pas à punir
» leur arrogance.

Ces remontrances prononcées d'un ton élevé & d'un air menaçant par des gens dont Eugene avoit besoin dans l'état où il se trouvoit, firent impression sur son esprit; & quelque attachement qu'il eût à saint Bernard, car il étoit regardé comme l'auteur de toute cette intrigue, le Pape crut qu'il devoit en cette occasion, ou le dissimuler, ou le sacrifier au ressentiment de ses Cardinaux, qui pouvoient lui faire un mauvais parti, en l'abandonnant. Ainsi ayant envoyé querir
*Id. ibid.* le saint Abbé, il lui témoigna, avec
*Dupin* 12. quelque dureté en leur présence, la
*siecl. p.* 413. surprise où il étoit d'une démarche si hardie qu'il avoit faite avec les Evêques de France, en prévenant ainsi le jugement du Siege Apostolique par une décision qu'il étoit seul en droit de faire; qu'il ne convenoit point à des particuliers, de dresser une

formule de foi ; qu'il étoit encore plus inoüi qu'un petit nombre d'Evêques se mêlassent de prononcer souverainement sur une cause qui étoit actuellement pendante pardevers lui, & qu'il devoit sçavoir que dans les matieres de foi, il n'appartenoit qu'au saint Siege de les décider. Le Saint, qui ne s'attendoit pas que le Pape le prendroit si haut, commença à plier doucement : il crut qu'il étoit de la prudence de ne pas irriter davantage la Cour de Rome ; c'est pourquoi il répondit fort modestement, que ni lui, ni les Evêques n'avoient point prétendu faire une décision, mais seulement une exposition de leurs sentimens, qu'ils soumettoient au saint Siege ; ce qui appaisa un peu les Cardinaux.

On auroit pû lui répondre que les députez n'avoient point parlé sur ce ton ; que des gens qui protestent que rien au monde ne sera capable de les faire changer de sentiment, ne paroissent guéres soumis aux décisions du saint Siege ; que c'est vouloir commander, & non pas obéir que de parler de la sorte : mais le Pape aima mieux dissimuler aussi de son côté ; & *Décision de l'affaire.*

faisant fort sur la soumission du Saint,
*Id ibid.* il déclara que l'écrit présenté par les Evêques, seroit de nulle autorité, comme ayant été fait sans la participation du saint Siege ; qu'il ne seroit point inseré dans les actes du Concile *(a)*, & qu'il ne passeroit point pour un symbole de foi, tel qu'on en dresse ordinairement dans les Conciles assemblez contre les heresies. Cela fait, pour conserver & maintenir l'autorité souveraine, il remit la décision de l'affaire au lendemain.

Alors ayant assemblé tous les Prélats dans le Palais Archiepiscopal, avec ce qui restoit d'Abbez & de Docteurs venus au Concile, l'Evêque de Poitiers fut cité, & le Pape déclara en leur présence, que la sainte Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine croïoit que l'essence divine étoit Dieu aussi-bien que les attributs ; & les

(a) *En consequence de ce jugement, l'original des actes de ce Concile, qui se conserve dans la Bibliotheque du Vatican, ne porte point cette profession de foi, ni toutes les copies qui en ont été tirées, mais les Evêques de France ne laisserent pas de l'inserer dans les copies qu'ils tirerent pour eux, & elle s'y trouve encore dans quelques Bibliotheques du Royaume.* Voyez Baro. ad an. 1148. p. 340.

Personnes de cette nature divine, défendit de lire ou de copier le livre de l'Evêque, jusques à ce que l'Eglise de Rome l'eût corrigé. Gilbert se soumit à cette décision, acquiesça à tout ce qu'on voulut, & s'en retourna ainsi dans son Diocese, reconcilié avec ses Archidiacres, & avec tous ceux qui l'avoient entrepris. S. Bernard avoue lui-même, que sa soumission fut entiere & parfaite. *Bern. serm. 80. in cant.*

XXVII. *Examen des opinions de Gilbert.*

S'il m'étoit permis presentement de dire ma pensée sur cette affaire qui fit alors tant d'éclat dans le monde, qui fut discutée dans trois Conciles differens, & pour laquelle on se donna tant de mouvemens de part & d'autre, j'avouërois de bonne foi qu'on fit beaucoup de bruit pour peu de chose; qu'il ne s'agissoit de rien moins que d'un dogme de foi; que tout rouloit sur un jeu de mots; & que les parties qui ne s'entendoient pas, ne disoient dans le fond que la même chose. En effet, il ne s'agissoit que de deux articles: le premier, quelle distinction il y avoit entre la nature divine d'une part, & les attributs, & les proprietez personnelles d'autre part; car c'est à cela que se reduisent les trois premieres

propositions que l'Evêque de Poitiers avoit avancées, ainsi que nous l'avons déja remarqué; le second, si c'étoit la nature divine, ou la seconde Personne de la sainte Trinité qui s'étoit incarnée? Saint Bernard & ses partisans disoient que la nature divine s'étoit incarnée en la Personne du Verbe; & l'Evêque disoit que la Personne du Verbe s'étoit incarnée avec sa nature divine: & je soutiens (a) que c'est la même chose, & qu'on peut dire l'un & l'autre sans être heretique. Il semble même que la maniere dont l'Evêque s'expliquoit, étoit beaucoup plus propre pour répondre à ceux qui disent que si la nature divine s'est incarnée, le Pere & le Saint Esprit se sont donc incarnez, aussi-bien que le Fils, puisque la nature divine leur est commune à tous. Aussi voyons-nous que les Scolastiques sont encore aujourd'hui partagez sur ce point, & que les uns tiennent pour l'affirmative, & les autres pour la ne-

(a) *Non multum ab aliis discordabat Episcopus Gilbertus, cum illi profiterentur naturam incarnatam, sed in Filio, iste Personam Filii incarnatam, non sine sua natura.* Otto Frising. ut sup. c. 57.

gative, sans que les uns ni les autres croyent pour cela être heretiques. Toute l'École de saint Thomas (*a*) parle comme l'Evêque de Poitiers. Elle soutient que l'incarnation s'est faite formellement en la Personne du Fils, & que la nature divine n'y entre, pour ainsi dire, que par concomitance, comme étant inseparable de cette Personne. Elle s'appuye même sur la principale raison dont Gilbert de la Portée se servoit pour soutenir son sentiment, qui est la décision qu'en ont faite plusieurs Conciles, & entr'autres le 6e de Tolede, dont les paroles sont remarquables. » Il est vrai, dit cette sainte assemblée, que « l'incarnation (*b*) est l'ouvrage de la « sainte Trinité, parce que tout ce « qu'elle fait dans le monde est com- « mun aux trois divines Personnes; « cependant il n'y a que le Fils qui ait « pris la forme d'esclave dans sa Per- «

(a) *Voyez Gonet. to. 4. disp. 8. a. 1.*

(b) *Incarnationem Filii tota Trinitas operata est, quia inseparabilia sunt opera Trinitatis, solus tamen Filius formam servi accepit in singularitate Personæ, non in unitate divinæ naturæ, in id quod proprium est Filii, non quod Trinitati commune est.* Conc. Tolet. 6. & 11. in confess. fidei.

» ſonne ſinguliere, en vertu de ce qui
» lui eſt propre en tant que Fils, &
» non pas en vertu de la nature divi-
» ne qui lui eſt commune avec les au-
» tres Perſonnes de la ſainte Trinité.
C'eſt tout ce que vouloit l'Evêque de Poitiers.

A l'égard de ce qu'il avançoit, que les attributs de Dieu, & les proprietez perſonnelles de cette auguſte Trinité n'étoient pas la nature divine, ou, ſi vous voulez, n'étoient pas Dieu, il ne faut pas s'imaginer que ce ſçavant Prélat ait voulu dire que ce fût deux choſes differentes ou ſeparables l'une de l'autre, telles que ſont Dieu & la créature. Il étoit trop éclairé, pour donner dans une telle extravagance; il vouloit dire ſeulement que l'idée que nous concevons de la *nature divine*, n'eſt pas celle que nous concevons de la paternité; que ce mot de Pere donne à notre eſprit une autre idée que celle que lui donne le mot de Dieu, ou de nature divine, comme il s'expliqua lui-même au Concile de Paris, en diſant: Je confeſſe hardiment que ce qui le fait Dieu, n'eſt pas ce qui le fait Pere, quoique ce ne ſoit pas deux choſes en

lui. *Audacter confiteor Patrem aliò esse Patrem, aliò Deum, nec tamen esse hoc & hoc;* ce qu'il prouvoit fort bien par des autoritez très-expresses de S. Augustin.

Ce n'est pas qu'il donnât dans le sentiment des Thomistes, qui pretendent que toute cette différence ne vient que de la petitesse de notre esprit, qui distingue en Dieu ce qui est en lui sans aucune distinction, & qui étant borné & limité, ne peut atteindre par une seule idée toutes les perfections qui se trouvent dans cette nature très-simple & très-indivisible de Dieu; non, il disoit qu'indépendamment de notre esprit & de notre imagination, la misericorde en Dieu n'étoit pas sa justice, ni sa justice sa misericorde; son essence n'étoit pas sa paternité, ni sa paternité son essence: & cela par une distinction qui leur étoit naturelle, & qui étoit fondée sur la chose même. Et voilà justement la distinction formelle que les Scotistes admettent encore aujourd'hui entre la nature divine & ses attributs, comme l'ont fort bien remarqué les plus sçavans (*a*) Theo-

(a) *Petau, Theologie dog. to. 1, l. 1, c. 8, n. 3.*

pas le témoigner ; & comme ils avoient besoin de lui tant que leurs affaires les obligeoient de rester dans le Royaume, ils garderent à son égard toutes les mesures que la bienséance & l'honnêteté exigeoient. Ainsi après avoir remercié le Regent des soins qu'il s'étoit donné pour procurer aux Peres du Concile, non seulement toutes les commoditez qu'ils pouvoient souhaiter, mais encore la sûreté dans Reims, & le repos & la tranquillité si necessaires pour traiter des affaires de l'Eglise, ils partirent pour Tréves, où leur presence ne devoit pas être inutile.

XXVIII. *Nouveaux troubles dans le Royaume.*

Suger débarrassé de la Cour Romaine, & de toutes les occupations que le Concile lui avoit données, tourna ses soins à d'autres affaires, qui lui étoient de toute autre consequence. L'absence du Roy, l'éloignement des Princes, le Royaume dépourvû de troupes, le gouvernement de l'Etat confié à un Moine, tout cela parut à certaines gens autant de circonstances favorables à leurs desseins, dont le principal étoit d'envahir les biens des Monasteres, & de s'enrichir aux dépens du Cruci-

six. Déja plusieurs Eglises, de celles sur-tout qui n'avoient plus de Pasteurs, ou parce que la mort les avoit enlevez, ou parce qu'ils avoient suivi le Roy dans son voyage de la Terre sainte, étoient devenuës la proye de l'insatiable avarice de ces hommes perdus; & il y avoit lieu de craindre que la contagion du mal ne se répandît dans toutes les Provinces; mais le Regent y mit ordre; & dès les premieres nouvelles qu'il en reçut, il fit si bonne guerre à ces sacrileges, & sçut si à propos reprimer leur cupidité, que sans qu'il en coûtât une goute de sang au Royaume, il arrêta ces injustices: alors tout le monde connut qu'il étoit dangereux d'offenser le Regent, & que c'étoit un homme qui sçavoit parfaitement soutenir l'autorité souveraine, qui lui avoit été confiée. Jaloux des droits du Roy, il prenoit garde de ne pas usurper ceux des particuliers; & en conservant aux Chapitres toute la liberté des élections, il sçut si-bien conserver au Prince les Regales & les autres prérogatives de sa Couronne, que rien ne diminua entre ses mains, & que personne n'eût sujet de se

*Suger reprime les factions.*

plaindre. Il trouva même par-là le secret de pourvoir de dignes sujets les grands Benefices ; car ne souffrant pas que la brigue & les cabales eussent la moindre part aux élections, non plus que les recommandations, il n'y restoit plus de place que pour la vertu & pour le merite.

Cet habile Ministre n'étoit pas moins attentif à toutes les autres choses qui regardent le bon gouvernement d'un Etat. Son premier soin à la verité étoit de faire fleurir la Religion, persuadé que Dieu qui n'est pas bien servi dans un Royaume ; ne tardera pas à l'abandonner, & à le priver des graces de sa singuliere protection. Il avoit souvent à la bouche ces belles paroles de saint Ambroise : *Les pechez des peuples sont la veritable cause des revolutions des Empires ; & c'est en vain que les Princes se flattent de la fidelité de leurs sujets, quand ils ne sont pas fidelles à Dieu.* Mais après s'être acquité de cet important devoir, il ne négligeoit pas les autres, quoique de moindre consequence ; obliger les Magistrats de rendre la justice, présider aux assemblées, faire observer les loix du Royaume, & les Edits

*Amb. l.* 2. *de fide.*

du Prince, veiller à la garde des places frontieres, retenir les grands dans le devoir, & les petits dans la dépendance; c'est ce qui partageoit tous les soins de Suger, & ces soins n'étoient jamais sans effet.

*Sa sagesse dans le maniment des finances.*

Une seule chose lui faisoit de la peine, c'étoit d'être obligé de songer sans cesse à amasser de l'argent, afin de n'en point laisser manquer le Roy pendant son voyage. Ce Prince lui en demandoit continuellement, & il falloit en trouver. Quoiqu'il eût, pour ainsi dire, épuisé le Royaume avant son départ, à peine étoit-il arrivé à Constantinople, qu'il demandoit déja de nouvelles sommes. Cependant Suger remplit encore ce devoir avec tant de zele & de prudence, qu'il s'en voit peu d'exemples. Il trouva le moyen de fournir à tant de dépenses, sans vexer le public, & sans qu'on lise dans l'Histoire que les peuples se soient jamais plaints de son temps d'aucun impôt.

Il paroît qu'outre tous ces emplois & tous ses soins, le Roy en partant l'avoit encore chargé de la garde du Trésor Royal, & nul autre que lui n'osoit y mettre la main; car nous

voyons par certaines lettres qui subsistent jusqu'à present, que la Reine mere lui demandoit de l'argent, que les Princes lui en demandoient, & generalement dans toutes les dépenses publiques, on avoit recours à lui. Suger satisfaisoit tout le monde, & il usoit de tant de prudence & de ménagement, que sans dissiper le trésor, ni fouler les peuples, il trouvoit de quoi pourvoir à tous les besoins de l'Etat. Cette sage œconomie étoit assurément un de ses plus rares talens; mais quand un Ministre éclairé a l'affection des peuples, & que d'ailleurs il n'amasse rien ni pour lui, ni pour les siens, il ne manque jamais d'argent. Ep 41.

XXIX. *Il sçait se faire obéir de tout le monde.*

On venoit des Provinces les plus éloignées pour implorer sa protection. On étoit sûr de l'avoir, quand on avoit la justice de son côté, quelque foible & opprimé qu'on fût d'ailleurs par la tyrannie des grands. Alors il assistoit si à propos ceux qui avoient recours à lui, que personne ne s'en retournoit mécontent.

Sa vertu & ses rares qualitez autant que sa nouvelle dignité lui avoit donné sur les esprits un ascendant, dont

les ſiecles les plus reculez ſeront informez. Car qui peut ne pas l'appercevoir en voyant la maniere reſpectueuſe avec laquelle les plus grands du Royaume lui écrivoient? L'Evêque d'Angers, comme nous l'avons remarqué, le traite de Majeſté dans une de ſes lettres; Manaſſez Evêque d'Orleans, d'Alteſſe; ſaint Bernard, tout ennemi qu'il étoit du faſte & de la pompe ſeculiere, joint à tous ces titres, ceux d'Excellence, de Grandeur, & de Prince; Pierre le Venerable les renferme tous en un ſeul mot, lorſqu'il donne le nom de Regne à la Regence de Suger; Raoul, Comte de Vermandois, & premier Prince du Sang, le nomme ſon Seigneur: ce qui montre que ce Prince, tout grand qu'il étoit par ſa naiſſance & par ſes emplois, ne partageoit pas neanmoins avec le Regent l'autorité Royale, & qu'il n'avoit de part aux affaires qu'autant que celui-ci vouloit lui en donner; il paroît en effet que c'étoit l'intention du Roy, & que Sa Majeſté vouloit que Suger en ſon abſence fût abſolu, & regnât ſeul, pour ainſi dire; en France, juſques à ſon retour de Jeruſalem, puiſque dès la

*Ep. 3. int. Sug.*

*Ep. 16.*

*Ep. 70. & 72.*

*Ib. p. 459.*

*Ep. 11.*

la premiere lettre dont il l'honora sur sa route, il lui disoit ces paroles si remarquables : *Toutes choses sont entre vos mains, depuis que nous nous sommes raportez à votre prudence de ce qui regarde notre Royaume, afin que vous en prissiez soin comme de vos propres affaires.* Aussi le Pape qui sçavoit parfaitement tout ce qui s'étoit passé au départ du Roy, & qui avoit été témoin de l'étenduë du pouvoir que ce Prince avoit accordé au Regent, lui donnoit ordinairement la qualité de Viceroi : & c'est celle que Suger ne manquoit pas de prendre, lorsqu'il s'agissoit de soutenir son rang, & de faire valoir son autorité. Alors tout plioit sous ses ordres, jusques aux Princes du Sang; & il ne se trouva jamais personne assez hardi pour lui contester la souveraine autorité, ou pour ne pas obéïr à ce qu'il avoit une fois ordonné en qualité de Regent. Geofroi Duc de Normandie, avoit eu ordre de venir servir dans un besoin en qualité de vassal de la Couronne de France. Suger d'abord n'avoit employé que de très-humbles prieres ; mais comme ce Prince n'avoit pas envie de faire ce que le Regent souhaitoit, il s'en

*Ep. 6.*

*Ep. 27. & 44.*

*Ep. 14.*

*Ep. 71.*

excusoit sur divers prétextes, & se disoit toûjours malade. Alors le Regent informé que sa maladie étoit feinte, parla en maître, & lui fit dire qu'il s'agissoit du service du Roy, & qu'il ne differât pas davantage de se rendre où l'on souhaitoit; que s'il ne venoit, il iroit le querir. Le Duc vit bien ce que cela vouloit dire, & obéït promptement.

*On vient des païs étrangers admirer la sageße de son gouvernement.*

Ce n'étoit pas seulement en France qu'on regardoit le gouvernement de Suger comme celui d'un autre Salomon, également plein de sagesse, de gloire & de puissance. On en avoit la même idée dans les pays étrangers, & l'on vit alors un des premiers Prélats d Angleterre venir exprès pour être le témoin des grandes choses que la renommée publioit de son merite. Suger le reçut avec cet air plein de bonté & de majesté, qu'il sçavoit si bien prendre, quand il vouloit: & durant tout le temps que l'Evêque resta à saint Denis, il eut lieu d'avoüer ingenuëment qu'il avoit vû de ses propres yeux ce qu'il avoit à peine osé croire sur le rapport des autres; mais personne ne peut mieux nous en informer que lui-même; car

comme il fut obligé de s'en retourner en son pays avant que d'avoir pû remercier le Regent, il lui envoya un Archidiacre de son Eglise, avec une lettre d'excuses, qui fait trop bien voir ce que nous disons ici, pour être supprimée. Elle étoit conçûë en ces termes : *Ep. 36. ibid.*

AU BIEN-AIME' ET TRE'S-AIMABLE Pere & Seigneur Suger, par la grace de Dieu Abbé de S. Denis, & Regent du Royaume de France.

*Joséel, par la même grace, Evêque de Salisbery, salut, &c.*

Vous êtes par-tout dans une si « haute estime, que le desir d'avoir « l'honneur de votre amitié, nous a « fait exprès passer les mers ; & nous « ne sommes venus de si loin, qu'afin « d'être les témoins des merveilles « qu'on raconte de vous, comme du « Salomon de notre siecle. Nous a- « vons oüi avec plaisir les paroles de « sagesse qui sortent de votre bouche ; « nous avons vû le Temple magnifi- « que que vous avez bâti, & les or- « nemens dont vous ne cessez de l'em- « bellir ; nous avons de plus conside- «

» ré fort attentivement le bel ordre
» qui se garde parmi ceux qui le dé-
» servent : & assurément nous avons
» eu tout sujet de nous récrier, aussi-
» bien qu'autrefois la Reine du Midi,
» qu'on ne nous avoit pas rapporté
» la moitié des choses que nous
» voyons de nos yeux ; la verité se
» trouvant beaucoup au-dessus de ce
» que la renommée nous en avoit ap-
» pris.

» Qui ne seroit étonné de voir un
» homme soutenir seul le poids de
» tant d'affaires si importantes, main-
» tenir les Eglises dans la paix, re-
» former le Clergé, défendre le
» Royaume de France par les armes,
» y faire fleurir la vertu, & le policer
» par des loix ? Qu'on juge après ce-
» la si nous n'avons pas eu raison de
» nous mettre en mer, d'exposer no-
» tre vie, & de souffrir toutes les fa-
» tigues inseparables d'un long voya-
» ge, pour avoir l'avantage de vous
» connoître. Mais Votre Altesse au-
» ra la bonté de nous pardonner, si
» nous sommes partis de France, a-
» vant que d'avoir pû prendre congé
» d'elle, comme nous le souhaitions.
» C'est le devoir indispensable de

l'obéïssance qui nous a privez de « cet honneur. Etant passez en Nor- « mandie pour les affaires de notre « Eglise, le Seigneur Archevêque de « Cantorberi notre Métropolitain, « nous a fait promptement partir « pour l'Angleterre, sans nous don- « ner le loisir de nous reconnoître. « J'espere que votre bonté aura égard « aux ordres pressans qu'il nous a fal- « lu executer, & que vous ne rejette- « rez pas les excuses que notre Archi- « diacre vous fera de notre part, &c. «

Robert, autre Evêque d'Angleterre, (*a*) lui écrivit en ce temps-là à peu près dans les mêmes termes, & lui témoignoit la douleur qu'il avoit de ne pouvoir aller sur les lieux être témoin des grandes choses qu'on publioit par-tout de sa personne. Il exalte pardessus tout sa sagesse, sa bonté, & sa liberalité. Henri Roy d'Angleterre voulut le reconnoître pour arbitre des différends qu'il avoit avec la France, tant ce Prince étoit persuadé de la sagesse & de la justice de notre Regent. Robert Roy de Sicile alla bien loin au-devant de lui sur le bruit qui couroit que Suger s'étoit

*Ep. 16. ib.*

*Aut. p. 31.*

(a) *Evêque d'Herford.*

embarqué pour aller en ce pays traiter de quelques affaires. David Roy d'Ecosse lui envoya des Ambassadeurs & des presens magnifiques, pour lui demander seulement son amitié. On voyoit un pareil empressement dans tous les Princes voisins, & une espece d'émulation à qui seroit plus avant dans les bonnes graces de l'Abbé Suger. Une si haute reputation ne pouvoit être fondée que sur des vertus solides & veritables, & sur un talent tout particulier à bien manier les affaires d'un Royaume.

*Il oblige un Prince du Sang à rentrer dans son devoir.*

*Ep. 83. & seq.*

En voici une où le Regent fit connoître qu'il sçavoit se faire obéir des Princes mêmes du Sang Royal, & les ranger à leur devoir, quand ils s'en éloignoient. Le Roy avant de partir, avoit confié à l'Archevêque de Bourges la garde de la grosse Tour de cette Ville, nommée la Tour de saint Pallade ; elle servoit de forteresse, & celui qui en étoit le maître pouvoit s'assurer de toute la Ville. L'Archevêque y avoit mis garnison, avec des Officiers capables de la défendre. Je ne sçai neanmoins comment il étoit arrivé qu'un certain Renaud de Crecy, Gentilhomme hardi & entrepre-

nant, s'en étoit emparé, après en avoir chassé les gens de l'Archevêque: & pour s'y maintenir, il avoit prévenu l'esprit du Comte de Vermandois, premier Prince du Sang, que le Roy avoit nommé General de ses armées durant son absence, avec une pleine autorité sur toutes les affaires de la guerre. Ce Prince, à qui sans doute on avoit fait entendre qu'il étoit des interêts du Roy que l'Archevêque de Bourges ne fût plus maître de cette forteresse, consentit à l'installation de Renaud, & trouva bon que l'Archevêque fût dépoüillé de cette charge. Celui-ci porta ses plaintes au Regent, qui ayant examiné l'affaire, trouva que la conduite de Renaud étoit injuste & criminelle. Il en écrivit au Comte, & le pria de remettre les choses dans l'état où elles étoient avant le départ du Roy. Mais soit que le Comte se trouvât offensé de cette lettre, & qu'il crût que le Regent empietoit sur ses droits, soit qu'il s'imaginât que ce seroit un affront pour lui, s'il changeoit quelque chose dans les ordres qu'il avoit donnez, il ne se pressoit point d'obéïr. Alors le Regent changea de ton, & pre-

nant celui de maître, au lieu des très-humbles prieres dont il s'étoit servi auparavant, il fit sçavoir au Comte de Vermandois, qu'il vouloit être obéï. Nous avons ordonné, lui dit-il, ainsi que la justice le demande, que la forteresse soit remise entre les mains de l'Archevêque de Bourges; & nous voulons bien que vous sçachiez que nous ne changerons pas de resolution. C'est pourquoi nous vous commandons absolument de faire executer cet ordre au plutôt. *Nos autem dictante justitia præfatum Archiepiscopum reinvestiri præcipimus, quod nullo modo mutabimus, & vos hoc ipsum mandare volumus....... quod per præsentem nuncium vobis ipsis præcipere scribendo volumus.* Le Roy assurément ne commanderoit pas avec plus d'autorité à un Prince, que fait ici Suger: il n'appartient qu'au Souverain de dire: nous voulons, en parlant à des Prince; & ce qui est bien remarquable, c'est que le Comte, après un ordre si précis, obéït ponctuellement sans aucune repartie. D'où je tire cette consequence, que le caractere dont Suger étoit revêtu, lui donnoit la même autorité sur les

Ep. 84. ib.

armes, que sur les autres parties du gouvernement de l'Etat, & que le Senéchal, quoique General des armées de France, avoit ordre neanmoins du Roy, d'obéïr en toutes choses à notre Abbé.

Si l'Auteur de la Chronique de Maurigni, & les Historiens qui l'ont suivi, avoient bien examiné toutes ces circonstances, ils n'auroient jamais osé avancer, comme ils ont fait, que le Roy avoit partagé la Regence entre l'Abbé Suger, & le Comte de Vermandois, & qu'ils avoient l'un & l'autre une égale autorité dans le Royaume. Tout ce que nous avons dit jusques à present, & sur-tout cette derniere affaire, fait voir que l'autorité souveraine résidoit uniquement en la personne de l'Abbé Suger, tant il est vrai que rien n'est plus facile que de se tromper en matiere d'histoire, lorsqu'on se contente de suivre un Historien, & qu'on ne veut pas se donner la peine de rechercher les pieces originales.

XXX. *Affligeantes nouvelles de la Croisade.*

Au reste, si notre Abbé avoit quelque sujet d'être content de son ministere, en voyant que tout le monde plioit devant lui, & qu'il étoit

également aimé, craint, & honoré des grands & des petits, cette joie fut bien-tôt traversée & changée en deüil par les plus tristes & les plus affligeantes nouvelles qu'on pût recevoir. Déja il s'étoit élevé quelque bruit sourd dans le Royaume, que l'armée de France avoit été entierement défaite par les Turcs; que le Roy même avoit été tué dans le combat; que la plûpart de la Noblesse y avoit péri, & que le reste de l'armée étoit tellement dissipé, qu'il n'en paroissoit plus rien : mais comme l'on ne montroit point de lettres, & que le Regent même, qui avoit tant de personnes affidées auprès du Roy, & à qui il avoit ordonné expressément de lui écrire tout ce qui se passeroit, n'en avoit cependant reçû aucune, on regardoit tous ces bruits comme de fausses allarmes, répandues peut-être à dessein par quelques esprits factieux, qui auroient bien voulu jetter la confusion dans l'Etat, afin de profiter des desordres que de pareilles nouvelles, si elles eussent été veritables, n'auroient jamais manqué d'y causer. Elles ne laissoient pas neanmoins d'inquiéter le Regent.

Tout autre l'auroit été à moins ; & quoiqu'il fist bonne contenance, & qu'il n'oubliât rien de tout ce qu'il pouvoit inventer pour rassurer la Cour, & essuyer les larmes de la Reine Mere, qui commençoient déja à couler, neanmoins il souffroit interieurement tout ce qu'on peut s'imaginer de dur & de cruel : son ame étoit déchirée par mille pensées lugubres, qui venoient en foule dans son esprit ; le passé, le present, l'avenir, tout l'inquiétoit ; son cœur étoit à la torture : & il se trouvoit d'autant moins capable de soulagement, que réduit à la necessité de renfermer toute sa douleur au dedans de lui-même, il n'osoit la découvrir à personne.

Ces convulsions capables de lui ôter la vie, ne cesse ent que lorsqu'il reçut une lettre du Roy, datée d'Antioche le Vendredi d'après la mi-Carême de cette premiere année 1148. Elle avoit été trois mois en chemin. La seule vûë de l'écriture & du cachet le rassura ; mais quand il l'eut ouverte, & qu'il vit que c'étoit le Roy qui lui écrivoit de sa propre main, il ne put plus retenir sa joie : il con-

nût au moins que ſon cher Maître vivoit encore ; & cette ſeule penſée, qui adouciſſoit tous ſes maux, lui fit faire la lecture de ce qu'elle contenoit, avec plus de tranquillité, quoique les nouvelles fuſſent très-fâcheuſes.

*Ep. 39. int. Sug.* Sa Majeſté lui mandoit en peu de mots, qu'au ſortir de Conſtantinople il avoit couru mille dangers, partie par la faute des ſiens, partie par la perfidie des Grecs ; qu'il étoit entré dans des chemins deſerts & difficiles; qu'une partie de ſes troupes & de ſa cavalerie y avoit péri de faim ; que ſes continuels combats contre les Infideles, lui avoient enlevé l'élite des Seigneurs de ſa Cour ; & que n'ayant preſque plus de chevaux, il avoit été obligé d'aller par mer à Antioche, où il étoit enfin arrivé, après avoir ſouvent couru riſque de la vie ; que la douleur dont il étoit ſaiſi, ne lui permettoit pas de lui faire un plus long détail de ſes triſtes avantures, qu'il pourroit apprendre du Courier qu'il lui dépêchoit pour le retirer au plutôt de la peine extrême où il ne doutoit point que l'amitié qu'il lui portoit, ne l'eût réduit, après avoir

été si long-temp sans recevoir de ses nouvelles. Il finissoit en demandant des prieres & de l'argent.

Poûr suppléer à ce détail, que le Roy, tout occupé de sa douleur, n'a pû faire dans sa lettre, & que le Lecteur neanmoins s'attend de trouver ici, nous emprunterons des Auteurs du temps ce qu'ils nous en ont laissé de plus certain, particulierement de l'Histoire d'Eudes de Deüil Secretaire & Aumônier de Sa Majesté, qui avoit ordre d'écrire jour par jour tout ce qui se passeroit durant ce voyage. Comme il accompagnoit toûjours le Roy, & qu'il n'écrivoit rien que ce qu'il voyoit de ses propres yeux, il seroit difficile de trouver des memoires plus surs & plus fideles.

XXXI. *Abregé du voyage de notre armée depuis Constantinople jusqu'à Antioche.*

*Nicet. in Manu. l. 7.*

Après que Manuel Empereur de Constantinople, & le plus perfide Prince qu'on ait jamais vû, eut fait au Roy & à sa Cour tous les bons accüeils en apparence qu'on pouvoit attendre de lui, il fit malicieusement courir le bruit, que les Allemans, qui avoient pris les devants, faisoient de grandes conquêtes en Orient; qu'ils s'étoient déja emparez d'Iconium, & qu'enfin ils donnoient la

chasse aux Infideles qui fuyoient devant eux. A cette nouvelle, nos François passionnez pour la gloire, & jaloux de celle que leurs voisins, comme ils se l'imaginoient, avoient déja acquise, presserent si fort leur départ, que le Roy, qui attendoit encore quelques troupes d'Italie, fut obligé de ceder à leurs empressemens. Ainsi après avoir fait assez à la hâte son traité avec Manuel, par lequel on s'obligeoit de ne prendre ni ville, ni château qui lui appartînt, à condition que Manuel de son côté donneroit de bons guides pour conduire nos troupes, & fourniroit par-tout des étapes; il donna ordre au départ de l'armée, qui étoit tout ce que souhaitoient ces perfides Grecs: & malgré les sages remontrances de l'Evêque de Langres, homme d'un discernement admirable & d'une prudence consommée, qui s'étant apperçu qu'il y avoit de l'artifice dans la conduite des Grecs, & que sous les témoignages affectez d'une feinte amitié, ils cachoient quelque trahison, vouloit qu'on les mît hors d'état de nous nuire, en s'emparant de Constantinople, le Roy par un vain scru-

pule, qui lui faisoit craindre d'agir contre son vœu, s'il se détournoit tant soit peu de la guerre sainte qu'il avoit entreprise, méprisa ces avis, & passa en Asie avec toutes ses troupes au commencement de Novembre de l'année 1147.

A peine étoit-on arrivé à Nicomedie, qu'on s'apperçut que l'Evêque de Langres connoissoit mieux le génie des Grecs, que qui que ce soit. Ces guides & ces Officiers que Manuel devoit envoyer pour conduire notre armée par un bon pays, & pour donner ordre aux vivres, ne parurent point: l'on ne trouva que très-peu de provisions sur la route qu'ils avoient marquée, & on se vit obligé d'en changer, pour tirer vers le midi, & gagner Nicée. Ce fut là où nos gens rencontrerent les pitoyables restes de l'armée Allemande, que l'Empereur Conrad reconduisoit en son pays, après avoir été indignement livrée aux barbares par la trahison de ces perfides Grecs, dont elle avoit reçû toutes sortes de mauvais traitemens, jusques à mêler de la chaux parmi les farines qu'ils lui fournissoient; ce qui avoit fait crever une grande partie de ces pauvres Allemans. Telles é-

*Od. de Diog. l. 6.*

toient ces victoires importantes qu'ils avoient déja gagnées en Asie, selon le rapport des Grecs de Constantinople. Alors on eût bien voulu avoir suivi le conseil de l'Evêque de Langres; mais il n'étoit plus temps.

Le Roy, qui étoit le Prince le plus civil, & l'ame la mieux faite & la plus genereuse qu'il y eût alors, resolut d'adoucir par toutes sortes d'honneurs & de bons offices la mauvaise fortune de l'Empereur son allié. Ainsi après lui avoir dit ce qu'on peut dire de plus fort & de plus Chrétien pour le consoler de sa perte, il lui offrit tout ce qu'il avoit de biens & de forces, & l'engagea à venir avec lui à Jerusalem, pour accomplir le vœu qu'ils en avoient fait l'un & l'autre; ce que l'Empereur, que sa disgrace avoit extrêmement humilié, accepta par un esprit de pieté & de Religion; car il faut avoüer qu'il n'avoit ni suite, ni équipage, ni armée convenable a la dignité de l'Empire; on l'eût moins pris en cet état pour ce qu'il étoit, que pour quelque Prince vassal du Roy de France, qui le suivoit par-tout selon son devoir.

On continua la route que le Roy

avoit prise en tirant entre la Phrygie & la mer, vers la petite Asie : & lors qu'on fut enfin arrivé à Ephese, après avoir beaucoup souffert sur les chemins, par la méchanceté des Grecs, qui nous tendoient des pieges dans toutes les occasions, selon les ordres secrets qu'ils avoient reçûs de leur Maître, on fut fort surpris d'y trouver des Ambassadeurs de ce perfide Prince, qui ayant pris la mer, étoient arrivez de Constantinople à Ephese en très-peu de temps, & y attendoient le Roy. D'abord ils lui presenterent des lettres de la part de leur Maître, par lesquelles il l'avertissoit qu'il alloit avoir sur les bras une multitude innombrable de Turcs, ausquels il lui seroit impossible de résister, & lui conseilloit de se mettre à couvert de cet orage, en se retirant dans les places les plus fortes de ses Etats. Cet artifice, tout grossier qu'il étoit, en ébranla plusieurs dans le Conseil de guerre que l'on tint pour déliberer sur ces avis charitables de l'Empereur Grec; mais le Roy par sa penetration, reconnut aussi-tôt qu'on vouloit l'empêcher de passer outre, & l'obliger de diviser ses troupes pour les affoiblir, & les

*Odo de Diog. loc. cit.*

livrer plus aisément aux Turcs. Ainsi ayant fait venir ces Ambassadeurs, il leur répondit avec un air de mépris & de generosité tout ensemble : que comme il ne craignoit nullement les Turcs, aussi n'avoit-il pas besoin de la grace que leur Maître lui offroit, & qu'il étoit fort resolu de poursuivre son entreprise. Alors tout le venin de cette Ambassade se découvrit; car les Députez voyant que leur premiere tentative n'avoit pas réussi, presenterent, selon l'instruction qu'ils en avoient reçûe à Constantinople, d'autres lettres où Manuel ne pouvant plus cacher sa jalousie & sa mauvaise volonté, se plaignoit au Roy des desordres que son armée avoit faits sur les terres de l'Empire, & protestoit ensuite qu'il ne pourroit desormais empêcher que ses sujets ne s'en vengeassent dans toutes les occasions. Le Roy indigné d'un procedé si bizare, & en même temps si malin : c'étoit par-là, Messieurs, leur dit-il, qu'il falloit commencer ; puis leur tournant le dos, avec un geste de mépris, les renvoya sans autre réponse à leur Maître.

On ne pensa plus après cela qu'à

quitter promptement les terres de cet indigne Prince ; & quoiqu'on fût à la veille de Noël, le Roy ne voulut point rester à Ephese : mais après avoir rendu les derniers devoirs à Gui de Ponthieu, Chevalier d'un rare merite, qui y mourut, au grand regret de toute la Cour, il alla avec toute son armée passer cette grande Fête à la campagne, dans la belle vallée qui conduit de cette Ville à celle de Laodicée : ainsi s'éloignant toûjours de plus en plus des côtes de la mer, on fut au commencement de l'année suivante camper sur les bords du Meandre, fleuve aussi celebre par les fables que les Poetes en ont racontées, (*a*) qu'il est irregulier dans sa course & dans sa rapidité. *Gest. Lud. VII. c. 11.*

Comme ce pays est un des plus riches & des plus délicieux de toute

(a) *On dit qu'en tout temps il y a sur cette riviere une grande quantité de cignes ; cependant le P. Maimbourg pretend qu'on n'y en a jamais vû un seul. L'Auteur des gestes de Louis VII. n'est pas de son avis ; voici comme il en parle au sujet de ce campement de notre armée.* Ibi copia cignorum omni tempore reperitur, propter quod dicitur : ad vada Meandri concinit albus olor. c. 11.

*Guillaume de* Tyr, *qui avoit été sur les lieux, dit la même chose.*

l'Asie, nos troupes avoient dessein de s'y arrêter pour s'y rafraîchir durant quelques jours, mais elles n'en eurent pas le temps; car à peine étoit-on campé, qu'on apperçut les Turcs postez avantageusement sur les montagnes qui sont des deux côtez de la riviere. Il falloit la passer pour aller à Laodicée; & c'est ce qui n'étoit pas facile à la vûë de deux armées, dont l'une bordoit les rives du fleuve pour s'opposer à ceux qui voudroient les premiers tenter le passage, & l'autre étoit toute disposée de leur venir donner à dos dans le même temps. Le Meandre grossi par les pluyes de la saison de l'hyver où l'on étoit alors, faisoit en cet endroit comme une petite mer également large & profonde. Les gens du pays qu'on avoit interrogez separément, assuroient tous qu'il n'y avoit point là de gué; de sorte qu'on se voyoit quasi réduit à la fatale necessité de perir, ou par la faim, si on ne passoit pas; ou par les eaux, si on tentoit le passage.

Dans cette extrêmité, on resolut d'avancer toûjours sur la rive en tirant vers Laodicée, dans l'esperance ou de trouver un gué, ou du moins

quelque endroit plus praticable que celui où l'on étoit campé. Mais après deux jours de marche, on se trouva presqu'aussi peu avancé qu'auparavant, parce qu'on étoit obligé de faire alte à tous momens pour repousser les ennemis, qui harceloient continuellement l'armée, en venant faire leur décharge à grands coups de fléches sur nos troupes, sans neanmoins leur donner le moyen d'en venir aux mains avec eux, parce qu'ils se retiroient aussi-tôt à toute bride sur leurs montagnes, pour revenir incontinent après, tandis que leur seconde armée côtoyoit la nôtre sur l'autre bord du fleuve, à mesure que nous avancions.

*Passage du Meandre.*

L'ardente jeunesse du Roy plein de feu & de courage, souffroit beaucoup dans cette conjoncture : il ne pouvoit ni combattre, ce qu'il eût bien souhaité, ni marcher en paix, ce qui lui étoit pourtant necessaire pour aller chercher des vivres à Laodicée. Enfin nos gens, après avoir bien cherché de tous côtez, trouverent un gué, quoique très-difficile, & inconnu jusques alors à ceux du pays. Ce genereux Prince ne l'eut

pas plutôt ſçû, qu'il reſolut de paſſer à la vûe des ennemis en plein midi. Voici comme il s'y prit. Il diviſa toute ſa cavalerie en deux corps, & mit ſon infanterie avec les bagages au milieu. Thierri Comte de Flandres, & Henri fils du Comte de Champagne eurent ordre de ſe mettre a la tête du premier, & de forcer le paſſage, tandis que l'infanterie tireroit ſans ceſſe ſur les ennemis qui étoient à l'autre bord, afin de les écarter. Pour lui il ſe mit à la tête du ſecond, qui étoit comme l'arriere-garde, avec ordre de tourner face vers les Turcs qui étoient ſur les montagnes du moment qu'ils en deſcendroient ſelon leur coutume, pour charger nos troupes, & de courir après eux l'épée à la main, ſans leur donner le loiſir de ſe retirer ou de faire une ſeconde décharge. Ce projet, dont le ſuccès paroiſſoit fort douteux, réuſſit cependant par la valeur de nos gens, & l'habileté des Chefs qui les conduiſoient. Les Turcs n'eurent pas plutôt apperçû nos premiers eſcadrons qui ſe jettoient dans l'eau pour paſſer, qu'ils vinrent fondre ſur l'arriere-garde: mais c'eſt là que le Roy les attendoit;

car ayant aussi-tôt fait faire volteface à sa cavalerie, il les poursuivit si vivement la lance à la main, & l'épée toûjours dans les reins, qu'avant qu'ils eussent regagné les montagnes, il en fit un horrible carnage, & dissipa le reste qui n'osa plus paroître.

Pendant ce temps-là les Comtes de Flandres & de Champagne faisoient de si grands efforts de leur côté, que malgré la grêle de fléches qu'on lançoit sur eux de dessus la rive, mais qui faisoit peu d'effet sur des gens bien armez comme ils étoient, ils gagnerent enfin l'autre bord, où ayant soutenu vigoureusement la premiere furie des ennemis, ils donnerent le temps à ceux qui les suivoient de se ranger en bataille. Alors les Turcs, qui n'avoient point d'armes défensives, & qui ne pouvoient plus d'ailleurs se servir de leurs fléches, parce qu'on étoit trop près, furent bien-tôt enfoncez, n'étant pas encore accoutumez à combattre de pied ferme contre les Chrétiens; ainsi ce ne fut plus qu'une boucherie: tout ce qui ne put se sauver dans les montagnes fut passé au fil de l'épée, à l'exception de quelques prisonniers

*Gest. Lud. VII. c. 11.*

de marque qu'on voulut garder ; & le camp qui étoit plein de provisions & de richesses, fut pillé, après que le Roy aussi victorieux de son côté, eut passé la riviere avec les troupes qu'il conduisoit, sans avoir perdu un seul homme en cette action que le Comte de Nogent qui se noya. (*a*) Ce fut l'unique succès qu'eurent nos armes en Orient ; tout le reste ne fut qu'une suite de disgraces & de malheurs, qui de la plus belle armée qu'on eût jamais vûë en ce siecle, en firent un objet de douleurs & de larmes pour toute la France, partie par notre faute, comme le Roy le disoit dans sa lettre à l'Abbé Suger, partie par la méchanceté des Grecs, qui ayant donné retraite aux Turcs batus sur les rives du Méandre, leur donnerent en même temps moyen de se relever de cette perte, & de former une seconde armée, à laquelle ces perfides se joignirent contre nous.

*Odo de Diog. l. 6.*

Le Roy, qui n'avoit risqué le passage si difficile & si dangereux du Meandre, que pour aller chercher

(a) *On remarque que lorsque le Roy Louis XIV. passa le Rhin à la nage avec toute son armée, il n'y eut aussi qu'un Comte de Nogent qui se noya.*

des

des vivres à Laodicée, fut fort surpris lorsqu'y étant arrivé, après trois ou quatre jours de marche, il la trouva entierement déserte par la méchanceté du Gouverneur que Manuel y avoit mis. Ce traître avoit déja livré les Allemans aux Turcs, sous prétexte de les escorter, & avoit partagé le butin avec ces infideles, comme il en étoit convenu avec eux: mais ne croyant pas pouvoir tromper ainsi les François, il s'étoit avisé d'un autre stratagême, pour les faire périr par la faim. Il avoit obligé tous les habitans de Laodicée de se retirer dans les bois & dans les montagnes, avec ce qu'ils avoient de vivres & de bestiaux; & il s'étoit allé jetter parmi les Turcs avec ce qu'il avoit pû assembler de troupes.

On pouvoit, pour se venger d'une telle trahison, piller la Ville, & y mettre feu. C'étoit la pensée de plusieurs de nos gens; mais le Roy qui avoit l'ame grande & genereuse, ne le voulut pas permettre. Il se contenta de faire chercher ces fugitifs, & de les obliger à lui donner des vivres; encore voulut-il qu'on les payât: & avec ce petit secours, il

prit le chemin de la Pamphilie.

*Défaite de notre armée sur les montagnes de la Pamphilie.*

Ce fut sur cette route, où par la faute d'un seul homme il nous arriva le plus grand malheur qu'on pouvoit appréhender : le Roy y devoit perdre mille fois la vie, & sans une espece de miracle, il ne s'en seroit jamais tiré. Le Prince tenoit conseil tous les soirs avec les Chefs de son armée. Là on déliberoit sur le chemin qu'on feroit le lendemain, & sur le lieu où l'on iroit camper : & pour ôter tout sujet de jalousie entre les grands, on avoit déterminé que chaque jour deux des principaux Seigneurs commanderoient l'avant-garde & l'arriere-garde chacun à son rang. Les guides avertirent un soir qu'on auroit le lendemain une montagne très-rude & très-escarpée à passer ; qu'on ne pouvoit même y aborder que par des défilez très-dangereux, tous remplis de rochers. On resolut dans le conseil d'aller camper sur le sommet de cette montagne, & d'y passer la nuit ; afin de descendre après cela tous ensemble dans la plaine, & s'y mettre en bataille. Ces ordres furent intimez à Geofroi de Rancon Poitevin, Seigneur de Taillebourg, qui portoit

*Gest. Lud. VII. c. 12.*

la Baniere Royale, & à qui il appartenoit ce jour-là de conduire l'avant-garde : le Roy lui commanda aussi de conduire la Reine & toutes les Dames de la Cour, afin qu'elles arrivassent de bonne heure au lieu où l'on devoit camper, & qu'elles pussent se reposer : pour lui, il resta à l'arriere-garde, car il n'y avoit point en ce temps-là de corps de bataille, afin que si les ennemis entreprenoient de l'harceler, & de le suivre comme ils faisoient quelquefois, il pût leur faire tête, & les recevoir de la maniere qu'il les avoit reçûs à la bataille du Méandre.

La journée étoit petite, c'est pourquoi le Roy ne se pressoit point, & alloit lentement. Mais le Comte de Taillebourg, je ne sçai par quelle fantaisie, alloit grand train ; ce qui fut cause qu'il arriva de bonne heure sur la montagne. Alors voyant que le soleil étoit encore haut, & que ses guides l'assuroient que pour peu qu'il voulût se hâter, il pourroit camper plus commodément dans la plus belle vallée de toute l'Asie, où il trouveroit toutes sortes de rafraîchissemens, il oublia les ordres du Roy ; & soit

pour faire plaisir aux Dames, en leur procurant un bon giste, soit que le Comte de Maurienne, oncle du Roy, qui étoit avec lui, l'assurât que le Roy ne le trouveroit pas mauvais, & qu'au contraire il en seroit ravi, ils passerent outre, & allerent camper à une grande lieuë plus loin dans un lieu fort agréable.

Les Turcs qui n'étoient pas éloignez, & qui avoient toûjours des coureurs qui les avertissoient de tout ce que faisoient les Francs, n'eurent pas plutôt appris que les deux corps qui composoient notre armée étoient tellement éloignez l'un de l'autre, qu'il n'y avoit pas moyen qu'ils pussent se secourir, si on les coupoit, accoururent en toute diligence, & se saisirent de la montagne par où il falloit necessairement que notre arriere-garde passât pour aller joindre l'avant-garde. Ils y trouverent encore quelques traîneurs qui n'avoient pû suivre le gros des troupes, la plûpart à pied & sans armes, & après avoir fait main-basse sur toute cette canaille, ils s'établirent sans aucun obstacle dans ce poste, & en occuperent tous les défilez.

De plus loin que nos gens apperçurent la montagne avec des troupes campées dessus, ne doutant point que ce ne fussent les nôtres, ils en témoignerent leur joie par de grands cris, & se presserent même de les aller joindre; ce qui fit qu'ils ne garderent pas beaucoup d'ordre dans leur marche, les chariots & les bêtes de charge allant pêle mêle avec les escadrons & les bataillons. Les Turcs cependant ne disoient mot, & laissoient toûjours avancer l'armée, jusqu'à ce que la voyant tout-à-fait engagée dans les défilez de la montagne, sans qu'elle put reculer, alors jettant de grandes huées, comme pour insulter à nos troupes, ils commencerent par faire pleuvoir sur elles une grele de fléches, puis mettant le sabre à la main, vinrent fondre de tous côtez sur des gens qui ne s'attendoient à rien moins, & dont la plûpart même avoient mis leurs armes sur les chariots de l'armée pour marcher plus commodément. Jamais il n'y eut de surprise pareille à celle où se trouva notre armée: avant que de pouvoir en revenir, il y eut bien du monde tué, & les premiers qui se renver-

soient sur ceux de derriere, augmentoient encore la confusion. Le Roy, qui ne perdit point la presence d'esprit, se douta aussi-tôt de ce qu'avoit fait son avant-garde, & ordonna promptement à Eudes de Deüil son Aumônier, qui étoit auprès de sa Personne, & le même qui a écrit cette histoire, de s'échaper le mieux qu'il pourroit par derriere la montagne, & d'aller à toute bride avertir nos gens du peril où on étoit.

S'ils eussent pû le sçavoir, & venir à temps, le mal n'auroit pas été sans remede, il y a même apparence que les Turcs ne seroient pas sortis avec honneur de ce combat; car tandis que l'arriere-garde se défendoit contre eux du mieux qu'elle pouvoit, si l'avant-garde fût venuë les prendre par derriere, peu s'en seroient sauvez; mais le grand circuit qu'Eudes fut obligé de prendre pour l'aller chercher, fut cause que presque toute notre arriere-garde fut taillée en pieces avant que de pouvoir être secouruë, & de plus de trente mille hommes dont elle étoit composée, à peine sept ou huit mille purent-ils s'échaper à la faveur de la nuit, qui survint quelques heures après.

Il est vrai que nos gens vendirent leur vie bien cher : tous nos braves, & sur-tout le Roy avec sa Noblesse qui l'environnoit, s'étant fait jour à travers les ronces, les épines & les rochers, pour aller seconder les premiers rangs qu'on massacroit, ils se défendirent comme des lions, & tuerent beaucoup de ces infideles. Ils les pousserent même jusques au haut de la montagne, où ayant touvé un peu de terrain uni, ils y firent une espece d'escadron quarré, au milieu duquel ils mirent le Roy, & se battirent là à grands coups de cimeteres, jusqu'à ce qu'étant accablez par la multitude des ennemis, qui y envoyoient continuellement des troupes fraîches, ils furent tous portez par terre, & le Roy se trouva alors presque seul, tout couvert du sang de trente ou quarante des principaux Seigneurs de sa Cour, qui expirerent à ses pieds en le défendant. Si les ennemis l'eussent reconnu, il n'auroit jamais échapé à leur fureur ; & la moindre chose qui pouvoit lui arriver étoit d'être fait prisonnier : mais le prenant pour un simple cavalier, il se servit de cette méprise

*Ibid. c.* 13.

pour grimper ſur un rocher, où s'attachant aux branches d'un arbre qu'il y trouva fort à propos, reſolut de ſe défendre là le mieux qu'il pourroit. Les Turcs lui tirerent beaucoup de fléches pour l'obliger d'en deſcendre; mais ſa cuiraſſe l'en garantit; d'autres plus hardis eſſayerent de monter après lui ſur ſon rocher pour l'y aſſommer: mais ce genereux Prince, à qui la grandeur du peril redoubloit les forces & le courage, les reçut ſi bien, coupant les mains aux uns, fendant la tête aux autres à grands coups de ſabre, qu'étonnez d'une telle valeur, ils le laiſſerent là pour ne pas perdre leur part du butin que faiſoient déja leurs compagnons, qui s'étoient jettez ſur les bagages de l'armée.

Le Roy demeura dans cette triſte ſituation juſques bien avant dans la nuit, lorſqu'appercevant quelques ſoldats avec les valets de l'armée, qui à la faveur des tenebres, tâchoient d'échaper & de ſe ſauver parmi ces rochers, il ſe fit connoître à eux en les appellant. Tout ce qu'ils purent faire, fut de le mettre promptement ſur un des chevaux qu'ils menoient;

& après avoir marché long-temps par des chemins inconnus, ils apperçurent enfin de loin les feux de notre avant-garde, & un gros de cavalerie qui venoit à leur secours.

On ne sçauroit exprimer quelle fut la consternation des troupes, quand on vit le Roy dans cet état, & qu'on sçut la perte irréparable qu'il venoit de faire : il n'y avoit presque personne dans le camp qui en son particulier n'eût quelque part au malheur de cette journée : l'un pleuroit son pere, l'autre son fils, celui-ci son frere, celui-là son parent & son ami, tous generalement la perte de leurs bagages, qui étoient demeurez au pouvoir des Turcs; & s'ils fussent venus fondre sur ce reste d'armée abbatu & désolé, au lieu de s'amuser au pillage, n'en auroient pas fait à deux fois; cette fatale journée auroit terminé entierement cette grande Croisade, & tous les François y auroient trouvé leur tombeau avec la perte de leurs biens. *Ibid. c. 14.*

Le retour du Roi, après un si effroïable danger qu'il avoit couru, & dont il ne s'étoit garanti que par une valeur heroïque, diminuoit un peu l'extrême

M 5

douleur de nos gens : pour la soulager davantage, ils demandoient tous à haute voix la mort de Geofroi, qui par sa desobéïssance étoit cause de tant de malheurs ; & l'on ne put nier qu'il ne la méritât ; mais la bonté naturelle du Roy, & la consideration du Comte de Maurienne son oncle, qui avoit part à cette faute, lui sauverent la vie. La Reine & les Dames, en faveur desquelles il l'avoit commise, demanderent aussi sa grace ; mais elles ne purent empêcher qu'il ne fût cassé : on lui ôta donc le commandement pour toûjours, & le Roy mit en sa place un vieux Capitaine nommé Gilbert, dont la bravoure & l'experience dans le métier de la guerre, étoient connus de toute l'armée. Pour l'arriere-garde, qu'on composa des restes de celle qui avoit été défaite, & d'un gros détachement qu'on fit de l'avant-garde, on la donna au Grand Maître du Temple, nommé des Barres, homme vaillant, & accoutumé depuis long-temps à se battre contre les Turcs, qu'il avoit défaits en plusieurs rencontres. Il s'étoit venu joindre depuis quelques jours à notre armée avec une belle

*Odo de Diog. l. 7.*

troupe de ses plus braves Chevaliers; ce qui nous fut alors d'un grand secours.

On reproche ordinairement aux François, qu'ils perdent beaucoup de leur feu & de leur hardiesse naturelle dans l'adversité ; mais dans cette occasion il arriva tout le contraire : elle les rendit effectivement plus sages & plus précautionnez ; mais elle ne diminua rien de leur courage : ils ne demandoient qu'à combattre, pour venger la mort de leurs parens & de leurs amis, & ils en épierent si-bien l'occasion, qu'ayant engagé adroitement les Turcs entre deux petites rivieres, ils donnerent sur eux si à propos, qu'ils en taillerent en pieces la plus grande partie, si-bien qu'ils n'oserent plus paroître.

Mais ils avoient à combattre un autre ennemi infiniment plus dangereux, & contre lequel toute leur bravoure devenoit inutile ; c'étoit la faim. Déja le pays où ils se trouvoient étoit de sa nature fort sterile, & la saison de l'hyver ne leur permettoit pas de rien trouver à la campagne ; mais les ennemis qui avoient fait le dégât par tout, l'avoient en-

core rendu infiniment plus désert. L'on en vint à cette extrêmité que de manger les chevaux : & quoique le Roy, qui prenoit part à tous les travaux de la guerre comme le moindre soldat, ayant jour & nuit la cuirasse sur le dos, donnât liberalement tout ce qu'il avoit pour le soulagement des troupes, cela n'empêcha point que plusieurs ne périssent de faim & misere, jusques à ce qu'enfin on arriva, après des fatigues incroyables, à Attalie (a), derniere Ville de l'Empire Grec, située à l'embouchure du fleuve Cestrius dans la Pamphilie.

Act. 14. 24. Saint Paul s'y embarqua autrefois pour aller à Antioche de Syrie, & le Roy Louis VII. prit la même route ; car le Gouverneur de cette place craignant de ne pouvoir résister à nos troupes, s'il se déclaroit leur ennemi, non seulement offrit au Roy des vivres pour son armée, mais encore autant de vaisseaux qu'il lui en faudroit pour passer en Syrie. Ce Prince n'eut garde de refuser des offres qui lui paroissoient si avantageux : mais il ne voyoit pas le venin qui y étoit

(a) *C'est ce qu'on appelle à present le Golfe de Satalie, ou de Dain.*

caché ; il ne se découvrit qu'après son départ. On fut donc environ cinq semaines à attendre un vent favorable ; & pendant ce temps-là le Roy fit son traité avec les Grecs. Il portoit que le Gouverneur lui fourniroit autant de vaisseaux qu'il en auroit besoin pour toutes ses troupes, moyennant une grosse somme qu'il toucha aussi-tôt, & que cependant il recevroit dans sa Ville tous les malades de l'armée, qu'il feroit de même passer en Syrie, lorsqu'ils seroient en état de souffrir la mer : car nos Croisez, quoique dans un sens on pût les appeller le peuple de Dieu, qui alloit combattre pour sa gloire & sous ses ordres, n'avoient pas neanmoins le privilege des Israëlites, dont il est dit qu'il ne se trouva parmi eux aucun malade durant quarante ans qu'ils mirent à *Psal.* 104.
faire le voyage de la Palestine. Notre armée, quoique moins nombreuse que la leur, n'en manquoit pas. La mauvaise nourriture, les fatigues d'un si long & si pénible voyage, avec la disette des choses les plus necessaires à la vie, y contribuoient beaucoup.

On commença, durant le séjour qu'on fit à Attalie, à remarquer la

mauvaise volonté des Grecs en notre endroit, par toutes les tromperies qu'ils firent à nos gens, en leur vendant des vivres; mais elle parut davantage, lorsque le jour de l'embarquement étant arrivé, l'on ne trouva pas dans le port la moitié des vaisseaux qui eussent été necessaires pour passer toutes les troupes : cependant pour ne pas laisser échapper l'occasion du vent qui étoit favorable, le Roy s'embarqua avec toute sa cavalerie, & donna ordre au Comte de Flandres & à Archambaud de Bourbon, de conduire l'infanterie par terre, sous une bonne escorte que le Gouverneur lui promit; mais ce Prince trop bon & trop facile, pour traiter avec des gens aussi perfides que les Grecs, ne fut pas plutôt parti, qu'ils firent avertir les Turcs, avec qui ils s'entendoient; & ces barbares ayant promtement assemblé un grand corps d'armée, vinrent fondre de toutes parts sur nos troupes, que l'escorte abandonna aussi-tôt : si-bien que de tant de braves gens qui s'étoient hazardez à faire le voyage par terre, il ne s'en sauva que très-peu, sous la conduite de leurs Chefs : & pour com-

ble d'inhumanité, ces traîtres ouvrirent les portes de la Ville aux Turcs, qui massacrerent impitoyablement tous nos malades.

Il est vrai que Dieu vengea presqu'aussi-tôt une injustice si criante par une furieuse peste qui enleva la plûpart des habitans d'Attalie; mais je ne puis m'empêcher de dire encore que l'on auroit bien mieux fait de prévenir tous ces malheurs, en se saisissant d'abord de Constantinople, comme l'Evêque de Langres le vouloit. Cette execution aussi juste qu'elle étoit facile, auroit conservé notre armée, & assuré pour toûjours la domination des Chrétiens dans la Terre sainte, qui étoit tout le but de cette fameuse Croisade.

Le Roy fut plus heureux dans sa navigation. Il vint en peu de jours surgir au port de S. Simeon (*a*), à l'embouchure de l'Oronte, à quatre lieuës d'Antioche, où il fit son entrée le 19. de Mars, & fut reçû avec toute sorte de magnificence par le Prince Raimond, oncle paternel de la Reine Eleonore. Ce fut de là qu'il écrivit à Suger la lettre que nous avons

*Guil. Tyr. l. 16. c. 26. & 27.*

(a) *Il se nomme à present le port Farfar.*

vûë, quoiqu'il ne sçût pas encore le pitoyable sort de son infanterie, & qu'il ne connût qu'une partie de ses malheurs qui augmenterent de plus en plus. Ce fut aussi de ce lieu qu'Eudes de Deüil envoya à son Abbé Suger le journal qu'il avoit fait jusqu'alors du voyage du Roy. Il est divisé en sept livres, & ne passe pas l'arrivée de nos troupes à Antioche.

XXXII
*Toute le monde se soule ve contre S. Bernard.*

De si tristes nouvelles jetterent tout le Royaume dans la consternation: il n'y avoit presque point de famille qui ne fût dans le deüil, & qui ne pleurât outre la perte de ses biens, celle de ses enfans, & dans plusieurs maisons les chefs mêmes des familles: on ne vit jamais tant de veuves & tant d'orphelins. La gloire du martyre qu'avoient remportée ces genereux guerriers, selon les termes & les prérogatives de la Bulle, n'étoit pas capable d'essuyer leurs larmes. La désolation de l'Allemagne, qui se trouvoit dans un état aussi lamentable, ne faisoit qu'augmenter celle de la France. Alors on connut combien sages étoient les avis de Suger, qui avoit fait tous ses efforts pour détourner le Roy de cette entreprise; &

toute l'indignation se tourna contre saint Bernard, qu'on regardoit comme l'auteur de ce voyage. C'est lui, disoit-on publiquement, qui a sonné la trompette par ses prédications & par ses fausses propheties, pour engager ces troupes fideles d'aller en Orient, afin d'y être égorgées, & moins pour y défendre leurs freres, que pour y périr, comme si dans la France & dans l'Allemagne il n'y avoit pas des sepulcres ; il les a fait passer en Syrie pour les enterrer dans des montagnes couvertes de sables : & leurs heritiers n'ont pas même la triste consolation de leur succeder, puisque toutes les richesses de l'Europe sont passées en Asie avec eux & demeurées entre les mains des barbares. Telles étoient les plaintes de la plûpart du monde en Allemagne & en France. Ceux qui pleuroient la perte de leurs biens, ou d'un pere, ou d'un mari, crioient encore plus haut que les autres; les plus moderez se contentoient de dire, que les Prophetes n'avoient pas toûjours l'esprit de Prophetie : enfin les hommes de ce temps-là, qui comme ceux d'à present, ne jugent des choses que par

les évenemens, furent étrangement scandalisez du malheureux succès de cette entreprise, après toutes les belles promesses que leur avoit faites le Saint de la part de Dieu, dont il n'étoit, disoit-il, que l'organe & l'interpréte.

Lui-même ne dissimule ni la grandeur de cette playe, ni ce qu'il eut à souffrir de tous ces discours, qui attaquoient également, & sa réputation & sa sainteté, & la conduite de Dieu.

*De consid. ad Eugen. l. 2.*

» Vous sçavez, dit-il, en écrivant au » Pape, que nous avons eu des temps » de disgrace, & qui sembloient nous » interdire l'usage de la vie, à plus » forte raison celui de l'étude. Le Sei- » gneur irrité contre nos pechez, a » paru vouloir juger l'univers avant » le temps, avec justice à la verité, » mais aussi sans se souvenir de sa » misericorde. Il n'a épargné ni son » peuple ni son nom : toutes les na- » tions disent, où est leur Dieu ? & ce- » la n'est pas surprenant. Les enfans » de l'Eglise ont été livrez à la mort » dans le desert, ou massacrez par le » glaive, ou dévorez par la faim. Le » mépris du Seigneur s'est répandu » sur les Princes ; il les a laissez s'éga- » rer dans des routes inconnuës, &

toutes sortes de peines & d'afflic- « tions ont été semées dans leurs « voyes. La confusion, la tristesse, la « frayeur ont pénetré jusques dans le « sanctuaire des Rois. Quelle honte « pour nous, qui avons été par-tout « annoncer la paix & le bonheur! « Nous avons prédit la paix, & il n'y « en a point; nous avons promis le « repos & la felicité, & il n'est arrivé « que du trouble. Nous sommes-nous « donc conduits dans cette affaire te- « merairement ou legerement? Nos « courses ont-elles été faites par fan- « taisie? N'avons-nous pas suivi vos « ordres, & par les vôtres ceux de « Dieu même? Pourquoi donc n'a-t'il « pas regardé nos jeûnes, & a-t'il pa- « ru ignorer nos humiliations? Tant « de châtimens n'ont pas appaisé sa « fureur, & sa main est toûjours levée. « Avec quelle patience entend-t'il en- « core les voix sacrileges & les blas- « phêmes des Egyptiens? C'est par « artifice, disent-ils, que leur Dieu « les a conduits par le desert, pour « les y faire périr. Tout le monde « sçait que les jugemens du Seigneur « sont veritables; mais celui-ci est un « si profond abîme, qu'on peut, ce «

» me semble, appeller heureux celui
» qui n'en est pas scandalisé.

Je n'entreprends pas de lever ce scandale, ni de justifier ici le Saint; il l'a fait lui-même avec une force & une éloquence capables de convaincre tout esprit un peu raisonnable. Ceux aussi, qui dans la suite ont écrit sa Vie, n'ont pas manqué de repousser tous ces traits envenimez, que les langues des hommes peu éclairez dans les voyes de Dieu, lancerent alors contre lui. Je remarquerai seulement que les desordres de notre armée, & le peu de discipline des troupes, ausquels ils attribuënt ce malheur, ne me paroissent pas bien fondez: au moins est-il certain qu'on ne peut pas vivre avec plus de pieté & de Religion que véquit le Roy & toute sa Cour durant ce voyage: de quelques travaux & de quelque disgrace dont ce Prince fût accablé, il ne manqua jamais d'entendre tous les jours la Messe, & de réciter l'Office divin; les Evêques, les Abbez, & les Religieux, qui étoient en grand nombre dans son armée, avoient soin de faire acquitter fidelement les troupes de tous les devoirs du Christianisme. Les

*Maimb. hist des Crois. l. 4. p. 19.*

Chevaliers du Temple qui vinrent joindre le Roy, & qui étoient alors dans la premiere ferveur de leur inſtitut, furent toûjours d'un grand exemple pour l'armée. Jamais le Roy ne ſouffrit qu'on fiſt aucune injuſtice à perſonne, pas même à ces perfides Grecs, qui méritoient ſi-bien qu'on leur rendît la pareille. Un ſoldat, pour avoir acheté d'eux quelque marchandiſe, ſans la payer, fut puni exemplairement dès la premiere plainte qu'on en reçut; & s'il y eut quelques deſordres, ils ne furent point communs; tout ſe terminoit à quelques particuliers: auſſi ne voïons-nous pas que ſaint Bernard, qui étoit parfaitement inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, ait recours à cette raiſon, pour juſtifier la conduite de Dieu ſur nos gens, non plus que le ſaint Evêque de Friſinge (*a*) qui étoit du voyage;

(a) *On rapporte un paſſage de cet Auteur, 2. part. hiſt. c. 60. où il dit qu'il n'eſt pas impoſſible que Dieu, pour punir notre orgueil & notre molleſſe, ait permis ces malheurs: mais outre qu'il n'a parlé que de l'armée d'Allemagne, & non pas de celle de France, c'eſt une façon de parler generale qui ne dit rien, & qui n'accuſe point nos troupes de tous les crimes qu'on leur imputoit.*

mais les jugemens de Dieu ne seroient plus impénetrables, si on en pouvoit découvrir la cause. Il faut les adorer, sans se mettre en peine d'en donner des raisons. Saint Loüis, qui quelque temps après conçut le même dessein, ne fut pas plus heureux : rien n'étoit cependant mieux reglé que son armée, & lui-même menoit la vie d'un Saint. Ce ne sera que dans le Ciel, que nous connoîtrons les vûës de Dieu dans ces évenemens si incompréhensibles à nos foibles lumieres.

XXXIII. *Perplexitez où le Regent se trouve.*

Cependant Suger, quoiqu'il eût plus de sujet de se consoler que les autres, n'ayant eu aucune part à tous ces malheurs par ses conseils ou par sa mauvaise conduite, & qu'il pût même se flater qu'ils n'étoient arrivez, que parce qu'on avoit méprisé ses sages remontrances, n'étoit pas sans inquiétude, & il ne sçavoit précisément à quoi se déterminer. Le passé l'affligeoit, le present & l'avenir lui causoient encore de plus grandes allarmes. Outre qu'il falloit chercher de nouvelles sommes dans un Etat déja épuisé, pour fournir au Roy, qui avoit perdu tous ses bagages, & qui étoit dans de grands besoins. Il ap-

préhendoit, & ce n'étoit pas ſans raiſon, que ces fâcheuſes nouvelles ne cauſaſſent quelque ſoulevement dans le Royaume. Un Roy abſent, &, pour ainſi dire, au bout du monde, ſans enfans, ſans tréſor, ſans armée, ſans aucunes forces pour ſe faire craindre; ce grand nombre de mécontens, ou plutôt de deſeſperez, qu'avoit produit dans toutes les familles la perte de tant de braves Seigneurs qui étoient péris dans cette guerre; l'ambition des Princes vaſſaux de cette Couronne, qui ne cherchoient que l'occaſion de remuer pour s'affranchir d'un joug qui étoit inſupportable à leur orgüeil : tout cela lui faiſoit craindre que ſi l'Anglois, l'ennemi irréconciliable de la France, venoit dans ces conjonctures faire quelque deſcente, il n'y trouvât plus de facilité qu'il n'auroit été à ſouhaiter, & que les François ne fuſſent les premiers à favoriſer ſes entrepriſes.

Ces appréhenſions augmenterent beaucoup par l'affoibliſſement de la Famille Royale, qui arriva dans le même temps, lorſqu'on s'y attendoit le moins, à l'occaſion que je vais dire.

Loüis VII. avoit trois freres (*a*) qui promettoient beaucoup par leurs belles qualitez, & par l'attachement qu'ils faisoient paroître pour lui. Ils étoient assurément le plus fort appui de sa Couronne. Henri, l'aîné des trois, avoit pris le parti de l'Eglise. Déja il étoit pourvû de la Tresorerie de saint Martin de Tours, de l'Abbaye de Notre-Dame d'Etampes, & de l'Archidiaconé d'Orleans. Il ne pouvoit manquer d'être bien-tôt Evêque, & de posseder les dignitez les plus éminentes de l'Eglise. Il étoit sage & d'un bon conseil. Robert Comte de Dreux, qui le suivoit (*b*), avoit pris la Croix, & étoit actuellement avec le Roy dans la Palestine : c'étoit un Prince tout de feu, & plein de courage. Le troisiéme, nommé Philippe, étoit resté en France pour la consolation de la Reine sa mere. On l'élevoit dans les exercices convenables à une personne de son rang.

*Mab. ad ep. 278. S. Ber.* Or il arriva qu'un jour Henri étant

(a) *Il y en avoit un quatriéme nommé Pierre de Courtenai, mais encore trop jeune pour qu'on pût faire quelque fond sur lui.*

(b) *Quelques Auteurs pretendent que ce Robert n'étoit que le troisiéme des freres du Roy.*

venu

venu à Clairvaux pour consulter saint Bernard sur quelques affaires temporelles où il prenoit interêt, il voulut voir aussi les Religieux, & se recommander à leurs prieres. Le Saint, qui dans ses conversations avec les hôtes avoit soin de leur donner toûjours quelques avis salutaires pour leur salut, après avoir satisfait à ce que le Prince lui demandoit sur ses affaires, l'entretint de choses plus spirituelles, & ajouta : » Je me confie en Dieu que vous ne mourrez point dans la « condition brillante où vous êtes, « & que vous éprouverez par vo- « tre propre experience combien « vous seront utiles les prieres que « vous avez demandées à nos fre- « res. « Dès le même jour la prédiction s'accomplit, au grand étonnement de ceux qui le virent, & toute l'Abbaye fut remplie de joie par le changement de ce jeune Prince, qui fut tellement touché du desir de se consacrer à Dieu, qu'ayant renvoyé ses gardes, & cette troupe de Gentilhommes qui l'accompagnoient, il resta à Clairvaux, laissant tous ses Benefices à son cadet, qui embrassa le parti de l'Eglise; si-bien qu'en un seul

jour toute la Famille Royale se vit quasi réduite à rien ; ce qui pouvoit donner lieu à de grands changemens, flater les esperances des ambitieux, & les porter à exciter quelques troubles, tant que le Roy & le Comte de Dreux son frere, ne seroient point dans le Royaume. (a) De-là toutes les inquiétudes du Regent.

Après avoir laissé rouler durant quelque temps toutes ces fâcheuses pensées dans son esprit, enfin il prit son parti en homme de cœur, & se resolut à trois choses : la premiere, de faire bonne contenance, comme s'il n'eût eu rien à craindre, & cependant de lever secretement des troupes en cas de besoin, soit pour garder nos frontieres, soit pour s'en servir, si quelqu'un remuoit dans le Royaume. La seconde, de diminuer autant qu'il lui seroit possible les disgraces que nous avions reçûës en Orient, & de faire adroitement cou-

(a) *M. de Villefore, dans sa vie de S. Bernard, p. 509. met l'entrée de ce Prince à Clairvaux après le retour du Roy son frere en* 1149. *mais il se trompe manifestement, & prend l'année qu'il fut fait Evêque de Beauvais pour celle où il entra à Clairvaux, qui fut* 1147. Voyez Fleuri, hist. eccl. l. 69. n. 44.

tir le bruit, que les nouvelles qu'on débitoit étoient fausses; que la perte n'avoit pas été fort considerable; que le Roy avoit encore presque toute son armée, & qu'il en avoit reçû des lettres fort avantageuses. La troisiéme, d'écrire incessamment à Sa Majesté, pour la presser de revenir en ses Etats, en lui representant tous les malheurs dont son absence pouvoit être cause, si elle étoit plus longue: il jugea même à propos, pour mieux couvrir son jeu, de ne lever aucun denier sur le public, mais d'envoyer de l'argent au Roy de ses propres épargnes, & de ce qu'il pouvoit trouver dans la bourse de ses amis. Toutes ces choses furent executées avec autant d'adresse que de bonheur; mais elles ne produisirent pas le principal effet qu'il en attendoit, je veux dire le retour du Roy, quoique ce Prince fût accablé de chagrin & de douleur, & portât dans son cœur une playe mortelle, qui ne pouvoit se guérir tant qu'il resteroit en Orient. Les confidences mêmes qu'il en fit à l'Abbé Suger, ne firent qu'irriter le mal, parce que voulant suivre les sages conseils de ce Ministre éclairé, il se

vit obligé à renfermer toute sa douleur au dedans de lui-même, & de n'en rien faire paroître au dehors ; ce qui la rendit plus amere & plus cuisante; car que ne souffre pas un grand Roy qui se voit attaqué dans la partie la plus sensible de son honneur, sans oser s'en plaindre ? Voici le fait.

XXXIV. *Mauvaise conduite de la Reine.*

La Reine Eleonore, comme nous avons vû, avoit pris la Croix avec toutes les Dames de sa Cour. Je ne sçai si c'étoit par devotion. La suite au moins donne lieu d'en douter. En vertu de cette premiere démarche, elle avoit engagé le Roy son époux, par ses prieres & par ses caresses, à la mettre du voyage de la Terre sainte. Les Historiens, qui ne jugent ordinairement des choses que par les évenemens, ou par certaines regles generales de raison & de bon sens, qui doivent changer par mille circonstances, ont regardé cette conduite de Loüis VII. comme une grande faute, dont ils ne peuvent l'excuser : il avoit neanmoins de bonnes raisons pour en agir ainsi ; & peut-être seroit-il arrivé pis, s'il l'eût laissée en France. Elle partit donc de Paris au mois de Juin de l'année 1147.

accompagnée de la Comtesse de Blois, de Sibylle Comtesse de Flandres, de Mamille Comtesse de Roucy, de Florine fille du Duc de Bourgogne, de Tolqueri Duchesse de Boüillon, de la Comtesse de Toulouse, & de plusieurs autres Dames de qualité, dont on auroit pû faire une petite armée, quoiqu'un peu embarrassante. *Gest. Dei per Franc. to. 1. p. 1.*

Eleonore étoit une Princesse d'une beauté mediocre, & fort inferieure en ce genre à sa cadette, dont les attraits piquans avoient tellement blessé le cœur du Comte de Vermandois, qu'il n'en avoit jamais pû guérir, malgré le fer & le feu qu'on avoit appliqué à sa plaie : de-là tous les maux qui arriverent à la France, dont nous avons parlé dans les livres précedens. Mais si Petronille (a) avoit l'avantage sur sa sœur aînée de ce côté-là, celle-ci la surpassoit infiniment en esprit, & avoit de plus un air & un port si majestueux, qu'en quelque endroit qu'elle parût, il n'étoit point necessaire de demander où étoit la Reine. Elle sçavoit bien neanmoins s'abbaisser quand elle vouloit, & se rendre plus familiere à l'égard de

(a) *C'étoit le nom de la sœur d'Eleonore.*

ceux qui lui plaisoient. Alors il étoit difficile de se défendre de toutes les manieres engageantes qu'elle prenoit ; & c'est ce qui lui avoit déja attiré l'attachement de quelques Seigneurs de la Cour, dont on avoit un peu parlé ; mais elle sçavoit si bien manier l'esprit du Roy, qu'elle étoit toûjours innocente. Ce Prince neanmoins crut qu'il étoit de sa prudence de ne lui pas refuser la grace qu'elle lui demandoit de la mener avec lui en Orient, crainte que s'il la laissoit seule en France, elle ne fist pas de sa liberté l'usage qu'elle devoit, & qu'il n'eût sujet dans la suite de s'en repentir. C'étoit même le sentiment de Suger. Qu'elle soit toûjours sous vos yeux, Sire, lui dit ce sage Abbé en partant.

Elle se fit admirer à la Cour de Constantinople ; & durant le sejour qu'y fit celle de France, les Grecs avoüerent qu'il n'y avoit pas dans l'Empire une Princesse plus digne de porter le Sceptre & la Couronne qu'Eleonore : elle charma tout le monde. Mais Antioche fut l'écüeil de sa reputation ; & elle y causa un scandale qui pensa faire mourir le Roy de douleur & de chagrin. Raimond

Prince d'Antioche, étoit son oncle, frere de Guillaume IX. Duc d'Aquitaine, pere d'Eleonore. Elle n'avoit jamais vû cet oncle ; car à peine étoit-elle au monde, lorsqu'il partit pour aller prendre possession de la Principauté d'Antioche, où il étoit appellé par le choix qu'en avoit fait Foulques d'Anjou, Roy de Jerusalem, à la priere des peuples, après la mort de Raimond. C'étoit un Prince parfaitement bien fait, d'une liberalité & d'une magnificence qui sembloient surpasser ses forces ; mais hardi & entreprenant, capable de porter les choses aux dernieres extrêmitez, lors qu'il étoit question de se satisfaire.

*Mez vie de Loüis VII. p. 453.*

Aussi-tôt qu'il eut sçû l'arrivée du Roy au port de S. Simeon (*a*), il alla au devant de lui avec toute sa Cour, & lui fit faire une entrée magnifique dans sa Ville d'Antioche. Ce n'étoit pas seulement en consideration de la Reine sa niece qu'il en agissoit ainsi ; il avoit des vûës plus interessées. Alep, Cesarée, & quelques autres Villes de sa Principauté étoient encore occupées par les Turcs ; & il vouloit que

*Vains efforts que fait le Prince d'Antioche pour arrêter le Roy en Syrie.*

(a) *C'estoit là où se trouvoit autrefois la fameuse Ville de Seleucie.*

le Roy lui aidât à en chasser ces infideles, afin d'avoir le plaisir de posseder ses Etats dans toute leur étenduë. Il n'y a sorte d'artifice qu'il ne mît en usage pour l'y obliger. Prieres, soûmissions, raisons d'Etat & de Religion, presens, sollicitations, tout fut employé. Mais comme il s'apperçut que le Roy ne panchoit point de ce côté-là, & qu'il étoit resolu de s'avancer vers Jerusalem pour accomplir son vœu, il s'avisa d'un autre artifice, & resolut de gagner les Chefs & les principaux Officiers de son armée, & même ceux de son Conseil. Il leur fit à tous des presens magnifiques : il n'y eut ni Seigneur François de la suite du Roy, ni grand, ni petit Officier de son armée, qui ne fût comblé de ses graces : il épuisa entierement ses tresors pour se les rendre favorables ; il alloit leur rendre visite à tous en particulier ; il les traitoit souvent à sa table, leur faisoit mille caresses, & n'oublioit rien de ce qui pouvoit les engager dans ses interêts.

*Gest. Lud. VII. c. 15. Guil. Tyr. l. 16. c. 27.*

Lorsqu'il les crut assez bien disposez en sa faveur, il prit son temps que le Roy tenoit un grand conseil avec ses Barons. Il entra dans l'assemblée,

& là par toutes les raiſons les plus fortes & les plus preſſantes qu'il put employer, il fit voir qu'il étoit, & de la gloire du Roy, & de ſon interêt particulier, & de l'avantage de toute la Chrétienté d'Orient, de commencer la guerre par la Syrie, & de chaſſer les Turcs, avant toutes choſes, d'Alep, & de Ceſarée. L'affaire fut miſe en déliberation : & ſoit qu'on s'apperçût que les inclinations du Roi n'étoient point portées pour cette entreprise, ſoit qu'on fût bien aiſe auſſi bien que lui d'aller, avant toutes choſes, à Jeruſalem, qui étoit le but du voyage, & comme le centre de la Chrétienté d'Orient, on répondit au Prince d'Antioche : » que le Roy n'a- *Ibid.* voit pris la Croix, & n'étoit ſorti « de ſes Etats, que pour aller rendre « ſes vœux au ſaint Sepulcre; qu'après « qu'il ſe ſeroit acquitté de cette obli- « gation, il ne refuſoit pas de rendre « ſervice aux Princes Chrétiens, & à « celui d'Antioche en particulier, ſe- « lon qu'on le jugeroit plus à propos « pour le bien de la Religion. Rai- « mond fut piqué juſqu'au vif de cette réponſe, qu'il n'attendoit pas. Il voyoit l'inutilité de tant de dépenſes,

où il s'étoit engagé mal à propos ; & lorsqu'il venoit à considerer tout ce qu'il avoit fait pour plaire au Roy & à sa Cour, il ne pouvoit ne pas taxer de dureté & d'ingratitude des gens qui lui refusoient un service qu'il s'imaginoit avoir déja acheté d'eux bien cherement.

Alors il fit joüer son dernier ressort. Ce fut l'entremise de la Reine : il avoit beaucoup plus avancé ses affaires du côté de cette Princesse, qu'auprès des Officiers de l'armée. Les manieres honnêtes & obligeantes de Raimond (a), avec cet air libre & galand qu'il avoit, lui plaisoient infiniment plus que la conduite sage & reservée du Roy son époux, qu'elle traitoit assez souvent de Moine & de bigot. Depuis son arrivée à Antioche, l'on s'étoit déja apperçu de cette inclination : elle n'avoit pas assez gardé les dehors ; & son peu d'experience lui faisant croire que sa qualité de niéce & de parente, mettoit suffisamment son honneur à couvert de tout soupçon, elle ne s'étoit point mise en peine de cacher ce qui se passoit dans

*Mezeray sup. p. 456. Dupl. ibid. p. 137.*

(a) *Il étoit déja marié, & avoit épousé l'heritiere d'Antioche.*

son cœur. Raimond qui en étoit sûr, fut lui dire, avec une espece de desespoir & de transport, que le Roy étoit resolu de partir, & de passer outre; qu'il alloit la perdre, si elle-même ne rompoit le coup, & ne trouvoit moyen de rester à Antioche: & comme elle le souhaitoit au moins autant que lui, elle fut de ce pas trouver le Roy, & employa tout ce que son esprit & son adresse lui purent fournir de moyens pour le détourner d'aller à Jerusalem; mais inutilement, elle fut refusée.

Alors, comme une ardente passion fait passer aisément d'une extrêmité à l'autre, ce Prince irrité d'un refus si opiniâtre, & non moins animé par la passion qu'il avoit pour sa niece, qui joüoit ici un double rôle; car il y avoit encore un jeune Prince Turc(a) sur les rangs, conçut une haine si furieuse contre le Roy & contre les

(a) *Il s'appelloit Saladin, natif d'Antioche, & nouvellement baptisé V. Dupl. & Mez loc. cit.* Voici ce qu'en dit Vincent de Beauvais. *Audivit Rex à Saladino munera suscepisse, unde post reditum suum in Francia ab ipsius mulieris in continentiam voluit eam repudiare, non enim tanquam Regina se gerebat, sed fere tanquam meretrix.* Spec. hist. ch. 128.

François, qu'il n'y a rien qu'il ne se resolût de faire pour s'en venger. Après avoir fait mille imprécations contre le succès de la guerre qu'ils alloient faire en Palestine, plutôt qu'en Syrie, il commença à s'armer ouvertement pour leur tendre des pieges sur la route, & resolut d'enlever la Reine, ou par force, ou par adresse; cette infidéle en étoit convenuë avec lui, & peut-être même l'en avoit-elle sollicité. Saladin, c'étoit le nom du jeune Turc, étoit de la partie, & à la tête d'un gros de cavalerie, pour executer cette entreprise, qui n'étoit pas si difficile qu'on se l'imagineroit bien, parce que comme le Roy étoit logé dans Antioche avec sa Cour, & quelques compagnies seulement de gardes, toute l'armée étant campée dans la plaine, il n'étoit pas impossible de l'attirer hors de la Ville, sous prétexte de quelque partie de chasse ou de divertissement, dont la Reine auroit pû s'excuser sur quelque indisposition, & alors faire fermer les portes de la Ville, que le Roy n'auroit jamais pû prendre, n'ayant ni machines de guerre, ni même assez de troupes pour former le siege d'une si gran-

de Ville, où il y avoit toûjours une très-forte garnison. Je crois neanmoins que leur dessein étoit, lorsque la Reine iroit à l'Eglise, ou rendre visite à la Princesse d'Antioche, de l'enlever, & de la conduire aussi-tôt dans quelque place forte des Etats de Raimond, & là faire declarer son mariage nul avec le Roy, pour épouser son Saladin. Deux choses me persuadent que tout tendoit à ce but: la premiere, parce que depuis qu'Eleonore avoit conçû de la passion pour Saladin, elle avoit affecté de publier qu'elle ne pouvoit être l'épouse legitime de Loüis, étant sa proche parente, ce qu'elle ignoroit, disoit-elle, avant son mariage. La seconde, est ce gros de cavalerie, que commandoit Saladin même, & qui, ce semble, auroit été inutile pour retenir la Reine dans Antioche, après en avoir chassé le Roy, au lieu qu'il étoit comme necessaire pour la conduire ailleurs. Raimond trouvoit aussi son compte dans l'execution de ce dessein: outre l'affront qu'il faisoit au Roy de lui enlever son épouse sous ses yeux, sans qu'il parût même avoir aucune part à cet enlevement, il lui

enlevoit encore deux belles Provinces (*a*), qu'Eleonore lui avoit apportées en mariage, qui étoient comme le patrimoine de ses ancêtres. Ainsi il satisfaisoit pleinement la passion de vengeance qu'il avoit conçûë contre le Roy.

Mais l'affaire ne put être menée si secretement, que ce bon Prince n'en fût averti. Il y a même sujet de s'étonner qu'il n'ouvrît pas plutôt les yeux sur la mauvaise conduite de sa femme, qui, comme l'ont remarqué les Historiens (*b*) du temps, ne gardoit aucuns dehors de bienseance dans son libertinage : si ce n'est qu'on veüille dire que c'est une chose assez ordinaire que les maris soient toûjours les derniers à sçavoir ce qui se

(a) *La Guyenne & le Poitou.*

(b) *Uxorem ejus in idipsum consentientem, quæ una erat de fatuis mulieribus, aut violenter, aut occultis machinationibus, ab eo rapere proposuit. Erat enim hæc sicut & prius, & postmodum manifestis edocuit indiciis, mulier imprudens, & contra dignitatem regiam legem negligens maritalem, thori conjugalis fidem oblita, quod postquam Regi compertum est, principis præveniens molimina de consilio magnatum suorum, urbe Antiochena cum suis clam egressus est.* Guil. Tyr. l. 16. c. 27.

passe chez eux. Quoiqu'il en soit, dès le jour même ayant assemblé ses amis les plus intimes, & pris conseil d'eux, il fut resolu que la nuit suivante il sortiroit d'Antioche avec la Reine, sans aucun bruit, & se retireroit dans son camp; ce qui fut executé, malgré les cris & les resistances d'Eleonore, avant que le Prince d'Antioche en eût aucune connoissance. Ainsi le Roy, qui étoit entré dans cette Ville avec tant de pompe & d'appareil, en sortit de la maniere du monde la plus honteuse à la Majesté Royale, mais devenuë necessaire pour éviter de plus grands maux; & Raimond voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire, prit le parti de dissimuler comme s'il n'avoit aucune connoissance de tout ce qui s'étoit passé, jusqu'à ce que la fortune lui fournît quelque autre occasion de se venger.

Les ordres avoient été donnez secretement à l'armée, non seulement de recevoir le Roy, mais encore de se disposer à marcher aussi-tôt qu'il y seroit arrivé. Ainsi sans perdre de temps, on prit la route de Tripoli. Les peuples de Jerusalem ne tarderent pas à sçavoir que le Roy de Fran- *Gest. Lud. VII. c. 17.*

ce & le Prince d'Antioche s'étoient ſeparez aſſez mal ; & ils n'en furent point fâchez, parce qu'ils appréhendoient extrêmement que ce Prince ne le retînt, & ne ſe ſervît des forces de France pour ſes interêts particuliers. C'eſt pourquoi Baudoüin Roy de Jeruſalem, qui craignoit que le Comte de Tripoli, chez qui nous devions paſſer, & qui avoit le même deſſein que le Prince d'Antioche, ne réuſſiſt mieux que lui dans ſa negociation, envoya promptement le Patriarche Foucher au-devant du Roy, pour lui porter l'étendart du ſaint Sepulcre, & lui expoſer les raiſons qui le devoient obliger à venir au plutôt à Jeruſalem, où l'Empereur l'attendoit déja depuis quelque temps avec ſa petite armée, pour y prendre tous enſemble une bonne reſolution.

*Entrée de Louis à Jeruſalem.*

Le Roy, qui ne ſouhaitoit autre choſe, n'eut pas de peine à ſe rendre aux ſollicitations du Patriarche, qui retourna auſſi-tôt ſur ſes pas pour informer Baudoüin du ſuccès de ſon voyage, & donner ordre à la reception qu'on vouloit faire au Roy : elle fut magnifique. Tous les Princes, tous les Prélats, & le Clergé en Proceſſion,

ſuivi de tout le peuple, ſortirent au-devant de lui, chantant des hymnes & des cantiques. On remarqua que les acclamations furent les mêmes dont on s'étoit ſervi autrefois, lorſque le Fils de Dieu fit ſon entrée triomphante en cette Ville : *Beni ſoit celui qui eſt venu au nom du Seigneur.* on le conduiſit avec un pompeux appareil à la viſite des Lieux ſaints : & après qu'il eut ſatisfait à toutes ſes devotions, & fait de grands preſens au ſaint Sepulcre, il fut mené au Palais qui lui avoit été préparé, où il trouva toutes ſortes de rafraîchiſſemens, & toutes les commoditez qu'il pouvoit ſouhaiter. Baudoüin, qui étoit François *(a)*, s'étoit picqué en cette occaſion de faire les choſes parfaitement bien : il connoiſſoit le goût de la Cour de France. *Id. ibid.*

Dès le lendemain on tint conſeil, & il y fut reſolu d'indiquer pour le 20. du mois ſuivant, qui étoit celui de May, une aſſemblée generale de tous les Princes Chrétiens à Ptolemaïde, où d'un commun conſentement on prendroit une derniere reſolution *Ibid. c. 18.*

(a) *Il étoit Comte de Flandres, & relevoit par conſequent de la Couronne de France.*

ſur ce qu'il falloit entreprendre pour la ſureté des Chrétiens en Orient. On choiſit cette Ville préferablement aux autres pour l'aſſemblée, à cauſe de la commodité de la mer, & de la beauté de ſon port, où l'on pouvoit facilement aborder de tous les endroits qui étoient alors habitez par les Chrétiens du Levant.

Cependant la Reine, à qui la vûë des Lieux ſaints n'avoit pas donné plus de devotion, commençoit à ſe conſoler par de nouvelles inclinations de la perte qu'elle avoit faite de ſes amis d'Antioche; & quoique le Roy, après tout ce qui s'étoit paſſé, la retînt beaucoup plus de court qu'à l'ordinaire, on s'apperçut neanmoins peu de temps après qu'elle n'étoit guéres plus ſage, malgré les grands exemples de vertu qu'elle avoit devant les yeux en la perſonne de la Reine de Jeruſalem *(a)*, la plus belle Princeſſe ſans contredit qu'il y eût alors au monde. Tant il eſt difficile de vaincre ſon naturel.

*Mez. loc. cit. p. 454.* Quelques Auteurs ont voulu dire

(a) *Meliſonte; mere du jeune Roy Baudoüin, qui n'étoit pas encore marié, n'ayant que dix-huit ans.*

que la fréquentation des gens de guerre, la licence des troupes, parmi lesquelles elle vivoit, la dissipation inséparable des grands voyages, & enfin toutes les caresses que lui faisoient ces Princes étrangers chez qui elle passoit, avoient dérangé sa vertu. Mais non. Ce penchant à la galanterie étoit né avec elle; elle chassoit de race, étant fille d'un pere qui avoit été l'homme le plus débauché de son temps. Avant de sortir de France, elle avoit déja fait parler d'elle; & nous avons vû que sa sœur même suivoit assez bien ses traces.

*Il consulte Suger pour sçavoir ce qu'il fera de la Reine.*

Le Roy, outré d'une conduite si irreguliere, qui le deshonoroit, étoit comme resolu de punir Eleonore, & d'en faire un exemple. Il commençoit à se repentir de ne l'avoir pas laissée en France sous la conduite de la Reine sa mere (*a*), qui étoit une maîtresse femme, & qui entendoit en perfection la maniere de bien élever la jeunesse. Tantôt il vouloit la renvoyer; d'autres fois il pensoit à la faire enfermer dans quelque Monastere de la Palestine jusqu'à son retour.

(a) *Alix de Savoye, seconde femme de Louis le Gros.*

Mais ce qui lui causoit plus de peine, est qu'il n'osoit s'en ouvrir à personne, pas même à ses plus intimes, qui étoient auprès de lui, ni leur faire part de ses chagrins, qu'on ne découvre jamais qu'avec quelque sorte de honte.

Dans cette perplexité, il resolut de s'adresser à son ami Suger, & d'attendre ses avis, pour sçavoir quel parti il prendroit : il lui dépêcha un courier, par lequel il lui apprit toute la conduite de la jeune Reine, & les divers expediens qu'il méditoit pour y remedier. Ces nouvelles affligerent sensiblement notre Abbé, avec d'autant plus de raison, qu'il se souvenoit avoir un peu contribué à ce voyage de la Reine : mais comme d'ailleurs il étoit extrêmement sage, & qu'une longue experience du monde & de ses affaires lui donnoit beaucoup de lumieres, il n'eut garde d'entrer dans les vûës du Roy, qui alloient à le perdre d'honneur, sur-tout parmi ces Princes étrangers, par un de ces coups d'éclat, qu'on ne peut jamais reparer. Il répondit donc en diligence (a), qu'il le supplioit instamment

(a) *De Regina conjuge vestra, audemus ve-*

de dissimuler, & de ne pas marquer en aucune maniere, que la vertu de la Reine lui fût suspecte; de prendre même son parti, & de la défendre contre ceux qui oseroient attaquer sa reputation; mais aussi de hâter son retour, & que quand il seroit dans ses Etats, alors il pourroit prendre, pour remedier à ce malheur, des voies qui lui seroient plus honorables. Et ce fut le conseil que Loüis suivit.

XXXV. *Assemblée des Princes Chrétiens à Ptolemaïde.*

Le jour de l'assemblée approchoit, & le Roy ne jugea pas à propos d'y mener la Reine; au moins les Historiens ne font aucune mention d'elle, quoiqu'ils n'ayent pas manqué de nommer la Reine de Jerusalem, & les autres Princesses qui y assisterent. Ce fût sans doute une mortification fort sensible pour Eleonore; car elle aimoit à paroître en public; & c'étoit-là ordinairement où elle faisoit quelque nouvelle conquête; mais il étoit de la prudence du Roy de ne lui en pas fournir les occasions: & il eût été

*his dicere, si tamen placet, quatenùs rancorem animi vestri, si est, operiatis donec Deo volente ad proprium reversus Regnum, super his & super aliis provideatis.* Sug. ep. 57.

à souhaiter qu'il en eût toûjours agi de la sorte à son égard. Au reste, l'on peut dire avec verité, qu'il n'y eut peut-être jamais sur la terre d'assemblée plus auguste que celle qui se tint alors à Ptolemaïde. Le Pape y présidoit par ses Legats, Téodin Cardinal Evêque de Porto, & Gui Cardinal de Florence. D'un côté l'on voïoit l'Empereur Conrad, accompagné des Princes de l'Empire, qui étoient restez auprès de lui, & d'un grand nombre de Prélats d'Allemagne. D'un autre côté étoit le Roy de France, avec le Comte de Dreux son frere, & tous les Barons de son Roïaume, qui l'avoient suivi à cette Croisade, & beaucoup d'Evêques François. Au milieu étoit le jeune Roi de Jerusalem, assisté de son Patriarche, & d'une infinité d'Archevêques & d'Evêques de toutes les Villes de la Palestine. Le Conêtable Manassez, & les Grands Maîtres du Temple, & des Hospitaliers, avec leurs principaux Chevaliers, fermoient le cercle. Un peu derriere, sur une espece d'amphiteatre, étoit la Reine de Jerusalem, environnée des Dames de sa Cour, & vis-à-vis d'elle la Marquise d'Autriche, avec toutes

*Guil. Tyr. l. 17 c. 1. Gest. Lud. VII. c. 18. Otto Fris. l. 1. c. 58.*

les Dames Allemandes. La Comtesse de Toulouse avec les Dames Françoises, étoit derriere le Roi. On examina long-temps ce qu'il seroit plus utile de faire pour le bien commun ; & l'on conclut enfin qu'il falloit assieger Damas, qui étant au milieu des quatre Principautez que les Chrétiens tenoient en Orient, les pouvoit toutes quatre également incommoder. Le rendez-vous general des troupes fut assigné à Tiberiade pour le 25. du même mois.

*Le Siege de Damas y est resolu.*

Quoique le détail de cette guerre sainte entre naturellemenc dans mon sujet, neanmoins, comme l'on en a écrit l'Histoire fort au long dans ces derniers temps, & que je ne pourrois que repeter les mêmes choses, à quelques circonstances près, où l'Auteur s'est mépris, je me contenterai de dire que cette expedition fut malheureuse, par l'infame trahison des Princes de Syrie, qui se laisserent corrompre par l'argent des Turcs, & nous obligerent de lever le siege de Damas, lorsqu'on étoit sur le point de prendre la Ville. On soupçonna fort le Prince d'Antioche d'avoir tramé cette trahison, pour se venger du Roi

*V. Maimb. hist. des Crois. l. 4.*

*Trahison des Syriens, qui fait lever le siege.*

*Mez. ut sup.*

& de tous les Occidentaux, qui n'avoient pas voulu seconder ses desseins ambitieux, & travailler avec lui à l'accroissement de sa Principauté. L'on ne peut nier au moins que le soupçon ne fût legitime, & qu'il n'eût quelque fondement : ainsi & les François & les Allemans se voïant si malheureusement trahis par ceux-là mêmes, au secours desquels ils étoient venus de si loin, & par tant d'horribles dangers, s'en retournerent à Jerusalem, reprochant publiquement aux Syriens leur perfidie ; & quoi que pût faire le jeune Roi Baudoüin, & sa prudente mere, qui étoient fort innocens de cette lâche trahison, il ne fut jamais possible d'appaiser les esprits trop aigris, ni de leur persuader quelque autre entreprise, quoique la jonction de tant de troupes fist une des plus belles & des plus florissantes armées que les Chrétiens aïent jamais euës dans la Palestine, chacun ne pensa plus qu'à s'en retourner chez soi. L'Empereur Conrad partit le premier, & s'embarqua sur les vaisseaux de son beau-frere, qui le conduisirent à Constantinople, d'où il passa en Allemagne. Pour ce qui est du Roi,

Roi, après avoir renvoyé le Comte de Dreux son frere, & la plûpart des Seigneurs de sa suite, qui lui demanderent leur congé, il resta encore quelque temps à Jerusalem, tant pour y satisfaire sa devotion, que pour attendre, comme il l'écrivit lui-même à Suger, l'occasion de rendre à Dieu & à son Eglise d'Orient quelque service considerable. *Ep. 58 & 77. int. Sug.*

XXXVI. *Troubles que le retour des Princes François cause dans le Royaume.*

Le retour du Comte de Dreux & des autres Seigneurs François qui l'avoient accompagné, ne fut pas sans troubles : il causa de fâcheuses affaires au Regent, qui demanderent de lui un redoublement de fermeté, de courage & de vigilance. Il eut besoin pour les appaiser de tout ce que Dieu lui avoit donné de vertu & de rares qualitez.

Robert étoit un Prince hardi, & brave de sa personne, mais naturellement inquiet & turbulent : il avoit de plus un grand fond de présomption, comme il arrive ordinairement à ces sortes d'esprits ; ce qui étoit cause qu'il se croyoit plus capable que le Roi son frère, dont l'humeur plus sage & plus posée, passoit chez lui pour une indolence qui le rendoit in-

digne du Trône. Ces dispositions naturelles avoient déja causé beaucoup de chagrin au Roi durant tout le voïage. Il trouvoit toûjours dans le conseil son frere d'un avis contraire au sien ; il n'approuvoit rien de tout ce qu'on faisoit, ni de toutes les mesures qu'on prenoit d'un commun accord : c'étoit de ces sortes de génies qui s'imaginent que tout le bon sens réside dans leur tête. Enfin son grand feu & son activité lui avoient fait faire plusieurs fautes fort préjudiciables à l'armée ; & l'on sçait que dans le métier de la guerre il n'y en a point de petites, elles sont toutes presque irréparables. Il est vrai que l'âge & l'experience modererent un peu ce temperament, & qu'il fut dans la suite un des grands Princes de son temps : mais dans celui dont nous parlons, il n'en étoit pas encore venu là, & le Roi eut beaucoup à souffrir de sa jeunesse. Cela fut cause que lorsqu'il lui demanda la permission de s'en retourner en France, il la lui accorda volontiers, & ne fut pas même fâché de se voir débarrassé d'une personne dont la présence lui étoit à charge : mais Robert avoit d'autres vûës, qui

commencerent d'éclater d'abord qu'il fut dans le Royaume.

Il y trouva de grands mécontentemens causez par le mauvais succez de la Croisade. Robert, au lieu de les appaiser, comme devoit faire un bon frere & un bon sujet, animoit encore les esprits, & rejettoit toute la faute sur le Roi,& sur son peu d'habileté. Il ajoutoit queLouis se soucioit fort peu de la France, & que toutes ses inclinations étoient pour la Terre sainte. Ces sentimens se communiquerent des uns aux autres, les esprits s'échaufferent: l'amour de la nouveauté, & le desir d'une meilleure fortune, qui arrive quelquefois dans ces sortes de changemens, en séduisit plusieurs: déja l'on parloit ouvertement de mettre le Comte de Dreux sur le Trône. *Hist. de S. D. p. 186.*

Henri, l'aîné de ses freres, s'étoit fait Moine; Philippe qui le suivoit, avoit embrassé l'état Ecclesiastique: le Roi n'avoit point d'enfans mâles, tout sembloit favoriser les inclinations de Robert.

Alors son cœur commença à s'enfler; & tout plein de ses flateuses esperances, il disoit comme Adonias:

3. *Reg. c.* 1. 5. *Ce sera moi qui regnerai.* Semblable à ce jeune Prince ambitieux, il s'étoit fait faire des chariots, avoit pris des gens de cheval, & 50. hommes pour courir devant lui : je veux dire que Robert marchoit déja dans Paris avec un train & un équipage qui sentoit la souveraine autorité ; on s'apperçut même qu'il prenoit des mesures pour s'emparer de quelques places, & pour corrompre la fidelité de certains Gouverneurs de Villes qu'il crut plus susceptibles de ses impressions : si-bien que tout tendoit à une revolte generale, si l'habileté du Regent n'y eût remedié au plutôt.

Dans le même temps il reçut des avis très-certains que le danger étoit encore plus grand qu'il ne se l'imaginoit. Thierri Comte de Flandres, Prince vertueux, & d'un si rare merite, que toute l'armée des Croisez l'avoit déja choisi pour lui donner la Principauté de Damas, en cas qu'on eût pris cette Ville sur les Infideles,
*Ep.* 65. *int. Sug.* lui écrivoit de Flandres, & lui mandoit » que Robert durant le voyage,
» avoit donné beaucoup de mécon-
» tentement au Roi ; qu'ils s'étoient
» separez fort mal satisfaits l'un de

l'autre ; qu'il eût ſoin d'entretenir « de bonnes garniſons dans les prin- « cipales Villes du Royaume, & de « veiller ſur la conduite de ceux à qui « il en avoit commis la garde ; qu'au « reſte, s'il arrivoit quelque accident, « il étoit prêt, ſur le premier ordre « qu'il en recevroit, d'aller en per- « ſonne avec toutes les forces de ſes « Etats, le ſecourir, & expoſer ſa vie « pour le ſervice du Roi ſon Seigneur, « ainſi que doit faire un bon & fidele vaſſal.

*Le Regent les appaiſe avec des peines incroïables.*

Ces avis, qui n'étoient point à negliger, venant d'une ſi bonne main, firent que Suger, qui voyoit déja bien des choſes qui ne lui plaiſoient pas, redoubla ſes ſoins, & fit tout ce qu'on pouvoit attendre du plus brave & du plus experimenté Miniſtre qu'on eût de long-temps vû dans le Royaume. Il ne plaignit point l'argent en eſpions, il en eut de bons & de très-fideles, qui l'avertiſſoient de toutes les démarches du Prince ; ce qui lui donnoit le moyen de remedier au mal avant même qu'il fût arrivé : mais ce ne fut pas là où ſe bornerent ſes prévoyances ; il avertit le Comte de Vermandois, qui avoit l'intendance

de toutes les affaires de la guerre, de se tenir prêt avec de bonnes troupes : il accepta les offres du Comte de Flandres, & le pria de s'approcher le plus qu'il pourroit de nos frontieres. Il se servit adroitement de la lettre que le Roi écrivoit au Comte de Champagne, en lui renvoyant son fils, & dans laquelle il lui recommandoit son Roïaume. Pour engager ce Comte à le secourir puissamment en cas de besoin, il écrivit au Pape, & obtint de lui un ordre adressé à tous les Evêques du Roïaume, par lequel il leur mandoit d'excommunier ceux qui troubleroient la paix de l'Etat, sans aucun égard pour personne. Il changea quelques Gouverneurs de places, dont la fidelité lui étoit suspecte, & donna des surveillans à d'autres, dont il n'étoit pas plus sûr, mais qu'il ne pouvoit retirer de leur poste, sans faire trop d'éclat. Enfin il se donna tant de mouvemens, il prit tant de peines, son esprit travailla si fort & le jour & la nuit pour étouffer cette grande & délicate entreprise, qui étoit le fruit de l'ambition d'un jeune Prince, & qui n'alloit pas moins qu'à exciter une cruel-

*Ep. 77. int. Sug.*

*Ibid. ep. 91. & 92.*

le guerre civile dans le Royaume, que sa santé en fut alterée, son temperament changé ; sa tête devint toute blanche. J'étois déja suranné (*a*) lorsque vous m'avez chargé du gouvernement de l'Etat en votre absence, mandoit-il au Roy ; mais les affaires m'ont tellement vieilli, que je ne sçai si vous me reconnoîtrez à votre retour. Il n'y avoit que l'amour que je vous porte, Sire, qui fût capable de me faire mettre sur mes foibles épaules un si pesant fardeau ; je succombe quasi sous le fais, & je sens bien que je me consume dans la plus ingrate de toutes les occupations : mais souffrez que je vous le dise, à quoi avez-vous pensé d'envoyer ce loup ravissant dans votre bergerie ? Votre Couronne a été ébranlée, votre Royaume a été à deux doigts de sa perte : hâtez-vous de revenir, je vous en conjure.

(a) *Senex eram, sed in his magis consenui, pro quibus nullo penitus modo, nisi amore Dei & vestro me consumpsissem ..... ovem lupo tradidisti, regnum raptoribus exposuisti : rogamus igitur celsitudinem tuam, pulsamus pietatem, adjuramus benignitatem, & per eam quâ invicem obligamur fidem obtestamur, ne vel modicum demoveris.* Sug. ep. 57.

Cependant les Chrétiens d'Orient, qui voyoient que la retraite du Roy mettroit le comble à leur déroute, faisoient tous leurs efforts pour le retenir. Ils employerent pour cela les remontrances les plus fortes, les suplications les plus humbles, & tout ce qu'ils purent imaginer de plus capable de le toucher. Ce Prince (*a*), qui avoit un grand fond de Religion, ne put résister à tous ces efforts; & préferant les interêts de l'Eglise aux siens propres, & à ceux de son Roïaume, il leur promit de demeurer encore avec eux jusques après Pâques de l'année suivante 1149. Nous ne voyons pas neanmoins que ce retardement leur ait été d'aucune utilité, soit que l'armée du Roy, affoiblie par le départ des Princes & des grands Seigneurs qui s'en étoient déja retournez, fût hors d'état de faire aucune entreprise considerable, soit que les Infideles, qui commençoient à ne plus tant appréhender les Occi-

(a) *Orientalis Ecclesiæ oppressionem, & instantem ipsius terræ necessitatem inspiciens, pietate commotus, & totius Orientalis Ecclesiæ precibus victus, usque ad Pascha transitum remanere ad ipsius Ecclesiæ sustentationem promisit.* Ep. Lud, ad Sug. n. 58.

dentaux, dont ils avoient défait de si puissantes armées, eussent mis toutes leurs places hors d'insulte ; mais il fut fort préjudiciable aux affaires de France, car les rebelles sçachant que le Roy ne seroit de long-temps en état d'y revenir, devinrent plus fiers & plus orgüeilleux : ils agirent avec plus de hauteur qu'ils n'avoient encore fait jusqu'alors;ce qui obligea enfin le Regent à se servir, pour les tenir dans le devoir, du dernier remede qu'il avoit en main, qui fut de convoquer les Etats generaux. (*a*) On croit que cela se fit par l'avis du Chancelier Baudoüin, que le Roy lui dépêcha aussi-tôt qu'il eut appris ce qui se passoit en France. C'étoit un homme d'un bon conseil, qui avoit vieilli dans les affaires, & entierement attaché à la personne du Roy. Ce Prince mandoit à Suger de le consulter sur tout ce qu'il auroit à faire, qu'il sçauroit de lui ses intentions ; & que comme il étoit parfaitement informé de tout ce qui s'étoit passé depuis son départ, il ne doutoit point qu'avec *Ep. Lud. ad Sug. n. 69.*

(a) *L'on ne sçait précisement où se tint cette aßemblée. Auteüil & quelques autres croyent que ce fut à Soissons, mais ils n'osent l'aßurer.*

ce secours qu'il lui envoyoit, il ne vînt à bout des mutins, & ne rendît inutile tout ce qu'ils machinoient contre le repos de l'Etat.

Mais il est certain que le Pape, qui avoit pris le Royaume de France sous la protection du saint Siege, à la priere que le Roy lui en avoit faite avant de partir, fut le premier qui donna ce conseil à l'Abbé Suger. Sa Sainteté écrivit en même temps une lettre pastorale à Henri Archevêque de Sens, & Primat des Gaules, pour être communiquée à tous les Evêques de sa jurisdiction, dans laquelle il leur ordonne de s'assembler tous, & de citer en leur présence les auteurs du trouble, pour proceder contre eux dans toute la rigueur des Loix de l'Eglise. Elle veut de plus qu'à la premiere requisition que leur en fera le Regent, ils ayent à lui fournir tous les secours d'hommes & d'argent qui lui seront necessaires pour reprimer l'audace de ces perturbateurs de la paix, & de la tranquillité du Royaume. La lettre est datée du mois de Juillet, de *Tusculum* proche de Rome, où le Pape étoit alors. L'année n'y est point marquée; mais il est aisé de connoître que c'étoit en 1148.

*V. ep. 91. inter Sug.*

*Ep. 92. ib.*

Quoiqu'on ne ſçache pas préciſément le jour que ſe tint cette celebre aſſemblée, il eſt indubitable neanmoins que ce fut dans les premiers mois de l'année 1149. Suger avoit envoyé ſes lettres de convocation à tous les Archevêques du Royaume, afin qu'ils en donnaſſent avis aux Evêques de leurs Provinces. Je ne ſçai s'il les communiqua à ſaint Bernard, ou ſi celle qui étoit adreſſée pour ce ſujet à l'Archevêque de Tours, tomba par hazard entre ſes mains; mais le Saint ne put s'empêcher de témoigner auſſi-tôt au Regent combien cette nouvelle lui étoit agréable, & de l'exhorter d'agir en cette occaſion avec toute la vigueur dont il étoit capable, afin d'extirper juſqu'à la racine les maux dont on étoit menacé. Comme il avoit eu toûjours beaucoup de part aux affaires publiques, il concevoit auſſi mieux que perſonne, de quelle importance étoit cette aſſemblée, & la regardoit comme l'unique remede aux troubles dont le Royaume étoit agité. Voici ſes paroles, qui nous ſerviront à donner quelque jour à ce point d'hiſtoire, qui a été preſque enſeveli dans le ſilence par les Ecrivains XXXVII. *Aſſemblée des Etats generaux.*

du temps, quoique la matiere fût si belle & si importante. L'on ne peut nier au moins que cette action ne releve extrêmement la gloire de la Regence de notre Abbé, & ne fasse voir l'autorité souveraine qu'il avoit alors dans tout le Royaume.

LETTRE DE S. BERNARD AU REGENT sur la convocation des Etats generaux du Royaume de France.

*F. Bernard, Abbé de Clairvaux, souhaite à son très-cher Pere & à son Seigneur, Suger Abbé de S. Denis, l'esprit de conseil & de consolation.*

*Ep. 377.* » J'ai vû avec une extrême joie la » lettre que Votre Grandeur écrit à » l'Archevêque de Tours. Que Dieu » la comble de ses benedictions, en » récompense du soin qu'elle prend » de maintenir dans le Royaume de » notre très-glorieux Monarque, la » tranquillité qui étoit sur le point d'ê- » tre troublée, sans le prompt & puis- » sant remede qu'elle y a apporté. » C'est Dieu sans doute qui lui a inspiré » d'assembler au plutôt les Etats ge- » neraux du Royaume, afin que l'uni- » vers fût persuadé que le Roy, dans

son absence, trouve dans votre per- «
sonne un ami fidele, un Ministre «
éclairé, un ferme & solide soutien. «
Tandis qu'il est occupé à combattre «
pour un Roy dont le regne est éter- «
nel, qu'il arme toute la Chrétienté «
pour recouvrer un païs autrefois «
consacré par sa présence; tandis qu'à «
la fleur de son âge ce Roy glorieux, «
puissant, paisible, victorieux, s'exi- »
le de son Royaume pour servir ce- «
lui qui fait regner ceux qui le ser- «
vent, est-il bien possible qu'il y ait «
un homme assez temeraire pour «
mettre le desordre & le trouble dans «
ses Etats, pour attaquer dans sa per- «
sonne le Seigneur & son Christ? «
Ah! grand Roy, que les perturba- «
teurs du repos de vos sujets périf- «
sent & soient confondus, ces im- «
pies qui vous inquiétent, lorsque «
vous vous releguez dans un païs é- «
loigné, afin de reconquerir celui que «
le Seigneur choisit pour y être vû & «
adoré. Courage, mon très-cher «
Pere, ne doutez point que Dieu ne «
soit votre protecteur, pendant que «
vous l'êtes d'un Roy qui lui sacrifie «
sa Couronne. Ce Dieu commande «
à la mer & aux vents, il lui est aisé «

» de calmer cette tempête. Vous êtes » de plus appuïé de toute l'Eglise, qui » partage avec vous le fardeau que » vous portez. Soutenez seulement » avec vigueur la place éminente que » vous occupez ; armez-vous du pou- » voir qu'on vous a mis entre les » mains pour faire benir & admirer » la memoire de votre Regence à la » posterité. Après tout, si vous desi- » rez que cette noble portion de l'E- » glise ne s'assemble point inutile- » ment avec tant de fatigue, faites » en sorte qu'elle établisse des or- » donnances severes & capables d'é- » teindre un abus si détestable. J'ai » dessein d'en écrire aux Etats ; si ma » lettre ne sert point à enflammer leur » zele, elle leur sera une preuve du » mien. Que le Seigneur favorise vos » pieux desseins, & vous fasse triom- » pher de vos ennemis pour sa gloire » & celle de son Eglise, pour l'affer- » missement du repos public, & la » confusion des méchans, qui cher- » chent à le troubler.

Quoique nous n'ayons pas cette lettre, que saint Bernard promettoit ici d'écrire aux Etats generaux, il y a bien de l'apparence neanmoins qu'il

s'acquitta de sa parole, & que ses exhortations, animées de l'esprit de Dieu, ne contribuerent pas peu à faire prendre à tous ceux qui composoient cette auguste assemblée, des resolutions vigoureuses, capables de réduire les seditieux à n'oser plus se montrer. Il est certain d'ailleurs que le Regent fit paroître dans cette occasion un courage & une fermeté, qui jettant la frayeur dans l'ame des plus déterminez, déconcerta entierement tous leurs desseins. Il commença par déclarer à l'assemblée que sa vie ne lui étoit rien ; qu'il la sacrifieroit volontiers pour conserver la Couronne à son Prince, qui lui avoit fait l'honneur de remettre son autorité Royale entre ses mains durant son absence ; qu'il ne craignoit rien, & que dans toutes les occasions il feroit connoître qu'il n'avoit point d'autre ménagement à garder, que de s'acquitter fidelement de son devoir, sans que les menaces ni les mauvais traitemens fussent capables de lui faire abandonner une obligation si indispensable.

*Vit. Sug. l. 3. n. 6.*

Les Prélats les plus qualifiez du Royaume, animez par ce discours,

*Le Comte de Dreux y est humilié.*

tinrent à peu près le même langage, & protesterent qu'ils étoient prêts d'appuyer les bonnes intentions du Regent de toutes leurs forces ; ils renouvellerent les sermens de fidelité qu'ils avoient déja faits au Roy. Le Comte de Dreux voulut dire quelque chose ; mais comme la plus grande partie de la Noblesse s'étoit déja rangée du côté des Prélats, très-peu de monde osa se déclarer pour le jeune Prince, la plûpart de ceux qui l'avoient favorisé jusques alors, intimidez par la vûë du zele avec lequel presque tout le monde se déclaroit pour le Roy contre les novateurs, demeurerent dans le silence. Alors Suger voulant profiter en habile homme des conjonctures qui lui étoient si favorables, & de l'ardeur que tous les bons serviteurs du Roi témoignoient, se déclara plus ouvertement, & prenant le Comte de Dreux à parti, il le poussa si vivement, sans lui donner le temps de se retirer de l'assemblée, dont il avoit eu la précaution de faire garder toutes les avenuës, que non seulement il abatit entierement toute la fierté de ce jeune Prince, mais qu'il le réduisit même à faire en public une

*Vit. Sug. ib. Hist. de S. D. l. 4. p. 187.*

ſatisfaction proportionnée à ſa faute. Après cela il fut reſolu que le Regent ſeroit confirmé dans ſa charge ; que l'autorité ſouveraine qui lui avoit été donnée, lui ſeroit tout de nouveau attribuée au nom des Etats; qu'il écriroit de leur part au Roy, pour le prier de hâter ſon retour, & qu'on feroit des prieres & des aumônes publiques dans tout le Royaume pour obtenir de Dieu cette grace.

XXXVIII. *On tâche de perdre le Regent dans l'esprit du Roi.*

Un coup de cette importance & d'un ſi grand éclat, ne put ſe faire ſans remuer bien des paſſions. Ceux qui avoient eu le deſſous dans cette aſſemblée en ſortirent avec la haine & la fureur dans le cœur, reſolus de ſe venger, & de faire perir le Regent. Il étoit difficile d'en venir à la force ouverte, & de rien attenter ſur ſa perſonne; il marchoit toûjours bien accompagné; sûr de la fidelité de ceux qui étoient auprès de lui, il ne craignoit pas plus le poiſon que le fer : auſſi ſes ennemis ne prirent-ils pas ces voies ; mais ils conçûrent le deſſein de le perdre dans l'eſprit du Roi, & ils crurent y pouvoir réuſſir d'autant plus facilement, que l'éloignement de ce Prince ne lui permettroit

pas de connoître la verité par lui-même, ni de sçavoir tout ce qui se passoit en France. Ils lui dépêcherent donc divers couriers, avec des lettres très-artificieuses, où la calomnie bien ménagée sembloit au moins rendre la fidelité du Ministre très-suspecte au Roy, & ils lui firent dire la même chose par tant d'endroits différens, & par tant de personnes, qui paroissoient n'avoir en vûë que le bien commun, que le Roy fut surpris, & donna dans le piege. Ce Prince un peu trop crédule, parut durant quelque temps n'être pas satisfait du Regent, & prendre quelque ombrage de sa conduite. Il ne fut entierement desabusé qu'à son retour.

*Vit Sug. l. 3. n. 7.*

*Et dans celui de saint Bernard.*

Il semble même que ses ennemis eurent l'adresse de prévenir saint Bernard, & de lui inspirer des sentimens peu avantageux à la gloire de Suger. Cela ne leur étoit pas difficile; car le Comte de Dreux ayant son frere Religieux dans Clairvaux, ils pouvoient par son moyen suggerer adroitement au saint Abbé, auprès duquel il étoit dans une haute considération, des choses capables de lui faire perdre l'estime qu'il faisoit du Regent. Il

n'eſt pas impoſſible de ſurprendre les Saints ſous quelque prétexte ſpecieux ; plus ils ont d'horreur du menſonge & de la calomnie, plus ils ſont éloignez de croire qu'on veüille leur en impoſer. Il eſt certain au moins que le Regent ſe crut obligé de le deſabuſer, & de ſe juſtifier auprès de lui. Il ne pouvoit ignorer de quel poids ſon témoignage feroit dans l'eſprit du Roy ; & voici la réponſe que lui fit le Saint.

Il étoit preſque nuit quand on « m'a rendu la lettre de Votre Reve- « rence, & je dois partir demain pour « notre Chapitre de Cîteaux. Pour a- « breger, je vous prie d'être bien per- « ſuadé qu'il ne m'eſt jamais venu « dans l'eſprit que vous fuſſiez la cau- « ſe des deſordres qui nous font gé- « mir. Mais quelque convaincu que je « fuſſe de la droiture de vos inten- « tions, j'étois ſenſiblement affligé « des mauvais bruits qu'on faiſoit « courir, & du ſcandale que l'Egliſe « en ſouffroit. Si ces gens ne défe- « roient point à vos conſeils dans une « affaire de cette nature, vous de- « viez, ce me ſemble, rompre avec « eux, afin qu'ils ne ſe couvriſſent pas «

*S. Bern ep.* 381.

» de votre nom, comme ils font, &c. Il finit par ces paroles : » A Dieu ne » plaise que j'aye jamais conçû de » vous aucune opinion desavantageu- » se ; je vous connois trop pour avoir » douté un moment de votre pro- » bité.

Il paroît par cette lettre que certaines personnes de qualité des amis du Regent, avoient usurpé quelques biens Ecclesiastiques, & qu'il ne s'y étoit pas opposé ouvertement, quoiqu'il leur eût conseillé, & les eût même prié de se désister de leurs entreprises ; & qu'ainsi pour le rendre odieux, on lui attribuoit tout le mal des particuliers, comme s'il eût été en cela d'intelligence avec eux : mais qui ne sçait que dans une situation aussi délicate que celle où se trouvoit alors l'Abbé de saint Denis, on est souvent réduit à la malheureuse necessité de dissimuler bien des choses qu'on n'approuve pas dans des personnes de la premiere qualité, dont on a besoin pour se soutenir, & pour éviter de plus grands maux que ceux qu'on voit ? Si un Souverain se trouve quelquefois obligé d'en agir ainsi, à plus forte raison un homme

qui n'a l'autorité en main que pour quelque temps, & qui d'ailleurs se voit environné de puissans ennemis, d'envieux, & de jaloux de sa gloire, qui ne cherchent qu'à le perdre. Ira t'il alors se broüiller avec ses amis, & rompre ouvertement avec les puissances, sans lesquelles il ne peut se maintenir, pour quelques cas particuliers où l'autorité souveraine, dont il est le dépositaire, ne se trouve point interessée ? Un particulier qui n'est chargé de rien, en parle comme il lui plaît ; un homme public a d'autres vûës, & doit agir par des maximes plus generales & plus élevées : on dissimule pour un temps quelques desordres, pour ne pas nuire au bien public, & on attend avec patience l'occasion favorable d'y remedier. C'est ce que faisoit Suger.

Mais il faut bien dire que l'affaire dont lui parloit alors saint Bernard, n'étoit pas de consequence ; car s'il en arrivoit de cette sorte, il n'avoit aucun respect humain, & il s'opposoit comme un mur à tous les efforts des plus puissans du Royaume, amis ou ennemis, rien ne l'arrêtoit. En voici un exemple fort singulier.

XXXIX. *Le Regent arrête la fureur de deux Princes qui s'estoient appellez en duel.* Pendant la tenuë des Etats generaux, Robert Comte de Dreux, & Henri fils du Comte de Champagne, s'étoient trouvez dans des interêts fort opposez, & par consequent d'avis toûjours differens dans toutes les déliberations. Ils en étoient même venus aux reproches, de là aux injures; ils étoient sur le point de tirer l'épée, si ce grand nombre de Prélats, de Seigneurs, & de gens consommez en sagesse, qui étoient dans l'assemblée, ne les eussent arrêtez.

C'étoit deux jeunes Princes pleins de feu & d'ardeur martiale: ils s'étoient trouvez dans toutes les occasions les plus perilleuses de la guerre sainte, & ils en étoient revenus ensemble dès l'année précedente; mais *1148.* avec cette différence, que le Roy étoit très-mécontent de son frere, au lieu que le fils du Comte de Champagne avoit donné à Sa Majesté toute la satisfaction imaginable, autant par sa valeur & sa bonne conduite, que par sa sagesse & sa prudence: ce qui avoit obligé le Roy, non seulement à faire son éloge, & à le proposer souvent pour modéle aux autres Princes, mais encore d'en écrire à son pere

le vieux Comte de Champagne, dans des termes magnifiques & très-glorieux pour la personne d'Henri. Il eut même peu de temps après l'honneur de devenir le gendre du Roy, qui lui donna Marie sa fille aînée en mariage, ne connoissant point de Prince qui la méritât mieux que lui. *V. Ep. 77. int Sug.*

Toutes ces distinctions avoient déja commencé à jetter dans l'esprit de Robert quelques semences de jalousie contre Henri. La fermeté avec laquelle celui-ci s'opposa à ses volontez dans l'assemblée des Etats, l'irrita encore plus; l'humiliation qu'il y reçut de la part du Regent, dont Henri, comme fidele sujet du Roy, soutenoit les interêts, acheva de mettre le comble à sa colere. Dans cette disposition il appella le Prince Henri en duel, & voulut tirer raison de l'insulte qu'il prétendoit en avoir reçû.

Henri crut que ce seroit un deshonneur pour lui, de ne pas accepter le défi. Plusieurs prirent parti dans cette querelle; les uns pour le frere du Roy, les autres pour le fils du Comte de Champagne. Le jour de ce combat, où tant de braves devoient faire montre de leur valeur, fut mar-

qué après les Fêtes de Pâques ; ce qui nous fait connoître que les Etats s'étoient tenus durant le Carême de cette année 1149. & toute la Noblesse de France devoit assister à ce sanglant spectacle.

Saint Bernard en sçut les premieres nouvelles par le moyen du Prince son Religieux, à qui Robert l'avoit mandé, peut-être pour se recommander à ses prieres, afin d'obtenir la victoire sur ses ennemis ; car telle étoit l'illusion de ce temps-là, on regardoit comme une action de valeur & de generosité une chose que toutes les loix divines & humaines défendent ; & l'aveuglement alloit quelquefois jusques à vouloir mettre le Ciel de son parti par des prieres & des aumônes, lorsqu'effectivement on l'outrageoit par une transgression criminelle de ses plus saintes ordonnances.

Le saint Abbé, qui n'avoit que Dieu en vûë, fut sensiblement touché de cette nouvelle, & il crut qu'il ne devoit rien negliger de tout ce qui étoit en son pouvoir pour arrêter cette fureur. Les deux principaux combattans lui étoient également chers ; & de

de quelque côté que tournât la victoire, elle ne pouvoit que faire une playe sensible à son cœur. La premiere chose qu'il fit, fut d'en écrire au Regent, afin de l'engager, s'il étoit possible, de se servir ici de toute son autorité pour s'opposer à ce dessein funeste. » Il est temps, lui dit-il, & plus necessaire que jamais, que vous « vous armiez du glaive spirituel pour « couper ces rejettons diaboliques, « qui tâchent de repousser encore. « Quelques François sont à peine revenus du voyage de la Terre sainte, « qu'ils commencent à se quereller; « & dans le dessein de se battre en « duel, ils ont déja assigné leur rendez-vous criminel après les Fêtes « de Pâques. Les Princes Henri fils du « Comte de Champagne, & Robert « frere du Roy, acharnez l'un contre « l'autre, sont déterminez à se « massacrer. Jugez quel a été le motif « de leur voyage, par les dispositions « où ils sont à leur retour. Ne peut-on « pas leur appliquer ces paroles: « *Nous avons tâché de guérir Babylone,* « *mais sa maladie est incurable.* Insensi- « bles aux coups dont Dieu les a fra- « pez, indisciplinables malgré les «

S. Bern. ep. 376.

Jer. 51. 9.

» diſgraces de la fortune ; après avoir » eſſuyé mille travaux & mille hazards ; dans le temps que le Roïaume eſt paiſible , & que le Roy ſe » trouve abſent , ces deux Princes » ſont capables de ſoulever tout l'Etat. Vous en êtes le Chef & le premier Miniſtre ; oppoſez-vous fortement à ce malheur , ſoit par la » perſuaſion , ſoit par la force. La » gloire de votre Regence , la paix » du Royaume , le bien de l'Egliſe le » demandent , &c.

Suger , qui étoit déja informé de toutes choſes par ſes fideles eſpions , n'avoit pas attendu les avis de l'Abbé de Clairvaux pour prendre de juſtes meſures contre ce deſordre : il ſçavoit ce qu'il devoit faire ; mais il le tenoit caché , pour ne pas rendre inutiles les moyens dont il vouloit ſe ſervir pour arrêter l'impetuoſité de ces deux jeunes Princes , dont les ſuites pouvoient être ſi funeſtes à l'Etat. Il attendit donc juſqu'aux Fêtes de Pâques , pour voir ſi la ſolemnité de ce grand jour , ſi celebre parmi les Chrétiens , n'apporteroit point quelque changement à leurs reſolutions , & ne reconcilieroit point des eſprits

si échauffez. Mais enfin voyant que ni les avis qu'il leur avoit fait donner, ni les prieres qu'il avoit employées pour les détourner d'un dessein si tragique, ne produisoient aucun effet, il se servit de son autorité, & leur envoya défendre de la part du Roy, de se battre, avec menaces de les mettre en arrêt, s'ils n'obéïssoient. Le coup étoit hardi; des Princes du Sang ne souffrent pas volontiers qu'un petit Moine prenne ces airs avec eux, & leur commande en maître: mais ce petit Moine sçavoit pourtant se faire obéïr: & comme ce n'étoit pas un homme à en avoir le démenti, quand il avoit commandé, il les fit garder à vûë, avec ordre de les conduire dans les prisons de saint Denis, s'ils se donnoient le moindre mouvement pour transgresser ses volontez: ce qui rompit entierement leurs mesures.

XL. *Retour du Roi en France.*

Cependant celles que les ennemis du Regent avoient prises pour le perdre dans l'esprit du Roy, fut ce qui avança sa justification: car ce Prince, qui d'abord avoit ajoûté foi aux calomnies, crut alors que sa présence étoit absolument necessaire en France, & ne pensa plus qu'à hâter son

retour. Ainsi après avoir passé les Fêtes de Pâques à Jerusalem, & pris congé du Roy Baudoüin, de la Reine sa mere, & de tous les Princes & Prélats de sa Cour, à qui il promit de revenir bien-tôt en Orient avec de plus grandes forces, il alla s'embarquer au port de Ptolemaïde, & aborda enfin le 29. de Juillet de l'an 1149. en Calabre, où il fut magnifiquement reçû par les Officiers que Roger Roy de Sicile lui avoit envoyez.

*Ep. Lud. VII. apud Quercet. t. 4. ep. 94. & 96.*

Ce ne fut pas neanmoins sans avoir couru de grands dangers. On prétend que le Roy tomba entre les mains des Grecs, qui l'arrêterent prisonnier sur les mers de Sicile. Déja ils le menoient à l'Empereur de Constantinople, qui assiegeoit Corfou, lorsque par un coup de fortune inesperé, Georges Lieutenant de Roger Roy de Sicile, les rencontra avec son escadre, les combattit, leur fit quitter prise, & procura ainsi par sa valeur la liberté à Loüis & à tous les Seigneurs François qui l'accompagnoient. Ainsi parlent la plûpart des Historiens (*a*),

(a) *Rob. de Monte Pandol. Collenut. l. 1. Dupl vie de Louis VII. p. 136. Mez ibid. p. 456. & alii.*

après le Continuateur de Sigebert, Auteur contemporain : mais malgré cette foule d'Ecrivains, qui se sont tous copiez, pour nous débiter une nouvelle si extraordinaire, je ne puis la regarder que comme un conte fait à plaisir. Car quelle apparence que le Roy, qui de la Calabre écrivoit à Suger, & son arrivée & toutes les circonstances de son voyage, n'eût obmis que celle-là, quoiqu'elle fût la plus considerable, & la seule qui devoit être mandée ? Comment lui auroit-il dit, que les Officiers du Roy de Sicile l'avoient reçû dans leurs ports avec toutes les honnêtetez imaginables, si ces mêmes Officiers l'avoient rencontré en pleine mer, & l'avoient délivré de mains des Grecs ? Auroit-il obmis cet important service, tandis qu'il se louë de plusieurs autres de moindre consequence ? Je dis plus, & je maintiens que si l'on veut faire une sérieuse attention aux termes dont le Roy se sert dans sa lettre (a), on y trouvera de quoi con-

*Ep. 94. & 96. int. Sug.*

(a) *In Calabræ partibus secundum dispositionem divinam primus reditui nostro desideratæ securitatis portus occurrit, applicuimusque 4. Kal. Aug ibi ab hominibus dilecti nostri Regis*

clure qu'il étoit arrivé à bon port, & ſans aucune fâcheuſe rencontre.

Enfin nous avons les Actes de la vie de ce Prince, qu'on croit avoir été compoſez par Suger même, ou du moins par ſon ordre, & qui ſont de toute autre autorité que n'eſt le témoignage du Continuateur de Sigebert : & nous y voyons poſitivement que le voyage du Roy fut heureux, & qu'il n'eut ſur mer aucune mauvaiſe fortune. *Portu Anconenſi navigium conſcendit, mariſque nullo impediente periculo, ad Regnum proprium eſt reverſus.* L'Hiſtoire Latine de ſon regne, qui eſt du même temps, dit à peu près la même choſe. *De partibus illis regrediens ſanus & incolumis ad propria remeavit.* C'en eſt aſſez, ce me ſemble, pour avoir droit de regarder comme une fable ce que le Continuateur de Sigebert nous dit de cette priſe du Roy par les Grecs, & de ſa délivrance par l'armée navale de Roger. Ceux qui feront reflexion que ce Continuateur, qu'on nomme Robert du Mont, étoit Normand (a);

*Geſt. Lud. VII. c. 27.*

*Hiſt. Lud. VII apud Quercet. t. 4. p. 414.*

*Siciliæ devotè, reverenterque ſuſcepti, &c. Ep. 94.*

(a) *Du Dioceſe d'Avranches.*

n'auront pas de peine à se persuader qu'il n'a inventé cette captivité du Roy, que pour faire honneur de sa délivrance aux Ducs de sa nation, & obliger la France à remercier ses compatriotes d'un service qu'ils ne lui ont jamais rendu.

Le vaisseau qui portoit la Reine, les Princesses, & quelques autres Seigneurs de la Cour, ne fut pas si heureux que celui du Roy; il fut battu de la tempête, jetté sur des côtes étrangeres, & obligé à de grands circuits, qui causerent beaucoup d'ennui au Roy. Ce Prince l'attendit durant trois semaines dans le port où il avoit moüillé, & ne sçavoit plus qu'en penser, lorsqu'enfin il apprit qu'elle étoit abordée à Palerme. Il fallut donc encore attendre qu'elle eût fait ce trajet pour rejoindre le Roy son époux; & lorsqu'ils se disposoient à partir pour aller rendre visite au Roy Roger, qui les avoit comblez d'honneurs & de biens durant le séjour qu'ils avoient fait dans ses Etats, l'Evêque de Langres tomba malade à la mort; ce qui retarda encore le départ de la Cour. *Ep. 94. & 96. ut sup.*

Au sortir de la Calabre, on fut

droit dans la Poüille, où Roger faisoit sa residence. Il y retint durant trois jours le Roy & toute sa suite, & tâcha par ses honnêtetez & ses bons traitemens de le consoler du mauvais succès de cette Croisade : mais il n'oublia pas de lui faire remarquer quelle étoit la source de toutes ses infortunes. En effet, si le Roy au sortir de France eût pris la mer, comme Roger le lui avoit conseillé par ses Ambassadeurs, en lui offrant même les vaisseaux necessaires pour son voïage, il auroit évité la perfidie des Grecs, & tous les mauvais offices qu'il en avoit reçûs ; son arriere-garde n'auroit pas été taillée en pieces au passage de la montagne de Laodicée, & lui-même en danger de perdre la vie & la Couronne dans cette fatale journée ; les chagrins qu'il reçut à Antioche de la part du Prince Raimond, ne lui seroient pas arrivez ; son infanterie n'auroit pas été égorgée à Attalie ; il seroit venu sans aucun risque au port de S. Jean d'Acre avec cette belle & florissante armée qu'il avoit levée en France, & qui seule étoit capable de donner la loi à tous les Princes d'Orient.

Je ne doute point que Loüis ne reconnût alors la faute qu'il avoit commise : mais elle étoit irréparable, & ces avis ne pouvoient servir que pour une seconde Croisade, dont ces Princes formerent le projet dès ce temps-là. Pour y réussir, le Roy resolut, tandis qu'il étoit en Italie, de passer par Rome, afin d'en conferer avec le Pape. Alors la Reine tomba dangereusement malade, & il fallut attendre son rétablissement pour se mettre en route. On peut juger de la fermeté de ce jeune Roy après tant d'agitations de la fortune, & tant de perils dont il étoit échappé par cette genereuse resolution de retourner encore une fois en Syrie. Il en fit la proposition au Pape, lorsqu'il l'eut joint à Rome, & lui persuada de charger S. Bernard du soin d'animer encore tous les fideles à cette seconde entreprise. Eugene, qui l'avoit reçû avec des honneurs tout particuliers, ne put s'empêcher d'admirer un si grand courage, & de reconnoître qu'il y avoit dans les Rois de France un fond de religion & de zele pour la gloire de Dieu, qui se trouve rarement dans les autres Princes. Il loüa son des-

*Il forme avec le Pape & le Roi de Sicile le dessein d'une seconde Croisade.*

*Ep. 96. inter Sug.*

*Villefore vie de S. Bern. p. 558.*

sein, lui promit tous les secours qui dépendroient du saint Siege, & l'entretint ensuite des affaires de son Royaume, & de tout ce qui s'y étoit passé durant son absence. Il lui dit d'une maniere fort engageante qu'il étoit obligé de lui en rendre compte, puisqu'il l'en avoit chargé avant son départ : & en même temps le saint Pere lui fit un détail si avantageux de la conduite de l'Abbé Suger, & de la sagesse de son administration ; il donna tant d'éloges à sa fidelité, & à cette prudence avec laquelle il avoit gouverné ses Etats en son absence, & dans des temps très-difficiles, que le Roy effaça de son esprit les mauvaises impressions qu'on avoit tâché de lui donner contre la conduite de ce fidele Ministre ; tous ses soupçons s'évanoüirent, & il reprit pour lui ses premiers sentimens d'estime & de confiance. Il voulut même, avant de sortir de Rome, lui en donner des marques, en lui écrivant la lettre la plus obligeante qu'un Souverain puisse écrire à son sujet. C'est-là qu'après lui avoir marqué tous les honneurs qu'il avoit reçûs du Pape, l'avoir informé de la maladie de la Rei-

*Hist. de S. D. l. 4. p. 187.*

*Satisfaction qu'eut le Roi de la conduite du Regent.*

*Ep. 96. int. Sug.*

ne, & du recouvrement de sa santé, & generalement de tout ce qui l'avoit arrêté si long-temps en Italie, il lui témoigne (*a*) l'empressement qu'il a de le revoir & de l'embrasser : il l'appelle son ami ; il lui ordonne de venir au-devant de lui un jour plutôt que les Princes, & les autres Seigneurs de sa Cour, parce que c'est de lui seul, dit-il, qu'il veut apprendre tout ce qui se passe dans le Royaume, & que c'est sur le rapport qu'il lui en fera qu'il prétend se regler pour agir envers les uns & les autres. C'est pourquoi il lui recommande le secret, & veut que personne ne sçache le contenu de sa lettre. Je ne sçai si un Roy peut pousser plus loin sa confiance à l'égard d'un de ses Ministres, ni faire paroître une plus grande estime de sa probité.

(a) *Nos autem ad vos sani & incolumes venire festinantes, vobis mandamus, ut uno die secretò, ante alios amicos nostros ad nos pervenire non differatis. De regno enim nostro quam plures rumores accipientes, & certitudinem inde nescientes, à vobis discere volumus quomodo erga quemcumque nos habere debeamus; & hoc tam secretò fiat, ut quod in præsenti scripto continetur, nemo, nisi persona vestra agnoscat.* Ibid.

Au reste, comme on sçavoit que le Roi à son retour passeroit par Lyon, & par consequent fort proche de Cluni, le Venerable Abbé de ce Monastere, qui avoit une passion extrême, aussi-bien que toute sa Communauté, de voir Suger, & de l'entretenir, lui écrivit pour lui marquer qu'il ne pouvoit choisir un lieu plus propre pour venir recevoir le Roy, que son Abbaye; qu'il l'y attendoit, & qu'il esperoit cette grace de son amitié, lui offrant pour ce sujet tout ce qui étoit en son pouvoir : mais soit que le Regent voulût tenir son voyage secret, ainsi que le Roy le lui avoit recommandé, soit qu'il eût des raisons particulieres pour ne pas aller si loin, Cluni ne le vit point; ce qui mortifia beaucoup le saint Abbe de ce lieu. Enfin le Roy arriva dans sa bonne Ville de Paris quelques jours avant la saint Martin de l'année 1149. après deux ans & quatre mois d'absence; & il y fut reçû avec une joie incroyable de tout son peuple, que la grossesse de la Reine augmenta beaucoup, dans l'esperance où l'on étoit qu'elle auroit un fils après douze ans de mariage.

*Ep. 126. int. Sug.*

*Ep. 100.*

*Dupl. dans Louis VII. p. 136.*

Les Parisiens firent à Leurs Majeſtez une entrée magnifique, & afin d'en conſerver la memoire à la poſterité, ils firent battre une Médaille où l'on voyoit le Roy aſſis dans un char de triomphe, & la victoire dans les airs, qui lui apportoit une palme & une couronne. La legende étoit conçûe en ces termes :

*Regi invicto ab Oriente reduci,*
*Frementes lætitiâ cives.*

1149.

Mais de crainte qu'on ne s'imaginât que la flaterie avoit plus de part à ce triomphe & à cette médaille, que la verité, ou que quelqu'un ne s'avisât de demander où étoient les dépoüilles des ennemis, & quelles étoient donc les victoires & les trophées que ce Roy invincible avoit remportées en Orient, puiſqu'il ſembloit rentrer dans ſes Etats avec le ſeul regret d'avoir perdu ſans aucun fruit une des plus belles armées qu'on eût jamais levées en France, ils en firent battre une ſeconde, qui repréſentoit fort au naturel le fleuve Méandre, & un trophée élevé ſur ſes bords, avec ces mots :

*Turcis ad ripas Mæandri cæſis fugatis.*

Ce fut ainsi qu'on se consola en France du malheureux succès de cette entreprise, qui avoit épuisé le Royaume & d'hommes & d'argent, sans avoir procuré aucun soulagement aux Chrétiens de la Palestine, dont les affaires étoient plus desesperées qu'auparavant, parce que les Turcs voyant qu'ils avoient défait, sans presque combattre, ces formidables armées qui étoient venues d'Occident à leur secours, commencerent à ne plus tant craindre les Francs, dont le seul nom les tenoit dans le respect avant toutes ces disgraces.

Il n'y eut, pour ainsi dire, que l'Abbé Suger à qui ce voyage fut extrêmement glorieux. Il y acquit une réputation qui ne se flétrira jamais ; car le Roy étant rentré dans ses Etats, & y ayant trouvé toutes choses en meilleur ordre qu'il ne les avoit laissées ; les Maisons Royales bien reparées, les Châteaux fortifiez, les frontieres en seureté, ses coffres pleins d'argent, malgré les dépenses excessives où le Regent s'étoit vû engagé, la police observée, & la discipline de l'Eglise plus étroite qu'elle n'avoit jamais été ; enfin une paix constante au

dedans du Royaume, que les esprits les plus remuans n'avoient pû entâmer sous un Chef si habile : il ne cessoit de le combler de loüanges, jusqu'à l'honorer publiquement du glorieux titre de PERE DE LA PATRIE, qui lui fut conservé durant sa vie, & même après sa mort ; ce qui marque l'approbation generale que les François donnerent à la Regence de Suger.

*Vit. Sug. l. 3. n. 3. & seq.*

Pour lui, il fut au comble de ses souhaits, de revoir son Prince, après le retour duquel il soupiroit depuis si long-temps : & comme ce n'étoit point l'éclat de sa dignité qu'il aimoit, dont au contraire il sentoit toute la pesanteur, il remit entre les mains du Roy le gouvernement avec autant de joie, qu'il avoit eu de peine à l'accepter. Mais au nom près de Regent du Royaume, qu'il n'eut plus, il est certain que ce genereux Prince lui en laissa toute l'autorité, & que Suger ne fut jamais plus puissant que pendant les dernieres années de sa vie : tout passoit par ses mains ; la paix, la guerre, les traitez, les alliances, les affaires ecclesiastiques, les civiles, les finances, le Roy lui renvoïoit

*Mez. vie de Louis VII. p. 4.*

tout : si bien qu'on peut dire de lui ce que l'Ecriture dit de Joseph à l'é-
Gen. 39. 6. gard de Putiphar : *Son maître n'avoit d'autre soin que de se mettre à table & de manger, s'étant déchargé de tout le reste sur Joseph.* Ou plutôt lui appliquer ces paroles, que Pharaon dit à
Gen. 41. 40. ce sage Ministre : *Ce sera vous qui aurez l'autorité sur ma maison : quand vous ouvrirez la bouche pour commander, tout le peuple vous obéira ; & je n'aurai au dessus de vous que le Trône & la qualité de Roy.*

XLI.
*Suger met la reforme dans l'Abbaïe de Compiegne.*

L'on en étoit si fort persuadé dans les païs étrangers, qu'on ne s'adressoit qu'à Suger pour obtenir du Roy quelque grace, ou pour conclure quelque affaire importante. Le Pape informé des desordres de l'Abbaye de saint Corneille de Compiegne, qui relevoit immediatement du S. Siege, lui écrivit, pour sçavoir de lui s'il n'y avoit pas moyen de faire cesser ce scandale dans le Royaume. La réponse du Ministre fut que l'affaire étoit difficile, à cause que Philippe frere du Roy en étoit Abbé ; qu'il aimoit ses Chanoines, & que ceux-ci possedoient tellement son cœur & ses affections, qu'il falloit s'attendre à lui

voir emploïer toute son autorité pour les soutenir, du moment qu'on les attaqueroit, ou qu'on parleroit de les reformer; que cependant Sa Sainteté n'avoit qu'à ordonner ce qu'elle jugeroit à propos, & qu'il tâcheroit de faire executer ses ordres.

Eugene n'en demandoit pas davantage: il sçavoit que du moment que Suger s'en mêleroit, l'affaire réussiroit, malgré toutes les oppositions qu'on pourroit y apporter, & que son autorité l'emporteroit toûjours sur celle du frere du Roy. Dans cette vûë, il lui adressa son Bref, en date du 19. de Juin 1150. dans lequel il lui ordonne de mettre la reforme dans saint Corneille de Compiegne, & lui donne pour adjoint dans cette affaire l'Evêque de Noyon. *Ep. 156. inter Sug.* *Baudoüin.*

Ce qu'il avoit déja fait dans sainte Geneviéve étoit une preuve de sa capacité dans ces sortes de choses, & un gage de l'heureux succès de cette entreprise. Mais je puis dire que Suger fut encore, ou plus adroit, ou plus heureux dans celle-ci que dans l'autre, puisqu'ayant manqué d'introduire ses Religieux dans l'Abbaïe de sainte Geneviéve, nonobstant toutes les me-

tures qu'il avoit prises sur ce sujet avec le Pape, qui étoit alors sur les lieux, il en vint à bout dans celle de saint Corneille, au grand étonnement de toute la France, qui vit la puissance Royale armée contre elle-même en faveur de Suger.

L'Eglise de saint Corneille est un monument de la pieté de l'Empereur Charles le Chauve, qui la fit bâtir en l'honneur de la sainte Vierge (a) l'an 876. & je ne sçai pourquoi elle prit ensuite le titre des saints Martyrs Corneille & Cyprien. Dès le premier siecle de sa fondation cette Eglise devint celebre par le nombreux College de Chanoines, qui commença à la desservir, par les grands biens que les Empereurs & Rois de France lui attribuerent, par les privileges du saint Siege, sous la protection duquel elle fut mise, par le choix que plusieurs de nos Rois en firent pour être le lieu de leur sepulture, par les précieuses Reliques dont elle fut enrichie, & enfin, ce qui est

(a) *Monasterium à nobis Compendio in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ constructum, à filio nostro, & fidelibus nostris, eo tenore quo capimus, honoretur.* Capitular. tit. 43. n. 2.

infiniment plus considerable, par la sainteté de plusieurs grands hommes qui y passerent leurs jours dans les exercices d'une pieté exemplaire : mais le temps qui détruit tout, avoit tellement changé la face de cette Eglise, que deux ou trois cens ans après sa fondation, elle n'étoit plus reconnoissable; & la vie scandaleuse (a) que menoient les Chanoines de Compiegne, étoit devenuë insupportable aux personnes mêmes qui avoient le moins de religion.

Enfin la voix de leurs desordres, après s'être fait entendre dans toutes les parties du Royaume, avoit passé en Italie, & étoit venuë jusques aux oreilles du Pape; ce qui avoit obligé Sa Sainteté de s'adresser à Suger, & de lui donner commission de remedier à de si grands maux, conjointement avec l'Evêque de Noyon, qui avoit beaucoup de zele pour la discipline de l'Eglise. *Eugene III.*

La premiere chose que fit Suger, fut de sonder l'esprit du Roy ; & il

(a) *Compendiensis Ecclesia, una de nobilioribus Galliarum, nisi infamis enormitas Canonicorum inhabitantium, non obstitisset.* Sug. ad Eug. Pp. ep. 163.

trouva ce Prince si-bien disposé, que non seulement il lui promit de l'assister de toute son autorité dans cette affaire, qu'il regardoit comme très-importante à la gloire de Dieu, & à l'honneur de son regne, mais témoigna encore avoir plus de desir que lui qu'elle réussist, lassé comme il étoit des plaintes continuelles qu'on lui faisoit de la miserable conduite de
*Ep. 156. inter Sug.* ces indignes Chanoines. » J'ai promis au Pape, en passant par Rome, » lui dit le Roy, qu'il pouvoit compter sur moi pour tout ce qui regarderoit l'honneur de Dieu & de son » Eglise dans mon Royaume ; agissez, » & je vous soutiendrai.

Après ces assurances, Suger convint avec l'Evêque de Noyon, qu'il étoit impossible de reformer les Chanoines de Compiegne, & de leur faire changer de vie, tous les sentimens de religion étant presqu'éteints dans leur cœur; que quelques beaux reglemens qu'on fist, ils n'en garderoient jamais un seul ; qu'ainsi le plus court étoit de les chasser entierement de saint Corneille, & de leur substituer de saints Religieux, qui pussent autant édifier la Ville, que ceux-ci l'avoient scan-

dalisée. On resolut pour cet effet d'en prendre douze de l'Abbaye de saint Denis, & leur donner pour Abbé Eudes de Deüil, le même qui avoit accompagné le Roi dans le voïage de la Terre sainte.

Il semble que toute l'autorité Ecclesiastique & seculiere étant réunie pour faire réussir ce dessein, il ne devoit pas souffrir la moindre difficulté. Mais on avoit affaire à des gens qui se mocquoient de tout ; & qui depuis long-temps avoient appris à braver, pour ainsi dire, le Ciel & la terre. Les Commissaires s'étant transportez sur les lieux, se firent ouvrir les portes du Chapitre, ou plutôt les firent rompre pour y entrer, car tout étoit fermé, & on leur en refusa les clefs. Ensuite ils firent sommer juridiquement les Chanoines de la part du Pape & du Roy, de s'y trouver pour entendre les ordres qu'on avoit à leur intimer. Cela ne put se faire regulierement au son de la cloche, comme c'est la coutume ; les Chanoines avoient coupé toutes les cordes des cloches : il fallut aller de porte en porte pour les appeller ; cette peine fut inutile, personne ne parut ; leurs maisons é-

toient bien gardées ; on ne répondit que par les fenêtres, avec menaces de faire main basse sur tout, si on ne se retiroit. Cette premiere tentative n'ayant pas réussi, on crut qu'il étoit à propos d'y faire venir le Roy. Suger en écrivit à Sa Majesté, & la pria de se transporter sur les lieux. Ce religieux Prince ne le put faire alors : une affaire indispensable l'appelloit à Orleans ; mais à son retour il y fut avec Suger, avec l'Evêque de Noyon, & avec quantité d'autres personnes de poids & de mérite. Le Roy dès le premier jour envoya dire au Doyen & à ses Chanoines qu'il les attendoit dans leur Chapitre, & qu'il avoit à leur parler. Ils se mocquerent de ces ordres, personne ne parut. Sa Majesté eut la bonté de dissimuler cette insulte, & se retira. Le lendemain Elle leur fit dire que s'ils ne venoient, Elle iroit elle-même les querir ; & sur leur refus, le Roy entra dans le Cloître bien accompagné, & les fit venir malgré eux au Chapitre. Alors on leur fit lecture du Bref du Pape adressé à Suger pour les reformer : mais ils n'eurent pas plutôt entendu prononcer ce terrible mot de *reforme*,

*Ep. 161. int. Sug.*

*Epist. Noviom. epist. ad Eug. Papa 4. Gal. Christ. p. 306.*

que le Doyen, homme insolent & audacieux, mais encore plus infame (a) par ses débauches & par toutes sortes d'excès, se leva avec un autre Chanoine, nommé Giraud du Port, fidele compagnon de ses desordres; & comme s'ils eussent été l'un & l'autre frappez de frénesie, ils vomirent & contre le Pape, & contre les Commissaires toutes les injures qui leur vinrent en pensée, sans aucun respect pour le Roy qui étoit présent, puis sortirent brusquement du Chapitre, & entraînerent avec eux tous leurs Confreres.

Ce fut là où le Roy fit admirer sa patience; car au lieu de punir ces insolens comme ils le méritoient, il se contenta de passer à l'Eglise; là en présence du peuple & de tout le Clergé de la Ville, qui y étoit accouru, il fit lire les ordres du Pape, & mit les Religieux qu'on avoit fait venir, en possession de l'Eglise, au grand contentement de la Ville, & de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans la

(a) *Miserrimus ille Decanus specialiter, tantò audacior, quantò ex ipsa sui infamia vilior, & quidam alius Giraldus de Portu, aut illo miserior fœtore infamiæ.* Sug. ep. ad Eug. 163.

Province. Pour les Chanoines, on leur déclara qu'on ne toucheroit point à leurs Prébendes, jusques à ce que le Pape en eût ordonné autrement; qu'ils auroient seulement soin de donner aux Religieux une telle quantité de bléd pour leur nourriture; & que du reste ils vivroient des offrandes de l'Eglise, qui étoient considerables, parce qu'elle possedoit alors les précieuses Reliques de la Couronne d'Epines *(a)*, & de la Tunique de Notre-Seigneur, & que les peuples, qui y accouroient de toutes les parties du Royaume, pour adorer ces augustes monumens de la redemption des hommes, ne s'en retournoient qu'après avoir fait de grands présens à l'Eglise de Compiegne.

*Ep. 159. inter Sug.* A peine le Roy s'étoit-il retiré avec les Commissaires, que les Chanoines firent voir dequoi ils étoient capables; car ayant à leur tête Philippe de France leur Abbé, & s'étant fait suivre de quelques compagnies de soldats, ils entrerent les armes à la main dans

(a) *Il est difficile d'accorder la verité de cette Relique, avec celle que saint Louis fit venir quelque temps après de Constantinople, & qui se garde à present dans la sainte Chapelle de Paris.*

l'Eglise,

l'Eglise, briserent les portes du Chœur, de la Sacristie, & du Tresor, enleverent toute l'argenterie, les ornemens & les livres, dépoüillerent les Autels, pillerent les vases sacrez, & commirent une infinité d'autres sacrileges, tandis que les soldats tenoient le poignard sur la gorge aux Moines, pour les empêcher de crier, & d'appeller du secours. Cette expedition faite, ils s'en retournerent : mais ayant fait reflexion qu'ils ne tenoient rien, s'ils n'avoient la Couronne d'Epines, & la sainte Tunique, parce que ces seules Reliques rendoient leur Eglise fameuse, & étoient plus que suffisantes pour donner aux Moines de quoi subsister. Ils resolurent d'y retourner encore le lendemain, aussi-bien accompagnez qu'ils étoient, & d'enlever ce précieux tresor.

L'affaire n'étoit pas facile à executer. Cette Relique se conservoit dans une forte armoire, pratiquée dans le mur de l'Eglise, & fermée par une grille de fer, une double porte, & de grosses serrures, qui sembloient innaccessibles au feu & à la coignée. Pour ne pas manquer leur coup, ils

entrent dans l'Eglise à la pointe du jour, ferment les portes sur eux, & se barricadent en dedans, coupent toutes les cordes des cloches, afin que personne ne pût sonner le tocsin, & se mettent aussi-tôt en devoir de forcer à grands coups de haches & de marteaux l'azile sacré des saintes Reliques qu'ils vouloient emporter.

Les Religieux, qui après avoir chanté Matines pendant la nuit, prenoient un peu de repos, s'éveillent au bruit, & accourent aussi-tôt à l'Eglise pour s'opposer à de telles violences : mais en ayant trouvé les portes fermées, & les avenuës occupées, tout ce qu'ils purent faire fut d'aller dans la ruë crier au voleur, & avertir les bourgeois qu'on enlevoit la sainte Couronne. Il n'en fallut pas davantage pour causer une horrible sédition. A ce mot, toute la Ville prend les armes ; & en moins d'un quart-d'heure l'Eglise de Compiegne fut assiegée par plus de dix mille personnes, resoluës de périr, plutôt que de laisser enlever une Relique si précieuse, qui donnoit à leur Ville une réputation qui s'étendoit par toute la terre. Les

portes fermées & barricadées en dedans, ne furent pas un obstacle à leur zele. On fait venir des échelles, on monte par les fenêtres, les plus courageux se jettent les premiers dans l'Eglise l'épée à la main, & ils alloient faire main basse sur toute cette troupe de voleurs, si le respect qui est dû à la Majesté Royale ne les avoit retenus, en appercevant le frere du Roy, qui étoit à leur tête. Mais si la présence de ce Prince fut capable d'arrêter la fureur du peuple, & de l'empêcher de massacrer les Chanoines, & les gens de sa suite, elle n'eut pas assez de force pour les délivrer de l'affront qu'on leur fit à tous, sans en excepter Son Altesse; car après leur avoir fait quitter prise, on les chassa indignement du Temple qu'ils avoient profané; trop heureux de n'avoir pas perdu la vie dans une telle occasion, où souvent toute l'autorité du Souverain est inutile pour mettre des bornes à l'emportement d'une populace irritée. *Ep. 159. int. Sug.*

Chacun fit ses plaintes de son côté; Philippe de France s'adressa à la Reine sa mere, pour avoir reparation de l'outrage qu'il prétendoit a-

voir reçû, & cette Princeſſe commençoit à s'échauffer & à demander qu'on fiſt un châtiment exemplaire des bourgeois de Compiegne, qui avoient eu l'inſolence, diſoit-elle, de maltraiter ſon fils. Mais le Roy qui étoit retourné à Orleans, & à qui la Ville & les Commiſſaires avoient promptement député pour l'informer de toutes choſes, écrivit à ſa mere, qu'il la prioit de ſuſpendre ſon reſſentiment juſqu'à ſon retour à Paris; qu'alors il lui feroit juſtice, auſſibien qu'à ſon fils; que cependant il ſouhaitoit, & même qu'il ordonnoit qu'on ne moleſtât pas davantage les Religieux qu'il avoit mis à Compiegne. Sa Majeſté informa l'Abbé Suger du contenu de cette lettre; & dans cet intervale, qui fut comme une eſpece de trêve, l'Evêque de Noyon benit le nouvel Abbé Eudes de Deüil, le jour même de ſaint Corneille (a), malgré l'oppoſition & la réſiſtance des Chanoines, qui fut inutile, parce que toute la Ville étant préſente à cette ceremonie, qui de-

*Ep. 161. int. Sug.*

*Ibid.*

(a) 16. *Septembre; mais elle ſe celebre à Compiegne le 14. qui eſt le jour du Martyre de ce Saint.*

vint encore plus celebre par la concurrence de la Fête, ils n'auroient pas été les plus forts, s'ils avoient voulu user de violence.

Sur la fin du mois d'Octobre le Roy revint à Paris. Toute la justice qu'il rendit à son frere, fut de lui faire une severe reprimande de sa conduite, & il lui reprocha le peu d'égard qu'il avoit pour ses ordres, le danger où il s'étoit exposé, & enfin de quelle maniere il avilissoit sa dignité & son caractere, en se mettant à la tête d'une troupe de voleurs & de scelerats; qu'à l'égard de ses fripons de Chanoines, il sçauroit bien les ranger à leur devoir, en les punissant par la bourse. En même temps il fit saisir tout leur temporel, & en investit les Religieux: & comme la plûpart de leurs biens étoient sur les terres des Comtes de Champagne & *Ibid.* de Vermandois, il engagea ces Princes à faire la même chose. Pour la Reine mere, elle fut priée instamment de ne se plus mêler de cette affaire, qui ne lui faisoit pas honneur, non plus qu'à son fils Philippe, qu'on dédommagea par d'autres Benefices qui lui furent donnez à la place de

son Abbaye de saint Corneille. Alors on envoya le nouvel Abbé à Rome, pour informer le Pape de tout ce qui s'étoit passé, & le prier de confirmer la disposition que le Roy avoit faite des biens des Chanoines de Compiegne, à qui on donna du pain & de l'eau par mesure, comme ils le méritoient. L'Evêque de Noyon, l'Abbé Suger, saint Bernard, Pierre le Venerable, Abbé de Cluni, écrivirent tous de concert au Pape sur le même sujet : & Sa Sainteté approuva non seulement tout ce qui s'étoit fait, mais trouva qu'on avoit encore traité trop doucement ces infames Chanoines, dont on auroit dû condamner la plus grande partie, & surtout le Doyen, à une prison perpetuelle.

Ep. 164. int. Sug.

Ainsi finit la grande affaire de la reforme de l'Abbaye de saint Corneille, qui donna bien de la peine à Suger : il n'en seroit jamais venu à bout, s'il n'eût eu sur l'esprit du Roy autant de pouvoir qu'il en avoit ; il falloit un homme de son crédit & de son autorité pour tenir ferme contre tant de puissances qui s'étoient liguées contre son dessein, & pour ab-

battre l'orgüeil d'un grand corps de Chanoines insolens, qui ne craignoient ni Dieu ni les hommes : aussi en reçut-il beaucoup de loüanges, & il n'y eut guéres de personnes de pieté & de distinction dans le Royaume, qui ne lui témoignassent, ou de vive voix, ou par leurs lettres, la part qu'elles prenoient à une si bonne œuvre, & le grand service qu'il avoit rendu à Dieu & à son Eglise, en chassant de Compiegne de si indignes Ministres des Autels.

XLII. *Suger empêche le Roy de faire la guerre au Comte d'Anjou.*

Suger, dont les soins s'étendoient autant sur les besoins de l'Etat, que sur ceux de l'Eglise, travailla ensuite à garantir le Royaume d'une guerre sanglante, qui ne pouvoit lui être que funeste, de quelque côté que tournât la victoire. Le Roy avoit donné depuis peu le Duché de Normandie à Henri Duc d'Anjou, & ce Prince jusqu'alors avoit paru un assez fidele vassal: Je ne sçai neanmoins à quelle occasion ils se broüillerent; mais les choses en vinrent à un tel excès, peut-être par les mauvais conseils de quelques flateurs, dont les Cours des Princes ne sont jamais entierement vuides, & qui trouvoient

leur compte dans cette mesintelligence, que Loüis resolut de faire la guerre au Duc d'Anjou : & dans cette vûë il avoit déja donné le rendez-vous à toutes ses troupes. Il faut que le sujet de cette guerre ait été bien leger, puisque les Historiens n'en disent rien ; & toute cette affaire nous seroit encore inconnuë, si nous n'avions les lettres de Suger, qui en font foi, & qui nous en apprennent le détail.

Le Duc Henri fut le premier à se mettre en campagne, & commençoit déja à ravager nos Provinces ; les terres de Bernevalle & de Bocage en Normandie, dépendantes de l'Abbaye de saint Denis, se trouverent enveloppées dans cette disgrace ; & ce fut par les cris & par les plaintes de ceux qui y demeuroient, que Suger apprit les premieres nouvelles de cette guerre ; car le Roy avoit fait la chose si secretement, que contre sa coutume, & celle des Rois ses prédecesseurs, il n'avoit point pris conseil des Grands & des Prélats de son Royaume. Pour s'y déterminer, il s'étoit contenté de suivre aveuglément l'avis de quelques esprits

broüillons qui l'y poussoient secretement.

Ce procedé surprit ce fidele Ministre. Il vit bien que le Roy se défioit de la bonté de sa cause, puisqu'il ne lui en avoit rien dit, lui qui peu auparavant lui avoit mandé, qu'il n'auroit jamais d'autre volonté que la sienne (*a*), & qu'il ne feroit jamais rien que par son avis. Il prit donc aussi-tôt la plume, & écrivit au Roy & au Comte d'Anjou. Il mandoit à celui-ci, qu'il se faisoit un tort inconcevable en perdant les bonnes graces du Roy ; qu'apparemment il n'en prévoyoit pas les consequences, & qu'il vouloit bien, par un effet de l'amitié qu'il lui portoit, les lui faire connoître : qu'étant heritier présomptif de la Couronne d'Angleterre, comme plus proche parent de celui qui y regnoit alors, & qui n'avoit point d'enfans, si par hazard ce Prince venoit à mourir dans ces conjonctures, le Roy de France ne manqueroit jamais de s'unir avec ses concurrens, & avec tous ceux qui préten-

(a) *Voluntas enim vestra nostra est, & nos consilium nostrum reposuimus in vobis.* Ep. Lud. ad Sug. 148.

dolent comme lui à la Couronne, afin de la lui ravir; qu'alors il lui seroit impossible de résister à tant d'ennemis, & qu'ainsi il alloit perdre par sa faute un des plus beaux Royaumes
Ep. 153. de l'Europe; qu'au reste, il ne pouvoit pas s'empêcher de lui faire faire reflexion qu'il dégeneroit beaucoup de la vertu de ses peres, & sur-tout d'Henri I. Roy d'Angleterre d'heureuse memoire, lequel dans toutes les guerres qu'il avoit eües avec la France, s'étoit fait un point de Religion de conserver les terres qui appartenoient à l'Abbaye de saint Denis, & lui avoit toûjours fait l'honneur, à lui Abbé Suger, de le prendre pour l'arbitre de tous ses différends avec la France, dont il s'étoit parfaitement bien trouvé; que le Duc d'Anjou prenoit une conduite toute opposée en commençant par ravager l'heritage de saint Denis; mais que malgré lui, il vouloit lui rendre service, en faisant sa paix avec le Roy.

La lettre à Sa Majesté n'étoit pas d'un stile si libre & si hardi. Suger lui
Ep. 150. marque avec beaucoup de respect, qu'il est surpris de la guerre qu'il veut faire au Comte d'Anjou, & qu'il

le ſupplie très-humblement de ſurſeoir tous ſes deſſeins juſques à ce qu'il ait conſulté ſes plus fideles amis, qui ne ſont autres que les Barons & les Prélats de ſon Royaume. Il l'aſſure que de cette conduite il tirera deux grands avantages, qu'il ne trouvera point en agiſſant autrement. Le premier, c'eſt que toutes ces illuſtres perſonnes étant obligées par le ſerment qu'elles en ont fait entre ſes mains, de procurer le bien & l'utilité du Royaume, ils ne lui donneront jamais que de bons conſeils. Le ſecond eſt, que ſi Sa Majeſté ſuit le conſeil qu'ils lui donneront, ils ſe trouveront engagez & par honneur & par devoir de l'aſſiſter puiſſamment, & d'argent & de troupes; au lieu que ſi elle agit ſans les conſulter, ils la laiſſeront faire, & ſe mettront peu en peine de la tirer d'un mauvais pas où elle ſe ſera engagée d'elle-même. Il lui inſinuë adroitement qu'il n'eſt pas de ſon honneur de détruire ſon propre ouvrage; que puiſque c'eſt lui qui a inveſti Henri du Duché de Normandie, il doit l'y maintenir.

Je ne ſçai quelle impreſſion des lettres ſi ſages & ſi prudentes firent ſur

l'esprit de ces Princes ; mais je sçai bien que cette guerre n'eut pas de suite, tant que Suger vécut. Ce ne fut qu'après la mort de ce sage Ministre qu'on vit naître entre eux ces cruelles dissentions qui mirent le Royaume de France à deux doigts de sa perte.

XLIII. *Il entreprend lui seul une seconde Croisade.*

L'Abbé de saint Denis avoit aussi ses vûës particulieres, lorsqu'il conseilloit au Roy de ne rien entreprendre sans l'avis des Princes & des Prélats de son Royaume. Loüis, comme nous l'avons dit, étoit revenu de Jerusalem dans le genereux dessein d'y retourner à la premiere occasion : & le Pape qu'il avoit vû en passant à Rome, l'avoit fort encouragé à perseverer dans cette resolution. Il lui avoit même promis d'engager saint Bernard à prêcher tout de nouveau la Croisade. Mais lorsqu'il fut arrivé en France, il trouva les esprits fort refroidis pour cette entreprise. Les Moines de Cîteaux sur-tout, chagrins des calomnies qu'on faisoit contre leur Ordre, traverserent puissamment ce dessein ; ils empêcherent le saint Abbé de Clairvaux de s'en mêler davantage, & détour-

*Villeforevie de S. Bern. l. dern. sur la fin.*

noient tout le monde d'y penser. Il n'y eut que Suger, qui à son âge de près de 70. ans, conçut le plus genereux dessein dont soit capable une grande ame. Le Roy de Jerusalem, & le Patriarche d'Antioche lui avoient écrit des lettres extrêmement touchantes sur l'état déplorable où étoient réduites les affaires des Chrétiens en Orient. Il n'y avoit plus moyen de sauver la sainte Cité des mains des Infideles, ni le précieux Bois de la vraie Croix qui y étoit, sans un prompt secours. Ils le demandoient a Suger, persuadez qu'il avoit seul plus de crédit & de pouvoir en France que tous les Princes & les Prélats du Royaume, & que sa pieté égaloit son autorité. Le Pape, qui avoit les mêmes pensées, & qui étoit informé des pressans besoins de l'Eglise Orientale, s'étoit aussi adressé à lui pour ce sujet, & le sollicitoit par tous les moyens les plus pressans de ne pas abandonner l'Eglise dans le besoin où elle se trouvoit. Suger comprenoit bien qu'il y alloit de la gloire de Dieu & de l'honneur de la France. Le nom Chrétien étoit devenu méprisable parmi les Infide-

*Vit. Sug. l. 3. n. 8.*

*Ibid.*

les depuis les malheurs qui étoient arrivez à nos troupes ; la réputation des armes Françoises étoit flétrie par tant de mauvais succez qu'elles avoient éprouvez : il falloit donc réparer les fautes du premier voyage par un second, où l'on se conduisist avec tant de sagesse & de prudence, que la bravoure de nos soldats ne devînt pas inutile contre des barbares, qui n'avoient ni l'experience de la guerre, ni le courage de nos gens, ni la protection du Ciel, ni la gloire du vrai Dieu à défendre. Mais que peut faire un homme seul pour l'execution d'une si haute entreprise ? Suger vouloit donc profiter de la conjoncture présente, je veux dire de l'assemblée des Prélats du Royaume
Ep. 135. qu'il avoit convoquée à Chartres par ordre du Roy, pour déliberer de quelques affaires importantes à l'Etat. Il esperoit trouver dans la pieté & dans les grandes richesses de ces Princes de l'Eglise, tous les secours qui lui manquoient pour venir à bout de son dessein. Il se flattoit qu'il ne leur seroit pas possible de résister à tant de raisons qui sembloient les obliger à s'unir avec lui pour la dé-

fense des Autels, & la conservation de l'heritage de Jesus-Christ. Mais toute son éloquence, quelque puissante qu'elle fût d'elle-même, devint inutile dans cette occasion : il trouva des cœurs resserrez, une charité refroidie, & une espece d'insensibilité dans tous ces Prélats à l'égard des maux dont les Chrétiens de la Palestine étoient accablez. Son zele neanmoins ne se rallentit point : & persuadé qu'il étoit également possible à Dieu de sauver son peuple par un petit secours, comme par une puissante armée, il résolut, avec un courage qui paroissoit autant au dessus de ses forces que de son âge, de faire seul ce que tant de grands Seigneurs unis ensemble n'osoient entreprendre. Le dirai-je, & si je le dis, me croira-t'on ? Suger entreprit de secourir lui seul la Palestine, & d'y conduire lui-même, & à ses dépens un corps d'armée, capable d'arrêter la fureur des Turcs, & de les obliger à laisser en paix les Chrétiens d'Orient. Il en fit donc le vœu, & prit la Croix, mais secretement, jusques à ce qu'il eut reçû réponse du Pape, qu'il informoit de tout ce qui

*Vit. Sug. l. 3. n. 8.*

s'étoit passé, & de son dessein particulier. Sa Sainteté en fut effrayée, non pas qu'elle doutât, ni de la valeur, ni de la bonne conduite, ni de la pieté de ce grand homme. Elle étoit persuadée qu'il réussiroit dans tout ce qu'il entreprendroit : mais elle regardoit comme une chose impossible qu'à son âge il pût résister aux fatigues d'un si long & si pénible voyage : & quand même, contre toute apparence, il arriveroit sain & sauf avec toutes ses troupes en Palestine, les travaux de la guerre, qui consument également les forces du corps & de l'esprit dans un General d'armée, devoient bien-tôt le mettre au tombeau. Ainsi il se faisoit un scrupule de laisser sacrifier un si rare sujet, & de priver le Royaume de France du plus habile & du plus éclairé Ministre qu'il eût encore vû. Cependant le Pape, après avoir recommandé l'affaire à Dieu, & imploré le secours de ses lumieres, y consentit *(a)*,

*Ep Lud. ad Sug. 156.*

(a) *Inde est quod petitioni tuæ, quamvis gravissimum nobis fuerit propter imbecillitatem personæ, in qua omnium vota, Domino favente, concurrunt, assensum tamen denegare, nequaquam potuimus. Monemus itaque dilectio-*

& lui envoya sa permission par écrit avec toutes les graces spirituelles qu'il pouvoit attendre du saint Siege : le conjurant neanmoins de se ménager, & de ne pas prodiguer une vie qui étoit si utile à toute la Chrétienté.

Suger fut au comble de sa joie, ayant reçû cette lettre, qu'il regardoit comme une approbation que le Ciel donnoit à son entreprise. Il ne pensa plus qu'aux moyens de la faire réüssir. D'abord il n'avoit dessein que de lever dix oudouze mille hommes, mais tous gens choisis, & des plus vaillans qu'il pourroit trouver dans le Royaume, & dans les Etats voisins, persuadé qu'une petite armée d'élite comme celle-là, qu'il étoit résolu de conduire droit par la mer à saint Jean d'Acre sur les vaisseaux que le Roy de Sicile son ami lui offroit, afin d'éviter la perfidie des Grecs, en feroit plus que ces grandes & innombrables armées de Croisez, qui l'avoient précedé, où il y avoit plus de bouches inutiles que de com-

*nem tuam, quatenus in tanto & tam præclaro opere, tanquam vir discretus & prudens, opem & studium adhibeas; &c.* Ibid.

battans, plus de pelerins que de soldats, presqu'autant de femmes que d'hommes. Cependant les grands préparatifs qu'on vit paroître, & qu'il ne put cacher, trahirent sa modestie, qui lui avoit fait dissimuler son dessein, jusqu'à ce qu'il fût temps de le faire éclore. Alors tant de braves Officiers, & tant de genereux soldats, à qui il donnoit une bonne paye, vinrent s'enrôler sous l'étendart de saint Denis, que sans sortir du Royaume, il auroit trouvé quatre fois plus de monde qu'il ne lui en falloit, par rapport à ses facultez, s'il eût voulu recevoir tous ceux qui se présentoient. Il y a apparence neanmoins que son armée auroit monté à plus de vingt mille hommes, parce que plusieurs volontaires vinrent lui offrir leurs services, & que la Noblesse même, sans compter les vassaux de l'Abbaye, se faisoit un plaisir d'aller servir sous un Chef à qui tout réussissoit, & qui n'avoit pas moins d'experience dans le métier de la guerre, que dans les affaires politiques.

*Vit. Sug. l. 3. Hist. de S. D. p. 188. Aut. t. 1. p. 313.*

On s'étonnera sans doute qu'un particulier ait été assez puissant pour

former une si haute entreprise, & assez riche pour fournir à de si grandes dépenses, qui semblent ne pouvoir convenir qu'à un Souverain. La surprise augmentera encore, quand on sçaura que dès le moment qu'il eut fait vœu de secourir Jerusalem, il y avoit déja envoyé par les Chevaliers du Temple des sommes d'argent suffisantes pour subvenir aux plus pressans besoins de cet Etat opprimé: si on vient de plus à faire reflexion que toute sa vie il avoit fait des dépenses de Roy, à bâtir & à orner son Eglise, à rétablir son Abbaye, où il n'y avoit presque aucun corps de logis qu'il n'eût élevé depuis les fondemens, & à remettre sur pied une infinité de Monasteres ou de domaines qui dépendoient de saint Denis, on sera obligé d'avoüer, que les richesses de l'Abbé Suger étoient immenses, & qu'elles égaloient au moins, si elles ne surpassoient pas celles du Roy. Aussi ce Prince en étoit-il si persuadé, que lorsque du fond de la Palestine il lui écrivit pour avoir les sommes qui lui étoient necessaires pour soudoyer son armée, pour l'entretien de sa maison & de sa table, pour faire de

*Vit. Sug. l. 3. n. 8.*

nouveaux équipages, lorsque les siens étoient perdus dans les combats, pour payer les rançons des Princes ou de ses amis, qui avoient été faits prisonniers, pour satisfaire à l'avarice des Grecs, qui lui faisoient payer au double, & quelquefois au triple les vaisseaux dont il avoit besoin : *S'il n'y a point d'argent dans mon épargne*, lui disoit-il, *envoyez-m'en de votre bourse*, tant il la croyoit bien remplie. Il lui emprunta pour une seule fois 2000. marcs d'argent (*a*), qu'il le pria de donner aux Chevaliers du Temple, à qui il les devoit; somme bien extraordinaire pour ces temps-là.

*Ep. 6. & alibi.*

*Ep. 58.*

Cette opulence de l'Abbé Suger venoit de plusieurs sources. Premierement, les revenus de l'Abbaye de saint Denis étoient grands d'eux-mêmes ; & Suger par sa conduite, & par son économie, les avoit augmentez de beaucoup. Cela se voit dans le livre de son administration, où il a fait mettre par écrit ses nouvelles acquisitions, & toutes les terres dont il a rehaussé les baux, après les avoir ameliorées. Par la supputation qu'on en

*Hist. de S. D. p. 171.*

(a) *A 30. livres le marc, c'est 6000 pistoles.*

peut faire, il est facile de remarquer qu'il avoit augmenté tous les revenus de l'Abbaye au moins des deux tiers; en sorte que si sa recette produisoit cent mille livres, lorsqu'il fut fait Abbé; sur la fin de sa vie elle étoit de plus de trois cens mille livres.

*Vit. Sug. per Guil. l. 2. n. 8.*

Les oblations des fideles étoient une autre source de ces grandes richesses. Non seulement de toutes les Provinces du Royaume, mais encore des Etats circonvoisins, on venoit au Tombeau de saint Denis offrir à Dieu ses vœux & ses prieres, & implorer le secours du Ciel, par l'intercession du Saint: & personne n'y venoit sans apporter quelque chose. Cela alloit plus loin qu'on ne peut s'imaginer. Il faut joindre à cet article les dons & les prieres des Rois, des Princes & des Evêques; les testamens de ceux qui s'y faisoient enterrer. Nous en avons vû quelque chose dans le cours de cette Histoire.

Une troisiéme source de cette opulence, étoit les grandes Charges que Suger avoit exercées durant sa vie; celle de Ministre d'Etat, celle de Chef de la Justice, celle d'Intendant des Finances, de Regent du Royaume,

&c. car il ne faut pas croire que toutes ces Charges fussent sans appointemens. Enfin depuis sa conversion, & depuis la reforme qu'il avoit introduite dans son Monastere, sa vie & celle de ses Religieux, qui de son temps n'ont jamais passé le nombre de soixante, étoit si frugale, qu'il avoit le moyen d'épargner beaucoup sur ses revenus. Ainsi il n'y a plus sujet de s'étonner qu'il fût en état de faire de si grandes dépenses. On étoit si persuadé dans le monde de son opulence, qu'on l'appelloit communément le riche Abbé. C'est le nom que saint Bernard lui donne quelquefois dans ses lettres.

*S. Bern. ep. 379.*

XLIV. *Avant que de partir il presse le Roy de remedier aux desordres de son mariage.*

Suger fut près d'un an à faire les préparatifs de son voyage de la Terre sainte : mais avant de partir il vouloit avoir la consolation de voir le Royaume en bon état, & hors des cruelles atteintes que pouvoit donner à sa tranquillité la mort du Roy sans enfans successeurs de sa Couronne, si elle fût arrivée en ce temps-là. C'est ce qui l'obligeoit à solliciter continuellement ce Prince de remedier au plutôt aux desordres de son mariage avec Eleonore. Elle étoit accouchée

cinq ou six mois après son retour de Jerusalem, & n'avoit mis au monde qu'une fille. Le Roy auroit dissimulé les mécontentemens qu'il avoit de sa conduite, si ç'eût été un Prince; & la bonté de son naturel l'auroit porté à sacrifier son ressentiment particulier à la satisfaction de ses peuples & à la sureté de sa Couronne; mais les choses ayant tourné autrement, & n'y ayant plus d'apparence qu'il pût avoir d'elle un fils, après douze ou treize ans de mariage, il se resolut au divorce. Les discours de certains dévots, qui publioient ouvertement que c'étoit une punition du Ciel, si le Roy n'avoit que des filles, parce qu'il avoit épousé sa parente, ne contribuerent pas peu à lui faire prendre cette résolution. Ce Prince avoit la conscience timerée; ces raisons faisoient impression sur son esprit: & peut-être lui-même avoit-il quelque scrupule d'habiter avec une adultere, & se persuadoit-il que Dieu en punition de ce desordre, ne lui donneroit jamais d'heritier. Mais il faut avoüer en même temps que cette affaire étoit extrêmement délicate, & des plus embarrassantes qu'on voye: il fal-

*Dupl. vie de Louis VII. p. 136.*

*Id. p. 137.*

loit un homme aussi éclairé que Suger, pour n'y point faire de faux pas. De tous côtez ce n'étoit que précipices. Si pour faire rompre ce mariage on prenoit le prétexte de l'adultere, l'on en avoit des preuves; mais outre que le Roy se deshonoroit lui, & toute sa famille, on auroit dit : Pourquoi donc a-t'il habité avec elle depuis ce temps-là ? Le fait étoit public; la Reine étoit nouvellement accouchée, & le Roy avoit reconnu cette petite Princesse pour sa fille. Cette circonstance sembloit mettre l'honneur de la Reine en sureté, ou du moins couvrir sa faute d'un véritable pardon : d'ailleurs le crime étant une fois bien prouvé, on ne pouvoit plus se dispenser de le punir : il falloit donc ou enfermer la Reine entre quatre murailles pour le reste de ses jours, ou lui faire perdre la tête sur un échafaut. Ce sont de grandes extrêmitez. Il semble que ces sanglantes tragédies étoient reservées aux Rois d'Angleterre; il falloit un Henri VIII. pour faire périr ses femmes par la main d'un bourreau dans la Capitale de son Royaume. L'humeur de Loüis, & celle de son fidele Ministre

Ministre, n'étoient point sanguinaires. Enfin la principale raison, seule capable d'empêcher qu'on pensât jamais à prendre ce parti, étoit que si la séparation se faisoit pour cause d'adultere, & qu'on fist grace de la vie à la Reine, ce qu'on auroit eu de la peine à ne lui pas accorder, le Roy ne pouvoit pas se remarier tant qu'elle auroit vécu; ainsi tout l'avantage qu'on cherchoit dans ce divorce par rapport au bien du Royaume, s'évanoüissoit.

D'un autre côté, en se renfermant dans le seul prétexte de la parenté, la raison paroissoit frivole. Ce ne sont ici que des loix Ecclesiastiques, dont les Papes dispensent facilement, surtout entre les Souverains: il falloit, disoit-on, demander cette dispense, pour mettre les parties en sûreté de conscience, plutôt que de causer un si grand scandale dans l'Eglise; car quel exemple pour tout le monde de voir un Roy & une Reine se séparer après douze ou treize ans de mariage, contracté de bonne foi, & beni de plusieurs fruits? Cette parenté même paroissoit obscure, & n'étoit connuë que de très-peu de personnes.

Enfin si le mariage étoit nul, les e
fans qui en étoient sortis, étoient i
legitimes. Il falloit rendre l'Aquit
ne à Eleonore, & toutes ces bell
Provinces qui lui avoient été donné
pour dot, c'est-à-dire, démembr
la Monarchie d'un de ses plus bea
appanages, & armer une partie
Royaume contre l'autre partie, si
Princesse, ce qui pouvoit arrive
s'alloit remarier à quelque ennemi
la France.

Lorsqu'on représentoit toutes c
raisons au Roy, il en rioit, & répo
doit que sa femme étoit si décrié
que le plus pauvre Gentilhomme
son Royaume n'en voudroit pas po
son épouse. Ainsi il comptoit qu'
près sa mort tous ces Etats lui revie
droient par droit de succession,
que tout ce qu'il risquoit étoit que
ques millions de revenu pendant
vie d'Eleonore, dont il seroit ampl
ment recompensé par la dot que
nouvelle épouse lui apporteroit.

Il n'en fut pas ainsi. Dieu de tou
éternité avoit resolu de se servir
cette femme pour humilier la Franc
Le Roi suivant toûjours ses premier
idées, sollicitoit fortement la diss

lution de son mariage. La Cour de Rome, après tous les délais qui lui sont si ordinaires, envoya un Nonce en France, qui assembla les Prélats du Royaume à Beaugency; & de leur avis, le mariage fut déclaré nul pour cause de parenté; permis aux parties d'en contracter un autre avec qui elles jugeroient à propos. On n'en dit pas davantage : on ne parla ni des infidelitez d'Eleonore, ni de la legitimation de ses enfans. Le Roy voulut bien s'en charger, & les marier l'un & l'autre à des Princes de son Sang. Eleonore au comble de ses souhaits, se retira dans ses Etats, que le Roy eut la generosité de lui rendre : & toute décriée qu'elle étoit, elle trouva pour notre malheur, un Prince qui voulut bien l'épouser. Ce fut Henri, Comte d'Anjou, & Duc de Normandie, déclaré heritier présomptif de la Couronne d'Angleterre, qui lui échût 2. ans après par la mort d'Etienne. Le voilà donc Roy d'Angleterre, Duc de Normandie & de Guyenne, Comte de Touraine, du Maine, du Poitou & de l'Anjou. Avec tant de forces, il conquit l'Irlande, rendit le Royaume d'Ecosse tributaire; la France trem-

bloit, ce n'étoit pas sans raison; on en vit les suites funestes avec le tems; & ce Royaume à deux doigts de sa perte, a pensé être la proye de l'insatiable ambition des enfans qu'Eleonore eut de ce second mariage; on les a vûs couronnez dans Notre-Dame de Paris Rois de France & d'Angleterre, & nos Princes legitimes presque réduits à la malheureuse necessité d'aller chercher un azile dans des terres étrangeres. Telle fut la triste catastrophe de la dissolution de ce mariage. Mais toutes ces choses n'arriverent que long-temps après la mort de Suger.

Cependant nos Historiens, qui ne jugent ordinairement des affaires d'Etat que par les évenemens, se sont déchaînez contre la memoire de ce bon Prince, & ne peuvent lui pardonner la faute irréparable qu'il fit, disent-ils, de rendre l'Aquitaine à Eleonore après la dissolution de son mariage, comme s'il eût pû faire autrement. Ils ne trouvent aucune voye de l'excuser, qu'en disant que ce fut l'effet des pernicieux conseils d'un Moine, à qui il avoit donné trop d'autorité dans son Royaume, & trop

d'empire ſur ſon eſprit : c'eſt de l'Abbé Suger dont ils parlent ; comme s'il n'étoit pas de notorieté publique que Suger étoit mort plus de deux ans avant le Concile de Beaugency, où le mariage du Roy fut annullé. Mais c'eſt qu'il eſt rare de voir des Hiſtoriens raiſonner ſi juſte, & avec tant de deſintereſſement, qu'ils ne ſe laiſſent jamais ébloüir de la lueur de leurs propres imaginations : ils aiment mieux ſouvent s'expoſer à tomber dans des contradictions & des anacroniſmes, que de ſupprimer une penſée qui leur ſera venuë dans l'eſprit, dont ils s'imaginent tirer beaucoup de gloire, en faiſant connoître qu'ils ſçavent ce que c'eſt qu'affaires d'Etat. D'autres ont dit que Loüis n'avoit commis cette faute, que parce que Suger n'étoit plus auprès de lui, & que jamais cet habile Miniſtre n'auroit ſouffert qu'on rendît toutes ces belles Provinces, s'il eût encore été en vie. Mais quoique Suger effectivement ne fût plus au monde, lorſqu'on les rendit, il ne s'enſuit pas qu'il ne l'ait point conſeillé, & qu'il n'en ait eu aucune connoiſſance, puiſqu'il y avoit plus de deux ans que cet-

*Mez. loc. cit.*

te affaire s'agitoit dans le Conseil d
Roy, & que Sa Majesté en parloit
l'Abbé de S. Denis. Ainsi sous prétex
te de faire à Suger un honneur, doi
il se passera bien, on s'éloigne de
verité de l'histoire, & on suppose m
à propos qu'il auroit fait autremen
s'il eût agi dans cette occasion.

Le fait est, comme nous l'avons r
marqué, que Suger auroit bien soi
haité que le Roy n'eût pas pensé à
séparer d'Eleonore, à cause du to
que cette séparation alloit causer
l'Etat. Mais ce Prince étant resolu
chercher une autre femme, sans de
honorer celle qu'il quittoit, son M
nistre ne pouvoit plus se dispenser
lui dire qu'il étoit obligé de lui re
dre sa dot : & tout le grand genie
nos politiques & de nos Historiens
les tirera jamais de ce mauvais pas.

XIV. *Suger va en pelerinage à S. Martin de Tours, pour attirer le secours du Ciel sur sa Croisade.*

Tandis que cette grande affaire s
gitoit à Rome & en France, Suge
qui ne perdoit point de vûë sa gen
reuse entreprise, & qui avoit reso
de s'embarquer avec toutes ses tro
pes au mois de Mars de l'année s
vante, continuoit ses préparatif
mais il pensoit sur toutes choses
mettre le Ciel de son côté. Ainsi ap

avoir formé le projet de la conduite qu'il vouloit faire tenir à ſa petite armée, & la diſcipline qu'il prétendoit obſerver, il alla viſiter le Tombeau *Vit. Sug. l. 3 n. 9.* de S. Martin de Tours. C'étoit la devotion de ce temps-là ; & après l'Egliſe de S. Denis, il n'y en avoit point de plus celebre en France, & dont le pelerinage fût plus fréquenté. Suger fit celui-ci avec toute la pieté dont il étoit capable. On le vit répandre ſon cœur en préſence de ces ſaintes Reliques, & prier le Saint avec larmes, de lui obtenir du Ciel les graces & les ſecours dont il avoit beſoin dans une ſi grande entrepriſe. Il y renouvella ſon vœu, & fit à Dieu le ſacrifice de ſa vie, s'offrant à lui comme une victime deſtinée à appaiſer ſa colere juſtement irritée contre les pechez des Chrétiens de la Paleſtine ; car il comptoit de ne jamais revenir en France, & de mourir en chemin ou dans les combats qu'il alloit livrer pour la gloire de Dieu, & pour l'honneur du nom Chrétien : ce qui lui faiſoit dire à ceux qui l'accompagnerent dans ce pelerinage, qu'il alloit dire au Saint le dernier adieu. Sa pieté fut ſuivie *Ibid.* d'un riche préſent : il laiſſa à l'Egliſe

de S. Martin une Chasuble magni
que, & d'un ouvrage fort singuli
Tout étoit proportionné à son gra
cœur naturellement liberal.

*Il tombe malade.* Mais Dieu qui se contente souve
de la bonne volonté de ses serviteu
ne permit pas qu'il executât tout
qu'il avoit projetté. A son retour
tomba malade. Ce n'étoit au co
mencement qu'une petite fiévre q
méprisoit. La force de son esprit
faisoit surmonter la défaillance de s
corps. En cet état, il ne laissoit pas e
core d'aller tous les jours au saint A
tel offrir à Dieu le sacrifice non sa
glant de notre sainte Religion :
lorsque les forces de son corps
pouvoient pas seconder l'ardeur
*Ibid.* son courage, il s'y faisoit soute
par les mains de ses Religieux. Pu
que je suis foible, disoit-il, il fa
donc que je prenne souvent le Pa
des forts : c'est manquer de foi que
croire qu'on ne trouve pas dans ce
vin Banquet de quoi reparer égal
ment & les forces du corps, & cel
de l'ame. Vous eussiez dit voir un a
tre Moyse sur la sainte Montagn
obligé de tenir sans cesse ses mains
levées vers le Ciel, pour obtenir u

victoire complette sur ses ennemis ; & qui dans l'impuissance de continuer ce pénible exercice, se faisoit soutenir les bras par les principaux du peuple d'Israël. Enfin il fallut ceder à la violence & à l'opiniâtreté du mal. Ce corps, qui depuis long-temps n'étoit soutenu que par la vertu, se trouva épuisé, & les forces lui manquant tout-à-fait, il fut obligé de se mettre au lit.

*Et don[n]e ses ordres pour continuer la Croisade.*

Alors il comprit que Dieu vouloit absolument le retirer du monde, & comme il ne sçavoit pas encore qu'il avoit été ordonné dans le Conseil d'en haut qu'une longue maladie le purifieroit de toutes les taches qu'il pouvoit avoir contractées dans le commerce du siecle, il commença à agir comme un homme qui n'avoit plus que quelques jours à vivre. La premiere chose quil'occupa, fut le secours de Jerusalem. Comme il étoit persuadé qu'il ne pouvoit rien faire de plus agréable à Dieu, il n'oublia rien aussi pour empêcher que sa mort ne retardât ou ne rompît tout-à-fait ce grand dessein. Dans cette vûë, il fit venir le plus habile & le plus experimenté des Capitaines qu'il eût dans son armée ;

& après lui avoir donné toutes les i[n]structions qu'il crut lui être necessa[i]res, il le chargea de l'entreprise, [&] lui fit promettre d'aller rendre po[ur] lui ses vœux au S. Sepulcre. Il pou[ssa] la prévoyance jusques à lui assign[er] les fonds dont il auroit besoin po[ur] réussir. L'Histoire nous a tû le nom [de] ce Brave ; elle se contente de nous d[i]re que c'étoit un des plus vaillans Se[i]gneurs qu'il y eût dans le Royaume.

*Il se démet de son Abbaye entre les mains de ses Religieux.*

*Ep. circul. in morte ipsius in app. hist. S. D. p. 281.*

Lorsqu'il se fut mis l'esprit & [la] conscience en repos de ce côté-là, [il] pensa à donner à ses freres toute l'[é]dification dont il crut leur être red[e]vable. Pour cet effet il se fit condui[re] par-dessous les bras jusqu'au Chap[i]tre où ils étoient assemblez ; & là apr[ès] leur avoir fait sur les jugemens [de] Dieu l'exhortation la plus touchan[te] qu'ils eussent jamais entenduë, il [se] jetta à leurs pieds, & les pria av[ec] larmes de lui pardonner toutes l[es] fautes qu'il avoit commises dep[uis] qu'il étoit Religieux, sur-tout dura[nt] son administration. Il s'accusa av[ec] de grands sentimens d'humilité [de] plusieurs fautes qu'on n'avoit jama[is] apperçûës dans sa conduite ; & il [ne] tint pas à lui qu'on ne le prît pour [un]

homme très-incapable de la Charge qu'il avoit exercée près de 30. ans, avec l'admiration de toute la terre ; il reconnut qu'il avoit souvent offensé ses Religieux, & blessé les regles de cette tendre charité qu'il leur devoit, soit en les reprenant avec trop d'aigreur, soit en ne compâtissant pas assez aux foiblesses presque inséparables de la nature humaine. Ce langage leur étoit inconnu, & ils ne comprenoient rien à tout ce qu'il vouloit dire, jamais Superieur n'ayant été plus cheri & plus aimé de ses Religieux que Suger l'avoit été durant toute sa vie. Il avoit été l'honneur de leur Monastere, & sa présence avoit fait tous leurs délices dans le Cloître : aussi ne répondoient-ils à ces humbles discours que par leurs larmes qu'ils versoient en abondance, pénétrez de la grandeur de la perte qu'ils alloient faire. *Ibid.*

Ce n'est pas que Suger ne fût exact, & ne maintînt la discipline avec beaucoup de vigueur ; ce qui fit que quelques-uns l'accuserent d'un peu de severité ; mais il la temperoit par des manieres si honnêtes & si prévenantes, qu'on ne pouvoit le trouver *Aut. p. 316.*

mauvais : & comme il possedoit entierement le cœur de ses Religieux il en faisoit tout ce qu'il vouloit, ils l'aimoient lors même qu'il les corrigeoit. Grand talent, & d'autant plus admirable, qu'il est plus rare. Mais c'est une verité constante, confirmée par l'experience de tous les siecles, que quelque vertu qu'ait un Superieur, quelque reguliere que soit sa conduite, quelques bonnes que soient ses intentions, quelques saints même que soient les Religieux qu'il a à conduire, s'il ne commence par s'en faire aimer par des manieres douces, honnêtes & engageantes, il ne réussira jamais dans le gouvernement; sa Communauté sera toûjours dans le trouble & dans la division; les ames ne feront aucun progrès dans la vertu; & ce sera beaucoup s'il ne devient pas lui-même un objet d'horreur & d'aversion pour tous ses Religieux: que si au contraire il possede une fois leur cœur, & s'il a sçû gagner leur amitié par une tendre & sincere charité, il en fera tout ce qu'il voudra, & les plus imparfaits même feront leur devoir avec joye & avec plaisir, sous sa conduite.

Il y avoit alors dans S. Denis plusieurs Religieux en pénitence. Suger en avoit même dégradé quelques-uns, & privé d'autres de leurs Offices & de leurs Charges, dont il avoit crû qu'ils ne s'étoient pas bien acquitez ; preuve que sa douceur ne consistoit point à laisser les fautes impunies, & que son zele pour la regularité étoit exact. Quoique ces Religieux ne se plaignissent point de l'état où leur Abbé les avoit réduits, parce qu'ils étoient persuadez que la charité toute seule le faisoit agir, & qu'il n'y avoit ni aigreur ni animosité dans sa conduite, neanmoins ce bon Pere crut qu'il ne devoit pas les laisser toûjours dans cette humiliation ; ainsi il les releva tous de leur penitence, leur accorda la reconciliation, & les rétablit dans leurs grades ; voulant que son Monastere fût à sa mort comme il avoit été durant toute sa vie, un séjour de paix & de tranquillité, où tout le monde vivoit content dans son état, & benissoit Dieu de leur avoir donné un si digne Superieur. (*a*)

*Ep. circul. ut sup.*

(a) S. *Paulin Evêque de Nole fit la même chose avant que de mourir à l'égard des fideles de son Diocese.* Voyez sa vie par M. Baillet.

Après ces devoirs de charité & 
justice envers ses freres, il revint
lui, & ayant déploré la malheureu
condition des Superieurs absolus
indépendans, tels que sont les Abbe
abandonnez à leur propre conduit
sans avoir personne pour les corrige
pour les relever de leurs fautes, po
les en punir; il leur fit connoître qu
n'étoit venu au Chapitre, que po
se juger lui-même en leur présenc
& prononcer contre sa personne u
sentence d'autant plus juste & plus
goureuse, qu'il avoit été plus épa
gné durant sa vie. En même temps
déclara qu'il se jugeoit positiveme
indigne du nom & de la qualité d'A
bé; qu'il méritoit, à cause de son i
dignité, d'en être déposé, & que po
ce sujet il leur remettoit & sa Cross
& toute son autorité entre les main
les conjurant de ne point sortir
*Ibid.* Chapitre, avant que d'en avoir élû
autre, qui par sa bonne conduite
parât toutes les fautes qu'il av
commises, & lui procurât la conso
tion de mourir simple Religieux.
fut alors qu'on vit redoubler les la
mes de ses freres; on n'entendoit pa
tout que des sanglots, des soupirs

des gemissemens ; & comme il n'y en avoit aucun qui dans la crainte de le perdre n'eût volontiers donné sa vie pour lui prolonger ses jours, loin de se rendre à ses desirs, ils se boucherent les oreilles pour ne pas entendre une telle proposition, & resolurent au contraire de faire violence au Ciel par leurs larmes, par leurs prieres continuelles, & par leurs penitences redoublées, pour en obtenir le rétablissement de la santé de ce cher Abbé, qu'ils eussent souhaité être immortel.

Le Ciel parut avoir écouté leurs vœux. Suger se porta beaucoup mieux depuis ce temps-là, & fut durant plus de trois mois dans une meilleure disposition. Il n'étoit pourtant pas sans fiévre. Il en avoit toûjours une petite qui ne le quittoit ni jour ni nuit ; c'étoit un feu lent qui consumoit peu à peu la victime, & qui ne lui laissoit qu'autant de repos & de liberté qu'il lui en falloit pour s'élever de plus en plus à Dieu. Son esprit y étoit continuellement appliqué ; & s'il descendoit quelquefois de cette haute contemplation, c'étoit pour témoigner à ceux qui se trouvoient auprès de lui,

*Vit. Sug. l. 3. n. 10.*

la joye qu'il avoit de sortir bien-t de cette vie comme d'une prison po entrer dans le Royaume de la vérit ble liberté, après laquelle il soup roit. Alors il leur tenoit des discou si relevez, qu'on voyoit bien que s ame étoit plus dans le Ciel que sur terre; il n'appartenoit qu'aux hab tans de la celeste Jerusalem de ten un tel langage.

XLVI. *Il appelle S. Bernard pour l'assister à la mort.*

Dans ce temps-là la pensée de s cher & ancien ami, l'Abbé de Clai vaux, lui vint dans l'esprit, & il t moigna le desir qu'il avoit de le voi & de s'entretenir avec lui des bie éternels. Il voulut qu'on lui fist sç voir l'état où il se trouvoit; mais laissa à la divine Providence le soi ou de lui accorder cette consolatio ou de l'en priver, selon qu'elle le j geroit plus convenable pour sa gloi & pour son salut: s'estimant d'ailleu indigne d'être assisté dans ces dernie momens par un si saint homme. Di permit, pour éprouver davantage patience de son serviteur, & le dét cher de toutes les choses sensibles passageres, quoique très-innocente que saint Bernard se trouvât alors t lement accablé d'affaires, qu'il l

fut impossible de quitter son Monastere, malgré toutes les diligences qu'il fist pour se procurer quelques jours de loisir. Au défaut de sa présence, il lui écrivit une lettre remplie de sentimens d'estime, d'affection, & même de respect, qui lui fut d'une extrême consolation. Suger privé du secours qu'il esperoit tirer de la présence du saint Abbé de Clairvaux, eut recours aux Evêques de Soissons, de Noyon, & de Senlis, pour l'assister dans ces derniers momens. Il adora la conduite de Dieu, qui par une longue maladie, & l'éloignement de son ami le détachoit peu à peu de toutes les choses sensibles, pour ne chercher plus de repos & de véritable consolation que dans le Ciel. Mais comme d'ailleurs il sçavoit que rien d'impur ne peut entrer dans cet heureux séjour, toute son occupation étoit de se purifier par des Confessions réïterées qu'il faisoit à ces Prélats, tantôt à chacun d'eux en particulier, & tantôt à tous les trois ensemble, selon la coutume de ce temps-là. Le reste de la journée, il l'employoit à executer avec la derniere ponctualité & de grands sentimens de componction, ce qu'ils lui avoient ordonné pour la

*Ep. 166.*

*A son défaut, trois Evêques lui rendent ce dernier office.*

*Ep. circul. ut sup.*

satisfaction de ses pechez, ou à faire lire quelque chose de la Passi de Notre-Seigneur. Comme la fiév qui le brûloit, ne lui permettoit prendre aucun repos durant la nuit, faisoit de ce temps une occupatic toute celeste, l'employant à recit des Pseaumes & les Litanies des Saints qu'il invoquoit les uns après les au tres, avec une confiance affectueuse commençant ainsi dès ce monde le exercices qui devoient l'occuper durant toute l'éternité; je veux dire, les loüanges continuelles des grandeurs de Dieu. Pendant les deux dernieres semaines qui précederent sa mort, il reçut presque tous les jours le précieux Corps de Notre-Seigneur par la main des Evêques qui le communierent l'un après l'autre; & toûjours avec une nouvelle ferveur de sa part, & une augmentation de foi qui paroissoit même au dehors, tandis que tous ses Religieux consternez de la grandeur de la perte qu'ils alloient faire, étoient sans cesse dans l'Eglise à demander à Dieu avec une abondance de larmes, qu'il leur conservât encore pendant quelques années un si bon Pere, un si digne Superieur, un si grand homme, qu'il n'avoit fait pa-

*Ibid.*

*Ibid.*

roître au monde que pour le bien de son Eglise, l'honneur de l'Ordre Monastique, & l'utilité non seulement de toute la France, mais de tous les Royaumes Chrétiens.

*Sa mort.* Enfin voyant que l'arrivée de l'Epoux étoit proche, ce serviteur fidele qui ne vouloit pas laisser échapper un seul moment sans l'employer à avancer les affaires de son divin Maître, fit encore venir ses Religieux dans sa chambre ; & après les avoir exhortez tout de nouveau à ne pas rendre inutiles tant de peines & de travaux que lui avoit coûté l'établissement de la reforme dans S. Denis; ce qu'ils ne pouvoient faire, qu'en se rendant de fideles observateurs de leurs loix, & en vivant tous dans une parfaite charité; *Ibid.* il leur donna sa benediction : puis, comme il prononçoit les premieres paroles du Symbole, pour témoigner à Dieu qu'il vouloit mourir dans la foi de l'Eglise, il expira entre les mains des Evêques, & de ses disciples qui étoient encore présens, le 13. de Janvier, jour de l'octave des Rois de l'an 1152. âgé de 70. ans. Il y en avoit près de 60. qu'il étoit Religieux, & 29. avec quelques mois qu'il étoit Abbé. *V. la Dissert. à la fin.*

Deüil de toute la France à sa mort.

Le Roy qui étoit aux extrêmitez ses Etats pour des affaires importa tes, lorsqu'il apprit la maladie de S ger, se hâta le plus qu'il lui fut poss ble de les terminer, & venoit déja grandes journées pour donner à so cher ami & fidele Ministre les der nieres marques de son estime & de reconnoissance. Mais quelque diligence qu'il fist, il ne put arriver assez à temps ; & il apprit aux environs de Paris qu'il avoit perdu celui qu'il avoit toûjours regardé comme son bras droit. Ce Prince continua cependant sa route, & voulut encore le voir. Il vint donc à S. Denis, suivi des Seigneurs de sa Cour ; & à la vûë de ce triste objet, qui lui remettoit en memoire tant de grands services que lui avoit rendu le défunt, il poussa de profonds soupirs, qui furent suivis de quelques larmes, témoignage sincere de sa vive douleur, qui augmenta beaucoup, lorsqu'il vit porter le corps en terre. Alors toute la Majesté Roïale ne put se défendre contre la sensibilité de son cœur. Il fit connoître à toute la France qu'il avoit aimé Suger, & que tout Roy qu'il étoit, la perte qu'il faisoit étoit grande, puis-

Ibid.

que toutes les disgraces de la fortune qu'il avoit éprouvé par le passé, n'avoient jamais pû tirer de ses yeux aucune larme : elles étoient reservées pour la mort de Suger.

Outre le Roy qui honora ses funerailles de sa présence, avec toute sa Cour, il s'y trouva encore six Evêques, quantité d'Abbez & de Religieux, le Grand Maître du Temple, avec plusieurs Chevaliers de son Ordre, qui tous ensemble lui rendirent les derniers devoirs, avec toutes les marques d'honneur dûës à sa dignité & à son mérite. Toute la France fut en deüil d'une si grande perte, & il fut regretté comme le pere de la patrie, qui étoit le nom qu'on lui donnoit communément. Le Roy même, pour me servir des expressions naïves d'un de nos Historiens, *se trouva par cette mort aussi ébahi, que le seroit un homme qui auroit perdu son guide en un pays desert & inconnu.* Ce Prince, qui s'étoit toûjours reposé sur lui des affaires les plus importantes du Roïaume, se vit obligé après la mort de Suger, d'en prendre lui-même le maniement, où il n'étoit pas fort experimenté.

*Ep. circul.*

*Mez. vie de Louis VII. p. 456.*

Nous ne voyons point où l'Abbé Suger fut enterré; mais cent ans après
*En 1259.* sa mort, Matthieu de Vendôme, l'un
*Hist. de S.* de ses successeurs, fit transporter son
*D. p. 190.* corps dans le lieu où il est à présent, sous l'une des deux arcades prises dans le mur de la Croisée de l'Eglise du côté du Cloître. Tout son tombeau consiste en une simple pierre relevée de
*Aut p. 322.* trois pieds de haut, avec ces quatre mots : *Cy gist l'Abbé Suger.* Inscription qui en dit peut-être plus que toutes les longues élegies dont on a prétendu honorer sa memoire, puisqu'il est certain que les grands hommes n'ont besoin que de leur nom pour faire leur éloge.

On peut dire d'ailleurs que la plus grande partie de l'Eglise de S. Denis, est le vrai mausolée & le tombeau éternel de Suger, puisque son nom, ses armes & ses trophées y paroissent de tous côtez : tant d'inscriptions, tant de poësies, tant d'écritures, qui de son vivant même furent peintes, gravées, taillées & relevées en bosse en divers endroits de ce superbe Temple, sont autant d'épitaphes & de glorieux monumens de la vertu & du mérite de cet illustre Abbé, que le

temps depuis plus de cinq ſiecles n'a pas encore effacez.

Vingt ans après que les Religieux de la Congregation de S. Maur furent établis dans S. Denis, ils crurent qu'il étoit de leur devoir, & de l'honneur de leur Maiſon de dreſſer à l'Abbé Suger une épitaphe plus magnifique, qui conſervât à la poſterité la memoire des plus belles actions de ce grand homme, à qui la France eſt ſi redevable ; c'eſt ce qu'ils ont heureuſement executé par une piece fort juſte & fort éloquente, qui eſt comme l'abregé de la vie de Suger : elle eſt gravée ſur une table de cuivre de trois pieds & demi de haut ſur deux & demi de large, enchaſſée dans un cadre orné dans les quatre coins de quatre emblêmes qui expriment aſſez bien les quatre principales vertus de ce grand homme. *En 1654.*

Simon Chevre-d'or Chanoine Regulier de S. Victor, avoit déja fait la même choſe (*a*), mais plus ſuccinctement ; je veux dire qu'il avoit renfermé en 18. ou 20. vers tout ce qu'on peut dire de plus avantageux à la

(a) *L'un & l'autre de ces éloges ſe trouvent dans l'Hiſt. de S. D. par D. Felib. p. 572.*

gloire de ce venerable Abbé. Au
est-ce l'unique piece entre toutes ce
les qui ont été faites sur ce sujet, qu
nous ayons choisie, non à cause de so
élegance, mais pour faire voir au Le
cteur sur la fin de cette Histoire, tou
Suger comme en racourci. La voici.

*Decidit Ecclesiæ flos, gemma, corona, columna*
*Vexillum, clipeus, galea, lumen, apex,*
*Abbas Suggerius, specimen virtutis & æqui,*
*Cum pietate gravis, cum gravitate pius.*
*Magnanimus, sapiens, facundus, largus, honestus,*
*Judiciis præsens corpore, mente sibi.*
*Rex per eum cautè rexit moderamina regni,*
*Ille regens Regem, Rex quasi Regis erat.*
*Dumque moras ageret Rex trans mare pluribus annis,*
*Præfuit hic regno, Regis agendo vices.*
*Quæ duo vix alius potuit sibi jungere, junxit,*
*Et probus ille viris, & bonus ille Deo.*
*Nobilis Ecclesiæ decoravit, reppulit, auxit*
*Sedem, damna, chorum laude, vigore, viris.*
*Corpore, gente brevis, gemina brevitate coactus:*
*In brevitate sua noluit esse brevis.*
*Cui rapuit lucem lux septima Theïophaniæ*
*Veram vera viro Theïophania dedit.*

XLVII. *Abregé de ses vertus.* Voilà tout ce qui reste de la grandeur humaine après la mort. Des larmes & des regrets de la part de ceux qu'on laisse après soi; encore cela ne dure-t'il pas long-temps. Des éloges & des épitaphes qu'on grave sur le marbre & sur l'airain; & la longueur

des

des années les efface, ou les rend ridicules par les changemens qui arrivent dans la langue ou dans les mœurs. Aussi ce n'est pas en toutes ces choses que je fais consister la solide & la véritable gloire de l'Abbé Suger. Je compterois même pour rien les grands emplois qu'il a eus durant sa vie, & les services importans qu'il a rendus à la France, puisque dans la profession qu'il avoit embrassée, Dieu ne lui demandera pas au Jugement dernier, s'il a été un bon Politique, un habile Ministre d'Etat, un vaillant Capitaine, un homme experimenté dans les affaires de la guerre, & dans le gouvernement des peuples. On ne s'informera pas même s'il a été bien venu auprès des Grands du monde, s'il a été chéri des Rois & des Princes, s'il a été consideré des souverains Pontifes, & s'ils l'ont honoré des commissions les plus importantes; mais s'il a été un vrai Religieux, & s'il a parfaitement rempli les devoirs de cet état. J'avoue que c'est cet endroit qui m'a charmé davantage dans la recherche que j'ai

faite de tout ce qui concernoit l
Vie de cet illustre Abbé. J'ai vû a
vec plaisir que depuis sa conversion
il avoit toûjours eu plus de soin d
s'acquitter des devoirs de sa profes
sion, que de tout le reste, & qu'il ne
pensoit aux autres, qu'après avoir
satisfait à celui de Religieux, & en-
suite à celui de Superieur.

*Vit. Sug. per Guil. l. 2. n. 7.*

Il ne manquoit jamais d'aller à Matines, quand il étoit à saint Denis; & lorsque les affaires de l'Etat l'appelloient à la Cour, ou qu'il étoit en voyage, il se levoit la nuit pour dire son Breviaire, environ à la même heure qu'il se seroit levé, s'il eût été dans son Monastere. Les divins Offices faisoient tous ses délices; il les aimoit, il s'y plaisoit; quelques longs qu'ils fussent, il ne s'y ennuyoit jamais: aussi ne faisoit-

*Ibid. l. 1. n. 7.*

il pas comme certains Superieurs, qui, pour conserver leur personne, qu'ils croyent être fort necessaire, se contentent d'entendre chanter les autres. Il chantoit lui-même avec ses freres, avec toute la ferveur d'un Novice. Il lisoit, & faisoit generalement toutes les ceremonies avec l'a-

dresse & la facilité d'une personne qui n'auroit été occupée toute sa vie à autre chose. Bien éloigné de ces Prélats, qui regardent ces fonctions comme au-dessous d'eux, & qui se font un honneur de ne sçavoir ni chant, ni ceremonies.

A la pointe du jour il alloit à l'Eglise répandre son cœur en la présence de Dieu, sur le Tombeau des SS. Martyrs. C'étoit le lieu où il se préparoit au S. Sacrifice de la Messe. On l'y voyoit prosterné la face contre terre; & il étoit rare qu'il s'en relevât, qu'après l'avoir arrosé de ses larmes. Avec ces dispositions il approchoit du saint Autel; & durant tout le temps du Sacrifice son cœur étoit pénétré d'une dévotion si tendre, que les larmes lui couloient des yeux, on ne pouvoit sans étre édifié, & touché de componction, lui voir celebrer les SS. Mysteres. Mais dans les grandes solemnitez, particulierement de la Naissance & de la Resurrection de N. S. sa pieté, sa dévotion, sa ferveur, croissoient à vûë d'œil. Il passoit ces saints jours dans un recüeillement continuel, ne voulant pas même per- *Ibid.*

*Ibid. l. 1. n. 7.*

mettre qu'on lui parlât d'affaires; to
les momens de la journée étoient o
cupez à loüer Dieu dans la joie du S
Esprit. Le bel ordre qu'il avoit étab
dans la celebration des divins Offices
la pompe & la magnificence qui le
accompagnoient, la mélodie du chant
la gravité des Ministres qui le servoient à l'Autel; tout cela donnoit une telle étenduë au Service de ces grands jours, que la nuit surprenoit ordinairement lorsqu'on étoit encore à Vêpres, sans qu'il parût s'y ennuyer, ni qu'il permît qu'on retranchât la moindre circonstance des ceremonies prescrites. Rien ne lui convient mieux que ces paroles, dont le S. Esprit s'est servi pour faire l'éloge de la pieté de
Eccli. 47. 11. David. *Il a établi des Chantres pour être devant l'Autel, & il a accompagné leurs chants de doux concerts de musique. Il a rendu les Fêtes plus celebres, & il a orné les jours sacrez, jusqu'à la fin de sa vie, afin qu'Israël loüât le S. Nom du Seigneur, & que dès le matin il rendît gloire à sa sainteté:* étant certain que jamais le Service divin ne s'est fait dans S. Denis, ni avec plus de pieté & de modestie, ni avec plus de grandeur & de

magnificence que du temps de Suger. Il n'épargnoit aucune chose pour cela, & les plus grandes dépenses ne lui coûtoient rien, lorsqu'il s'agissoit de la décoration des Autels.

Je sçai que S. Bernard n'étoit pas de ce sentiment, & que dans ce même temps il déclama fort haut contre les ornemens superbes des Eglises. Ce Saint vouloit qu'on se contentât d'apporter à la celebration des SS. Mysteres un cœur pur, de saintes pensées, & une droite intention. Mais je n'ignore pas aussi que tous les Saints ne sont pas de son avis. (a) Si l'on peut rechercher à contenter sa propre vanité dans ces magnificences, on peut aussi avoir dessein d'honorer Dieu : & si, comme le disoit l'Abbé Suger, on s'est servi dans l'ancienne Loi, par l'ordre de Dieu même, de vases d'or pour ramasser le sang des animaux qu'on immoloit, on doit à plus forte raison, dans la nouvelle alliance, épargner encore moins l'or & les pierreries pour tout ce qui a rapport à l'adorable Sacrifice du Corps & du Sang de Jesus-Christ.

*S. Bern. apol. c. 12.*

*Administ. Sug. c. 32.*

(a) *V. S. Chrisost. hom.* 81. in Matth.

Au reste, l'homme étant composé de corps & d'ame, il faut quelque chose qui frappe ses sens, qui réveille sa pieté & sa dévotion, & qui lui donne de la grandeur & de la majesté de Dieu une idée magnifique; ce qui se fait par l'éclat & la pompe des ceremonies.

A ce grand zele pour le Service divin, & pour la décoration des Eglises, Suger joignoit une rare modestie, & une grande simplicité en tout ce qui regardoit sa personne. Il lui étoit fort facile, avec le crédit qu'il avoit, de se faire donner par le S. Siege la permission de se servir de Mître & des autres ornemens Pontificaux, comme quelques Abbez fort au-dessous de lui en toutes choses, commençoient déja de faire; mais il regarda toûjours cette conduite comme une vanité insupportable dans un Moine, & une usurpation manifeste du droit des Evêques. Il se contenta de la Crosse. Ainsi ceux qui ont avancé que Suger étant Regent du Royaume, avoit fait faire pour sa chambre une tenture de tapisserie magnifique, qu'on voit encore, dit-on, à S. Denis, dans laquel-

Ant. t. 1. p. 312.

le est représenté le Roy Loüis le Jeune en ses habits Royaux, donnant son Sceptre & sa Main de Justice à Suger, vêtu pontificalement, la Crosse en main & la Mître en tête : le tout accompagné d'une inscription Latine fort relevée, qui porte, que le Prince faisoit ainsi Suger Viceroi de France : ceux-là, dis-je, se sont trompez fort grossierement, puisque Suger ne s'est jamais servi de Mître ; & que d'ailleurs sa chambre étoit si pauvre, qu'elle ne différoit en rien des cellules des autres Religieux, n'ayant ni tapisseries, ni tenture de lit : la paille lui tenoit lieu de duvet, & la laine de draps de lin. La tapisserie dont on parle est donc un ouvrage posterieur à Suger, & peut-être un présent qui a été fait à l'Abbaye dans les siecles suivans, ou la dépoüille de quelqu'un des Abbez qui lui ont succedé.

*Hist. de l'Abb. de S. D. p. 180.*

Jamais il ne s'est servi de carosse, de char, ou de litiere, regardant ces sortes d'équipages plus propres à des femmes, ou du moins à des hommes effeminez, qu'à des Religieux. Il faisoit tous ses voyages à cheval, même dans son extrême vieillesse : fidele

dans les promesses qu'il avoit faites à Dieu, de vivre dans l'abstinence que la Regle de S. Benoît prescrit : il falloit que ses amis usassent d'adresse, pour la lui faire rompre dans ses maladies les plus considerables : mais soit qu'il fit maigre, soit qu'il usât de viande, il avoit banni toutes sortes de ragoûts de sa table ; ils ne servent, disoit-il, qu'à irriter la sensualité, & non pas à conserver la vie : rien n'étoit plus frugal, & plus simplement apprêté que ce qu'on lui servoit: après avoir un peu goûté de chaque mets, il envoyoit le reste aux pauvres, quoi qu'il en eût toûjours deux à sa table. Sa boisson ordinaire étoit l'eau pure : en hyver il y mêloit un peu de vin. Telle étoit la nourriture de l'Abbé Suger, ou plutôt, disons mieux, telle étoit son abstinence, sa sobrieté, sa pénitence. Je l'appelle ainsi, puisqu'il étoit si mortifié sur le boire & le manger, que jamais on ne l'a entendu se plaindre de ce qu'on lui servoit. Jamais l'on n'a pû lui faire dire quel étoit son goût, ni ce qu'il auroit souhaité. (a) Ce qui a fait dire au pre-

*Vit Sug. per Guil. l. 2. n. 6.*

(a) *Uno tantum caruit munere, quod as-*

mier Historien de sa Vie, qu'il étoit presque le seul Abbé de son temps qu'il eût vû ne se point engraisser dans la Prélature, ayant toûjours été aussi maigre à la fin qu'au commencement; au lieu que les autres, dès la premiere année, se faisoient connoître par leur embonpoint, par un visage frais & plein, par la grosseur de leur taille.

Autant que cet illustre Abbé étoit austere pour sa personne, autant étoit-il doux & indulgent pour les autres; ce qui a toûjours fait le caractere des Saints. Il avoit un soin tout particulier de ses Religieux, & vouloit qu'il ne leur manquât rien, ni en santé, ni en maladie. Mais les infirmes faisoient le principal objet de sa sollicitude, ainsi que saint Benoît le recommande dans sa Regle. Il ne leur plaignoit aucun des soulagemens que les Medecins ordonnoient, quelque dépense qu'il fallût faire pour les trouver. Sa charité pour ses Reli-

*Ibid. n. 8.*

*Reg. ch. 36.*

*sumpto regimine nunquam apparuit pinguior, quàm privatus extiterat: cum alii ferè omnes, quantumvis antea fuerint tenues post manuum statim impositionem, buccis & ventre, ne corde dixerim soleant impinguari.* Id. ibid.

gieux ne peut être mieux exprimée, que par la tendresse d'un pere pour ses enfans. C'est ainsi en effet qu'il les regardoit tous. Aussi possedoit-il leurs cœurs si parfaitement, qu'il en faisoit tout ce qu'il vouloit.

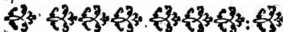
*Vit. Sug. l. 2. n. 3. & 4.* Son humeur genereuse & bienfaisante s'étendoit encore sur tous ceux qui avoient recours à lui dans leurs besoins. Je ne parle pas de ses aumônes ordinaires, qui étoient dignes de lui, & du rang qu'il tenoit dans l'Eglise & dans le monde, mais de celles qu'il faisoit à tant de Maisons Religieuses, qui n'étoient point de son Ordre, à tant de pauvres Eglises qu'il soulageoit, du moment que leurs necessitez lui étoient connuës. Saint Bernard qui sçavoit son grand cœur, & l'étenduë de sa charité, ne faisoit point difficulté de la mettre souvent à l'épreuve, en lui demandant tantôt du bled, tantôt des sommes d'argent considerables pour des Abbayes de l'Ordre de Cîteaux, qui étoient dans le besoin. *S. Bern. ep. 374. & 375. nou. trad.* Nous avons encore les lettres de ce Saint, qui en font foi, & qui seront des preuves éternelles de l'hu-

meur bienfaisante de Suger. Il n'y a pas jusques aux plus celebres Eglises du Royaumes, telle qu'est celle de Notre-Dame de Paris, qui n'ait ressenti l'effet, & de sa liberalité, & de sa charité. Ce sont tant de bonnes œuvres, qui le rendent véritablement grand devant Dieu & devant les hommes. C'est une vie si Chrétienne & si reguliere, qui doit le faire estimer de tous les gens de bien, & donner de solides esperances de son salut. C'est elle qui lui a attiré ce fameux éloge de saint Bernard, qui vaut seul un panegyrique, & qui pourroit servir de fondement à sa Canonisation, lorsque parlant de lui au Pape Eugene, il disoit : » Vous honorerez votre ministere, en aimant & honorant avec « distinction un Prélat d'un mérite « si distingué. Il vit à la Cour en sage Courtisan, & dans son Cloître « en saint Religieux. S'il y a dans l'Eglise de France quelque vase de « prix qui embellisse le Palais du Roy « des Rois, c'est sans doute le venerable Abbé Suger. «

*Vit. Sug. loc. cit.*

*S. Bern. ep. 309.*

*FIN.*



# TABLE ALPHABETIQUE

Des Matieres contenuës en ce troisiéme Volume.

## A



## B

C

D

E.

l'Egliſe

fut impossible de quitter son Monastere, malgré toutes les diligences qu'il fist pour se procurer quelques jours de loisir. Au défaut de sa présence, il lui écrivit une lettre si touchante & si patétique, & en même temps si pleine d'estime, d'affection & de respect, que c'est contribuer également à la gloire de Suger, & à la satisfaction du Lecteur, que de l'inserer ici.

## Lettre de saint Bernard à l'Abbé Suger, durant sa derniere maladie.

*Fr. Bernard souhaite à son très-cher & très-intime ami Suger, par la grace de Dieu, Abbé de saint Denis, la gloire qui naît d'une bonne conscience, & la grace qui est un don de Dieu.* *Ep. 265.*

Ne craignez point, homme de « Dieu, de vous dépoüiller de l'hom- « me terrestre, dont le poids vous « appesantit vers la terre, & vous « entraîne presque dans l'abîme, de « cet homme de peché qui vous tour- « mente, vous accable, vous perse- « cute. Qu'avez-vous de commun «

d'empire sur son esprit : c'est de l'Abbé Suger dont ils parlent, comme s'il n'étoit pas de notorieté publique que Suger étoit mort quelques mois avant le Concile de Beaugency, où le mariage du Roy fut annullé. Mais c'est qu'il est rare de voir des Historiens raisonner si juste, & avec tant de desintereffement, qu'ils ne se laissent jamais ébloüir de la lueur de leurs propres imaginations : ils aiment mieux souvent s'exposer à tomber dans des contradictions & des anacronismes, que de supprimer une pensée qui leur sera venuë dans l'esprit, dont ils s'imaginent tirer beaucoup de gloire, en faisant connoître qu'ils sçavent ce que c'est qu'affaires d'Etat. D'autres ont dit que Loüis n'avoit commis cette faute, que parce que Suger n'étoit plus auprès de lui, & que jamais cet habile Ministre n'auroit soûffert qu'on rendît toutes ces belles Provinces, s'il eût encore été en vie. Mais quoique Suger effectivement ne fût plus au monde, lorsqu'on les rendit ; il ne s'ensuit pas qu'il ne l'ait point conseillé, & qu'il n'en ait eu aucune connoissance, puisqu'il y avoit plus de deux ans que cet-

*Mez. loc. cit.*

te affaire s'agitoit dans le Conseil du Roy, & que Sa Majesté en parloit à l'Abbé de S. Denis. Ainsi sous prétexte de faire à Suger un honneur, dont il se passera bien, on s'éloigne de la verité de l'histoire, & on suppose mal à propos qu'il auroit fait autrement, s'il eût agi dans cette occasion.

Le fait est comme nous l'avons remarqué, que Suger auroit bien souhaité que le Roy n'eût pas pensé à se séparer d'Eleonore, à cause du tort que cette séparation alloit causer à l'Etat. Mais ce Prince étant résolu de chercher une autre femme, sans deshonorer celle qu'il quittoit, son Ministre ne pouvoit plus se dispenser de lui dire qu'il étoit obligé de lui rendre sa dot : & tout le grand genie de nos Politiques & de nos Historiens ne les tirera jamais de ce mauvais pas.

XLV.

*Suger va en pelerinage à S. Martin de Tours, pour attirer le secours du Ciel sur sa Croisade.*

Tandis que cette grande affaire s'agitoit à Rome & en France, Suger, qui ne perdoit point de vûë sa genereuse entreprise, & qui avoit résolu de s'embarquer avec toutes ses troupes au mois de Mars de l'année suivante, continuoit ses préparatifs: mais il pensoit sur toutes choses à mettre le Ciel de son côté. Ainsi après avoir

lit, il parut se renouveller comme une aigle;& malgré l'extrême foiblesse où son corps étoit réduit, son ame prit de nouvelles forces, & agit avec plus de ferveur que jamais. Alors il commença à remercier Dieu, non seulement du puissant secours qu'il lui envoyoit, mais encore de ce qu'au lieu de l'enlever tout d'un coup de ce monde, comme il auroit pû faire, il avoit eu la bonté de le préparer à cette séparation par une longue maladie, qui en le détachant peu à peu de la terre & de toutes les choses sensibles, lui avoit fait souhaiter plus ardemment le repos de l'éternité. Mais comme d'ailleurs il sçavoit que rien d'impur ne peut entrer dans cet heureux séjour, toute son occupation étoit de se purifier par des Confessions réiterées, qu'il faisoit à ces Prélats, tantôt à chacun d'eux en particulier, & tantôt à tous les trois ensemble, selon la coûtume de ce temps-là. Le reste de la journée, il l'employoit à executer avec la dernière ponctualité, & de grands sentimens de componction, ce qu'ils lui avoient ordonné pour la satisfaction de ses pechez, ou à se faire lire quelque chose de la Passion

*Vit. Sug. loc. cit.*

*Ep. circul. ut suprà.*

de Notre-Seigneur. Comme la fiévre qui le brûloit, ne lui permettoit de prendre aucun repos durant la nuit, il
Ibid. faisoit de ce temps une occupation toute celeste, l'emploïant à reciter des Pseaumes & les Litanies des Saints, qu'il invoquoit les uns après les autres, avec une confiance affectueuse, commençant ainsi dès ce monde les exercices qui devoient l'occuper durant toute l'éternité; je veux dire, les loüanges continuelles des grandeurs
Ibid. de Dieu. Pendant les deux dernieres semaines qui précederent sa mort, il reçut presque tous les jours le précieux Corps de Notre-Seigneur par la main des Evêques qui le communierent l'un après l'autre; & toûjours avec une nouvelle ferveur de sa part, & une augmentation de foi qui paroissoit même au dehors, tandis que tous ses Religieux consternez de la grandeur de la perte qu'ils alloient faire, étoient sans cesse dans l'Eglise à demander à Dieu avec une abondance de larmes, qu'il leur conservât encore pendant quelques années un si bon Pere, un si digne Superieur, un si grand homme, qu'il n'avoit fait paroître au monde que pour le bien de

son

ce moment, afin de recevoir votre « derniere benediction. Mais com- « me nul de nous ne dispose de soi, « je n'ose vous promettre positive- « ment ce que je ne suis pas seur de « tenir. Tout ce que je puis faire, « est de tâcher de rendre possible ce « qui ne l'est point présentement: « Du moins dans cette incertitude, « je puis assurer, quoi qu'il arrive, « que je ne cesserai jamais de vous « aimer, comme je l'ai fait depuis « si long-temps. Je ne sçaurois vous « perdre, puisque nos cœurs sont « unis d'un amour éternel. Vous « ne faites que me devancer: & afin « que je vous suive, & vous re- « voye bien-tôt, souvenez-vous de « moi comme je me souviendrai « sans cesse de vous, malgré notre « séparation. Après tout, je ne de- « sespere pas encore que Dieu sen- « sible à nos vœux & à nos besoins, « ne vous conserve plus long-temps, « & ne vous rende la santé. «

Cette lettre fut renduë à notre malade sur la fin de l'Avent de l'année 1551. Elle fit sur son cœur & sur son esprit de si douces impressions, que les sentimens de pieté qu'il avoit fait pa-

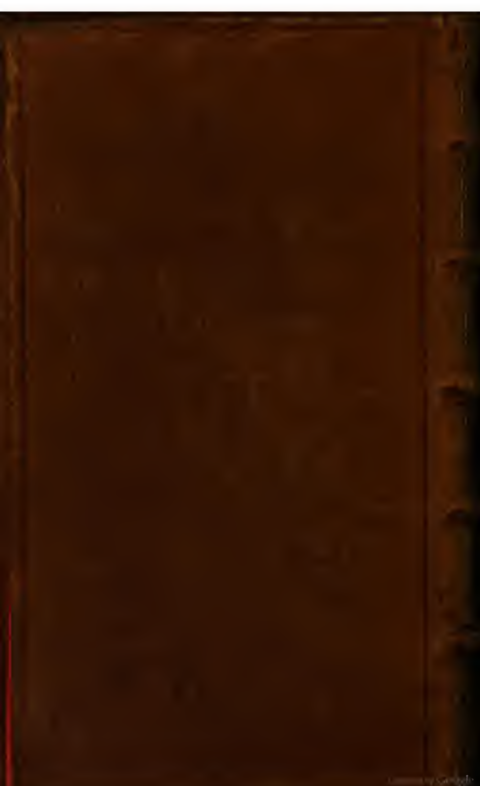
*Fin de la Table du III. Tome.*

MAG 2023539









Digitized by Google